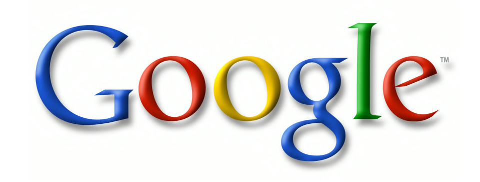



SE TAIRE ET FAIRE



SOUVENIRS DU QUATRE SEPTEMBRE

ORIGINE

ET

CHUTE DU SECOND EMPIRE

SOUVENIRS

DU

QUATRE SEPTEMBRE

ORIGINE

ET

CHUTE DU SECOND EMPIRE

PAR

JULES SIMON



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE

BOULEVARD DES ITALIENS, 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1874

LIVRE PREMIER

LE 2 DÉCEMBRE 1851

1

I

Pourquoi je publie ces mémoires, et pourquoi, avant de raconter la chute de l'Empire, je suis obligé d'en raconter les origines.

Je me propose de raconter les événements qui ont préparé et suivi la révolution du 4 septembre 1870 jusqu'à la convocation de l'Assemblée nationale; de dire comment je les ai jugés à mesure qu'ils se produisaient, et comment je les juge encore. Je ne parlerai que de ce que j'ai vu ou de ce que j'ai appris jour par jour de la bouche de témoins oculaires. Je laisse de côté la guerre, et même les détails du siége de Paris; on aimera mieux les chercher dans les mémoires des généraux que dans les miens. J'écarte aussi tout ce qui concerne la Délégation de Tours et de Bordeaux. Mon champ est fort restreint après ces éliminations, et je le trouve encore bien vaste; car je vais faire reparaître devant mes yeux la plupart des questions qui divisent les partis, et des personnes qui, en France, ont à jouer un rôle politique.

J'ai longtemps hésité à publier ces souvenirs. J'étais bien placé pour voir, par la double raison que j'étais membre du gouvernement, et que j'y jouais un rôle très-effacé; mais je suis mal placé pour écrire, puisqu'il s'agit de mes adversaires, de mes amis, et quelquefois, quoique bien rarement, de moi-même. J'espère que je ne serai ni trop aveugle pour mes amis, ni trop dur pour mes ennemis. Mais, en vérité, on entend répéter de tels mensonges avec tant d'opiniâtreté qu'il devient difficile de garder le silence. Ce n'est pas, d'ailleurs, le 4 Septembre que je défends. Je n'ai ni le dessein, ni le pouvoir de dissimuler les fautes commises par le gouvernement dont j'ai fait partie: il n'a jamais manqué de dévouement, de droiture et de courage; il lui est arrivé plus d'une fois de manquer d'habileté. Je ne dis que la plus évidente vérité en affirmant que, dans les déclamations dont il est l'objet, il sert de prête-nom à la République. Les bonapartistes s'efforcent de rejeter sur lui, c'est-à-dire sur la République, la responsabilité de désastres dont leur gouvernement est l'unique cause. C'est tout au plus s'ils ne l'accusent pas d'avoir voulu la guerre, de l'avoir commencée sous des prétextes frivoles, sans préparatifs sérieux, et d'avoir perdu les batailles de Wissembourg, de Frœschwiller et de Sedan. A les entendre, la France serait en paix, et peut-être victorieuse, si on avait eu la sagesse de se soumettre au gouvernement de l'impératrice pendant que l'Empereur allait tenir prison à Wilhelmshohe. On est assez surpris d'avoir à réfuter des contre-vérités de cette force. Mais ce sont les fleurs que, depuis bientôt cent ans, on répand sur le chemin de la République; et,

quelque absurde que soit la calomnie, c'est manquer à son devoir que de ne pas l'attaquer de front. Si je défends une cause dans les pages qui vont suivre, c'est la cause républicaine, et elle seule.

Mon récit serait absolument incompréhensible si je le commençais à la journée du 4 septembre. M. Thiers, dans sa déposition devant la commission d'enquête; M. Saint-Marc Girardin, dans son rapport; vingt ou trente historiens de la révolution de 1870, que j'ai là sous les yeux, prennent les choses à partir de la déclaration de guerre. Ce n'est pas remonter assez. On ne voit pas plus loin que cela aujourd'hui: l'Empire, c'est la capitulation de Sedan et la mutilation du territoire. Cet horrible dénoûment rejette dans l'ombre tout ce qui a précédé.

Je le comprends, à la rigueur, pour les jeunes gens qui n'ont commencé à se mêler à la vie politique que depuis la chute de l'Empire.

Mais il n'en saurait être de même pour les hommes de ma génération et pour le peuple, qui, ayant moins de frottement que nous avec les hommes des autres partis, a la mémoire et la haine tenaces. On trouvera qu'il était à la fois juste et utile, de rapprocher le récit des deux journées du 2 décembre 1851 et du 4 septembre 1870; la première, où celui qui était chargé de défendre les lois, et qui les renversait, a mis Paris et une partie de la France à sac; la seconde, où le peuple, en détruisant un pouvoir qui l'avait opprimé pendant dix-huit ans, et qui venait de le perdre, a respecté la vie, la liberté et les biens de ses plus grands ennemis. Je serai bref sur cette histoire ancienne; mais je ne puis ni ne

dois, sous peine d'offenser la justice et de déplacer les responsabilités, la passer sous silence. Je ne rappellerai que les principaux faits, et très-sommairement; le lecteur fera les comparaisons.

II

Louis-Napoléon Bonaparte jure fidélité à la République et à la Constitution.

Ceux qui votèrent contre le prince Louis-Napoléon Bonaparte le 10 décembre 1848 s'attendaient à un coup d'État s'il était élu; et je dis à sa décharge que la plupart de ceux qui votèrent pour lui s'y attendaient également. On ne donne pas la République à conduire à un prince, quand on veut sauver la République. Le jour où son élection fut proclamée, au moment où il parut à la tribune portant sur sa poitrine la plaque de grand-croix de la Légion d'honneur, qu'il avait trouvée dans son berceau en sa qualité de prince du sang impérial, tout le monde dans l'Assemblée, députés et spectateurs, les uns avec allégresse, le plus grand nombre avec désespoir, évoqua le souvenir du 18 Brumaire. La Constitution, qui avait aboli le serment politique pour les fonctionnaires de tous les degrés, l'avait conservé

pour le président : frêle et unique barrière entre un homme tout-puissant et une loi imprévoyante. Louis-Napoléon le prêta en ces termes :

« En présence de Dieu, et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

Le président Armand Marrast, qui ne pouvait dissimuler ni son émotion, ni sa tristesse, prononça à son tour ces paroles : « Nous prenons Dieu et les hommes à témoin du serment qui vient d'être prêté. L'Assemblée nationale en donne acte, ordonne qu'il sera transcrit au procès-verbal, inséré au *Moniteur*, publié et affiché dans la forme des actes législatifs. »

A partir de ce jour, le sort de la République reposait uniquement sur la foi du prince Louis Bonaparte. Ainsi l'avaient voulu ceux qui avaient décrété qu'il y aurait une seule Assemblée et un président élu par le suffrage universel. Le nouvel élu, qui avait toute sa vie conspiré pour devenir empereur, n'épargna rien pour rassurer l'opinion.

« Le suffrage de la nation, le serment que je viens de prêter, dit-il dans cette séance même (20 décembre 1848), commandent ma conduite future et me tracent mes devoirs.

» Je regarderai comme ennemis de la patrie tous ceux qui tenteraient par des voies illégales de changer la forme du gouvernement que vous avez établi. »

Depuis l'avénement de la République, il n'avait cessé de se déclarer républicain.

Dès le 28 février 1848, il avait écrit au gouvernement provisoire : « Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes. »

Le 24 mai, il avait écrit à l'Assemblée nationale que sa résolution était prise « de ne rentrer en France que lorsque la Constitution serait établie et la République affermie. »

Il revint pourtant, après avoir été élu député par plusieurs départements ; et le jour où il prit séance à l'Assemblée (26 septembre 1848), il prononça à la tribune les paroles suivantes : « Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen ! La République m'a fait ce bonheur ; que la République reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement... Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer pour la cause de l'ordre et l'affermissement de la République. »

Peu de semaines après, il usait de son droit de citoyen en posant sa candidature pour la présidence. Voici ce qu'il disait dans sa profession de foi : « Si j'étais nommé président... je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes. Je mettrais mon honneur à laisser,

au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli. »

Après avoir prêté serment comme président, et confirmé son serment par les déclarations les plus solennelles, il ne laissa passer aucune occasion de rappeler son respect de la loi, son dévouement à ses devoirs, sa ferme résolution de maintenir la République. Il sentait bien qu'on ne pouvait oublier ni son origine, ni ses deux tentatives, à la fois criminelles et ridicules, de Boulogne et de Strasbourg. Il eut le courage, assez méritoire si ses résolutions étaient sincères, d'aller à Ham, et d'y prononcer ce discours, en face de la citadelle où il avait vécu prisonnier pendant six années : « Aujourd'hui qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

Dans le Message du 31 octobre 1849, le président parle encore de la nécessité de raffermir la République. Le 12 août 1850, il dit au maire de Lyon : « Des bruits de coup d'État sont peut-être venus jusqu'à vous ; vous

n'y aurez pas ajouté foi, je vous en remercie. » Et quelques jours après, dans un banquet, à Strasbourg : « Placé par le vote presque unanime de la France à la tête d'un pouvoir légalement restreint, mais immense par l'influence morale de son origine, ai-je été séduit par la pensée, par les conseils d'attaquer une Constitution faite pourtant, personne ne l'ignore, en grande partie contre moi ? Non. J'ai respecté, je respecterai la souveraineté du peuple, même dans ce que son expression peut avoir de faux et d'hostile. Si j'en ai agi ainsi, c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme. Je ne connais rien au-dessus du devoir. »

Le Message du 12 novembre 1850 est peut-être plus explicite : « J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérerais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde; elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position. La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir. Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. »

Ses amis, ses ministres tenaient le même langage. M. Boulay, de la Meurthe, président du conseil d'État, m'a dit à moi-même, après une séance du conseil,

devant la moitié de nos collègues : « C'est le plus honnête homme de la République. Jamais il ne trahira son serment. Je vous le jure. » Le 15 janvier 1850, M. Baroche disait à la tribune : « Le président de la République n'a d'autre pensée que de faire son devoir. Il a seul prêté serment à la Constitution : vous avez le droit de la reviser dans les formes légales ; quant à lui, il n'a pas autre chose à faire que de remplir son devoir d'honnête homme en l'exécutant, en la maintenant contre ses adversaires de toute nature...

» Il est le seul auquel on ne puisse attribuer des pensées de restauration. Il a pris l'engagement d'honneur de maintenir la République ; il le tiendra, et l'Assemblée peut être assurée qu'elle n'a pas besoin d'autre garantie que cette affirmation. »

Le serment de fidélité à la République a donc été devancé, prêté, renouvelé, commenté, développé sous toutes les formes par Louis-Napoléon Bonaparte. Il l'a eu à la bouche pendant trois ans. A-t-il pris du jour au lendemain la résolution de le violer ? A-t-il au contraire longuement préparé et couvé cette violation, et ses protestations si multipliées et si ferventes n'avaient-elles d'autre but que de cacher la conspiration et d'endormir le pays ?

III

Louis-Napoléon Bonaparte s'apprête à violer la Constitution et à renverser la République.

Que le coup ait été prémédité, cela résulte du plus simple examen des faits, et de l'aveu même des principaux apologistes du 2 décembre. Mais il est plus difficile de dire si la résolution définitive n'a été prise qu'en 1850. En tous cas, elle date de plus d'un an avant l'explosion. Beaucoup pensaient en 1848 que Louis-Napoléon était candidat, non à la présidence, mais à l'Empire ; qu'il prenait ce chemin pour parvenir à ses fins, qu'il profitait de l'imprévoyance de l'Assemblée constituante. Il donna raison à ces soupçons, dès qu'il fut au pouvoir. D'abord il s'occupa persévéramment d'arrondir sa dotation. 600,000 francs de traitement, et 600,000 francs de frais de représentation, le mettaient suffisamment à l'aise s'il n'avait été que président, mais le conspirateur avait d'autres besoins. Il fit

porter son budget à 1,490,000 fr. la première année, à 3,410,000 fr. la seconde. Il mit dans toutes les fonctions des hommes dévoués, non à l'État ou à la République, mais à sa personne, peu scrupuleux de la légalité en matière politique, décidés, s'il violait la loi, à la violer en même temps que lui. Il ne négligea rien pour s'attacher l'armée. Il lui donna le droit de suffrage, il améliora l'ordinaire du soldat; il enrichit les uniformes, en rappelant autant que possible le premier Empire; lui-même, il s'attacha à copier le grand empereur, à parler en toute occasion de la légende napoléonienne, qui lui avait déjà rendu tant de services dans les élections. Il fit sa constante étude du corps des officiers dans la première division et dans l'armée de Paris. Il n'y souffrit que des bonapartistes, ou des gens capables de le devenir. Il y concentra tout ce qu'il y avait de Corses dans les cadres de l'armée française. Il admettait à sa table les officiers supérieurs, les accoutumait à recourir à lui dans leurs besoins, acquittait leurs dettes de jeu. Il donna aux plus dévoués des avancements rapides, qui avaient le double avantage de payer les services futurs, et de servir d'appât pour attirer d'autres dévouements. Quand il partit pour sa tournée en province, on crut qu'il n'avait d'autre visée que de provoquer un mouvement en faveur de la révision de la Constitution. Le duc de Broglie, qui passait pour un fin politique, s'y trompa; il crut terminer le désaccord entre le président et l'Assemblée en faisant une proposition formelle de révision. Mais Louis-Napoléon, loin de désirer le succès de cette proposition, la redoutait. Il savait qu'il n'arriverait pas à son but par le moyen de

l'Assemblée. Tous ses actes, toutes ses paroles tendaient à la rendre impopulaire. Il jetait habilement certains mots, qui semblaient lui échapper, qui au contraire étaient très-prémédités et très-perfides : « Je suis l'élu de la nation, — je suis le seul représentant de la nation (c'est le mot du premier Bonaparte à M. Laîné), — la nation cherche la main de l'élu du 10 décembre, — la Constitution a été faite contre moi, — elle a été faite pour affaiblir par avance le pouvoir que vous alliez me confier. » Il en vint à attaquer directement et violemment l'Assemblée : « Elle m'aide quand je réprime ; elle me bride quand je veux avancer et améliorer. »

Il voulut d'abord aller trop vite ; il lui restait quelque chose, dans ces commencements, de l'homme de Strasbourg et de Boulogne. Le 29 janvier 1849, il y eut dans Paris un grand déploiement de troupes, dont personne ne pouvait comprendre le motif. On annonça l'existence d'un complot formidable ; on en tenait tous les fils ; les chefs étaient arrêtés ; le gouvernement, par sa vigilance, venait de sauver la patrie. M. Lacrosse, ministre des travaux publics, monté sur un cheval blanc, comme un grand général, me donna ces nouvelles, que je rapportai à l'Assemblée, où elles ne trouvèrent que des incrédules ; en effet, le complot se dissipa en fumée, et il n'en demeura nulle part aucune trace. Le président parcourut les régiments, en costume de général de la garde nationale, suivi d'un nombreux état-major ; tout le monde crut qu'il comptait sur une manifestation en sa faveur. Était-il bien loin de rêver l'Empire ce jour-là ? Il comprit, à l'attitude de la population, et peut-être de l'armée, qu'il fallait attendre.

Ne pouvant brusquer la révolution, il la médita, il l'organisa. L'Assemblée législative était partagée en deux camps, qui ne songeaient qu'à se surveiller et à se guetter réciproquement, et le laissaient à peu près libre. Sa réputation d'incapacité, alors très-fermement établie, le servait. On disait : « Il n'est bon qu'à user la légende napoléonienne, à nous en débarrasser. Il occupe la place, en attendant que nous puissions la prendre. » La droite, le croyant hors d'état de se défendre contre elle, comptait le jouer, se reposait sur le général Changarnier, qui commandait à la fois l'armée et la garde nationale ; la gauche avait aussi sa force armée, « la sentinelle invisible, » qui la compromit pendant trois ans, et l'abandonna au jour décisif. Elle ne voyait le danger que dans les intrigues monarchiques. La rue de Poitiers lui cachait l'Élysée.

Paris était plus clairvoyant. Le président s'y sentait surveillé, suspecté. Il résolut de tâter les départements. Il dit dans l'Yonne : « Ici, je respire à l'aise. Ici j'ai confiance, et je sens qu'on a confiance. » Malgré cela, l'accueil qu'il reçut dans les différentes villes fut très-mélangé. Le zèle des fonctionnaires ne lui procura que des demi-succès. Il fit de plus grands progrès dans l'armée. A la fin de 1850, il avait une garde prétorienne au camp de Satory. Sans le général Changarnier, il se serait cru en mesure de braver l'Assemblée et la population. On assure qu'après la dernière revue passée sur les hauteurs de Satory, où les cris de : « Vive l'Empereur ! » avaient éclaté avec enthousiasme, tout était prêt pour le coup d'État. Des troupes avaient été massées autour de la gare Saint-Lazare à l'insu du

général en chef par qui, régulièrement, auraient dû passer tous les ordres, et qui fut mis au courant par un pur hasard. Le prince, en débarquant, devait se mettre à leur tête, aller directement aux Tuileries, et y proclamer la dictature. Il arrive à la gare, ayant en poche sa proclamation, entouré des conseillers et des meneurs de l'entreprise, et se trouve, en descendant de wagon, face à face avec le général Changarnier, qui l'embrasse, le complimente, le conduit en cérémonie jusqu'à sa voiture, ferme la portière de sa propre main, et dit au cocher : « A l'Élysée! » La destitution du général fut résolue ce jour-là.

On avait contre lui bien d'autres griefs; celui-ci, entre autres, un des plus vifs. C'était la mode, à Satory, que les régiments, en défilant devant le président, criaient à tue-tête : « Vive l'Empereur! » Un jour, après le défilé de la cavalerie, qui s'était signalée par son enthousiasme, l'infanterie garda le silence. Le président s'étonne, interroge : on apprend que c'est le général Neumayer qui, se fondant sur les règlements militaires, a donné ce mot d'ordre à sa division. On le prive, pour ce fait, de son commandement, ce qui était passablement hardi, puisqu'il n'avait fait qu'obéir aux règlements, et qu'en le frappant pour cette cause, on avouait des prétentions qu'on n'avait pas jusque-là affichées si ouvertement. L'opinion s'en émut dans la Chambre et au dehors. La réponse vint du général Changarnier.

La révocation du général Neumayer était du 31 octobre. Le 2 novembre paraît un ordre du jour du général Changarnier ainsi conçu : « Aux termes de la

loi, l'armée ne délibère point; aux termes des règlements militaires, elle doit s'abstenir de toute démonstration, et ne proférer aucun cri sous les armes. Le général en chef rappelle ces dispositions aux troupes placées sous son commandement. »

Le général Changarnier était décidément un obstacle. On avait essayé de le gagner. Il le raconte lui-même dans une lettre écrite au général Saint-Arnaud, à l'occasion du serment qu'on lui demandait comme à Lamoricière et aux autres officiers exilés : « Pour me déterminer à servir son ambition, Louis-Napoléon m'a souvent, bien souvent, offert et fait offrir, non-seulement la dignité du maréchal que la France m'aurait vu porter sans la croire déchue, mais une autre dignité militaire qui, depuis la chute de l'empire, a cessé de dominer notre hiérarchie; il voulait y attacher des avantages pécuniaires énormes que, grâce à la simplicité de mes habitudes, je n'ai eu aucun mérite à dédaigner. » N'ayant pu le corrompre, on voulut le perdre. On le fit attaquer d'abord par les journaux, puis à la tribune, sous prétexte d'instructions données par lui aux chefs de corps, et contraires aux droits de l'Assemblée. La majorité, qui savait à quoi s'en tenir sur les résolutions du général, répondit en lui accordant un témoignage de confiance. Huit jours après, le président le révoqua. Une pareille résolution contre un homme ainsi posé et dans les circonstances que je viens de rappeler, est la preuve sans réplique que le coup d'État était résolu et qu'on ne délibérait tout au plus que sur la date et la mise en scène. M. Thiers dit à la tribune : « L'Empire est fait! » Il fallait être bien aveugle pour en douter.

La révolution fut sur le point d'éclater pendant la prorogation de 1851. Les habiles pensèrent qu'il valait mieux attendre l'Assemblée, l'avoir sous la main ; que les députés, dispersés dans les départements, pourraient se rendre dangereux. Le général Saint-Arnaud, dans un conseil intime, prononça ces paroles, qui furent décisives: « L'Assemblée nous donnera barre sur elle. »

Ce n'est pas que l'on comptât à l'Élysée sur un complot de la majorité; on était bien trop habile pour se bercer d'une telle espérance. La majorité n'avait ni le besoin d'un complot, ni les moyens de le faire, ni le tempérament de le désirer. Elle n'avait pas besoin d'un complot, car il lui suffisait de voter contre la révision de la Constitution pour forcer le président Bonaparte à rentrer dans la vie privée, à partir du deuxième dimanche de mai 1852. Elle pouvait se trouver dans le cas de résister à un coup d'État, ce qui est tout autre chose que d'en faire un; elle n'avait pas les moyens de le prévenir, d'en faire un elle-même, puisqu'elle ne pouvait donner d'ordre à aucun fonctionnaire, et qu'on commençait même à lui contester le droit de requérir la force armée pour veiller à sa propre sécurité. Elle n'avait pas non plus le tempérament révolutionnaire ; elle pouvait intriguer, rêver, préparer par une loi électorale l'avénement d'un nouveau régime ; mais on était bien certain à l'Élysée, où on la connaissait à fond, qu'elle ne s'écarterait pas de la légalité. On ne comptait donc pas, je le répète, sur un complot. On dit plus tard qu'il y en avait un, parce qu'on eut besoin de ce prétexte. On s'en servit comme d'une diversion utile, comme d'un thème à dissertations; on n'espéra jamais

sérieusement d'y faire croire. Mais, au moyen d'une loi électorale dont je vais dire le caractère, et qui fut appelée la loi du 31 mai, on tendit à la majorité de l'Assemblée un piége très-habilement préparé, dans lequel elle tomba, ne pouvant guère faire autrement à moins de se condamner elle-même et de renoncer à ses espérances ; et c'est dans ce sens qu'elle donna barre aux entrepreneurs du coup d'État.

IV

Louis-Napoléon Bonaparte se sert de la loi du 31 mai, à laquelle il a lui-même coopéré, pour accroître sa popularité aux dépens de l'Assemblée.

La majorité, préoccupée du besoin de revenir en nombre dans la prochaine Assemblée et d'y régner sans partage, avait fait une loi qu'elle considérait, à bon droit, comme un chef-d'œuvre, étant donné le but qu'elle voulait atteindre. C'est la loi du 31 mai, qui supprimait trois millions d'électeurs, et qui avait rendu l'Assemblée profondément, irrémédiablement impopulaire. Le gouvernement avait contribué au vote de cette loi, il l'avait désirée ; puis, après coup, il avait exprimé quelques réserves pour laisser le plus lourd fardeau à l'Assemblée et se ménager les moyens de combattre la loi après y avoir coopéré. Le message qui inaugura la reprise des travaux législatifs, le 4 novembre 1851, proposa nettement l'abrogation de la loi du 31 mai et le rétablisse-

ment du suffrage universel. L'Assemblée vit le danger ; elle hésita ; la majorité en faveur de la loi du 31 mai fut très-faible ; mais enfin, la loi fut maintenue, et, dès lors, le président eut la ressource de dire au peuple qu'il renversait l'Assemblée pour sauver le suffrage universel.

V

Les parlementaires, se sentant perdus, essaient de se défendre en proposant la loi des questeurs.

Les parlementaires, se sentant à peu près perdus, essayèrent, non de prendre l'offensive, mais de se défendre. La loi qu'on a appelée loi des questeurs n'avait pas d'autre caractère, puisqu'elle donnait tout simplement le droit au bureau de l'Assemblée de requérir les forces nécessaires à la sécurité du Corps législatif. Même, la première objection que l'on fit à la proposition, c'est qu'elle était inutile, qu'elle faisait double emploi avec l'article 32 de la Constitution. Voici le texte de la proposition, telle qu'elle fut amendée par la commission : « Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée. A cet effet, il a le droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire. Ses réquisitions peuvent être adressées directement à

tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement sous les peines portées par la loi. » Et voici le texte de l'article 32 de la Constitution de 1848 : « l'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances. Elle fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose. » Il n'y a pas à en douter : la proposition des questeurs, traitée plus tard de proposition inconstitutionnelle et d'agression contre le président, n'était que la paraphrase de la Constitution elle-même. Dans un pays et dans un moment où la loi aurait été mieux observée, on aurait pu et on aurait dû la repousser comme inutile. On ne vit d'abord que cette unique objection à lui faire, et le ministre de l'intérieur, qui était M. de Thorigny, désespérant de réussir par un autre moyen à repousser la proposition, invoqua celui-là dans une séance de la commission tenue dans la matinée du 10 novembre. Le procès-verbal de cette séance rapporte ainsi ses paroles : « Le décret existe (un décret du 11 mai 1848 ayant le même sens que l'article 32) ; il est sous les yeux des troupes ; tous les droits contenus dans l'article 32 de la Constitution et dans le décret sont reconnus. Il est donc inutile d'aller au delà, et le vote de la proposition, dans le moment actuel, donnerait lieu à des interprétations fâcheuses. »

Quand on apprit ce langage à l'Élysée, il y causa une vive irritation. M. de Thorigny, qui n'était pas dans le secret, avait parlé en honnête homme et dit simplement la vérité. Un appui assez inattendu était venu aux conspirateurs. La gauche, ou du moins une partie notable de la gauche, repoussait la proposition.

Tandis que les conspirateurs redoutaient d'armer l'Assemblée pour la résistance et parlaient de complots parlementaires auxquels ils ne croyaient pas, l'extrême gauche, habituée depuis vingt ans à lutter contre les hommes qui composaient la majorité, persistait à croire à ces complots chimériques, et refusait d'armer la droite pour l'agression. Ordre fut donné à M. de Thorigny par le cabinet, non pas de rectifier ou de désavouer ses paroles, mais de les nier. Il s'exécuta, en vertu de la doctrine de l'obéissance passive. « Je déclare, dit-il, dans une lettre écrite à la commission, le 11 novembre, que, dans ma conviction, le décret du 11 mai 1848 ne peut être considéré comme étant encore en vigueur, et je n'ai pas dit un mot qui puisse établir le contraire. »

Le gouvernement combattit donc la proposition à fond, quand elle vint à discussion en séance publique. Il croyait être battu, malgré tout. Il était prêt à répondre par un coup d'État immédiat. Les troupes étaient consignées, les officiers à leur poste. Le général Magnan et le préfet de police assistaient à la séance dans une des tribunes. Le ministre de la guerre, Saint-Arnaud, ayant déclaré que c'était par son ordre qu'on avait enlevé des casernes les affiches du décret du 11 mai 1848, un grand tumulte s'éleva dans l'Assemblée. Enlever ces affiches, c'était, en quelque sorte, abolir par un coup d'autorité le décret du 11 mai et l'article 32 de la Constitution. Le ministre de la guerre se leva de son banc au milieu du bruit et sortit de la salle après avoir adressé un regard significatif au général Magnan et à M. de Maupas. Comme il arrivait près de la porte de la salle, il répondit en riant à un de ses collègues qui

s'étonnait de le voir partir avant le vote : « On fait trop de bruit dans cette maison ; je vais chercher la garde ! » — « Et il y allait comme il le disait, » ajoute M. Granier de Cassagnac, à qui j'emprunte ce récit. Mais la Chambre lui en épargna la peine pour ce jour-là. Malgré les avertissements de Charras, la gauche se laissa éblouir par l'éloquence de Michel (de Bourges), qui invoqua la « sentinelle invisible, » c'est-à-dire le peuple, et qui, malheureusement, persuada la sentinelle en même temps que les députés. La plus grande partie de la gauche vota avec le gouvernement, et la proposition fut repoussée. Ce résultat inespéré rompit tous les préparatifs de résistance. « Cela vaut peut-être mieux, » dit le président prêt à monter à cheval. La partie fut remise, mais à un bref délai.

VI

Le président de la République transforme l'armée de Paris en garde prétorienne.

Si les fonctionnaires avaient été choisis avec un soin extrême dans toute la France, à Paris, on les avait triés sur le volet. L'armée surtout était bien composée et bien commandée. On avait fait, en quelque sorte, des généraux tout exprès pour n'avoir autour de soi que des créatures. L'Afrique en avait donné les moyens. La guerre de Kabylie fut entreprise uniquement pour mettre en renom le général de Saint-Arnaud. M. Véron raconte dans ses *Mémoires* qu'on le pria de faire célébrer par *le Constitutionnel* les exploits qui allaient illustrer le nouveau général et les brillantes qualités qui allaient justifier son élévation. Pour celui-là, du moins, l'enthousiasme ne manquait pas de prétexte. En politique, il était sans scrupule; en guerre, il était sans peur. A

côté de lui était le général Magnan; au-dessous, des officiers comme M. Espinasse, M. Fleury et quelques autres, prêts à suivre le président partout où il lui plairait d'aller. M. Changarnier avait dit à la tribune le 3 juin : « On n'entraînerait contre l'Assemblée ni un bataillon, ni une compagnie, ni une escouade, et l'on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur. Mandataires de la France, délibérez en paix! » Les chefs que nos soldats étaient accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur se trouvaient encore là en décembre; et c'étaient M. Changarnier lui-même, qui passait pour un de nos généraux les plus solides, et, depuis la mort du maréchal Bugeaud, pour notre premier tacticien; Lamoricière, le plus intrépide, le plus entraînant de nos soldats; Bedeau, qui avait le cœur d'un héros et l'âme d'un sage. Mais M. Changarnier ne prévoyait pas qu'on les ferait disparaître pendant la nuit par trahison. Il croyait sans doute avoir encore autour de lui l'armée qu'il avait connue en Afrique. L'importance donnée depuis peu aux colonels, au grand détriment de la hiérarchie, les cris irréguliers de Satory, les ordres directs adressés par le président à des officiers subalternes, à l'insu de leur général, les promotions rapides, les avancements prodigieux, imparfaitement expliqués, les changements opérés dans l'armée de Paris, depuis qu'il en avait perdu le commandement, ne l'avaient pas suffisamment éclairé. Il avait peut-être trop la qualité dont il s'était vanté dans une lettre au gouvernement provisoire, et qu'il appelait : « l'habitude de vaincre. » S'il avait lu attentivement le procès de Boulogne, il connaissait la déposition du colonel

Magnan, témoin à charge, le même qui, en 1851, commanda l'armée de Paris et qui fut depuis maréchal; il savait donc qu'on avait offert à ce colonel 100,000 francs, argent comptant, pour trahir ses devoirs, et 300,000 francs en cas d'insuccès et de destitution. M. Magnan avait refusé avec indignation, et on pouvait croire qu'il était resté incorruptible dans son nouveau grade; mais le système était-il abandonné? Tous les officiers étaient-ils aussi austères que M. Magnan? Presque toute la fortune patrimoniale du prétendant avait passé en sportules. Ses ressources personnelles épuisées, il avait emprunté de grosses sommes pour la même destination, puisqu'il restitua pendant sa présidence 324,000 francs au prince Pallavicino, 500,000 francs au maréchal Narvaez, un million, à titre d'à-compte, à miss Howard, qui figura dans les versements opérés par la liste civile pour un total de 5,449,000 francs. Le commandant Fleury, qui fut depuis général et directeur des haras, partant pour l'Afrique, où il allait recruter des amis pour l'ancien conspirateur de Boulogne, avait essayé vainement de négocier quatre traites de 10,000 francs chacune, créées par le président de la République, dont la signature n'avait plus cours sur la place de Paris. Cette pénurie de Louis-Napoléon, et sa cause, n'étaient un secret pour personne.

M. Changarnier l'ignorait-il? En tous cas, il dut perdre ses dernières illusions sur l'impossibilité de faire marcher une escouade contre l'Assemblée nationale, quand il lut la circulaire suivante adressée le 28 octobre par le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, aux généraux de l'armée de Paris :

« Plus que jamais dans le temps où nous sommes, disait le ministre, le véritable esprit militaire peut assurer le salut de la société.

» Mais cette confiance que l'armée inspire, elle la doit à sa discipline ; et, nous le savons tous, général, point de discipline dans une armée où le dogme de l'obéissance passive ferait place au droit d'examen.

» Un ordre discuté amène l'hésitation ; l'hésitation, la défaite.

» Sous les armes, le règlement militaire est l'unique loi.

» La responsabilité, qui fait sa force, ne se partage pas : elle s'arrête au chef de qui l'ordre émane; elle couvre à tous les degrés l'obéissance et l'exécution. »

VII

L'attentat.

Le 1er décembre 1851, il y eut, comme d'habitude, réception à l'Élysée. Le président ne quitta pas les salons, causa avec les visiteurs de choses indifférentes, donna même quelques rendez-vous pour le lendemain. L'observateur le plus attentif, dit un historien du coup d'État, n'aurait pu découvrir ni sur son front un nuage, ni dans ses paroles une préoccupation.

« Vers dix heures, Louis-Napoléon, s'étant adossé à une cheminée, appela d'un signe le colonel Vieyra, nommé la veille chef d'état-major de la garde nationale: — Colonel, lui dit-il en souriant, êtes-vous assez maître de votre visage pour n'y rien laisser paraître d'une grande émotion ? — Je le crois, mon prince, répondit M. Vieyra.

» — Fort bien alors! et avec un sourire plus épanoui :

» — C'est pour cette nuit, dit-il à demi-voix. Vous n'avez pas bougé; c'est bien, vous êtes fort. Pouvez-vous me répondre que demain le rappel ne sera battu nulle part et qu'aucune convocation de garde nationale n'aura lieu? — Très-facilement, pourvu que j'aie assez d'ordonnances à ma disposition. » (M. Vieyra usa d'un procédé très-simple; il fit enlever ou même crever la peau des tambours.) « — Voyez le ministre de la guerre, continua le président. Mais ne partez pas sur-le-champ, on croirait que je vous ai donné un ordre. »

» Et, prenant le bras de l'ambassadeur d'Espagne qui s'avançait, le prince quitta la cheminée... »

Le dernier visiteur parti, il expédie les ordres suprêmes. Les agents indispensables étaient à leur poste, sans connaître l'heure, ni le plan, ni le but, car le coup d'État eut beaucoup de complices et peu de confidents. M. de Saint-Georges, directeur de l'Imprimerie nationale, était absolument sûr. M. Carlier, qu'on écarta au dernier moment pour le remplacer par un homme de coup de main, propre surtout à transmettre des ordres sans les discuter, avait organisé une police façonnée à l'obéissance passive, et totalement débarrassée du préjugé de la légalité. L'armée de Paris avait à sa tête des généraux et des colonels de fraîche création, qui avaient à justifier un avancement inespéré, scandaleux pour quelques-uns, et à se créer des droits pour de nouvelles faveurs. M. de Morny, qui travaillait pour lui-même, en se dévouant au prince Louis-Napoléon, tenait tous les fils. Jamais complot mieux organisé, ni plus facilité

par la position inouïe faite à son chef. Il n'y eut qu'à donner la chiquenaude. Tout marcha en cadence comme une cérémonie bien réglée. Le gros de la besogne fut fait, et bien fait, entre trois et sept heures du matin.

La ville, en s'éveillant, trouva les rues qui avoisinent l'Élysée et le Palais-Bourbon encombrées de troupes. M. Thiers, les généraux Cavaignac, Lamoricière, Bedeau, Changarnier, le colonel Charras, avaient été pris dans leur lit, poussés dans un fiacre, et conduits de toute la vitesse des chevaux à la prison de Mazas.

Cela fut connu partout en un clin d'œil, sans qu'on puisse s'expliquer comment. On racontait même les détails. Lorsque les agents se présentèrent chez Cavaignac, qui devait se marier dans quelques jours, il écrivit deux lettres, l'une à sa fiancée, l'autre à la mère de sa fiancée, pour leur rendre leur parole; puis il se déclara prêt à partir. Un personnage à figure sinistre, la main droite constamment cachée sous son gilet, se tint à ses côtés pendant qu'il écrivait, et se plaça devant lui dans le fiacre. « Je devine votre mission, lui dit froidement Cavaignac, mais je ne vous donnerai pas l'occasion de la remplir. » Il ne prononça pas d'autres paroles. On racontait chez Goudchaux, quelques heures après, que Charras s'était jeté sur ses pistolets, qui, depuis plusieurs nuits, ne quittaient pas son chevet, mais qu'ils avaient été désarmés la veille par une main inconnue; que plusieurs autres députés, dont on disait les noms, étaient servis depuis assez longtemps par des agents de police déguisés. Le général Changarnier, animé de tous les sentiments qui peuvent pousser aux résolutions extrêmes, s'avança sur les

agents, un pistolet à la main prêt à faire feu; le commissaire de police se glissa derrière lui et lui saisit les deux bras. Un fiacre escorté de cavaliers, le sabre au poing, le conduisit à Mazas quelques minutes après à travers la ville encore silencieuse. Lamoricière, en passant devant le poste de la Légion d'honneur, se jeta à la portière, se nomma, appela les soldats à la défense de leur général : le commissaire de police qui l'accompagnait le repoussa violemment vers le fond de la voiture, et, tirant un bâillon de sa poche, menaça de le lui mettre dans la bouche.

Le colonel Espinasse, qui devait être appelé peu de temps après à un rôle plus éclatant, était chargé de s'emparer du Palais législatif. Il range silencieusement ses hommes le long du mur qui borne le jardin de la présidence, et sonne lui-même à la grille placée quelques pas plus loin. On ouvre : il repousse le gardien, entre vivement par cette porte entre-bâillée; ses sapeurs le suivent et le reste de la troupe. Un bataillon de son régiment était de garde au palais cette nuit-là ; le commandant, en voyant son colonel et les hommes qui se pressent en foule à sa suite, devine ce qui va se passer. Il s'écrie qu'on le déshonore et brise son épée avec rage. Il veut appeler ; on l'arrête, on étouffe sa voix. Espinasse court à la chambre du commandant du palais, le lieutenant-colonel Niol, qui, entendant du bruit, mettait à la hâte ses vêtements. Dès la porte, il saute sur l'épée de M. Niol, déposée sur une chaise; M. Niol s'avance pâle de rage : « Vous faites bien de la prendre, car je vous l'aurais passée au travers du corps. » On n'inquiéta pas le président Dupin, qu'on

n'avait pas daigné consulter, et qu'on ne daignait pas craindre.

L'arrestation des deux questeurs, M. Baze et le général Le Flô, qui tous les deux logeaient au palais, fut difficile et presque tragique. En même temps que M. Espinasse, avaient pénétré dans le palais les deux commissaires de police chargés de s'emparer des questeurs. L'un, en entrant dans l'appartement du général Le Flô, trouve son fils, enfant de sept ans, qui d'abord prend peur. Le commissaire le rassure. « C'est pour un message du président ! » L'enfant le mène à son père. Le général lutta corps à corps, dans sa chambre, dans l'escalier, dans la cour du palais. On assure qu'un officier supérieur, qui assistait immobile à cette lutte déplorable, eut le courage de l'injurier. « Allez, nous en avons assez, des généraux avocats, et des avocats généraux. » M. Baze ne déploya pas moins d'énergie. Sa femme s'arracha du lit pour le défendre ; un agent de police mit la main sur elle. M. Baze prolongeait la résistance, ne pouvant pas croire à l'abandon de tout ce qui l'entourait. On l'emporta de vive force, se débattant encore contre les soldats et les hommes de police, et criant à la trahison jusqu'au poste de la rue de Bourgogne, où il put enfin se vêtir avant d'être jeté en fiacre et dirigé sur Mazas.

Plusieurs représentants appartenant au parti avancé, MM. Beaune, Nadaud, Lagrange, Valentin, Cholat, Miot, Greppo, furent arrêtés cette même nuit dans leur domicile. Par quel caprice inscrivit-on M. Roger (du Nord) sur cette liste ? Est-ce comme ami de M. Thiers ? ou faut-il croire que M. de Morny, qui connaissait

l'ardeur généreuse de son caractère, le fit arrêter, comme il s'en vanta plus tard, pour l'empêcher de se compromettre? Les arrestations de citoyens, commencées dans la nuit, se poursuivirent sans relâche pendant les trois journées suivantes.

La force armée occupait les bureaux et les ateliers des journaux hostiles, dont les plus importants furent supprimés. Il y avait un canon dans la cour du *National*. Le directeur, M. Caylus, ancien préfet de la République, désigné dès lors pour la transportation, parvint à déjouer les recherches de la police et à quitter la France.

Le long des rues et des boulevards, les murs disparaissaient sous de nombreuses affiches, imprimées et placardées pendant la nuit. Ces documents, destinés à apprendre au pays ce qu'on entendait faire de lui, étaient au nombre de quatre. Le premier était ainsi conçu :

« Au nom du peuple français,

» Le président de la République décrète :

» Article premier. — L'Assemblée nationale est dissoute.

» Art. 2. — Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

» Art. 3. — Le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

» Art. 4. — L'état de siége est décrété dans l'étendue de la première division militaire.

» Art. 5. — Le conseil d'État est dissous.

» Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé, etc. »

Ce décret est contre-signé par M. de Morny, nommé dans la nuit même ministre de l'intérieur.

Venaient ensuite deux proclamations du président de la République, publiées sans contre-seing de ministre, l'une au peuple français, l'autre à l'armée, et une autre du nouveau préfet de police, M. de Maupas, aux habitants de Paris.

La proclamation du prince au peuple français portait en tête ces mots : « Appel au Peuple, » qui sont encore aujourd'hui le signe de ralliement du parti bonapartiste. M. Bonaparte y représente l'Assemblée comme ayant attenté à son pouvoir (probablement à cause de cette innocente loi des questeurs), et ce qui est plus extraordinaire, il accuse l'Assemblée constituante de 1848 d'avoir conspiré contre lui avant qu'il fût président. Il est clair que les six millions de suffrages qu'il a obtenus sont, à ses yeux, une consécration du dogme de la légitimité dans la dynastie impériale; qu'il se croit élu non pour jurer la Constitution et la faire respecter, mais pour la briser. Dictateur et empereur depuis le 10 décembre 1848, il souffrait au-dessous de lui, par condescendance, une Assemblée qu'il aurait pu accepter comme instrument, mais qu'il devait supprimer dès qu'elle devenait obstacle.

Voici les passages les plus significatifs de cette proclamation, qui explique la pensée du règne, celle du coup d'État et des deux fameuses expéditions de Strasbourg et de Boulogne.

« L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses

fatales tendances... Elle attente au pouvoir que je tien directement du peuple; je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

» La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Mais aujourd'hui que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays, en invoquant le jugement du seul souverain que je reconnaisse en France, le Peuple. »

La proclamation indiquait ensuite les bases d'une Constitution conforme, disait-elle, au système d'organisation politique créé par le Premier consul au commencement de ce siècle, et qu'elle résumait en ces termes:

« 1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

» 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul;

» 3° Un conseil d'État préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif;

» 4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection;

» 5° Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

» Pour la première fois depuis 1804, disait M. Bonaparte, vous voterez en connaissance de cause, sachant bien pour qui et pour quoi. »

La proclamation à l'armée débutait ainsi:

« Soldats,

» Soyez fiers de votre mission. Vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant.

» Depuis longtemps vous souffriez comme moi des obstacles qui s'opposaient et au bien que je voulais vous faire, et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur. Ces obstacles sont brisés. L'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière: elle a cessé d'exister... »

M. Bonaparte donnait aux soldats sous les armes le droit de voter:

« En 1830 comme en 1848, on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation.

» Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix... »

Le préfet de police disait de son côté:

« Le président de la République, par une courageuse initiative, vient de déjouer les machinations des partis et de mettre un terme aux angoisses du pays.

» C'est au nom du peuple, dans son intérêt, et pour le maintien de la République que l'événement s'est accompli.

» C'est au jugement du peuple que Louis-Napoléon Bonaparte soumet sa conduite.

» Lorsque l'élu de six millions de suffrages appelle le peuple entier à exprimer sa volonté, des factieux seuls pourraient vouloir y mettre obstacle.

» Toute tentative de désordre sera donc promptement et inflexiblement réprimée. »

Ces divers actes et tout le plan du coup d'État étaient préparés de longue date. Le président les gardait toujours près de lui dans un paquet cacheté, sur lequel il avait écrit de sa main ce seul mot : *Rubicon*. Les ouvriers de l'Imprimerie nationale travaillèrent toute la nuit, surveillés chacun par deux gendarmes. Ordre était donné de fusiller quiconque s'approcherait des fenêtres ou tenterait d'avoir communication avec le dehors. On avait poussé la précaution jusqu'à couper et émietter la copie de manière à la rendre inintelligible ; celui qui recueillit les paquets et fit la mise en pages en connut seul le contenu. Les placards furent immédiatement portés chez le préfet de police, qui avait sous la main une légion d'afficheurs, dont le travail fut surveillé et protégé par de nombreux agents. Tout était achevé à sept heures, au moment où le jour commençait à poindre.

Il faisait un peu de pluie. Des cercles se formaient autour des affiches et se renouvelaient rapidement. On échangeait peu de paroles. Dès ce moment on pouvait juger que les ouvriers resteraient inactifs, qu'ils suspendraient leurs résolutions. Ils avaient, depuis le 31 mai, une rancune mortelle contre l'Assemblée. Les Montagnards, d'accord en cela seulement avec la Société du 10 décembre, club bruyant et agissant, où s'élaborait à ciel ouvert la propagande bonapartiste, leur répétaient chaque jour que la droite voulait rétablir la monarchie, qu'elle leur ramènerait Louis-Philippe ou Chambord, que là était le danger.

Michel (de Bourges) le leur avait dit la veille du haut de la tribune. Ceux d'entre eux qui étaient socialistes, et c'était certainement le grand nombre, pouvaient-ils oublier que Napoléon avait écrit l'*Extinction du paupérisme?* qu'il avait été leur idole? que toutes les émeutes de 1848 s'étaient faites sous l'invocation de son nom? Ils n'avaient pas lu son livre, qui n'est qu'une brochure ennuyeuse et médiocre, mais le titre n'avait pu être choisi que par un socialiste. Dans les proclamations qu'ils avaient sous les yeux, il parlait d'appel au peuple, de restauration du suffrage universel, de maintien de la République. Les ouvriers en blouse, avec le pain de la journée sous le bras et le compas tout ouvert dans la poche, lisaient d'un air grave, sans étonnement, sans colère. Quelques-uns laissaient échapper un mot d'approbation et semblaient croire que ces événements étaient une revanche du peuple contre la bourgeoisie. Les bourgeois étaient divisés; le parti de la force respirait : il lui faut toujours, en tout et à tout prix, la paix. Les politiques se sentaient envahis par une colère furieuse; c'était le grand nombre, le très-grand nombre. Trouvant les bureaux de journaux fermés, ils couraient chez les hommes qui avaient l'habitude de les recevoir, chez Goudchaux, chez Landrin, chez Delestre, chez Crémieux, chez Marie. Je ne parle que des républicains. Les autres avaient aussi leurs lieux de réunion; les amis de M. Odilon Barrot remplirent sa maison dès le matin. On se comptait; tout absent passait pour être à Mazas. Les nouvelles se croisaient, vraies ou fausses. Faut-il avouer que, dans les prévisions des attentats où le vainqueur se porterait dès

le lendemain, tout le monde restait au-dessous de la vérité? On commentait le coup d'État en termes enflammés; on cherchait les moyens de résistance; on se disait que le peuple des ateliers se réveillerait, qu'il comprendrait. Le président déclarait dans ses proclamations, ses affidés répandaient partout qu'il n'était pas l'agresseur, qu'il opposait la force à la force; qu'il se levait pour anéantir un complot monarchique, pour rendre au peuple ses droits. Mais les réponses sautaient aux yeux! Le piége était trop grossier!

Les manœuvres des partis, le complot, les tendances funestes de l'Assemblée, tout cela se résumait dans un mot : l'Assemblée, par la loi des questeurs, avait voulu pourvoir à sa propre sûreté. Le bon sens lui en faisait un devoir, la Constitution lui en donnait le droit.

Loin d'empiéter sur le pouvoir du président, elle l'avait subi à l'excès; elle avait poussé l'abnégation, on pouvait même dire l'obéissance passive, jusqu'à la faiblesse, jusqu'à la lâcheté.

Le président l'accusait d'avoir fait la Constitution contre lui, cette Constitution qu'il avait jurée, cette Constitution faite dans une Assemblée dont il était membre, avant qu'il fût candidat, et dans un temps où l'on ne croyait pas qu'il eût jamais l'audace de l'être! Il se plaignait de n'avoir pas en main le pouvoir absolu! « On ne s'est appliqué qu'à affaiblir par avance le pouvoir que vous alliez me confier! » Cet inconnu, ce médiocre auteur de pamphlets socialistes, ce conspirateur risible de Strasbourg et de Boulogne, élevé à la première dignité de l'État par la vertu de la légende impériale, si différente de l'histoire de l'Empire, se

plaignait de n'être pas encore à sa place. C'était un dictateur, un César ravalé à la basse et humiliante condition de président de la République!

On devait reconnaître qu'il était plus près de la vérité, quand il accusait l'Assemblée d'avoir attenté au suffrage universel. Mais n'avait-il pas trempé dans la loi du 31 mai? Aurait-elle été faite sans lui? Il se vantait dans sa proclamation de rétablir le suffrage universel. Que lui donnait-il à faire, au suffrage universel rétabli? Une Chambre sur deux. Et cette Chambre, il la diminuait, il la bridait, il la subordonnait au président, au Sénat, au conseil d'État! N'était-ce pas railler ceux qu'on dépouillait, que de parler dans ces conditions du rétablissement du suffrage universel? Voilà ce que nous disions; qu'aurions-nous dit si nous avions pu prévoir que ce qui restait du suffrage universel allait être détruit et avili par le système des candidatures officielles?

Il répétait partout, dans son décret, dans ses deux proclamations, dans la proclamation de son préfet de police, qu'il voulait le maintien de la République. Après avoir, pendant trois ans, juré chaque jour fidélité à la Constitution, il commençait un nouveau rôle, en jurant qu'il voulait maintenir et sauver la République. Mais il ne voulait, il ne rêvait, il n'avait jamais voulu et rêvé que l'Empire.

Il parlait d'appel au peuple: le peuple, après le coup d'État, si le coup d'État réussit, n'aura le choix qu'entre Napoléon et la guerre civile. Quoi! prendre tous les pouvoirs, tout le pouvoir; prendre l'armée et les fonctionnaires, en leur inculquant par surcroît le dogme de l'obéissance passive, empoigner comme des malfai-

teurs les plus grands personnages du pays, M. Thiers, M. Cavaignac; fouler aux pieds ses serments, déchirer la Constitution, mettre les députés en prison, faire violer la salle des délibérations par un régiment; dire, dans des proclamations: Que les méchants tremblent! et essayer ensuite de faire prendre l'appel au peuple au sérieux? Quand Philippe Auguste disait: « Que le plus digne prenne la couronne! » on savait bien que c'était pure rhétorique: il n'y avait pas de tragédie sous cette comédie. Mais le traître, le parjure, le conspirateur, le tout-puissant, qui tenait la France agonisante sous sa botte, lui dire: « Votez librement! Je m'en irai si vous votez autre chose! Je ne serai qu'un humble et pacifique citoyen de la République que vous aurez faite, ou un sujet soumis du roi que vous vous serez donné! » Nous pensions alors, dans notre colère, que parler ainsi à un grand peuple, c'était se jouer de la justice divine.

VIII

La résistance légale.

Un certain nombre de députés et d'hommes politiques, réunis chez M. Odilon Barrot, avaient signé la protestation dont voici la teneur :

« Vu l'article 68 de la Constitution,

» Considérant que, violant ses serments et la Constitution, Louis-Napoléon Bonaparte a dissous l'Assemblée, et employé la force publique pour consommer cet attentat ;

» Les membres de l'Assemblée, soussignés, après avoir constaté la violence qui est apportée, par les ordres du président, à la réunion légale de l'Assemblée, et l'arrestation de son bureau et de plusieurs de ses membres ;

» Déclarent que l'article 68 de la Constitution trace à chaque citoyen le devoir qu'il a à remplir ;

» En conséquence, le président est déclaré déchu de ses fonctions.

« La haute cour de justice est convoquée. Défense est faite à tout citoyen d'obéir aux ordres du pouvoir déchu, sous peine de complicité.

« Les conseils généraux sont convoqués et se réuniront immédiatement; ils nommeront une commission dans leur sein, chargée de pourvoir à l'administration du département et de correspondre avec l'Assemblée dans le lieu qu'elle aura choisi pour se réunir.

« Tout receveur général, ou percepteur, ou détenteur quelconque des deniers publics qui se dessaisirait des fonds qui sont dans ses caisses sur un autre ordre que celui émané du pouvoir régulier constitué par l'Assemblée, sera responsable sur sa propre fortune et, au besoin, puni des peines de la complicité. »

Suivent de nombreuses signatures. Je remarque MM. Odilon Barrot, de Tocqueville, Gustave de Beaumont, Lanjuinais, Passy, le duc de Broglie, Duvergier de Hauranne, et parmi les membres de l'Assemblée actuelle, MM. Dufaure, Oscar de Lafayette, de Corcelles, Bocher, Vitet, Mathieu de la Redorte, Victor Lefranc, etc. Les représentants réunis chez M. Crémieux furent arrêtés en un seul coup de filet, et conduits à pied à la Conciergerie. L'extrême gauche nomma un comité de résistance. M. Victor Hugo, l'un de ses délégués, rédigea un appel aux armes qui fut imprimé immédiatement, répandu dans la foule, et même affiché dans certains quartiers. Quarante ou cinquante députés pénétrèrent dans le Palais-Bourbon par une porte de

service qu'on avait oublié de fermer. Ils s'installèrent dans la salle des séances, et rédigèrent sur-le-champ une protestation et un décret de déchéance. Ils commençaient à le signer quand M. de Morny donna ordre de les expulser. Des soldats les arrachèrent de leur siége. M. Monet essaya de leur lire l'article 68 de la Constitution : « Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge, ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions, les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. » Les soldats ne voulaient ni écouter ni comprendre. Leur chef ne cessait de répéter : « J'ai mes ordres. » On traîne les représentants dans la salle Casimir Périer, grande et belle galerie qui sert de péristyle à la salle des séances, et les soldats y entrent avec eux, les poussant toujours la baïonnette dans les reins. A ce moment arrive le président, M. Dupin, que deux ou trois députés amenaient de force, et qui, dans l'incertitude du lendemain, ne voulait ni adhérer au coup d'État, ni le condamner. On lui passa, malgré lui, son écharpe. Il ne dit qu'un mot, qui était une vérité et une lâcheté. « Nous avons le droit, c'est évident ; mais ces messieurs ont la force : allons-nous-en. » Chassés enfin du palais, ces députés se répandirent sur la place et dans les rues avoisinantes. Quelques-uns, parmi lesquels M. Toupet des Vignes et le général Radoult-Lafosse, voulurent haranguer la foule ; ils furent arrêtés et conduits prisonniers au ministère des affaires étrangères. Les autres se rendirent rue de Lille, au domicile de M. Daru, vice-président de l'Assemblée,

qui avait été arrêté dans la matinée. Ils y trouvèrent une grande affluence de membres de la droite. Là, on résolut de faire une nouvelle tentative pour se faire ouvrir la salle des séances. Plus de cent cinquante députés descendirent la rue de Lille, ayant à leur tête deux vice-présidents, M. Benoist d'Azy et M. Vitet; mais ils ne purent franchir la grille; les soldats croisèrent la baïonnette devant eux. Ils se replièrent sur la mairie du Xe arrondissement, dont le général Lauriston, membre de l'Assemblée et colonel de la Xe légion, leur fit ouvrir les portes.

Dans cette salle de mairie fut tenue la dernière séance de l'Assemblée législative. Il en existe deux comptes rendus, qui furent publiés à cette époque, et ne diffèrent l'un de l'autre que sur des points de détail. M. Ténot, dans son livre intitulé : *Paris en décembre 1851*, a reproduit celui qui semble le plus complet. Tout le monde devrait avoir dans les mains le livre de M. Ténot. Il faut y lire ce compte rendu. J'en donnerai, par quelques extraits, une idée.

Il était onze heures du matin. On était deux cent vingt membres.

C'était assez pour délibérer valablement dans les circonstances où l'on se trouvait. Parmi les députés présents, je remarque les deux présidents de l'Assemblée actuelle, MM. Grévy et Buffet; des ministres anciens et futurs, le duc de Broglie, père de M. de Broglie, aujourd'hui vivant, M. Dufaure, M. Casimir Périer, M. de Larcy, environ quarante-cinq membres de l'Assemblée de Versailles.

Toutes les opinions y étaient représentées. M. Marc

Dufraisse, M. Tamisier, M. Pascal Duprat y côtoyaient M. Vitet, M. de Vogüé, M. de Falloux ; cependant la droite y était en immense majorité. M. Benoist d'Azy présida. On vota d'abord à l'unanimité un décret rédigé par Berryer, et qui proclamait la déchéance de Bonaparte. Tous les membres présents y apposèrent leur signature.

M. Pascal Duprat, persuadé que la troupe obéirait au président de la République, sans tenir compte de la déchéance légalement prononcée, et que, par conséquent, les lois que l'Assemblée allait faire n'auraient que la valeur d'une protestation si elle n'opposait une force à la force en appelant le peuple à la défense de la représentation nationale, proposa d'envoyer des députés dans toutes les parties de Paris, et principalement dans les faubourgs, pour soulever la population.

« C'est votre seul moyen de salut, dit-il, vous ne vous défendrez que par la révolution. » M. Berryer lui répondit : « Nous nous défendrons par le droit. » Et l'on cria de toutes parts : « Et la loi, la loi ! pas de révolution ! »

La révolution était faite pendant qu'on criait : « Pas de révolution ! » Elle était faite, non par l'Assemblée, mais contre elle, par le président.

Le président, appuyé sur l'armée, qui le suivait sans hésiter dans cette voie, déchirait la Constitution, s'emparait, en vertu de sa propre volonté, sans mandat quelconque et par un acte de violence sans justification ni prétexte, de la totalité des pouvoirs publics. L'Assemblée ne pouvait penser qu'il lui suffirait, pour se défendre, de constater la violation du droit, qui était aussi évi-

dente que la lumière du jour, et de rendre des décrets qu'elle ne pourrait ni faire exécuter ni même promulguer au dehors. Comptait-elle sur la garde nationale, c'est-à-dire sur le peuple ? Alors elle devait écouter M. Pascal Duprat. Espérait-elle que l'armée désobéirait au président? que la déchéance prononcée dans cette salle de mairie serait connue et acceptée?

L'espérait-elle, après Satory, après les discours prononcés par le général Magnan devant son état-major, après la circulaire du général Saint-Arnaud, après les événements de la nuit et de la matinée? On put juger dans cette séance même, de ce que peuvent la loi contre la force, et la raison contre l'obéissance passive!

A peine M. Pascal Duprat avait-il fini de parler, que les députés placés au fond de la salle s'écrièrent : « On monte ! on monte ! » Un profond silence s'établit: « Pas un mot, Messieurs, dit le président. Gardez vos places. Songez que l'Europe entière vous regarde. » L'Europe entière allait voir qu'après avoir prononcé illégalement la dissolution de l'Assemblée issue du suffrage universel, Louis-Napoléon Bonaparte envoyait pour la dissoudre de fait un sergent d'infanterie suivi de douze fusiliers.

M. Vitet, vice-président de l'Assemblée, accompagné de M. Chapot, secrétaire, de M. Grévy et de quelques autres députés, s'avance vers lui. Sur les observations de M. Vitet, il consent à se retirer pour aller chercher son capitaine. Le capitaine arrive. M. Vitet, M. Grévy parlementent encore avec celui-ci, qui se tient en dehors de la porte et ne leur répond que par ces mots, répétés avec obstination : « J'ai mes ordres. » Cependant, il reste dans le couloir

et s'abstient d'entrer dans la salle. On rend un décret qui charge l'armée de Paris de veiller à la défense de l'Assemblée nationale et enjoint au général Magnan, sous peine de forfaiture, de mettre les troupes à la disposition de l'Assemblée. Quelques instants après, on décide que le général Oudinot, duc de Reggio, prendra le commandement de l'armée et de la garde nationale au nom de l'Assemblée, investie, par le décret de déchéance, de la plénitude des pouvoirs publics. Le général Oudinot, avec l'assentiment de ses collègues, prend pour major-général de l'armée M. Tamisier et pour major-général de la garde nationale M. Mathieu de la Redorte.

A ce moment, on voit entrer dans la salle un sous-lieutenant de chasseurs de Vincennes, suivi de quelques soldats et de quelques sous-officiers, qui ont l'air de le surveiller et de lui dicter ses réponses. Le général Oudinot essaie vainement de faire reconnaître son autorité. « Mon général, dit le sous-lieutenant, vous connaissez notre position ; j'ai reçu des ordres. »

On lui donne lecture du décret qui nomme le général Oudinot commandant en chef. Il l'écoute respectueusement, et ne répond que ces mots : « Je dois obéir aux ordres que j'ai reçus. » Il ajoute qu'il va demander les instructions de l'officier supérieur qui lui a donné sa consigne.

Au moment où il sortait, deux commissaires de police se présentent, et somment les représentants du pays de se disperser, au nom de M. de Maupas. Le président leur fait donner lecture du décret de déchéance. Il prononce ensuite ces paroles :

« C'est en vertu de ce décret, dont nous pouvons vous remettre une copie, que l'Assemblée s'est réunie ici, et qu'elle vous somme, par ma bouche, d'obéir à ses réquisitions. Je vous répète que, légalement, il n'existe qu'une seule autorité en France en ce moment, c'est celle qui est ici réunie. C'est au nom de l'Assemblée qui en est la gardienne, que nous vous requérons d'obéir. Si la force armée, si le pouvoir usurpateur, agit vis-à-vis de l'Assemblée avec la force, nous devons déclarer que nous, nous sommes dans notre droit. Il est fait appel au pays. Le pays répondra.

» M. DE RAVINEL. — Demandez leurs noms aux commissaires.

» M. LE PRÉSIDENT. — Nous qui vous parlons, nous sommes MM. Vitet, Benoist d'Azy, vice-présidents, Chapot, Grimault et Moulin, secétaires.

» UN DES COMMISSAIRES. — Monsieur le président, voici l'ordre qu'on nous a donné, et sans plus attendre, nous vous sommons, que ce soit à tort ou à raison, de vous disperser. » (*Violents murmures.*)

La fin de cette triste histoire fut que l'officier commandant, chef de bataillon ou capitaine, à la suite de ces pourparlers qui avaient duré près de deux heures, comprit enfin que ce n'était pas trop d'un officier de son rang pour mettre fin au régime parlementaire et achever la ruine d'une Constitution. Il entre et donne lecture d'une dépêche qu'il vient de recevoir du général Magnan, investi depuis le matin du commandement des troupes : « Ordre de laisser sortir de la mairie du dixième arrondissement tous les représentants qui s'y trouvent

et qui n'opposeront aucune résistance. Quant à ceux qui ne voudront pas obtempérer à cette injonction, ils seront arrêtés immédiatement et conduits à Mazas avec tous les égards possibles. » On avait eu moins d'égards pour le général Bedeau, qui fut traîné de degré en degré sur son escalier, pour le général de Lamoricière, qui fut menacé du bâillon, pour le général Le Flô, avec lequel les agents engagèrent une lutte corps à corps, pour M. Baze, qui fut emporté presque nu jusqu'au poste de la rue de Bourgogne.

« La réunion avait hâte d'en finir, dit M. Taxile Delord dans son excellente *Histoire du second Empire*. De toutes parts, le même cri se fait entendre : « Tous à Mazas! » Avoir hâte d'en finir, c'est un sentiment français qui n'est pas toujours un bon sentiment. J'aime mieux Baze et Le Flô se faisant traîner, Changarnier se jetant sur son pistolet. Les condamnés, sous la Terreur, avaient hâte d'en finir, couraient à la mort; ce n'est là qu'un courage stérile, la dernière espèce de courage. Il faut revendiquer le droit jusqu'au bout, et le défendre encore quand il n'y a plus d'espérance. Les satisfaits de la matinée du 2 Décembre, qui, le soir, firent monter la Bourse, n'approuvaient pas tous le coup d'État; beaucoup, au fond, le blâmaient; ils avaient hâte d'en finir, d'échanger l'incertitude contre la certitude d'un mal. Les irrités, les résistants, surtout les députés, gardiens du droit, n'auraient pas dû sentir la défaillance. Plus ils prolongeaient leur séjour dans cette salle, où leur attitude, pendant trois heures, fut parfaite, plus ils donnaient de chances à la patrie. M. Oudinot expliqua au commandant la situation, et il conclut en lui deman-

dant, comme il avait fait au sergent et aux autres officiers, s'il allait obéir.

« M. Oudinot. — Vous m'avez entendu, commandant du 6e bataillon : je vous ai donné l'ordre de faire évacuer la mairie. Allez-vous obéir?

« L'officier. — Non, et voici pourquoi : j'ai reçu de mes chefs des ordres et je les exécute.

« De toutes parts. — A Mazas! à Mazas! »

Les députés eurent donc hâte d'en finir, d'aller à Mazas. Les vaillants déclarèrent qu'ils ne céderaient qu'à la force. Des agents les prirent par le bras; M. Vitet fut tenu au collet. Ils sortirent ainsi et furent conduits à pied jusqu'à la caserne de cavalerie du quai d'Orsay. A trois heures et demie, les portes se refermèrent sur deux cent dix-huit députés. Le soir on en amena vingt autres. On les partagea ensuite entre Mazas et le Mont-Valérien. Ils y furent rejoints par plusieurs de leurs collègues, arrêtés dans des réunions de représentants ou à domicile. M. Valette, en se présentant à la caserne du quai d'Orsay pour y partager la captivité de ses collègues, avait dit : « Il y a deux raisons pour m'arrêter : je suis député et rofesseur de droit. »

IX

Les citoyens combattent pour la Constitution et la loi contre l'armée et les représentants de l'autorité. — La lutte dans Paris.

Je n'ai pas à raconter ce qui se passa dans cette journée et dans les journées qui suivirent : ni la mort de Baudin, tué sur une barricade, ni l'héroïsme de Schœlcher (le mot n'est pas trop fort), marchant sans armes au-devant des soldats, et, la pointe de leurs baïonnettes sur la poitrine, les conjurant de cesser une lutte fratricide, de se ranger du côté de la loi et du droit; ni l'effarement des ouvriers, partagés entre leur dévouement pour des républicains éprouvés qui les appelaient à combattre, et la crainte de servir des projets de restauration monarchique et de nuire à la République sociale en attaquant Louis-Napoléon. A cette date, il n'y avait dans les ateliers qu'un noyau très-restreint de républicains non socialistes, vieux débris des luttes de la Restauration, restés fidèles à toutes les idées qui animaient le

parti à cette époque. La Société du 10 décembre avait rempli les ateliers de ses émissaires, et elle avait fait assez de dupes pour se croire en droit d'affirmer que tout ouvrier républicain était socialiste, et tout socialiste napoléonien. Il serait plus exact de dire qu'entre la Chambre, qui avait mutilé le suffrage universel, et le président, qui promettait de le rétablir, les ouvriers ne voyaient pas clairement où était l'intérêt de la République. L'incertitude les rendit inactifs. Comment auraient-ils oublié que, pendant plusieurs semaines, des hommes en blouse avaient traversé Paris chaque soir en chantant :

Nous l'aurons, nous l'aurons,
Louis-Napoléon !

qu'il avait publié un livre sur l'*Extinction du paupérisme*, dont le titre était d'ailleurs ce qu'ils comprenaient le mieux ; qu'à l'époque de l'élection de Paris, les délégués du Luxembourg avaient voté pour Louis-Napoléon ; qu'il avait été alors l'élu des ouvriers socialistes ; qu'au moment où la Chambre délibérait sur cette élection et hésitait à la valider, ils s'étaient rassemblés en foule aux environs du Palais législatif, qu'ils avaient été sur le point d'engager une bataille ; que pendant les journées de Juin, c'était encore son nom qu'ils prononçaient sur les barricades? Un socialiste très-illustre, M. Enfantin, définissait ainsi l'Empire dans une lettre écrite en novembre 1860 : « Guéroult ne me paraît pas comprendre assez l'Empereur. Il ne voit pas qu'il s'agit de l'extinction du paupérisme et de l'introduction du socialisme par l'armée, par l'État, par en haut, sans Crémieux,

Louis Blanc et Albert, ouvrier, ni Blanqui, ni Barbès, mais peut-être vous et moi. »

Dans ces mêmes journées de Juin dont je parlais tout à l'heure, quand la bataille fut finie, je pénétrai dans le faubourg Saint-Antoine, avec mon ami David, d'Angers, pour visiter les ambulances. On me conduisit dans un ouvroir de la rue Saint-Maur-Popincourt, où les salles, les couloirs et jusqu'aux escaliers regorgeaient de blessés et de mourants. C'étaient tous des insurgés. L'un d'eux, qui était évidemment à son dernier râle, avait près de lui sa femme et trois enfants dont les sanglots fendaient le cœur. « Parlez-lui, consolez-le, » me dit la sœur de Charité. J'essayai, mais que pouvais-je dire? Il tourna les yeux vers moi. J'avais mon écharpe de représentant: « Vous aurez beau faire, me dit-il dans un suprême effort, nous aurons Louis-Napoléon. » Il mourut quelques minutes après. Un des assassins du général Bréa déclara aussi, devant le conseil de guerre, qu'il voulait Louis-Napoléon. Je n'accuse pas Louis Bonaparte d'avoir suscité ou encouragé l'insurrection de Juin. Je constate des faits qui expliquent la conduite des ouvriers en Décembre. L'Assemblée, à la suite de cette lutte sauvage, où Paris et la civilisation avaient failli périr, donna le premier exemple des transportations sans jugement. Les vaincus de Juin ne l'avaient pas oublié.

La loi du 31 mai, faite contre eux, acheva de les exaspérer. Cette colère contre la Chambre fut habilement entretenue en vue du coup d'État, habilement exploitée dans la proclamation du 2 décembre. « L'Assemblée est dissoute. » C'était la vengeance! « La loi du 31 mai est abrogée. Le peuple est souverain. » Ces paroles acqué-

raient une nouvelle force, venant de l'auteur de l'*Extinction du paupérisme*. Même les plus ardents républicains de l'Assemblée n'avaient-ils pas répété avec obstination que le danger ne venait pas de Bonaparte, qu'il fallait surtout se défier de la droite? La République s'était comme suicidée de ses propres mains, d'abord en se combattant, ensuite en se divisant. Quand Bonaparte, en invoquant son nom, acheva de la détruire, la bourgeoisie seule sentit l'horreur du coup qui nous frappait. Elle essaya de lutter sans le peuple contre l'armée: tentative héroïque dont elle-même ne se dissimulait pas l'inanité. Ce mot d'un ouvrier au représentant Baudin résume bien ce moment de l'histoire : « Croyez-vous que nous allons nous faire tuer pour vos vingt-cinq francs? — Citoyen, répondit-il, vous allez voir comment on meurt pour vingt-cinq francs. » Sa mort remua les masses, sans les soulever.

Il n'y eut, les deux premiers jours, qu'un petit nombre de barricades, faites par des gens qui n'étaient pas du métier, derrière lesquelles on tira quelques coups de fusil. On porta dans les rues, autour de la Bourse et des Halles, un cadavre en criant : « Vengeance ! » Peu de personnes suivirent. C'était tragique et ridicule. Dans un moment d'effervescence populaire, ce n'aurait été que tragique. La foule, sur les allées du boulevard, foule de bourgeois, était immense, indignée, frémissante. On voyait au milieu d'elle des députés échappés aux arrestations, Michel, de Bourges, Victor Hugo, Schœlcher, et d'anciens constituants, Jules Bastide, Ch. Beslay, haranguant vainement ceux qui les entouraient, cherchant des combattants dans les premières

heures et plus tard cherchant la mort, des journalistes qui sortaient désespérés de leurs conciliabules, et venaient s'assurer par leurs propres yeux que tous les moyens de résistance faisaient défaut. On se racontait les arrestations nocturnes, la marche des deux cent dix-huit députés incarcérés du même coup de filet, la protestation signée chez Marie, les résolutions prises et abandonnées faute de moyens d'exécution, la présence de M. Jérôme Bonaparte chez Landrin, et ses déclamations passionnées contre le coup d'État. Le milieu de la chaussée était inondé de troupes, dont les rangs s'ouvraient de temps en temps pour laisser passer la cavalerie ou les canons. Les soldats paraissaient fort excités. On leur avait donné abondamment à manger et à boire dans leurs casernes. Chaque homme avait reçu, pendant la nuit, au nom du président, une petite somme. Un de ses biographes veut bien nous dire que ses derniers 50,000 francs y passèrent. Un autre nous peint des colonels recourant à la ruse pour donner courage aux insurgés et les attirer en grand nombre sous les pas de leurs chevaux.

« ... Le colonel masqua ses escadrons pendant quelques instants dans un pli de terrain pour leur donner le change et leur laisser croire qu'il était occupé du côté de la Bastille; mais, faisant brusquement demi-tour sans être aperçu et prescrivant aux trompettes et à l'avant-garde de rentrer dans les rangs, il se remit en marche au pas, jusqu'au moment où il se trouva à l'endroit le plus épais de cette foule compacte et incalculable, avec l'intention de piquer tout ce qui s'opposerait à son passage. Les plus audacieux, enhardis peut-être par la démon-

stration pacifique de ce régiment, se placèrent en avant du colonel et firent entendre les cris insultants de: « Vive l'Assemblée nationale! à bas les traîtres! » Reconnaissant à ce cri une provocation, le colonel s'élance comme un lion furieux au milieu du groupe, en frappant d'estoc, de taille et de lance. Il resta sur le carreau plusieurs cadavres... » Des régiments de cavalerie ne cessaient de parcourir les boulevards en poussant des éclats de rire, et en proférant des injures contre la foule. Des sergents de ville, mêlés aux régiments de ligne, sortaient des rangs tout à coup, et envahissaient quelque maison d'où un cri d'indignation ou de douleur était parti. Les soldats en faisaient autant, quelquefois sans provocation. Des arrestations brutales, non justifiées, avaient lieu. Il y eut même des meurtres dans les maisons, de plus nombreux encore dans les postes où les prisonniers étaient conduits. On regardait les mains, et si elles paraissaient noires de poudre, cela suffisait. « Au mur! » *Justice* était faite. Sur les barricades on ne faisait pas de quartier. Le général Saint-Arnaud, ministre de la guerre, avait fait afficher cette protestation laconique :

« Le ministre de la guerre,

« Vu la loi sur l'état de siége,

« Décrète :

« Tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, sera fusillé. »

Le Moniteur du 30 août 1852 n'avoue que trois cent quatre-vingts morts. Il faut que les rapports aient été

bien incomplets, ou qu'on n'ait pas compté dans ce recensement les personnes tuées dans leurs maisons ou dans les rues.

La violence de la répression contrastait péniblement, pendant les deux premiers jours, avec l'inanité de la résistance. Tout le monde savait que les barricades étaient en petit nombre, qu'elles ne tiendraient pas, qu'elles ne pourraient pas tenir, que le peuple ne se battait pas. On se demandait pourquoi ces décharges multipliées contre des ennemis absents, ces razzias contre des foules désarmées.

Le 4 décembre seulement, les barricades furent nombreuses. Celles du boulevard Poissonnière et de la rue du Petit-Carreau étaient formidables. La police laissa faire pendant toute la matinée. L'armée regardait et ne branlait pas. C'était un plan conçu par M. de Morny et habilement exécuté par le général Magnan. M. de Morny lui avait télégraphié dès la veille : « Laissez les insurgés s'engager tout à fait et des barricades sérieuses se former, pour ensuite écraser l'ennemi et le détruire. » Le préfet de police, qui se troublait aisément, suivait l'exécution de ce plan avec terreur. Il télégraphiait au ministre de l'intérieur le 4, à une heure de l'après-midi : « Les nouvelles deviennent très-graves; laisser grossir maintenant serait un acte de haute imprudence. » M. de Morny avait parcouru les boulevards jusqu'aux barricades, et ce qui effrayait tant M. de Maupas le remplissait de joie. En rentrant au ministère, il trouva son entourage tout pâle: « Comment! leur dit-il, hier, vous vouliez des barricades, on vous

en fait, et vous n'êtes pas contents! » Le général Magnan n'était pas moins harcelé de son côté; mais il avait décidé qu'il n'attaquerait pas avant deux heures, et quelques instances qu'on lui fit, il resta inébranlable dans sa résolution. Enfin, quand les ennemis, comme les appelle M. de Morny, se furent massés imprudemment sous la gueule des canons, M. Magnan, voyant les battues faites, donna le signal du tirer. La stupeur fut au comble quand, vers trois heures, après cette longue inaction et ce long silence, on entendit tonner le canon sur le boulevard. Pendant plus d'une heure, quatre pièces rangées en batterie sur la chaussée tirèrent sans relâche, à obus et à boulets, sur la barricade du faubourg Poissonnière. La barricade tint bon. Attaquée plusieurs fois à la baïonnette, cette poignée de républicains fit pleuvoir une grêle de balles sur les assaillants et ne céda que quand elle se vit prise en queue et en flanc par les rues latérales. Toute la ville à ce moment était un champ de bataille, où 1,500 hommes à peu près luttaient contre 40,000. Le résultat ne pouvait plus paraître douteux, à la tombée de la nuit, même aux plus confiants et aux plus aveugles. Les barricades qui n'avaient pas été démontées n'étaient plus défendues que par des hommes qui voulaient mourir. Le plan de M. de Morny avait réussi : « Laisser les insurgés s'engager à fond, les cerner, les écraser... »

La troupe ne tirait pas seulement sur les « insurgés ». Dans une liste officielle donnant les noms de 191 morts, avec l'indication du lieu où les victimes sont tombées, on compte neuf femmes, un enfant de sept ans et demi, sept noms d'hommes accompagnés de cette mention :

Tué chez lui. Près de soixante personnes sont indiquées comme ayant péri dans l'espace compris entre le boulevard Bonne-Nouvelle et le boulevard des Italiens. Je rappelle que *le Moniteur* du 30 août 1852 fixe le nombre des morts à 380, et que ce nombre paraît être audessous de la vérité.

Il est constant qu'où un ou deux régiments auraient suffi, on employa une armée, et que pendant deux ours on tira dans les rues de Paris, non pour réprimer, mais pour terrifier. On rabattit en quelque sorte les insurgés (*Laissez des barricades sérieuses s'élever*), pour les amener sous le canon. Les entrepreneurs et directeurs de cette révolution étrange jugèrent à propos, après la journée du 4, de mettre fin à leurs démonstrations guerrières. Les généraux arrêtés dans la nuit du 2 décembre avaient été transférés à Ham; les maisons de détention, les forts et les postes de police regorgeaient de prisonniers. Dans les casernes, ce n'étaient que festins et cris de joie. Les rues étaient calmes, un peu désertes. On avait lavé le sang, enterré les corps. Des ouvriers achevaient d'abattre la salle, dite salle de carton, où avaient siégé l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative. D'autres comblaient les fossés de la place de la Concorde, sans que personne pût s'expliquer les motifs et l'urgence de cette transformation. On se montrait sur les maisons la trace des balles; on allait, en longues files, visiter sur les boulevards la maison Sallandrouze, qui avait servi de cible aux canons. Ce violent orage n'avait pas laissé après lui d'autres marques visibles. La Bourse montait. Les *Te Deum* ne furent chantés que quelques jours plus tard, après le

plébiscite. Quelques-uns respiraient en disant : « C'est fini ! » A défaut de la liberté et de l'honneur irrémédiablement perdus dans ce naufrage, on croyait au moins que les vainqueurs nous donneraient le repos.

X

La lutte dans les départements.

Le mouvement fut assez vif dans les départements. Les républicains ne s'y divisèrent pas comme à Paris ; ils comprirent tous sur-le-champ que, si le coup d'État réussissait, c'en était fait de la République. Presque partout on compta qu'à Paris la résistance l'emporterait ; les soulèvements qui eurent lieu n'ont pas d'autre cause. La plupart furent réprimés par la force ; tous cessèrent quand la défaite de la résistance à Paris fut connue. Chose étrange : les grandes villes furent un moment agitées, mais sans tentatives d'insurrection sérieuse ; ce furent les villes moins importantes et les campagnes qui se soulevèrent. Ainsi dans le Sud-Ouest, Marmande, Auch résistèrent plus que Bordeaux et Toulouse ; au Sud-Est, Lyon et Marseille furent contenus, tandis que la Drôme, l'Hérault, le Var, les Basses-Alpes étaient le théâtre d'insurrections formidables. Peut-être faut-il at-

tribuer ce résultat aux précautions prises à l'avance dans les grandes villes, aux forces supérieures dont disposaient les préfets; peut-être aussi y connut-on plus tôt ce qui se passait à Paris.

Dans plusieurs départements, des bandes de trois mille et de six mille hommes parcoururent le pays, s'emparèrent des préfectures et des casernes, engagèrent des luttes meurtrières avec la troupe. Quelques excès, en très-petit nombre, quelques attentats odieux furent commis par les insurgés, plutôt contre les personnes, par vengeance, que contre les propriétés.

Les journaux qui défendaient le coup d'État grossirent démesurément certains faits, en inventèrent d'autres, et répandirent partout le bruit que les paysans brûlaient les châteaux, massacraient les riches, pillaient les villes; en un mot, que les départements étaient livrés aux horreurs d'une nouvelle jacquerie. Pendant qu'on effrayait la France de ces récits, on lui disait aussi que Paris aurait été la proie des communistes au 2 Décembre, si le président, qu'on appelait le Sauveur de la société, n'avait déjoué leurs projets par une courageuse initiative. On donnait aux combattants des rues de Paris, pendant les trois journées, la qualification de communistes, quoiqu'il fût constant que les socialistes s'étaient abstenus et qu'on n'avait eu affaire qu'à une poignée de bourgeois républicains. La Jacquerie des départements n'était pas plus véritable que le communisme de Paris; mais on eut besoin de ce double mensonge pour expliquer l'attentat d'abord, et ensuite le régime de terreur auquel on soumit le pays. On affirme que, dans la plupart des cas, les soldats tirè-

rent les premiers. Est-ce vrai? est-ce faux? Il est bien difficile de saisir la vérité au milieu des assertions les plus contradictoires. Je suis presque d'avis que cela est indifférent. On ne saurait se dissimuler que ceux qui se révoltent ont l'intention de se battre, et que ceux qui marchent contre les révoltés sont dans la nécessité de recourir à la force si on n'écoute pas leurs exhortations ou si on n'obéit pas à leurs sommations. Ce qui est criminel, c'est la cause, ou l'excès. Dans la courte guerre civile qui suivit le 2 Décembre, ceux qu'on appelait les révoltés étaient en réalité les défenseurs de la Constitution. Ils avaient le droit et la loi pour eux. Ils furent traités presque partout avec barbarie. Le ministre de l'intérieur affectait de défendre non le coup d'État, mais la société elle-même, attaquée, disait-il, dans ses bases fondamentales; et cette situation lui permettait d'écrire aux généraux des ordres tels que celui-ci : « Les bandes qui apportent le pillage, le viol et l'incendie se trouvent hors des lois. Avec elles on ne parlemente pas, on ne fait pas de sommations; on les attaque et on les disperse. Tout ce qui résiste doit être fusillé, au nom de la société en légitime défense. » Le ministre de la guerre Saint-Arnaud donnait de son côté des instructions qui n'étaient pas plus tendres. Il prescrivait de fusiller non-seulement les individus pris les armes à la main, mais « quiconque essaierait de fuir en présence de la force armée. » Le général Rostolan, qui commandait dans l'Hérault, fit exécuter cette dernière prescription; il s'en vante dans une proclamation : « Déjà quelques-uns de vos compagnons ont été frappés de mort pour avoir désobéi aux sommations qui leur ont été

faites de se rendre. » On fusilla un certain nombre d'insurgés pris les armes à la main, des fuyards, des prisonniers. Martin Bidauré, fusillé, laissé pour mort, parvint à se cacher, à se guérir; on le reprit, on le fusilla une seconde fois. Parmi les prisonniers qu'on fusillait de sang-froid, plusieurs heures ou plusieurs jours après l'action, on en cite quatre qui furent fusillés dans leurs fers : le plus jeune, nommé Justin Gayol, n'avait que dix-sept ans. Il fut constaté ensuite qu'on l'avait arrêté par méprise.

Les arrestations s'élevèrent à des chiffres presque fabuleux : mille cinq cent dans la Nièvre, deux mille dans le Gers, trois mille dans l'Hérault... Un commissaire général, M. Carlier, décréta que quiconque donnerait sciemment asile à un réfugié serait réputé complice et traité comme tel et le général Eynard, commandant de l'état de siége dans l'Allier, mit les biens des inculpés sous séquestre.

Ces arrêtés de deux proconsuls furent étendus à toute la France et considérés comme des lois; on cite un jugement rendu à Lyon par un conseil de guerre, le 30 décembre 1851, qui condamne un garde champêtre, nommé Astier, à vingt ans de travaux forcés pour avoir donné asile à des insurgés en fuite.

XI

Le plébiscite.

La révolution faite, le président la fit confirmer par un plébiscite. Il en promulgua la formule le 3 décembre : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution, sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre. » Voici le résultat du vote; il y eut 7,439,216 *oui*, contre 640,737 *non* et quelques milliers de voix perdues. Le président se déclara absous. Qui oserait dire que l'Assemblée aurait eu moins de votes d'absolution si, commettant un attentat et violant la Constitution, elle avait emprisonné le président et saisi le pouvoir? Et qui put croire alors, qui croit aujourd'hui que la cinquième, la dixième partie de ceux qui votèrent *oui* fussent bonapartistes?

Plusieurs des départements où la résistance avait été la plus vive se signalèrent par des votes très-favorables

au coup d'État. La Drôme donna 63,799 *oui* contre 10,279 *non*; le Gers, 64,449 *oui* contre 8,588 *non*; l'Hérault, 60,336 *oui* contre 14,317 *non*; la Nièvre, 74,356 *oui* contre 1,698 *non*; le Var, 62,824 *oui* contre 4,342 *non*. Je fus moi-même témoin d'une contradiction aussi étrange au premier abord; et, si j'entre dans ce détail, c'est qu'il peint le moment, et qu'en même temps il l'explique.

La haute cour de justice s'était réunie spontanément le 2 Décembre dans une des salles de la Cour de cassation, au Palais de justice, en vertu du 3e paragraphe de l'article 68 de la Constitution, ainsi conçu : « Les juges de la haute cour de justice se réunissent immédiatement, à peine de forfaiture ; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent, pour procéder au jugement du président et de ses complices; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public. » L'arrêt suivant avait été rendu : « La haute cour, vu les placards imprimés et affichés, etc.; attendu que ces faits et l'emploi de la force militaire dont ils sont appuyés réalisent le cas prévu par l'article 68 de la Constitution, déclare qu'elle se constitue; dit qu'il y a lieu de procéder en vertu dudit article 68, nomme pour son procureur général M. Renouard, conseiller à la Cour de cassation, et s'ajourne à demain pour la continuation de ses opérations. » Vers la fin de la séance, trois commissaires de police, accompagnés d'officiers de paix et d'un détachement de gardes républicains, étaient venus sommer la Cour de se dissoudre; les membres s'étaient séparés en protestant qu'ils ne cédaient qu'à la force, et ils renouvelèrent leur

protestation le soir du même jour dans le cabinet de M. Hardoin, leur président. Ils se réunirent encore le lendemain, 3 décembre, à midi, aux termes de leur arrêt, dans le local des audiences de la Chambre civile. En arrivant, ils trouvèrent dans la première pièce les membres de cette Chambre, qui se préparaient à tenir séance, et le premier président M. Portalis. Ils leur racontèrent ce qui avait été tenté contre eux la veille, et les prièrent de se tenir dans la première salle pour assurer leur sécurité pendant qu'ils délibéreraient dans la salle du fond. M. Portalis et ses collègues, un peu étonnés de ce rôle, ne purent refuser leur consentement. La haute cour délibéra, assistée, cette fois, de son procureur général, M. Renouard; mais elle s'ajourna indéfiniment, « attendu que les obstacles matériels à l'exécution de son mandat continuaient. »

Un des membres de la Cour vint chez moi en sortant de la séance; il me dit qu'il n'avait pas hésité à faire son devoir, et que le crime était d'ailleurs évident; mais, ayant fait ce jour-là, peut-être pour la première fois de sa vie, un acte d'opposition, il se croyait perdu sans ressources et me donna ses instructions pour avoir soin de ses intérêts si j'échappais, et qu'il fût exilé comme il s'y attendait. Je le revis après le plébiscite. Je savais qu'il était allé dans une petite ville des environs de Paris, où il avait ses propriétés, pour engager les électeurs à voter *oui*. Il me le confirma lui-même, en ajoutant ces paroles qui expliquent plusieurs millions de votes : « Comme juge, je l'aurais infailliblement condamné; comme citoyen, je l'ai absous, parce que dans l'état où il nous a mis par son crime, il n'y a plus que

lui de possible, et qu'il vaut mieux être gouverné par un criminel que de tomber dans la guerre civile. »

Les défenseurs de l'Empire invoquent les votes obtenus après le succès des coups de force. Ces votes ne signifient rien que l'impuissance de lutter contre la brutalité des faits accomplis. L'Empire, en dépit du plébiscite, n'a d'autre origine que le 18 Brumaire et le 2 Décembre. Cette comédie de légalité est un attentat de plus. Dans la séance du 18 mars 1867, au Corps législatif, M. Rouher ressuscita, au profit de la dynastie impériale, le dogme de la légitimité. Je copie ses paroles sur *le Moniteur*. La scène mérite d'être rappelée et méditée.

« M. ROUHER. — En 1814, l'empereur Napoléon Ier a été renversé par la coalition étrangère (*Oui! oui! c'est vrai!*) qui est venue installer sur le trône une dynastie qui prétendait à la légitimité, mais qui était en contradiction avec le principe de la souveraineté du peuple.

» En 1830, vous n'avez pas eu la sanction populaire. Un trône a été brisé, vous en avez élevé un autre; vous l'avez construit avec les morceaux de l'ancien; vous y avez fait asseoir un membre de l'ancienne famille régnante. (*C'est vrai! c'est vrai!*) Et puis vous avez marché dans cette voie sans aucun suffrage, sans aucune sanction émanée de la nation.

» Messieurs, le gouvernement légitime par excellence est celui au nom duquel je parle. (*Oui! oui! très-bien! très-bien!*)

» Il a, à trois reprises différentes, affronté le suffrage

universel ; il l'a affronté dans toutes les conditions, au moment où un autre gouvernement dirigeait les affaires du pays et était maître de tous les pouvoirs et de toute l'action administrative, au moment où l'exilé se présentait seul à la nation avec son nom, avec le souvenir, les infortunes, le prestige et la gloire de sa famille. (*Applaudissements.*)

» Mis en présence de cette candidature nationale, le peuple a librement, spontanément acclamé Louis-Napoléon Bonaparte. (*Très-bien! très-bien!*) Après le 2 Décembre, il l'a acclamé encore au moment où...

» M. JULES FAVRE. — Ne parlez pas du 2 Décembre... (*Vives exclamations.*)

» M. THIERS, *se levant.* — Oui, laissez-le oublier! Et les droits des proscrits... (*Cris : A l'ordre!*) Ne réveillez pas ces souvenirs! (*N'interrompez pas! n'interrompez pas!*) Vous êtes heureux qu'on ait oublié!... (*Bruit général.*)

» M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. — Calmez-vous, monsieur Thiers.

» M. THIERS. — Qu'on ne parle pas du 2 Décembre devant ceux qu'il a proscrits! (*Nouveaux cris : A l'ordre! à l'ordre!*).

» M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. — Monsieur Thiers, ne prenez pas la parole sans que le président vous la donne.

» (M. THIERS, *toujours debout, prononce avec animation des paroles qui se perdent dans le bruit et l'agitation de l'Assemblée.*)

» M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. — J'invite de nouveau l'honorable M. Thiers à se calmer, et je le prie de se rasseoir.

» M. ROUHER. — L'honorable M. Thiers m'interrompt avec une violence dont je prends la Chambre à témoin... (*Oui! oui! — Vives exclamations. — Bruyantes rumeurs à gauche.*)

» M. JULES FAVRE.— C'est vous, monsieur le ministre, qui êtes violent. (*A l'ordre!*)

» M. THIERS. — J'en appelle à la Chambre.

» M. JULES SIMON. — J'en appelle à la France et à l'histoire; nous attestons la morale publique. (*N'interrompez pas! n'interrompez pas! — Agitation croissante. — A l'ordre! à l'ordre!*)

» M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. — Le bruit et l'agitation de l'Assemblée m'empêchent de saisir les interruptions, sans quoi je rappellerais à l'ordre leurs auteurs.

» M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Je n'ai saisi des interruptions de l'honorable M. Thiers qu'un seul mot, celui de proscrit...

» M. JULES FAVRE. — Oui, il a été proscrit, et contre la loi! (*Nouvelle et bruyante interruption.*)

» M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. — Je vous prie de faire silence. Je rappellerai à l'ordre le premier qui interrompra. (*Très-bien! très-bien!*)

» Veuillez continuer, monsieur le ministre.

» M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Je réponds à l'honorable M. Thiers que je n'ai voulu réveiller pour lui ni une douleur, ni un mauvais souvenir. J'ai constaté un fait,

c'est que la société française a été sauvée de l'anarchie... (*Oui! oui! — Violentes exclamations à gauche.*)

» M. Jules Favre. — C'est vous qui avez violé la loi! (*Le bruit et les interruptions continuent.*)

» M. le ministre d'État, *se tournant vers les interrupteurs.* Vous voyez bien qu'elle a été sauvée de l'anarchie ; j'en prends à témoins ces passions d'énergumènes qui éclatent sur les bancs de la gauche. (*C'est vrai, c'est vrai! — Explosion de murmures à gauche.*)

» Si vous croyez que je m'arrêterai devant cette sorte d'insurrection, vous vous trompez. (*Bravo! bravo!*)

» Le principe des nationalités, la souveraineté des populations fondent solennellement et légitimement les gouvernements (*Très-bien! très-bien!*) et ceux qui protestent contre la souveraineté du peuple ne sont que des factieux... (*Soudaine et violente interruption à gauche. — Oui! très-bien! sur les bancs de la majorité.*)

» M. Ernest Picard. — C'est vous qui êtes des factieux!

» M. Thiers *se lève et essaie de nouveau de se faire entendre au milieu du bruit.*

» M. Pelletan. — Oui, c'est vous qui êtes des factieux! C'est vous qui avez violé la souveraineté nationale et le suffrage universel. (*A l'ordre! à l'ordre! à l'ordre!*)

» M. Rouher. — Les factieux étaient ceux qui conspiraient contre le prince Louis-Napoléon! (*Agitation confuse.*) »

Mais personne n'avait conspiré contre Louis-Napo-

léon, c'est Louis-Napoléon qui avait conspiré contre la Constitution de son pays; personne, au 2 Décembre 1851, ne voyait en lui autre chose que l'élu du 10 décembre 1848, révolté contre ceux qui l'avaient élu; personne ne croyait à cette légitimité de nouvelle création qui voulait se substituer à l'ancien dogme du droit divin. Louis-Napoléon, dont la vie entière n'avait été qu'une longue conspiration, avait trompé par de faux serments le pays et l'Assemblée; il avait, en pleine tranquillité, personne ne songeant à contester ou à diminuer son pouvoir, en présence d'une Constitution qui allait être légalement revisée, n'ayant d'autre motif de violer son serment et de fouler aux pieds toutes les lois, que son ambition et ses convoitises, jeté l'armée sur le peuple, dispersé par trahison la représentation nationale, enfermé ou exilé les députés, proscrit tout ce que la France comptait de plus irréprochable et de plus illustre, tiré le canon dans les rues de Paris, répandu le sang à grands flots dans la Drôme, dans la Nièvre, dans le Gers, dans l'Hérault, dans les Basses-Alpes; et ce qui était plus horrible encore et plus criminel, parodié les formes de la justice en faisant condamner à des peines cruelles, souvent à la mort, les citoyens qui s'étaient dévoués pour défendre contre lui et ses complices le droit et la loi. Voilà ce qu'il avait fait. Telle est l'inexorable vérité.

Entre le 2 et le 20 décembre, la France était sous le régime de la terreur. On ne pouvait ni se réunir, ni parler, ni écrire. Il n'y avait d'autres journaux que ceux qui s'étaient soumis, et ceux-là mêmes subissaient les ordres de la censure. Les représentants du peuple,

les journalistes, les républicains dont les opinions étaient connues, et qui pouvaient se voir arrêtés à toute heure du jour et de la nuit, ou qui ouvraient le matin *le Moniteur* avec la pensée qu'ils y trouveraient peut-être leur arrêt d'exil, commencèrent pourtant dès ce premier jour la guerre de pamphlets qui dura pendant quinze ans. On les faisait imprimer quand on trouvait un imprimeur assez courageux ; le plus souvent ils étaient autographiés. On se les arrachait; tout le monde voulait les copier, bons ou mauvais; on les trouvait toujours assez bons, pourvu qu'ils fussent violents : productions éphémères qu'il faudrait pourtant recueillir, car elles diraient l'histoire de nos pensées et de nos trop légitimes colères. Je donne ici un de ces pamphlets comme échantillon, et je le choisis, entre beaucoup d'autres, à cause de son auteur, M. Vivien. Voici ce qu'il griffonna, le 11 ou le 12 décembre, sur la table de notre ami commun, M. Rivet :

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT DIMINUÉE.

ARTICLE PREMIER.

La souveraineté nationale est imprescriptible et inaliénable.

En conséquence, le peuple français abdique entre les mains de Louis-Napoléon Bonaparte, lui délègue le soin de faire une Constitution telle qu'il l'entendra, et lui

promet d'avance d'y obéir aveuglément, quelques dispositions qu'elle contienne.

ART. 2.

Nul ne peut être arrêté et détenu que suivant les prescriptions de la loi; la demeure de toute personne habitant le territoire français est inviolable.

En conséquence, il est permis à tout agent de police, muni ou non d'un mandat régulier, d'arrêter toutes les personnes qu'il lui plaît, de pénétrer, en armes et la nuit, dans le domicile de tout citoyen, de violer le secret des correspondances et de mettre le scellé sur les presses des journaux qui ont l'audace de ne pas chanter les louanges du gouvernement.

La Bastille, qu'on a fait la faute de détruire, il y a soixante ans, sera remplacée par le château de Ham, par les forts du Mont-Valérien, de Vincennes et par la prison de Mazas. On expulsera de France tous les citoyens qui ne se déclareront pas parfaitement contents.

ART. 3.

Nul ne sera distrait de ses juges naturels.

En conséquence, les conseils de guerre seront en permanence. Toute réunion de trois personnes est une société secrète, et tout membre d'une société secrète sera déporté, à moins qu'il n'ait été préalablement fusillé.

ART. 4.

L'enseignement est libre.

En conséquence, M. de Montalembert et ses amis les jésuites sont seuls chargés de l'enseignement de la jeunesse.

ART. 5.

Aucun impôt ne peut être établi ni perçu qu'en vertu d'une loi. Tout impôt est établi pour l'utilité commune.

En conséquence, le ministre des finances, notre bien-aimé Fould, réglera seul le budget et dépensera l'argent des contribuables sous notre seul contrôle.

ART. 6.

Une haute cour de justice est instituée pour juger les crimes de haute trahison du président et de ses complices.

En conséquence, le président et ses complices auront le droit de disperser par la force la haute cour et de jeter en prison les membres de cette cour. Lesdits membres seront mis au secret et seront autorisés à réfléchir à loisir sur les moyens de saisir et de juger les délinquants.

ART. 7.

La force publique est instituée pour assurer, dans l'étendue de la République, l'exécution des lois.

En conséquence, ceux qui violeront les lois auront seuls le droit de requérir ladite force publique et de s'en servir pour violenter, emprisonner et fusiller au besoin ceux qui auront l'audace de réclamer la stricte exécution des lois et de la Constitution.

ART. 8.

Le suffrage universel est rétabli.

Mais il ne fonctionnera plus qu'une seule fois, le 20 décembre prochain, et sa décision souveraine sera respectée, pourvu qu'elle proclame Louis-Napoléon Bonaparte président de la République.

XII

Les proscriptions.

Le dictateur n'eut pas la victoire clémente. Comme on avait voulu, le 4 décembre, tuer beaucoup pour en finir plus sûrement et plus promptement, on voulut ensuite réprimer beaucoup, soit pour faire croire à un complot antérieur et justifier le titre de sauveur de l'ordre social, soit pour obtenir de la peur une soumission que, surtout dans ces premiers temps, on ne pouvait attendre de la confiance. Quatre-vingts membres de l'Assemblée furent frappés, dirai-je de peines ou de condamnations? la langue ne fournit pas de mots justes quand il s'agit d'une sentence prononcée par le coupable contre ses victimes, qui auraient le droit d'être ses juges. Les condamnations, s'il faut se servir de ce mot, furent d'une sévérité très-inégale : les uns furent désignés pour Cayenne, ce qui est, selon le Code pénal, la première peine après la mort, *omnia citra mortem*.

comme on disait dans l'ancienne langue du droit; d'autres furent « éloignés provisoirement »; d'autres enfin furent « expulsés ». C'est un terme dont l'invention appartient en propre au 2 Décembre, et qui a le même sens que le mot « exilé », avec quelque chose de plus injurieux dans la forme. L'article 2 du décret qui prononce contre soixante-six députés la peine de l'expulsion porte que « les individus ci-dessus nommés » seront transportés dans une colonie pénale, s'ils remettent le pied sur le territoire.

MM. Thiers, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Baze, Jules de Lasteyrie et Creton furent « éloignés provisoirement, » en même temps que les généraux Bedeau, Changarnier, Lamoricière et Le Flô. Mais c'est surtout sur les républicains que la vengeance du maître s'appesantit. Sept d'entre eux furent désignés pour Cayenne, MM. Marc Dufraisse, Mathé, Miot, Greppo, Richardet, Michot-Boutet et Martin. M. Mathé n'avait pu être saisi ; il parvint quelques jours après à gagner la frontière; les autres furent conduits au Havre en voitures cellulaires.

Au Havre, on les embarqua sur *le Canada*, pour les transporter à Brest, et de là à Cayenne. La frégate était disposée pour contenir 200 forçats : elle reçut cinq cents citoyens, dont tout le crime était d'être restés fidèles à la loi de leur pays.

Un mois plus tard, les journaux de toute l'Europe racontaient les horreurs de cette traversée. L'histoire doit reproduire quelques-uns de ces détails, pour qu'on sache bien ce qu'était cette transportation à Cayenne, dont l'Empire a usé, pendant dix ans, dans une

grande proportion, et avec un arbitraire si effroyable. J'emprunte le résumé de M. Delord, en avertissant qu'il n'a pas tout dit, d'abord par la nécessité de se borner, et parce qu'il y a des détails qu'on ne peut écrire.

« 180 prisonniers furent entassés dans la batterie, 240 par moitié dans les deux loges du faux-pont, et 80 en deux parts dans les deux cabines du gaillard d'avant. Défense aux premiers d'ouvrir les sabords, malgré la chaleur produite par une telle agglomération et le voisinage de la machine. Les seconds, au lieu de 14 mètres cubes d'air nécessaires à chaque homme pour vivre, recevaient à peine plus de 1 mètre cube par tête, encore cet air était-il profondément vicié. L'air et la lumière n'arrivaient aux troisièmes que par une lucarne d'un pied carré. La manche à vent faisait parvenir un peu de fraîcheur dans cet enfer; mais chaque prison n'en pouvait jouir que pendant deux heures sur vingt-quatre. Les émanations d'un grand baquet placé au centre de chaque loge et destiné à tout le monde, corrompaient le peu d'air respirable qui restait aux déportés : le commandant aurait pu leur éviter cette torture en leur permettant de monter aux quatre poulaines voisines ; il s'y refusa.

» ...Faute d'espace, la moitié des prisonniers restait debout, attendant que l'autre moitié vînt prendre sa place. Pour toute nourriture, celle des forçats. (Un baquet de bouillon maigre, qui ressemblait à de l'eau sale et exhalait une odeur fétide, dans lequel on jetait des débris de biscuits. On mangeait cela avec les doigts; les plus favorisés avaient une cuiller pour dix.)

» La difficulté de boire était une des plus grandes

souffrances des prisonniers. Approchant leurs lèvres des caisses à eau attachées aux murailles de la frégate, ils suçaient l'eau par les siphons. Les hommes valides parvenaient à calmer un peu leur soif ; mais comment mettre fin à la torture endurée par les malheureux que la maladie empêchait de se lever ? Un des prisonniers, après avoir pris de l'eau dans sa bouche, la versait dans un gobelet, et l'apportait en rampant, si c'était la nuit, parce qu'une rangée de hamacs suspendus aux poutres ne permettait pas de se lever, à celui de ses compagnons dont le mal de mer anéantissait les forces. Quand les gobelets manquaient (on n'en avait qu'un pour vingt prisonniers), il fallait reverser l'eau de sa bouche dans la bouche du malade dévoré de soif. »

Les malheureux arrivèrent demi-morts à Brest, après une longue et horrible traversée, qui ne dura pas moins de huit jours. Ils y apprirent qu'on avait changé leur destination. M. Miot fut envoyé en Afrique dans une colonie pénitentiaire. Ses compagnons furent mis à terre et reçurent un ordre d'exil. La même mesure fut appliquée à soixante-six députés, dont quelques-uns, MM. Louis Latrade, Michel Renaud, Boysset, Schœlcher, Joigneaux, Esquiros, Noël Parfait, Guiter, Pierre Lefranc et Testelin, font partie de l'Assemblée de Versailles. Dans ce groupe de soixante-six expulsés figurait Victor Hugo, qui devait répondre par *Napoléon le Petit* et *les Châtiments*. On se contenta d'éloigner provisoirement six autres représentants républicains, MM. Edgar Quinet, Pascal Duprat, Victor Chauffour, le général Leydet, Antony Thouret et Versigny.

Transportés, expulsés, éloignés, ces gradations dans

les *peines* avaient probablement pour but de démontrer qu'il s'agissait bien d'un châtiment, et non pas d'une simple proscription politique. On tue ou on proscrit des prisonniers de guerre; on ne leur inflige pas des souffrances inutiles à la sécurité du vainqueur. Le président affectait de faire œuvre de justicier. M. Miot, qu'on envoya dans les ateliers pénitentiaires de l'Afrique, n'était pas plus dangereux que M. Mathé; et M. Michot-Boutet, qui avait été d'abord dirigé sur Cayenne, était un honnête ouvrier ébéniste, dont le Loiret avait fait un représentant du peuple, et qui s'était fait remarquer à la Chambre par son extrême douceur, et pendant les journées de Juin, par son courage contre les insurgés. Louis-Napoléon ressuscitait à son profit le gouvernement personnel; et pour le montrer d'abord sous sa forme la plus redoutable, il s'attribuait sur ses nouveaux sujets le droit de haute et basse justice.

Des commissions mixtes instituées dans chaque département furent chargées de débarrasser la France de tous les hommes dangereux. Ces commissions avaient les pouvoirs les plus étendus, et d'abord, celui de définir à leur guise ces mots d'*hommes dangereux*, susceptibles de tant d'interprétations diverses. Les Codes n'étaient pas supprimés : nul citoyen ne pouvait être condamné à 10 francs d'amende sans avoir été cité devant un tribunal, interrogé, confronté avec les témoins, défendu par un avocat, jugé une seconde fois par un autre tribunal s'il trouvait à propos d'interjeter appel; mais les commissions mixtes, décidant à huis clos, sans intervention de témoins, sans pièces à l'appui, sans publicité, sans défenseurs, sans règlement, sans appel,

purent appliquer toute une échelle de peines qui allait depuis la surveillance de la police jusqu'à la déportation. Leur liberté n'était gênée qu'en un seul point : on leur imposait avant tout examen un nombre de condamnés qu'elles devaient fournir coûte que coûte. C'était une presse d'un nouveau genre : 1,000 condamnés pour ce département, 1,500 pour cet autre, absolument comme on frappe une contribution sur une ville conquise ; seulement ici, c'était une contribution d'êtres humains. Quelques femmes furent transportées, pour des articles publiés dans des journaux obscurs, ou des discours humanitaires prononcés dans des clubs. On voyait aussi, dans les bandes de citoyens enchaînés, à demi-vêtus, qui marchaient entre un double rang de gendarmes mobiles pour se rendre sur les pontons, des enfants de douze ans qui n'avaient pas voulu dénoncer la retraite de leurs parents et qu'on arrachait à leur pays et à leurs familles. Des malades, pris sur leur lit d'hôpital, malgré les remontrances du médecin, étaient portés sur des brancards. A l'hôpital d'Ivry, le médecin, M. Reynasse, protesta avec tant d'énergie que ses malades lui furent rendus. L'un d'eux, M. Legrand (de Bar-sur-Aube), avait une fièvre typhoïde, et serait infailliblement mort dans le trajet. Des hommes riches, bien élevés, jouissant de l'estime générale, quelques-uns occupant ou ayant occupé des situations importantes, coupables seulement d'être républicains ou d'avoir défendu la constitution contre les auteurs du coup d'État, étaient arrêtés dans leur famille, dans la rue, au milieu de leurs amis, traités en forçats de point en point la minute d'après, conduits

dans un port les menottes aux mains, et expédiés à la Guyane ou en Afrique avec les contingents de voleurs et d'assassins fournis par les bagnes.

Nous avons vu et supporté cela. Et, ce qui est horrible à dire, beaucoup de personnes l'ont oublié. M. Baze me racontait, hier encore, qu'un jeune homme lui avait dit : « Vous avez été trois jours en prison : ce n'est pas beaucoup dans la vie d'un homme ; ce n'est rien dans la vie d'un peuple. » Ce jeune homme ne réfléchissait pas que M. Baze a été en prison trois jours et en exil dix-huit ans ; que beaucoup d'exilés se trouvaient condamnés, avec leurs familles, à la plus affreuse misère ; que quelques-uns sont morts de faim ; que d'autres n'ont pas pu donner d'éducation à leurs enfants ; qu'outre les exilés, il y a eu des transportés en Algérie et à Cayenne ; que cette peine de la transportation est expressément la peine des galères ; qu'on n'y condamne que les assassins, les incendiaires, les faussaires, les coupables de vols qualifiés et d'attentats aux mœurs avec violence ; que, suivant les déclarations de l'Empire, déclarations très-évidemment mensongères, le nombre des tués, des transportés, des exilés, dépasse vingt-cinq mille ; que ces vingt-cinq mille victimes (il y en avait peut-être cent mille) avaient des familles ; que c'étaient vingt-cinq mille innocents, non pas seulement des innocents, mais des défenseurs de la Constitution et des lois ; qu'au contraire, M. Bonaparte et ses complices violaient leurs serments, se mettaient au-dessus des lois, versaient des torrents de sang et attentaient à la liberté et aux droits d'un nombre immense de leurs concitoyens, pour régner, pour dominer, pour

s'enrichir, pour se décorer de titres et de rubans, s'attribuer de gros traitements, mettre la main dans les affaires véreuses, et gouverner si bien leur pays qu'il est sorti de leurs mains ruiné et mutilé, après une suite de scandales et la plus horrible des catastrophes. Le comble de l'horreur, après avoir subi un pareil régime, serait de l'amnistier, de laisser le gouvernement impérial, qui a ces peccadilles sur la conscience, s'identifier, dans ses proclamations, avec l'ordre moral de la société; de lui permettre, malgré les trahisons et les proscriptions de 1851, malgré la loi de sûreté générale, malgré les élections falsifiées et la presse muselée, malgré le Mexique, malgré Sedan, de se présenter comme un sauveur, et de se déclarer le seul gouvernement légitime, en vertu des prouesses accomplies dans ce terrible mois de décembre 1851. L'histoire a été si mal préparée que quand on veut faire le dénombrement des morts, des transportés et des exilés, les documents font défaut.

XIII

Le nombre des victimes.

Beaucoup de victimes tombèrent sans laisser de traces. Réclamer un absent, c'était se livrer soi-même. Il n'y avait plus de presse libre. Les journaux non supprimés applaudissaient aux massacres, ou les cachaient, selon leur tempérament. Quand tous les renseignements nous manqueraient, il suffirait, pour affirmer que le nombre des victimes fut considérable, de connaître l'état moral des régiments qui prirent part à l'action. Les récits de leurs cruautés remplissent des volumes. Je ne citerai qu'un détail, mais je le prends dans le principal apologiste du coup d'État.

« L'armée, dit-il, n'était pas seulement convaincue, mais fanatisée. Un escadron de lanciers occupait Chaillot; on amène un des plus notoires démagogues de cette commune, pris les armes à la main, et les poches pleines de balles. Le colonel, voulant essayer jusqu'où

allait l'obéissance chez ses soldats, appelle ses deux plantons d'ordonnance et leur dit en secouant la cendre de son cigare : —Vous allez me brûler la cervelle à ce brigand-là. Faites-le mettre à genoux, et au commandement de: «Feu!» cassez-lui la tête.—Les deux lanciers arment froidement leurs pistolets, prennent à la cravate l'homme, qui se tordait et criait «Grâce!» lui appliquent leur arme sur chaque tempe, et attendent, avec le plus grand calme, le commandement du colonel.— Emmenez-le, dit-il alors; il est trop lâche pour être fusillé par des gens comme vous.—Et il le fit conduire à la préfecture de police. — Quels hommes! dit-on au colonel quand il raconta cet incident. Il répondit : « Tout mon régiment eût fait de même. » L'auteur de ce récit a bien raison d'ajouter « qu'une pareille anecdote a la valeur d'un événement. »

Le Moniteur du 30 août 1852 fixe à 380 le nombre des personnes assassinées dans les rues de Paris pendant les journées de Décembre. Il est impossible de vérifier ce chiffre, qui est certainement au-dessous de la vérité, et de dire combien firent de victimes les luttes sanglantes de la Drôme, des Basses-Alpes, de la Nièvre, du Gers, de l'Hérault et des autres départements où la population se souleva. Nous connaissons par leurs noms quelques-uns des prisonniers qui furent fusillés « après le rétablissement de l'ordre, » sans ombre ni apparence de jugement. On n'oserait hasarder une conjecture sur le nombre de ces exécutions; j'espère et je crois qu'elles furent très-rares. Pour les transportés, les exilés, etc., nous avons un tableau présenté à l'empereur, le 27 janvier 1853, par M. de Maupas, ministre de la police, d'où

il résulte que 26,642 personnes ont été arrêtées ou poursuivies en France à l'occasion du coup d'État. Les commissions mixtes en remirent 6,501 en liberté; plus de 20,000 furent frappées de diverses peines. La plus douce, qui est la surveillance de la police, n'est appliquée par les tribunaux qu'à de véritables malfaiteurs. Outre l'assujettissement et l'humiliation, elle peut avoir pour ceux qui vivent de leur travail des conséquences ruineuses. 5,108 personnes y furent soumises. 915 furent condamnées par les tribunaux et les conseils de guerre pour crimes ou délits de droit commun, c'est-à-dire, la plupart du temps, pour crimes ou délits politiques. Ainsi, par exemple, un condamné politique, réfugié à Genève, qui rentrait en France pour défendre la République, est arrêté à la frontière, lutte contre les agents qui veulent le prendre et a le malheur d'en tuer un. Il est poursuivi pour assassinat, condamné à mort et guillotiné. Un autre, que j'ai déjà cité, est condamné par jugement à vingt ans de travaux forcés pour avoir donné asile à des fugitifs. Cayenne reçut 239 déportés politiques. On les expédiait sur la colonie en même temps que les forçats. La frégate *la Forte*, partie de Brest le 25 avril, emportait 16 politiques, 33 repris de justice et 347 forçats; *l'Érigone*, partie de Brest le 29 mai, avait un effectif de 339 hommes, composé de 94 repris de justice, 161 forçats et 144 républicains. La mortalité, dans la colonie, fut de 19.2 pour 100 en 1853, de 9. 1 en 1854, de 25.5 et 24.5 pour 100 en 1855 et 1856, à cause de la fièvre jaune; elle varia entre 8 et 9 les années suivantes, et descendit au-dessous à partir de 1862. En mars, avril, mai et juin 1853, elle avait été de 26, 37,

41 et 45 pour 100. Il ne faut pas oublier, en lisant ces renseignements, qu'il s'agit d'une population d'hommes adultes et valides, sans enfants ni vieillards. Le tableau de M. de Maupas porte seulement 239 condamnés politiques pour Cayenne. Ce chiffre s'accrut les années suivantes. La notice, publiée en 1867 par les soins de l'amiral Rigault de Genouilly, établit qu'il s'élevait en août 1866 à 329. Je trouve dans le même tableau mention de 2,641 repris de justice. Les condamnations les plus légères pour délits politiques transformant un citoyen en repris de justice, il n'est pas permis de douter qu'un grand nombre de politiques ne fussent compris sous cette dénomination. Cela nous met assez loin des 239 transportés à Cayenne de M. de Maupas.

M. de Maupas donne pour les transportés politiques en Algérie le chiffre de 9,530, pour les citoyens condamnés à l'éloignement ou l'expulsion celui de 1,545, et celui de 2,804 pour les condamnés à l'internement.

Le colonel Espinasse, qui fut chargé de parcourir plusieurs départements pour reviser le travail des commissions mixtes, déclare que leur zèle et leur intelligence ont été au-dessus de tout éloge. « Nous avons, dit-il, tenu compte des demandes en grâce, des preuves écrites de repentir, et pourtant sur près de quatre mille condamnations, je n'ai pu prononcer en votre nom que cent commutations et deux cents grâces entières. » Le colonel Espinasse paraît surtout préoccupé de la crainte qu'on ne se laisse aller à la clémence. Elle produirait, dit-il, un effet désastreux. « Parmi les services que vous avez rendus à la société, Monseigneur, celui qui est le plus apprécié est de l'avoir débarrassée d'une partie des élé-

ments qui menaçaient de la dissoudre. L'opinion est hostile à toute amnistie immédiate, qui est regardée comme un piége tendu par les partis vaincus. »

Il me paraît assez difficile d'admettre que le nombre des exilés ne s'élevait qu'à 1,545. Nous en avions en Belgique, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique surtout, où le plus grand nombre s'étaient refugiés. La misère y était effroyable. Beaucoup d'exilés n'avaient aucune autre ressource que leur travail, et le travail leur manqua presque toujours. Ceux qui avaient quelque argent le partagèrent d'abord entre leurs compagnons d'infortune; puis la faim se fit sentir. On écrivit à ceux qui restaient en France, « aux exilés de l'intérieur. » Cet appel fut entendu, quoique nous fussions accablés de plus de malheureux que nous n'en pouvions secourir. M. Goudchaux, l'ancien ministre des finances, ouvrit une souscription permanente. Ses listes furent assez vite couvertes, parce qu'on donnait suivant sa fortune, les uns 100 francs par mois, comme M. Sénard et M. Cavaignac, les autres beaucoup moins, 50 centimes, 25 centimes; il acceptait tout; mais ce qu'il craignait, c'était le manque de persévérance. Il entreprit de faire la collecte lui-même, et mena, à partir de ce moment, la vie d'un homme de peine. Ni la fatigue, ni, ce qui est plus dur, le mauvais accueil, ne le rebutaient. Il en est mort... Grâce à lui, nous pûmes envoyer d'abondants secours aux exilés, et c'est comme cela que nous en avons su le nombre. Je puis attester, pour avoir servi de secrétaire à Goudchaux, que ce nombre dépassait de beaucoup le chiffre de M. de Maupas. M. de Maupas ne parle que des con-

damnés; un très-grand nombre de citoyens, privés de tout moyen d'existence, ou menacés de Cayenne et de Lambessa, avaient gagné la frontière sous divers déguisements. Les Français refluèrent jusqu'en Amérique. On vit se renouveler des aventures analogues à celles de l'émigration. Un de mes plus chers amis devint photographe ambulant dans l'Amérique du Sud. Un ancien député, très-connu, vendit des légumes sur une brouette dans les rues de Bruxelles. Un autre regarda comme un bonheur inespéré d'obtenir une place de correcteur dans une imprimerie avec un salaire de 2 fr. par jour. A Maëstricht, je reconnus un membre de l'Assemblée législative dans l'employé qui recevait les billets à la sortie du chemin de fer.

J'ai pris les chiffres de M. de Maupas, les chiffres officiels donnés par les proscripteurs: ils sont horribles. Je les crois inférieurs de plus de moitié à la réalité. En comptant les morts, tant à Paris que dans les départements, les transportés, les exilés, les expulsés, les internés, les condamnés des conseils de guerre, des cours d'assises et de la police correctionnelle, je ne crois pas exagérer en disant que la révolution du 2 Décembre 1851 a fait au moins cent mille victimes.

XIV

La loi de sûreté générale.

Les auteurs du coup d'État n'avaient pas seulement usé de l'arbitraire ; ils en avaient fait une sorte de régime légal. Un décret, ayant force de loi, contresigné par MM.. de Morny et Saint-Arnaud, et qui porte la date du 8 décembre 1851, donne à l'autorité administrative le droit d'ajouter à la peine de quelques mois de prison prononcée par un tribunal, la peine de la transportation, qui vient immédiatement, dans le Code pénal, au-dessous de la mort. En voici les propres termes.

« Article 1er. — Tout individu placé sous la surveillance de la haute police, qui sera reconnu coupable de rupture de ban, pourra être transporté par mesure de sûreté générale dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie. La durée de la transportation sera de cinq ans au moins et de dix ans au plus.

» Art. 2. — La même mesure sera applicable aux individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète.

» Art. 7. — Les individus transportés en vertu du présent décret seront assujettis au travail sur l'établissement pénitentiaire. Ils seront privés de leurs droits civils et politiques. Ils seront soumis à la juridiction militaire; les lois militaires leur seront applicables. »

La loi du 27 février 1858, dite loi de sûreté générale, complète le décret du 8 décembre, et achève de mettre tous les citoyens à la merci du ministre de l'intérieur. Elle commence par édicter des peines qui varient d'un mois à cinq ans d'emprisonnement, et de 50 à 10,000 francs d'amende, contre tout individu coupable d'avoir « provoqué publiquement d'une manière quelconque à un attentat contre la vie ou la personne de l'Empereur et des membres de la famille impériale, à un changement dans la Constitution ou l'ordre de successibilité au trône, sans que cette provocation ait été suivie d'effet ; d'avoir, dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur, pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences soit à l'intérieur, soit à l'étranger ; d'avoir, sans autorisation, fabriqué ou fait fabriquer, débité, distribué, détenu ou porté des machines meurtrières ou de la poudre fulminante. » Les condamnés, même aux peines les plus légères, un mois de prison ou 50 francs d'amende, peuvent être internés en France ou en Algérie, par décision du ministre de l'intérieur. Le même pouvoir lui est attribué sur tout individu ayant été interné, expulsé ou trans-

porté par mesure de sûreté générale à l'occasion des événements de mai et juin 1848, de juin 1849 ou de décembre 1851, et que des faits graves signaleraient de nouveau comme dangereux pour la sûreté publique.

Il est bien évident que, quand le législateur emploie ces mots « provoqué publiquement d'une façon quelconque », et ceux-ci « pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences soit à l'intérieur, soit à l'extérieur », il cherche à dessein l'ambiguïté. Dans la discussion au Corps législatif, les amendements des membres de l'Assemblée qui avaient pour but de donner quelque précision ou quelque clarté à la loi furent systématiquement écartés. On voulait une loi pénale dont personne ne pût pénétrer le sens. La discussion ajoute encore au sentiment d'amère tristesse que le texte de la loi fait éprouver. C'est grand' pitié d'entendre l'orateur du gouvernement déclarer « qu'on pourra témoigner sa reconnaissance à ceux que l'on a aimés ou servis, leur faire part d'événements de famille qui peuvent les intéresser. » Cela ne s'appellera pas « entretenir des intelligences à l'extérieur. » Le projet n'est pas fait non plus contre ceux qui émettent sur le gouvernement une opinion plus ou moins vive ; on conserve la liberté des épigrammes. « Ceux qui se permettent un tel passe-temps se livrent, il est vrai, à un jeu qui pourrait bien être dangereux pour eux-mêmes. »

Ces délits si bien définis, lorsqu'une fois le tribunal les a constatés, ce qui ne saurait jamais être bien difficile, et punis d'une amende de 50 francs ou de quelques jours de prison, peuvent entraîner pour leurs auteurs la peine de l'internement en Algérie. Quant aux

anciens transportés, expulsés ou exilés, qui croyaient être quittes, après avoir profité d'une amnistie ou subi leur peine (je demande encore pardon pour l'expression), ils se trouvent, par cette loi, livrés sans défense à l'arbitraire des préfets, qui peuvent les accoupler par une chaîne de fer avec des forçats, et les transporter à Cayenne, sans autre formalité que d'obtenir la signature du ministre. C'était bien la peine, en vérité, de faire la révolution et de raser la Bastille !

J'ai lu les livres de beaucoup de condamnés ; je résiste avec peine à la tentation d'en transcrire quelques extraits :

« Un jeune homme d'une vingtaine d'années, cordonnier de son état, nommé Bellemare, sorti récemment de Bicêtre, où il avait été renfermé comme aliéné, avait voulu tirer sur l'Empereur avec un de ces petits pistolets appelés *coup de poing*. Il se trompa de voiture, et ne fit que briser la glace d'une berline occupée par trois dames de l'impératrice et un chambellan. Une des dames fut égratignée par un éclat de verre. La police profita de cette circonstance pour faire quelques arrestations dans le parti républicain, qu'elle essayait de rendre complice de l'acte d'un fou. Un de ces républicains a raconté lui-même les suites de son arrestation. Compromis dans le complot dit de *l'Hippodrome*, il avait connu un instant Bellemare, alors prisonnier comme lui à Sainte-Pélagie. Cette rencontre, toute fortuite, suggéra l'idée de s'emparer de lui, pour donner un certain corps à l'affaire Bellemare. « Cela se passait à neuf heures ; à minuit, j'étais arrêté ; à la même heure, on arrêtait un ouvrier cordonnier, Pascal Lange,

qui, lui aussi, avait connu Bellemare à Sainte-Pélagie. Lange fut interrogé une fois par M. le juge d'instruction Brault, puis il n'entendit plus parler de rien; moi, je ne fus pas interrogé du tout. J'étais du reste fort tranquille, n'ayant absolument rien fait qui pût me compromettre, et certain que Bellemare était incapable de porter contre moi une accusation fausse. En effet, plus tard, lorsque j'allais en Afrique, un de mes gendarmes me montra ma feuille signalétique, et j'y vis qu'on m'y reprochait seulement — d'avoir connu les projets de Bellemare.

» Néanmoins les jours se suivaient et se ressemblaient au dépôt de la Préfecture. On ne m'interrogeait pas, mais je ne sortais pas pour cela; un jour j'appris que Bellemare,—reconnu atteint d'aliénation mentale,—avait été conduit à Bicêtre. Donc il n'y aurait pas de procès! Donc j'allais être mis en liberté!

» Mais les semaines s'écoulèrent sans que rien fût modifié dans ma situation. Enfin, un jour, au bout de trois mois, je fus mandé à la Préfecture. Je descendis, et je me trouvai en face d'un commissaire de police qui me lut un arrêté de M. Billault, ministre de l'intérieur, portant en substance que, vu le rapport de M. Piétri, préfet de police, vu le décret du 8 décembre 1851, vu le jugement du tribunal correctionnel qui m'avait condamné à un an de prison pour société secrète, j'allais être transporté à Cayenne.

» Cet arrêté était fort en règle; le décret du 5 décembre très-formel : il n'y avait rien à dire. Je me bornai donc à demander au commissaire de police quand aurait lieu le départ et si j'aurais le temps de

faire quelques préparatifs. Le commissaire, fort poli du reste et presque ému, me répondit qu'il l'ignorait et de m'enquérir auprès de M. le préfet. Je m'adresse au préfet, pas de réponse. Cela sentait mauvais, et me voilà m'attendant à être enlevé le soir même, sans pouvoir embrasser ma mère, sans voir mon père, qui était en ce moment absent.

» Heureusement, nous n'étions à Paris que deux politiques en partance, et l'on ne pouvait pas faire pour nous seuls les frais du transfèrement. On attendit qu'il y eût à la Roquette assez de forçats disponibles pour remplir une voiture cellulaire. Grâce à ce répit, ma famille put se mettre en campagne. Une parente de ma mère, qui connaissait quelques personnes du monde officiel, s'employa avec cette activité que savent mettre les femmes quand on en appelle à leur dévouement, et elle parvint à faire changer Cayenne en Lambessa. Je lui en fus profondément reconnaissant, surtout pour les miens, dont la douleur et les inquiétudes étaient ainsi allégées de moitié, car pour moi j'ai la vie dure, et j'ai idée que je me serais tiré de Cayenne comme de Lambessa.

» Enfin, un soir, on m'emmena à la Roquette. Je trouvai au greffe Pascal Lange, qui arrivait de Mazas. Lui aussi s'était attendu, pendant deux mois, tous les jours, à être mis en liberté; lui aussi, on l'avait mandé devant un commissaire de police, qui lui avait lu un arrêté de transportation. Seulement, sa pauvre vieille mère, sa mère infirme qu'il soutenait de son travail, n'avait pas de relations en haut lieu, et il s'en allait à Cayenne !

» A la Roquette, on nous rasa, on nous coupa les

cheveux, on nous déshabilla, et l'on nous revêtit de l'habit gris, l'habit des condamnés pour vol. Le lendemain, nous partions pour Marseille et Toulon en voiture cellulaire : trente-six heures de route par un froid glacial, les fers aux pieds. Je m'arrêtai à Marseille ; Lange continua sa route jusqu'à Toulon. Quant à moi, sans vouloir insister et sans donner de détails, j'affirme, — car il faut que ces choses-là soient sues, — que de Marseille jusqu'au jour de mon arrivée à Lambessa, je vécus en promiscuité absolue avec quatre forçats, couchant sur le même lit de camp, mangeant à la même gamelle, accouplé avec l'un d'eux quand nous traversions une ville, enchaîné par les pieds à la même barre sur le bateau. Je dois dire du reste que ces quatre malheureux étaient fort convenables, discrets, et que je n'eus aucunement à m'en plaindre. Pascal Lange ne resta pas à Cayenne jusqu'à l'amnistie, il fut transféré en Algérie. Mais hélas! son séjour à Cayenne dura assez pour qu'il y ait contracté les premiers germes d'une cruelle maladie; et maintenant, Pascal Lange, un des esprits les plus libres et les plus joyeux, un des cœurs les plus dévoués et les plus généreux que j'aie connus, qui de Cayenne et d'Algérie trouvait le moyen d'envoyer à sa mère un peu d'argent, Lange est brisé par la souffrance : il est paralysé des membres inférieurs. Il a trente-six ans à peine, il a conservé toute son intelligence, toute sa volonté, et il est condamné à l'inaction, à l'immobilité presque absolue.

» De Bellemare on n'a jamais entendu parler. Est-il mort à Bicêtre? Vit-il dans quelque cabanon? Nul ne le sait. »

L'auteur de cette lettre, qui serait, dit-il, revenu de Cayenne parce qu'il a la vie dure, est au moins revenu de Lambessa, puisqu'il est aujourd'hui député. De pareilles lettres (on en a publié un grand nombre) forment le plus frappant commentaire de la loi des suspects.

Voilà le récit sommaire de l'attentat du 2 Décembre 1851, aujourd'hui trop oublié. C'est beaucoup, pour un peuple un peu léger, qu'un quart de siècle ; et d'ailleurs, la date de 1870, qui se place entre nous et ces souvenirs, arrête la pensée ; il semble que l'histoire commence là. Je passe sur les dix-huit années du règne inauguré par le 2 Décembre. On les résumerait, pour le régime intérieur, en quatre mots : les commissions mixtes, la loi de sûreté générale, le régime administratif de la presse, les candidatures officielles : aucune liberté ;

Et, pour les faits extérieurs, en quatre mots aussi : Sébastopol, l'unité italienne tronquée par la paix de Villafranca, le Mexique, Sadowa : aucune alliance.

A présent, je puis dire les origines de la guerre contre la Prusse.

LIVRE DEUXIEME

LA GUERRE DE 1870

I

L'Empire laisse égorger le Danemark.

Quand le peuple de Paris a renversé l'empereur Napoléon III dans la journées du 4 septembre 1870, il lui reprochait d'avoir perdu la France en faisant la guerre sans y être contraint, en la commençant sans préparation suffisante, en la dirigeant sans capacité, en sacrifiant la patrie à la dynastie.

L'immensité de notre ruine aurait suffi pour expliquer la chute d'une dynastie séculaire, libérale, glorieuse.

Mais ici, il s'agissait d'un Empire inauguré par la trahison, consolidé par la terreur; qui, jusqu'au 19 janvier 1870, avait refusé au pays les libertés nécessaires, qui avait encouragé le luxe malsain et les spéculations véreuses, qui ne pouvait invoquer comme titres de gloire qu'un succès très-chèrement payé à Sébastopol,

et une campagne en Italie, heureuse au point de vue militaire, d'une habileté très-contestable à tous les autres points de vue; qui enfin avait jeté dans la guerre du Mexique, sans profit et sans honneur, l'or et le sang de la France.

Le peuple avait-il raison dans sa colère?

Les ministres du dernier règne disent à présent qu'ils n'ont jamais voulu la guerre, qu'ils l'ont subie malgré eux. Nous verrons ce qu'il en faut croire. S'ils avaient conscience de l'inanité du prétexte qui fut invoqué, ils sont inexcusables de l'avoir porté à la tribune avec une feinte indignation. S'ils regardaient la guerre comme contraire aux intérêts du pays, pourquoi ne se sont-ils pas retirés, laissant la responsabilité à d'autres, et donnant, par leur retraite, à l'Empereur, un avertissement qui l'eût peut-être arrêté? Ils n'ont pas seulement à se justifier d'avoir fait la guerre; il faut qu'ils expliquent comment ils ont pu se décider à la faire, dans les conditions d'infériorité où nous nous trouvions. Ils ne se laveront pas en disant qu'on les a trompés. Des hommes qui ont le sentiment de leur devoir ne jouent pas une telle partie à l'aveugle. Les chefs de service s'étonnent de ne pas avoir été interrogés. Au premier mot, ils auraient dit la vérité; ils auraient manifesté leur épouvante. On disait tout haut à la tribune et dans la presse, que la guerre du Mexique avait réduit nos effectifs, vidé nos arsenaux; qu'il fallait des années pour nous refaire. Pendant que nos ministres l'ignoraient ou ne prenaient pas la peine de s'en assurer, on le savait à Berlin; on le répétait dans toute l'Europe. Avions-nous seulement un plan de campagne? On se

hâta de déclarer la guerre, sans autre motif que l'intérêt prétendu de la dynastie; et le lendemain, on chercha comment on la ferait, avec quelles troupes, avec quelles armes, sous quels généraux. Voilà nos ministres.

Mais les ministres importent peu. Les ministres tombés ne sont plus rien; ils sont moins que rien, quand ils tombent pour une telle cause. Il n'en est pas de même d'une dynastie.

Une dynastie a la vie dure. On a beau la chasser. Pendant son règne, elle était un malheur; après sa chute, elle est une menace. Aujourd'hui empereur, demain prétendant. C'est cette responsabilité là qu'il faut approfondir, non celle des ministres.

Que voulait l'Empereur? A-t-il aussi cédé malgré lui? Il était le maître, il a fait la guerre : donc il est coupable; il l'a faite contre le vœu de la nation, donc il est deux fois coupable. Qu'il ait, ou non, cédé aux excitations de l'impératrice et de quelques ambitieux qui l'entouraient, cela importe peut-être pour lui, non pour sa race. Il a agi par ambition, ou par aveuglement, ou par faiblesse; mais tous ceux qui sont morts dans cette guerre, sont morts par lui; ceux qui ont été ruinés, sont ruinés par lui; ceux qui ont perdu leur nationalité, l'ont perdue par lui. C'est par lui que la France est déchue. C'est lui qui a donné à la Prusse l'Alsace-Lorraine. Voilà l'Empereur.

Encore une fois, ces griefs sont-ils fondés? Que l'histoire réponde.

Pour se rendre compte des causes de la guerre de 1870, il faut remonter jusqu'à Sadowa, et approfondir les causes et les conséquences de ce grand événement.

Soit que la Prusse ait fait la guerre à la France pour poursuivre sa victoire, ou que la France ait fait la guerre à la Prusse pour se relever de sa défaite, c'est à Sadowa que commence la série de nos revers.

Le conflit entre la Prusse et l'Autriche a eu pour occasion l'affaire des duchés de l'Elbe : le Sleswig et le Holstein. Ces duchés, depuis plusieurs siècles, appartenaient à la couronne de Danemark, mais avec cette différence que, pour le Danemark proprement dit, les femmes étaient admises à l'hérédité, et que, dans les duchés, elles en étaient exclues. Le roi Frédéric VII, n'ayant pas d'enfants et voyant que son oncle, le prince Frédéric-Ferdinand, héritier présomptif, n'en avait pas, changea l'ordre de la succession au trône et appela à lui succéder son parent le duc de Sleswig-Holstein-Glücksbourg, écartant la postérité féminine de son aïeul le roi Christian VII, dans la pensée de rendre désormais indissoluble l'union des duchés et du Danemark. Pour rendre ce règlement solide, le roi voulut qu'il fût garanti par les grandes puissances de l'Europe. Une conférence eut lieu à Londres à cet effet en 1852. L'Angleterre, la France, la Suède, la Russie, l'Autriche et la Prusse y furent représentées. Non-seulement les grandes puissances ainsi réunies acceptèrent la nouvelle loi de succession et le successeur désigné, mais elles décidèrent que, dans l'intérêt de l'Europe, autant que dans celui du Danemark, les duchés continueraient à faire partie intégrante de la monarchie. L'empereur de Russie avait des droits sur le Holstein, comme représentant des Holstein-Gottorp : il y renonça; le duc d'Augustenbourg, chef d'une brancne cadette, en avait

aussi; on lui offrit, pour prix de sa renonciation, une somme de dix millions qu'il accepta. Le traité de 1852 fut suivi d'une loi votée la même année par le Risgrad, et la nouvelle organisation se trouva consacrée par la volonté du roi, le consentement du peuple et l'autorité des grandes puissances de l'Europe. Frédéric VII mourut en 1863, et le duc de Slesvig-Holstein-Glücksbourg lui succéda, sans aucune opposition, le 15 novembre de la même année, sous le nom de Christian IX. C'est le père du roi de Grèce, de la princesse de Galles et de la princesse Dagmar, mariée en 1866 au grand-duc héritier de Russie.

Très-peu de temps après l'avénement de Christian IX, M. de Bismark, au nom de la Prusse, contesta, non pas la légitimité de ses droits au trône, mais l'annexion des duchés à la monarchie danoise. L'opinion publique en Allemagne lui donnait raison. C'était le temps où les démocrates songeaient à constituer « la grande patrie allemande. » M. de Bismark y songeait aussi, non pour faire une Allemagne libre, mais, au contraire, pour asservir toute l'Allemagne sous la Prusse afin de donner des lois à l'Europe. Il fit revivre les droits du duc d'Augustenbourg et prétendit que le traité de 1852 était sans valeur, parce que, le Holstein étant pays allemand et faisant partie de la Confédération, la diète aurait dû être consultée.

On pouvait s'étonner que M. de Bismark, ennemi de toute doctrine libérale dans son pays, prît en main la cause du duc d'Augustenbourg. Ce prince, en 1848, avait soulevé les duchés contre le roi de Danemark, leur souverain légitime; il leur avait donné, selon l'es-

prit du temps, une Constitution assez libérale; et c'était la Prusse elle-même, aidée de l'Autriche, qui, en 1851, avait chassé le duc d'Augustenbourg et remis le Slesvig et le Holstein sous l'autorité du roi. Quant à la diète, il est vrai qu'en 1852, elle n'avait pas été consultée ; on avait cru, à cette époque, qu'une délibération, dans la situation générale des affaires, ne serait pas sans péril; mais plusieurs États importants de la Confédération, le Hanovre, la Hesse, le Wurtemberg, la Saxe, avaient adhéré au traité. Quoi qu'il en soit, la diète ne rechercha pas quelles pouvaient être les vues secrètes de M. de Bismark, elle adopta ses conclusions et ordonna l'exécution fédérale.

Le Danemark fit toutes ses réserves sur le bien jugé de la décision, en ce qui concerne le Holstein ; et cependant, comme il s'agissait d'une province allemande faisant partie de la Confédération et soumise, par conséquent, à l'autorité de la diète, il se soumit provisoirement et accepta l'exécution fédérale pour ce duché. Mais le Sleswig n'était pas allemand ; il ne l'avait jamais été ; il comptait à la vérité de nombreux Allemands sur son territoire, parce que c'est la condition des pays frontières d'être pénétrés par la population des peuples voisins ; mais il n'en était pas moins danois par son origine, par son histoire, par son organisation politique. La diète, en l'associant au Holstein, commettait une usurpation manifeste. Le Danemark évacua le Holstein, se retira sur le territoire du Sleswig, derrière l'Eider, qui sépare les deux duchés, et déclara que si les troupes de la diète franchissaient cette limite, il résisterait par les armes. Le Hanovre et la Saxe, qui

avaient accepté la mission de procéder à l'exécution fédérale, occupèrent le Holstein militairement.

On en était là, lorsque tout à coup l'Autriche et la Prusse (l'Autriche poussée par la Prusse) se chargèrent, non comme membres de la Confédération, mais comme signataires du traité de 1852, d'achever la dépossession du Danemark, annonçant, par une note identique, en date du 31 janvier 1864, qu'elles s'engageaient à soumettre à l'appréciation des grandes puissances les arrangements définitifs destinés à remplacer le traité de 1852. Une armée de 80,000 hommes, formée du contingent des deux nations, passant sur le Holstein, se jeta sur le Danewirke, retranchement formidable construit au dixième siècle contre les invasions des Allemands, sur une ligne parallèle à l'Eider, et qui, réparé et complété au douzième siècle et au quatorzième, mais ravagé par le temps, forme encore une importante ligne de défense. Les 15,000 Danois qui défendaient cette frontière furent culbutés après une résistance vigoureuse, et se jetèrent, réduits d'un quart au moins, dans l'île d'Alsen.

C'est alors que l'Angleterre, qui avait pris une part importante au traité de 1852, proposa une conférence. Cette ouverture fut acceptée, même par l'Autriche et par la Prusse, qui d'ailleurs s'y étaient engagées au début de l'expédition. Non-seulement la France se fit représenter à la conférence, mais il paraît que ce fut elle qui demanda la présence d'un député de la diète. Ce député fut M. de Beust, alors ministre de la Saxe, qui a été depuis premier ministre en Autriche.

Dans la conférence, les diplomates allemands et sur-

tout les diplomates prussiens firent la déclaration suivante : « Les plénipotentiaires des puissances allemandes ont reçu l'ordre de demander que les duchés de Holstein et de Sleswig soient séparés du royaume de Danemark et réunis sous l'autorité héréditaire du prince d'Augustenbourg. » L'Angleterre, la Russie, la Suède soutinrent énergiquement le ministre du Danemark, qui demandait le maintien pur et simple du traité de 1852. La protection de la France était particulièrement due au Danemark, à qui sa fidélité pour notre cause avait coûté, en 1815, la couronne de Norwége. Il est vrai que les duchés se plaignaient de leur Constitution politique; mais le gouvernement français n'était pas en droit de se montrer exigeant pour la liberté intérieure des autres peuples. Nul doute que s'il s'était joint à l'Angleterre, à la Russie et à la Suède pour résister aux prétentions allemandes, l'intégrité du Danemark n'eût été sauvée. Il prit un biais inattendu ; il demanda que la population des duchés fût consultée; c'était donner les duchés à l'Allemagne.

La Prusse, en prenant les intérêts du duc d'Augustenbourg, la France, en soutenant le principe des nationalités et le droit, pour les populations, de disposer d'elles-mêmes, étaient-elles sincères ?

L'empereur Napoléon III regardait comme le principe fondamental de la politique moderne, le droit pour un peuple de choisir sa nationalité et la forme de son gouvernement. Sur cette théorie repose le dogme tout nouveau de la légitimité de la dynastie impériale. La France, en 1804, avait voté le premier Empire; elle n'avait pas été consultée depuis ce vote : donc elle

appartenait à Napoléon Ier et à ses descendants. Consultée de nouveau en 1851 et 1852, elle s'était donnée de nouveau. Ces plébiscites étaient sans doute révocables, car la souveraineté populaire n'abdique pas, ne s'épuise pas; mais révocables par un autre plébiscite, rendu dans la même forme. L'Empereur appliquait à la politique internationale ces principes de sa politique intérieure. Quant à M. de Bismark, sans se prononcer sur la valeur de la théorie, il acceptait les bénéfices de la conséquence. Il savait que cette théorie une fois admise mettrait fin à la politique en vertu de laquelle les États ont un droit les uns sur les autres pour tout ce qui touche aux intérêts généraux de l'Europe et à la sécurité commune; mais il savait surtout qu'elle est infailliblement la réponse d'un peuple quand il est interrogé après le fait accompli. On lui accordait le fait : il n'avait nul souci du droit. « Je te tiens pieds et poings liés; mais je reconnais que tu es libre, et même souverain : décide que tu m'obéiras fidèlement, ou je vais à l'instant te jeter par la fenêtre. » C'est ainsi que le second et le premier Bonaparte entendaient le suffrage universel et la souveraineté populaire dans l'application. Mais pourquoi M. de Bismark se serait-il demandé si la France aurait voté avant le 18 Brumaire, le 28 Floréal et le 2 Décembre, comme elle a voté le lendemain? Il lui suffisait de savoir que, si le Sleswig et le Holstein exerçaient, eux aussi, leur souveraineté, ils seraient occupés à ce moment-là par 80,000 Allemands et défendus par 15,000 Danois. On n'est injuste ni envers l'empereur Napoléon, ni envers M. de Bismark, en disant que le premier songeait seulement à s'assurer la bienveillance

de la Prusse pour obtenir d'elle la rétrocession des Provinces rhénanes, et que le second était plus qu'indifférent, comme la suite des événements va le démontrer, aux intérêts de la diète allemande et aux droits du duc d'Augustenbourg.

Les puissances, devant l'attitude nouvelle de la France, avaient modifié leurs résolutions. Elles avaient concédé l'indépendance du Holstein, en y ajoutant même une portion du Sleswig, comprise entre l'Eider et le Danewirke, qui serait devenu la frontière danoise; mais elle maintenait la connexion avec le Danemark pour le reste du duché. Ce fut encore la France qui résista, en demandant le vote des populations, même pour le Sleswig, sous prétexte que le nombre des Allemands y balançait assez exactement celui des Danois. Cette prétention rendit tout arrangement impossible; la conférence fut rompue sans résultat.

Aussitôt la Prusse fait sortir du Holstein les faibles contingents du Hanovre et de la Saxe; elle en expulse aussi le duc d'Augustenbourg, au nom de qui elle avait commencé la lutte. Elle ne reconnaît plus ses droits à ce moment, ses droits, qui ont été le prétexte unique de la guerre, et qu'elle vient, tout présentement, de défendre au sein de la conférence. Elle déclare que les syndics de la couronne de Prusse sont saisis de la question pendante entre le roi de Danemark et le prince; qu'ils vont examiner et peser avec le plus grand soin les droits de chacun, et provisoirement, elle reste en possession.

Cette déclaration inattendue mit fin au concert qui s'était établi entre la Prusse et l'Autriche, l'Autriche

tenant pour le duc d'Augustenbourg, conformément aux déclarations communes, la Prusse s'en référant aux syndics de la couronne avec l'intention, enfin évidente, de s'approprier les duchés. On était sur le point d'en venir aux hostilités, lorsque intervint la convention de Gastein (14 août 1865), qui ne pouvait être qu'un répit avant la guerre. Par cette convention, l'Autriche garde provisoirement le Holstein, où elle ne peut accéder qu'en traversant toute l'épaisseur de la Prusse; la Prusse garde le Sleswig, dont elle est séparée par le Holstein. Le Holstein, pour l'Autriche, est un dépôt. Le Sleswig, pour la Prusse, est une conquête. Elle l'a entendu ainsi dès l'origine, sans l'avouer : elle le déclare à présent, en s'appuyant sur le jugement des syndics de la couronne, qui ont prononcé la nullité des droits du duc d'Augustenbourg. En vertu de cette sentence, que la Prusse veut imposer à tout le monde, le traité de 1852 était excellent, et les duchés sont la propriété légitime du roi de Danemark. Mais au lieu de dire : « Je lui ai fait la guerre injustement, je lui restitue son bien, et j'y ajoute même des dommages-intérêts pour l'indemniser des pertes de toute nature que je lui ai occasionnées », elle soutient qu'ayant conquis les duchés sur le véritable propriétaire, et traité depuis la guerre avec le vaincu, elle est régulièrement substituée à ses droits. En conséquence, elle punit avec la dernière rigueur toute manifestation en faveur du duc d'Augustenbourg et de l'indépendance des duchés. Elle trouve dans cette politique, outre l'avantage de s'étendre, celui de faire une guerre où elle espère fermement l'emporter, grâce à l'appui de l'Italie, qui s'engage à entrer dans la

Vénétie dès que les hostilités seront commencées, et à diviser ainsi l'armée autrichienne. Si la Prusse, grâce à la coopération de l'Italie, met en déroute son ennemi séculaire, elle n'a plus de rivale en Allemagne, et devient, par son action désormais sans contre-poids sur la Confédération germanique, la puissance prépondérante de l'Europe. La France, par une conséquence nécessaire de ce prodigieux accroissement de la Prusse, descend du premier rang au second. Cependant le gouvernement impérial, abandonnant l'Autriche après avoir abandonné le Danemark, se déclare indifférent à ce qui va se passer. La Prusse ne lui en demandait pas davantage. Voici les paroles prononcées par l'empereur Napoléon III dans le discours de la couronne :

« A l'égard de l'Allemagne, mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas directement engagés. »

Telle était la situation en mai 1866, au moment où la discussion sur les affaires générales s'engage au sein du Corps législatif, à propos d'un appel de 100,000 hommes. C'est la veille de Sadowa.

II

L'Empire laisse égorger l'Autriche.

M. Rouher, ministre d'État, ouvrit la discussion en insistant de nouveau sur les déclarations de l'Empereur. « Nos efforts en faveur du maintien de la paix n'ont eu pour limites que la ferme volonté de ne faire contracter à la France aucune obligation (*Très-bien! très-bien!*) et de maintenir sa liberté d'action vis-à-vis des puissances engagées. Dans ces questions, qui n'affectent, après tout, ni l'honneur, ni la dignité, ni les intérêts directs de notre pays, n'était-il pas du devoir du gouvernement de l'Empereur, après avoir proclamé hautement ses tendances pacifiques, de respecter et de pratiquer les règles d'une neutralité loyale et sincère, et par conséquent, de demeurer, en face d'événements compliqués, libre de ses déterminations? »

« — C'est tout ce qu'on nous demande en Allemagne,

répondit M. Thiers. Ce qu'on nous demande en Allemagne, non pas du côté des petits États, mais du côté que j'appellerai le côté dangereux, le côté ambitieux, c'est tout simplement l'indifférence de la France. Or, Messieurs, ajoutait-il, c'est cette indifférence que je crains. »

On savait en Prusse (une lettre de M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, en date du 8 juin 1866, en fait foi) qu'il suffisait d'une simple manifestation de nos sympathies pour entraver les progrès de M. de Bismark et mettre l'Autriche en situation d'infliger à la Prusse la plus cruelle des humiliations.

Cela paraissait si évident qu'à Berlin on n'avait pas osé compter sur notre indifférence, et qu'on en était aussi surpris que charmé.

« Notre attitude aux conférences de Londres et notre réserve durant la guerre contre le Danemark, dit M. Benedetti dans la lettre dont je parle et qu'il adressait de Berlin à M. Drouyn de Lhuys, ont considérablement atténué l'acrimonie des préventions dont la France était l'objet en Prusse. Nos adversaires les plus exaltés ont été contraints d'avouer que nous avions montré pour l'Allemagne, en nous abstenant de profiter de ses embarras ou de lui créer de faciles difficultés, des sentiments qu'on était loin de nous supposer. »

En réalité, personne n'était dupe de ces sentiments. M. de Bismark attribuait notre abstention, dans un moment où nous pouvions l'arrêter court sans tirer l'épée, soit à l'inintelligence de nos hommes politiques, soit au désir d'obtenir pour nous-mêmes des agrandissements de territoire en compensation de ceux que nous

lui laisserions prendre. Il profitait de notre faute, se promettant bien, quand la Prusse, grâce à notre aveuglement, serait devenue plus forte que nous, de tourner cette force contre la France, au lieu de nous permettre, comme nous l'espérions, de nous fortifier à notre tour.

Assurément, les avertissements ne manquèrent ni au gouvernement ni au Corps législatif.

« Un jour peut-être, disait M. Jules Favre, la Prusse sera appelée, non pas seulement dans les conseils, mais sur les champs de bataille, à devenir notre rivale. Il peut arriver qu'un jour elle ait sous la main 800,000 hommes à nous opposer. (M. DE GEIGER : *Ce ne sera pas de sitôt!*) Souffrir sans s'y opposer son téméraire agrandissement, ce serait une faute énorme que la France ne doit pas commettre. »

M. Thiers, à cette époque, sans prévoir encore toutes les folies qui allaient suivre cette première faute, lisait l'avenir comme dans un livre ouvert. Voici les paroles prononcées par lui dans la séance du 3 mai :

« Si la guerre est heureuse à la Prusse, elle s'emparera de quelques-uns des États allemands du Nord, et ceux dont elle ne s'emparera pas, elle les placera dans une diète qui sera sous son influence. (VOIX NOMBREUSES : *C'est cela!*) Elle aura donc une partie des Allemands sous son autorité directe et l'autre sous son autorité indirecte ; et puis, on admettra l'Autriche comme protégée dans ce nouvel ordre de choses.

» Et alors, permettez-moi de vous le dire, on verra refaire un grand empire germanique, cet empire de Charles-Quint, qui résidait autrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de

notre frontière, qui la presserait, qui la serrerait, et, pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au lieu de s'appuyer, comme dans le xve et le xvie siècle, sur l'Espagne, s'appuierait sur l'Italie. » (*Mouvement.*)

Vous ne pouvez approuver cette politique, disait M. Thiers. « Lors même qu'elle vous apporterait un accroissement de territoire quelconque, cette politiqu n'en deviendrait que plus honteuse, car elle aurait consenti à recevoir un salaire pour la grandeur de la France indignement compromise dans un prochain avenir. » (*Très-bien! — Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Le Corps législatif applaudissait M. Thiers parce qu'il avait du bon sens, et il votait avec les ministres parce qu'il avait le tempérament servile. Le gouvernement, fort de cet appui, qui lui était donné à contre-cœur, mais sans réserve, persista dans sa politique de neutralité absolue. Il ne donna pas à l'Autriche « cette simple manifestation de ses sympathies » qui, suivant M. Benedetti, aurait suffi pour changer la face des choses.

Il n'essaya même pas de peser sur l'Italie.

Nous avions bien des droits sur cette nation, que nous venions de créer; et, de son côté, elle pouvait, ou rendre la victoire de la Prusse facile, en occupant la moitié de l'armée autrichienne à défendre la Vénétie, ou en gardant la neutralité, permettre à l'Autriche de lutter avec toutes ses forces contre son redoutable ennemi. Ainsi, de toutes façons, elle devait exercer une influence décisive sur les résultats de la guerre. Elle n'aurait pu,

après notre récent service, et pour un intérêt français si évident et si pressant, nous refuser de garder la neutralité. Nous ne le lui demandâmes pas. « Nous laissons l'Italie maîtresse d'intervenir à ses risques et périls, » disait M. Rouher, dans la séance du 3 mai. — « Ajoutez au moins un mot, lui répondait M. Thiers; dites à l'Italie que, si l'Autriche est victorieuse et veut lui faire payer les conséquences de son intervention, la France ne prendra pas les armes pour l'en empêcher. » Mais ce secours si léger, si négatif, qui n'était pas une menace pour l'Italie, qui n'était que l'expression bien atténuée d'un désir, le gouvernement ne voulut pas le donner à l'Autriche. La faute était si énorme, que le Corps législatif parut hésiter. M. Rouher enleva le vote en déclarant qu'il venait de recevoir pendant la séance même, « une notification officielle émanée de l'Italie, la notification qu'elle prenait l'engagement de ne pas attaquer l'Autriche... (*Très-bien! très-bien!*) Cela prouve, Messieurs, ajoutait-il d'un ton dogmatique, qu'il ne faut pas se hâter imprudemment de discuter des questions aussi brûlantes et d'y engager le gouvernement. » Il avait sans doute reçu cette notification, puisqu'il le disait. Si elle était formelle, le gouvernement impérial fut le jouet de l'Italie comme il était déjà celui de la Prusse. Je crois plutôt que l'Italie n'envoya que des déclarations vagues, et qu'elle comprit, comme tout le monde, que l'Empereur laisserait faire; qu'il se disait indifférent, et qu'il l'était. Il se leurra, jusqu'au bout, de ses espérances d'agrandissement de territoire. Il ne vit pas que la Prusse avait battu le Danemark, et battait maintenant l'Autriche pour se rendre capable

de battre la France. Il était seul en Europe à ne pas le voir. Le roi de Prusse s'en cachait à peine. La veille de son entrée en campagne, il disait à un diplomate allemand, chef de mission et militaire : « Si nous avons maintenant la guerre entre nous, nous nous réconcilierons plus tard en faisant une autre guerre en commun. »

La bataille de Sadowa eut lieu le 3 juillet 1866, et à partir de ce jour, la Prusse fut la maîtresse de l'Allemagne. Elle le devait, en grande partie, aux fautes de notre politique. On répéta de tous côtés, à Paris et en Europe : « Le véritable vaincu, c'est la France. »

Cependant la paix générale n'était pas sérieusement menacée. M. de Bismark avait franchi deux étapes. Il voulait certainement aller plus loin, diriger contre nous cette force que nous l'avions aidé à créer, de nos mains complaisantes ; mais il ajournait ses projets ; il voulait d'abord consolider et organiser son nouveau pouvoir, compléter ses moyens d'action. Même en 1870, il ne croyait pas le moment venu d'agir ; nous en verrons la preuve. L'empereur Napoléon, de son côté, ne songeait pas dans le début à reconquérir les Provinces rhénanes par la force des armes. Il croyait les obtenir par la voie des négociations ; et M. de Bismark, qui voulait gagner du temps, se gardait bien de lui opposer un refus formel.

III

L'Empire négocie avec la Prusse victorieuse pour obtenir de sa loyauté des agrandissements de territoire.

Il est évident que l'Empereur ne laissa faire la grandeur de la Prusse que parce qu'il espérait être payé de ses complaisances. Après Sadowa, la Prusse voulait que ses agrandissements de territoire fussent reconnus officiellement par la France; elle demandait même que cette reconnaissance fût immédiate. L'Empereur comptait bien l'accorder, mais il comptait se la faire payer et se faire en même temps payer Sadowa. A la date du 3 août 1866, M. Drouyn de Lhuys, notre ministre des affaires étrangères, écrit ces propres paroles à M. de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris : « Toutes les fois que, dans mes conversations avec vous, j'ai abordé la question des changements territoriaux qui pourraient avoir lieu au profit de la Prusse, je vous ai exprimé la confiance que le cabinet de Berlin reconnaîtrait l'équité et la convenance d'accorder à l'Empire français des compensations de nature à augmenter, dans une certaine proportion, sa force défensive. » Il n'y a pas à se

méprendre sur cette déclaration ; c'est comme s'il disait : « Prenez votre part et laissez-moi prendre la mienne. » Il dit un peu plus loin, dans la même dépêche : « L'Empereur, en interposant ses bons offices pour le rétablissement de la paix, n'hésita pas à admettre que la Prusse, à la suite de ses succès, pouvait prétendre à une extension de territoire comportant de trois à quatre millions d'habitants. Il ne pouvait d'ailleurs méconnaître que ces agrandissements modifieraient gravement sur notre frontière l'équilibre des forces. » Il est certain qu'après avoir laissé la bride sur le cou à l'Italie, l'Empereur était hors d'état de marchander à la Prusse les fruits d'une victoire à laquelle il avait coopéré ; mais puisqu'il voulait tirer profit de sa complaisance, ne commettait-il pas une nouvelle faute, en commençant par concéder à la Prusse tout ce qu'elle demandait, au lieu de négocier d'abord et de n'accéder aux instances de la Prusse qu'après avoir obtenu d'elle les compensations qu'il se croyait en droit d'attendre? Ce fut l'Empereur lui-même qui prescrivit cette étrange ligne de conduite ; et il le fit en dépit des remontrances de M. Drouyn de Lhuys, qui sentait bien qu'une fois désarmés par nos concessions imprudentes, nous n'avions plus rien à espérer.

Quinze jours après Sadowa, M. de Bismark savait déjà par un télégramme de M. de Goltz, « que l'Empereur appuierait les annexions dans le nord de l'Allemagne jusqu'au chiffre de quatre millions d'habitants. »

Quelle était la nature des compensations réclamées par les Tuileries? On désirait tantôt les Provinces rhénanes, tantôt la Belgique. Il ne paraît pas qu'on ait eu, dans le principe, des idées bien arrêtées. Une note

de M. Rouher, adressée le 6 août 1866 à M. Conti, et qui devait être mise sous les yeux de l'Empereur, atteste cette incertitude. M. Rouher y rappelle d'abord que M. de Goltz insiste pour la reconnaissance officielle, immédiate, des annexions de la Prusse dans le nord de l'Allemagne : « Je lui fis observer que cette question était solidaire de celle de la rectification de nos frontières, et que probablement on lui manifesterait la volonté de les traiter simultanément. » En effet, M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, avait déjà répondu en ce sens à M. de Bismark. M. Rouher explique, dans la suite de sa note, qu'il est temps de formuler une demande précise. S'il parle en son propre nom, il peut demander plus pour avoir moins ; s'il parle comme ministre, il doit demander sur-le-champ la compensation que l'Empereur veut obtenir : « Faut-il ne demander que les frontières de 1814? Faut-il avoir une prétention initiale plus vaste? Exprimant une opinion purement personnelle, je peux, sans inconvénient, afficher de grandes exigences. Étant l'écho de la pensée impériale, je dois avoir un langage rigoureux et correct. »

L'opinion personnelle de M. Rouher est qu'il suffirait de reprendre les frontières de 1814. Mais il ajoute : « Cette rectification obtenue ne vaudrait pas quittance pour l'avenir. » Ainsi M. Rouher trouvait sage de s'y prendre à deux fois ; de s'assurer d'abord l'essentiel, c'est-à-dire les frontières de 1814, et de s'acheminer ensuite, avec prudence et persévérance, à d'autres agrandissements. Il constate que ce n'est pas l'avis de l'impératrice. « Elle voudrait demander beaucoup ou ne demander rien pour ne pas compromett nos pré-

tentions définitives. » Du côté de l'Allemagne, on était très-opposé à un abandon, quel qu'il fût, d'une portion du territoire allemand; mais, que ce fût de bonne foi ou non, on se montrait beaucoup moins hostile à des agrandissements d'une autre nature.

L'Empereur lui-même songeait, pour aplanir les difficultés, à conclure avec la Prusse un traité qui nous assurerait la Belgique.

Cette idée venait-elle de lui, ou la Prusse nous l'avait-elle suggérée? Il y a eu à ce sujet des versions contradictoires. M. de Bismark a produit un projet d'annexion écrit de la main de M. Benedetti. Celui-ci a répondu que ce projet avait été en effet écrit par lui, mais corrigé et annoté sur le bureau de M. de Bismark, et dans une conversation où il n'avait pris la plume que pour fixer les idées communes avec plus de précision. Il affirme expressément, dans une dépêche datée de Nickolsbourg le 26 juillet 1866, que c'est la Prusse, par l'organe de M. de Bismark, qui a mis la première en avant l'idée d'annexer la Belgique à la France. Si cela est exact, j'ose dire que la Prusse n'a jamais eu sérieusement la pensée de donner les mains à une pareille solution, et que les ouvertures qu'elle a pu faire à ce sujet, et que nous acceptions si avidement, n'étaient destinées qu'à nous amuser, à nous faire, comme on dit, mâcher à vide. M. de Bismark a lui-même caractérisé le sens de sa politique à notre égard pendant ces négociations. Il dit, dans une circulaire du mois de juillet 1870, que, depuis la réorganisation de l'Allemagne, la France n'avait pas cessé de tenter le gouvernement prussien par des offres, aux dépens de

l'Allemagne et de la Belgique. « Je n'ai jamais pensé qu'il fût possible d'accepter des offres de cette nature. Je croyais bien qu'il était utile, dans l'intérêt de la paix, de laisser aux diplomates français les illusions qui leur sont particulières aussi longtemps que cela serait possible, sans faire même de promesses verbales... Par ces motifs, je me taisais sur les demandes qui m'avaient été faites, et je négociais dilatoirement, sans jamais faire de promesses. Lorsque les négociations avec le roi des Pays-Bas pour l'acquisition du Luxembourg eurent échoué, la France me renouvela ses propositions précédentes concernant la Belgique. » L'Empereur, on le voit, se trompait lourdement en croyant à la sincérité de M. de Bismark ; mais il avait raison de croire qu'il serait plus facile au ministre allemand de nous laisser prendre la Belgique que de blesser l'amour-propre national en nous permettant de nous étendre du côté des Provinces rhénanes. Il disait dans une note dictée à M. Conti, et que l'on a retrouvée : « Un acte qui consisterait à régler le sort ultérieur de la Belgique de concert avec la Prusse, en prouvant à Berlin que l'Empereur cherche définitivement ailleurs que sur le Rhin l'extension nécessaire à la France depuis les événements dont l'Allemagne vient d'être le théâtre, nous vaudra du moins une certitude relative que le gouvernement prussien ne mettra pas d'obstacle à notre agrandissement dans le Nord. »

L'Empereur avait tourné ses vues vers l'annexion de la Belgique, quand on lui avait fait comprendre la répulsion excitée dans toute la Prusse par la seule idée d'une rectification de frontières sur le Rhin. Battu encore dans ses nouvelles espérances, et sentant de plus en

plus la nécessité de satisfaire l'opinion publique par un agrandissement de territoire, il engagea des négociations avec la Hollande pour en obtenir, à prix d'argent, la cession du grand-duché de Luxembourg. Ces pourparlers, presque aussitôt connus en Europe, causèrent une grande fermentation dans plusieurs États, et particulièrement en Prusse. Le public français ne connut que par la presse étrangère l'existence de cette nouvelle négociation. Il en pouvait sortir la guerre. Nous étions en 1867 ; tout le monde, en France, voulait la paix, d'abord pour la paix elle-même, et ensuite, parce qu'on avait le sentiment qu'après cette folle et désastreuse expédition du Mexique, et en présence des agrandissements nouveaux de la Prusse, la paix n'était pas seulement pour nous un avantage, mais une nécessité. En Prusse, où on connaissait peut-être mieux que nous notre véritable situation, on avait tenu à notre égard un langage difficile à supporter. La Prusse levait le masque, puisqu'il ne s'agissait plus de territoires allemands, et qu'elle ne pouvait plus prendre pour prétexte les susceptibilités d'amour-propre national. Elle mettait à nu la vanité de la politique impériale qui avait donné les mains à ses accroissements, et qui, le lendemain de ses victoires, lui demandait à elle-même les moyens de se défendre contre elle. Les préoccupations furent si grandes que trois demandes d'interpellation venant des parties les plus opposées de la Chambre furent déposées à la séance du 8 avril 1867. A cette même séance, le ministre des affaires étrangères vint lire à la tribune un court exposé qui consistait surtout à dire que la question avait été soulevée par la Hollande et non par

la France, qu'elle était encore pendante, mais que, dans tous les cas, on ne traiterait de cette acquisition de territoire que sous trois conditions: le consentement libre du grand-duc de Luxembourg; l'examen loyal des intérêts des grandes puissances; le vœu des populations manifesté par le suffrage universel. Cela tenait en vingt lignes. C'était bien, comme le fit remarquer M. Pelletan, parler pour ne rien dire. M. Thiers et M. Berryer maintinrent énergiquement la nécessité des interpellations. M. Berryer demandait la communication des pièces. « Il ne s'agit que de conversations, répondait le ministre. On ne peut pas communiquer de pièces, parce qu'il n'y en a pas. » La fin fut que les bureaux, toujours dociles, refusèrent les trois interpellations, et que la France dut s'en tenir à ce qu'elle apprenait par les débats des parlements étrangers. Elle sut bientôt par cette voie que nous n'aurions pas la guerre, parce que nous n'aurions pas le Luxembourg. Cette espérance, comme toutes les autres, s'en allait en fumée, et Napoléon III dut être enfin convaincu qu'il n'obtiendrait rien en échange de ce qu'il avait fait pour la Prusse.

Il reste prouvé jusqu'à l'évidence qu'après Sadowa, le gouvernement impérial n'était préoccupé que d'obtenir des accroissements de territoire en compensation d ceux qu'il avait procurés à la Prusse, et qu'avant Sadowa c'était en vue de ces mêmes accroissements qu'il accordait à la Prusse, qui osait à peine croire à tant de bonne fortune, le bénéfice de notre indifférence. Cette politique est bien celle que M. Thiers avait flétrie en 1866, et qu'il flagella de nouveau dans la séance du 14 mars 1867: « Je la connais, cette politique, et je l'avais flétrie d'a-

vance l'année dernière, en vous la montrant comme prête à accepter un salaire pour le sacrifice des plus grands intérêts de la France dans l'avenir. Quoi! au déshonneur de la France, au dommage de ses plus grands intérêts, on aurait accepté quelques lambeaux de territoire pour laisser faire l'unité allemande tout entière! »

Mais cette politique, si honteuse en elle-même, devait le devenir doublement par l'avortement de toutes nos prétentions. M. Benedetti avait averti le gouvernement, avant la victoire de la Prusse à Sadowa : « Nous avons contribué, avec les événements, à apaiser les appréhensions que la France inspire partout en Allemagne; mais elles subsistent, et elles se réveilleraient unanimes et violentes au moindre indice qui laisserait soupçonner notre intention de nous étendre vers le Rhin. » Il dit un peu plus loin, dans la même lettre : « Le prince royal, si profondément pénétré des dangers de la politique dont il est le témoin, déclarait, il n'y a pas longtemps, à l'ambassadeur d'Angleterre, avec une vivacité dont mon collègue a été surpris, qu'il préférerait la guerre à l'annexion des duchés acquise au prix du comté de Glatz. » Le comté de Glatz est un petit territoire de la Silésie, près de la frontière de Bohême. M. de Clermont-Tonnerre avait bien pénétré l'inanité de nos espérances et la politique tortueuse de M. de Bismark, car il écrivait de Berlin, le 20 juin 1866 : « Le but actuel de M. de Bismark paraît être de prolonger notre inaction par un mirage d'acquisitions territoriales, en rassurant en même temps l'Allemagne contre la réalité de ce danger. » Ainsi, nous avons eu toute la honte, sans aucun bénéfice.

Quand Napoléon III vit enfin, à n'en plus pouvoir douter, qu'il avait été pris pour dupe, il dut en ressentir une amertume profonde. Il avait dit et fait dire, avant l'événement, que nos intérêts n'étaient pas directement engagés dans la guerre de la Prusse contre l'Autriche. Mais s'il avait eu réellement quelques illusions au commencement, il dut les perdre quand la ruine de l'Autriche fut consommée. Cette parole « que la France avait été vaincue à Sadowa » lui revint de tous les côtés avec une force accablante.

Deux lettres extrêmement graves, venant de deux sources bien différentes, lui furent adressées presque à la fois, quelques jours après la bataille, quand il était encore persuadé qu'il retirerait quelque bénéfice de ses complaisances. L'une est de M. Magne, qui fut peut-être le plus clairvoyant et le plus réellement utile de ses ministres : M. Magne, qui dit carrément les choses, ne se sert pas du mot d'indifférence avec lequel on a essayé de déguiser la nature de notre politique en 1866. Il se sert du mot d'intervention, parce que nous sommes intervenus, en effet, en permettant l'intervention de l'Italie. Voici ses paroles : « Le sentiment national serait profondément blessé si, en fin de compte, la France n'avait obtenu de son intervention que d'avoir attaché à ses deux flancs deux voisins dangereux par leur puissance démesurément accrue. Tout le monde se dit que la grandeur est une chose relative, et qu'un pays peut être diminué, tout en restant le même, lorsque de nouvelles forces s'accumulent autour de lui. » On ne pouvait pas dire une vérité plus frappante.

L'autre lettre, datée du 18 juillet 1866, est de la

reine de Hollande, une femme supérieure, fidèlement et tendrement attachée à l'Empereur et à sa famille. « Vous vous faites d'étranges illusions! Votre prestige a plus diminué dans cette dernière quinzaine qu'il n'a diminué pendant toute la durée de votre règne. Vous permettez de détruire les faibles; vous laissez grandir outre mesure l'insolence et la brutalité de votre plus proche voisin; vous acceptez un cadeau, et vous ne savez pas même adresser une bonne parole à celui qui vous le fait. (Il s'agit de la Vénétie. Au fond, le cadeau n'était que la forme prise par l'Autriche pour rendre moins amer l'aveu de sa défaite.) Je regrette que vous me croyiez intéressée à la question, et que vous ne voyiez pas le funeste danger d'une puissante Allemagne et d'une puissante Italie. C'est la dynastie qui est menacée, et c'est elle qui en subira les suites. Je le dis, parce que telle est la vérité, que vous reconnaîtrez plus tard. Ne croyez pas que le malheur qui m'accable dans le désastre de ma patrie me rende injuste ou méfiante. La Vénétie cédée, il fallait secourir l'Autriche, marcher sur le Rhin, imposer vos conditions! Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime, c'est une faute. Peut-être est-ce ma dernière lettre. Cependant je croirais manquer à une ancienne et sérieuse amitié si je ne disais une dernière fois toute la vérité. Je ne pense pas qu'elle soit écoutée; mais je veux pouvoir me répéter un jour que j'ai tout fait pour prévenir la ruine de ce qui m'avait inspiré tant de foi et d'affection. »

IV

L'Empire, après avoir lui-même créé la puissance de la Prusse, comprenant, mais trop tard, qu'il n'obtiendra d'elle aucune compensation, cherche une occasion de se venger et de reconquérir son prestige par une guerre heureuse.

Au moment où cette belle et triste lettre lui parvenait, l'Empereur avait bien d'autres sujets d'amertume. Les prédictions de M. Magne se réalisaient avec rapidité. Les fautes commises dans l'affaire des duchés, et ensuite pendant la lutte entre la Prusse et l'Autriche, avaient été mises par M. Thiers dans une lumière si éclatante, il avait démontré avec tant de force que notre honneur était compromis, que nos intérêts étaient en péril, que nous étions livrés à un gouvernement tout à la fois despotique et incapable, qu'il était difficile, même aux partisans les plus résolus de l'Empire, de ne pas voir que la position devenait de plus en plus critique pour la dynastie impériale. A l'hostilité des républicains, restés irréconciliables depuis 1851, se joignait celle des libéraux et de tous les patriotes. On se demandait com-

ment, après tant de sacrifices faits en faveur de l'Italie, on en était si promptement venu à n'exercer sur elle aucune action. On voyait se développer tous les jours les conséquences des récents triomphes de la Prusse. Ce qui n'était en 1865 qu'un petit peuple de dix-huit à dix-neuf millions d'hommes était devenu en quelques mois la nation la plus puissante de l'Europe, ayant, avec une forte organisation et le prestige du succès, trente et un millions de sujets directs, et l'hégémonie de la Confédération du Nord, bientôt unie peut-être à la Confédération du Sud. De qui dépendaient les événements, avant la guerre? De la France. De qui dépendaient-ils après la guerre? De la Prusse. Notre gouvernement, qui pouvait tout, n'avait rien essayé pour empêcher ce résultat. Il avait déclaré, dans ses documents les plus solennels, que les affaires de l'Allemagne étaient sans connexion avec les nôtres, qu'il y demeurait indifférent. Pendant que cette prodigieuse puissance se constituait à côté de nous, contre nous, il avait cherché la satisfaction des intérêts dynastiques dans quelques accroissements de territoire, et cette politique misérable ne lui avait rapporté que des échecs, puisque après avoir promené ses espérances d'une province à l'autre, il se voyait réduit, en fin de compte, à protester de son désintéressement afin de couvrir sa retraite.

Ces complications fâcheuses coïncidaient avec les malheurs de notre échauffourée dans le Mexique, qui venait enfin d'avoir son dénoûment. A l'étonnement douloureux que cette étrange expédition avait causé dans le principe, les demandes successives d'hommes et

d'argent avaient déjà fait succéder une véritable et universelle indignation, qui dut nécessairement s'accroître quand les courriers commencèrent à ne plus nous apporter que les nouvelles de nos embarras militaires, financiers et politiques. Quels récits de gloire et de prospérité n'avait-on pas faits à la tribune! Avec quel dédain n'avait-on pas reçu les plaintes et les critiques de l'opposition! Cet Empire créé au delà des mers apparaissait, au milieu de notre monde prosaïque, comme une légende des siècles passés. Il fallut pourtant concéder que tout était perdu, qu'il n'y avait plus de prétexte pour l'illusion, qu'on avait sacrifié ce sang et cet or aux visions d'un esprit troublé. Il nous en coûtait 360 millions, en crédits extraordinaires, plus d'un milliard sur les budgets ordinaires de la guerre et de la marine, et l'élite de notre armée ; car, par une fatalité inouïe, nous faisions décimer nos régiments en pure perte, à l'autre bout du monde, pendant que la Prusse quadruplait ses forces. Croit-on qu'elle eût osé Sadowa si elle n'avait connu l'épuisement de notre effectif et de notre matériel? Nous étions, par notre folie, hors d'état de mettre cent mille hommes sur notre frontière du Nord-Est. La mort de l'empereur Maximilien, qui fut connue en France un an après Sadowa, termina tragiquement cet épisode de l'histoire du second Empire.

On commençait à répéter dans l'entourage du souverain ce mot des causes perdues ou compromises : « Il y a quelque chose à faire. » Une note de police du 30 septembre 1867, qui fut placée sous les yeux de l'Empereur, constate que l'Empire est atteint « dans son prestige extérieur, dans la prospérité matérielle du pays

qu'il avait ramenée, dans les garanties mêmes qu'il donnait à l'ordre social et aux intérêts conservateurs. » On cherchait de tous côtés, et l'Empereur lui-même cherchait le moyen de consolider la dynastie, de reconquérir quelque popularité. Parmi ses conseillers les plus intimes, les uns voulaient revenir aux exécutions et aux sévérités de 1852. Il y répugnait, car il était plutôt porté aux idées d'apaisement, quand son intérêt ne le contraignait pas à se montrer implacable. Il suivit l'opinion de ceux de ses amis qui rêvaient l'Empire libéral, et fit, le 19 janvier 1867, quelques concessions dans ce sens. C'était trop peu pour ramener à lui les amis de la liberté, et c'était assez pour leur donner de nouvelles forces. Après trois années agitées, où l'opinion publique se sépara de lui de plus en plus, il prit enfin un parti qu'on pouvait regarder comme décisif, en appelant le ministère Ollivier. On devait croire qu'il allait s'efforcer de faire oublier son origine, et donner désormais satisfaction aux aspirations libérales du pays; mais ce nouveau ministère, toujours préoccupé, comme l'Empereur lui-même, de réparer Sadowa, au lieu de chercher cette réparation dans l'établissement complet et sincère du régime libéral, la demanda au plébiscite, que M. Émile Ollivier appelait le Sadowa français : « Puisque vous nous parlez du Sadowa prussien, je vous dirai que nous avons fait le Sadowa français, le plébiscite. » C'était raviver toutes les colères.

L'Empereur, dans ses difficultés, en appelait à la nation ; il lui demandait une consécration nouvelle et l'absolution de son passé. Le résultat matériel ne pouvait être douteux. La nation lui donna un nombre

d'adhésions considérable; mais elle ne lui donna ni son cœur ni sa confiance. Les votants ne furent pas rassurés; les opposants devinrent de plus en plus irréconciliables; les hésitants se tournèrent du côté de l'opposition. En général, on ne crut pas que l'Empire fût raffermi par cet expédient; mais on comprit qu'il se sentait ébranlé.

A Paris, la mort de Victor Noir avait agité violemment les esprits. Pendant deux jours, on avait pu se croire à la veille d'une révolution. Le vote du plébiscite, en multipliant les réunions publiques, en donnant aux républicains l'occasion de discuter ouvertement l'Empire dans les clubs et dans les journaux, leur avait fourni en même temps le moyen de se compter et de constater l'affaiblissement de l'autorité. Peut-être l'Empereur, ayant épuisé toutes les autres ressources pour reconquérir du prestige, commençait-il à vouloir la guerre; il était trop éclairé sur la situation, et trop maître de lui pour la vouloir immédiatement. Ses amis, ses confidents, se divisaient sur cette question, comme, trois ans auparavant, ils s'étaient séparés sur la question des réformes libérales. Ce serait trop généraliser de dire que les bonapartistes libéraux voulaient la paix, et que les bonapartistes autoritaires voulaient la guerre; pourtant il y avait quelque chose de cela. M. Buffet, M. Daru étaient certainement pour la paix ; M. Ollivier aussi, avec certains élans de patriotisme belliqueux, qui le rendaient capable d'un moment d'entraînement. Les bonapartistes purs, ceux que j'appellerai les légitimistes de l'impérialisme, s'en tenaient aux idées du fondateur de la dynastie, et faisaient assez peu de cas de la liberté

et des libéraux. Ils ne croyaient pas la France capable de supporter même cette liberté que M. Ollivier lui versait à si faible dose. Ils se refusaient surtout à admettre que cet essai de parlementarisme pût tourner au profit de la dynastie, et en cela ils n'avaient pas tort. Ils voulaient une bataille pour effacer Sadowa et en supprimer les conséquences. Ils disaient qu'avec une grande victoire et le verdict récent du suffrage universel, le second Empire reprendrait le vol du premier et en finirait avec les avocats et les idéologues. L'impératrice était de leur bord. On l'entendait répéter, en regardant son fils : « Cet enfant ne régnera pas si on ne fait rien pour effacer Sadowa. » Tel était l'état des esprits à la cour. En France, tout le monde était à la paix.

V

La Prusse ayant voulu mettre un prince prussien sur le trône d'Espagne, l'Empire exige et obtient la renonciation du prétendant et l'adhésion formelle du roi de Prusse à cette renonciation.

Le 30 juin 1870, M. Émile Ollivier disait, à la tribune du Corps législatif: « Je réponds à l'honorable M. Jules Favre que le gouvernement n'a aucune inquiétude, qu'à aucune époque le maintien de la paix en Europe ne lui a paru plus assuré. De quelque côté qu'il porte ses regards, il ne voit aucune question irritante engagée; tous les cabinets comprennent que le respect des traités s'impose à tous. Si le gouvernement avait la moindre inquiétude, il ne vous aurait pas proposé cette année-ci une réduction de dix mille hommes sur le contingent; il vous aurait très-nettement demandé de vous associer à sa sollicitude, et d'augmenter les forces de notre armée. »

Cinq jours après, M. Cochery déposait une demande d'interpellation ainsi conçue : « Nous demandons à in-

terpeller le gouvernement sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille royale de Prusse au trône d'Espagne. »

Ce prince était Léopold de Hohenzollern, d'une branche cadette de la maison régnante de Prusse, dont le père, Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen, avait abdiqué, en 1849, au profit du roi de Prusse, et reçu en échange le titre d'Altesse royale, avec les prérogatives de prince puîné de la maison régnante. Charles-Antoine est né en 1811. Son fils aîné, le prince Léopold, l'ancien prétendant au trône d'Espagne, est né en 1835. Un autre de ses fils, le prince Charles, a été élu, en 1866, prince de Roumanie. L'empereur Napoléon intervint auprès de la Porte, pour le règlement des affaires intérieures du nouveau souverain, qui lui en exprima avec effusion sa reconnaissance.

Le lendemain du jour où M. Cochery avait déposé sa demande d'interpellation, c'est-à-dire le 6 juillet, M. le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, lut à la tribune la déclaration suivante :

« Il est vrai que le général Prim a offert au prince Léopold de Hohenzollern la couronne d'Espagne, et que le prince l'a acceptée. (*Sensation.*) Mais le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, et nous ne connaissons point encore les détails vrais d'une négociation qui nous a été cachée. (*Mouvement.*)

» Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à la nation espagnole et d'éviter tout ce qui aurait pu avoir les apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures d'une noble et grande nation en plein exercice de sa souveraineté ; nous ne sommes pas

sortis, à l'égard des divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni préférence ni éloignement. (*Marques d'approbation.*)

» Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe (*Vifs et nombreux applaudissements*) et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France.

» Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas.

» Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

» S'il en était autrement, forts de votre appui, Messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

De longues salves d'applaudissements suivirent ces paroles. A gauche, voyant la guerre inévitable après une telle imprudence, nous étions consternés.

M. Garnier-Pagès s'écria, au milieu des murmures les plus violents : « Ce sont des questions dynastiques qui troublent la paix de l'Europe! Les peuples n'ont que des raisons de s'aimer et de s'entr'aider. »

Cette déclaration de M. de Gramont : « Nous ne sommes pas sortis à l'égard des divers prétendants au trône de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni préférence ni éloignement, » avait tout lieu de surprendre.

C'est une opinion très-générale, et qui paraît établie sur les raisons les plus sérieuses, que le gouvernement français avait donné l'exclusion à M. le duc de Montpensier, et que le général Prim, blessé de cette intervention, avait patronné la candidature du prince de Hohenzollern par esprit de représailles contre nous. Je ne sais ce qu'il faut penser des motifs du général Prim; c'est un détail sans intérêt; l'intervention du gouvernement français pour empêcher l'élection du duc de Montpensier est un fait d'une importance tout autre.

Une note autographe de l'Empereur, trouvée dans les papiers des Tuileries, explique avec beaucoup de netteté les idées et la conduite de son gouvernement à l'égard de cette candidature.

« Nous avons, dit l'Empereur dans cette note, un respect profond pour les décisions de la volonté nationale, et si le duc de Montpensier est réellement élu par la nation espagnole, nous n'aurons rien à dire. Mais avant que cet événement se produise, si toutefois il doit avoir lieu, nous tenons à dire notre opinion. Si la nation espagnole ne veut plus de Bourbons, tant mieux ; mais si elle revient sur sa première impression, il me semble qu'elle ne pourrait pas faire un plus mauvais choix que d'élever sur le trône un d'Orléans, répétant en Espagne l'usurpation de 1830 et donnant à l'Europe le funeste exemple d'une sœur détrônant sa sœur. » L'exclusion du duc de Montpensier, si elle eut lieu, comme il n'est guère possible d'en douter, fut l'occasion de la candidature du prince Léopold, et par ce côté-là comme par tant d'autres, le gouvernement impérial a été la cause de nos malheurs. Cette faute, je le reconnais, lui était

en quelque sorte imposée par sa situation. C'est la condition d'une dynastie nouvelle d'avoir les yeux fixés sur la dynastie qu'elle remplace et de s'efforcer constamment de la tenir dans un état d'impuissance. Ce qui est bien autrement grave, c'est d'avoir fait la guerre sans nécessité et sans préparation suffisante. Cette responsabilité est la plus lourde qui puisse incomber à un gouvernement; et les affreux désastres qui ont suivi si promptement la déclaration de guerre rendent cette responsabilité accablante.

J'ai déjà dit que les ministres du 2 janvier n'ont cessé de prétendre, avant et après la guerre, qu'ils étaient partisans de la paix, qu'ils se sont décidés à la guerre malgré eux, sous la pression du sentiment national, et parce que la France avait reçu un outrage que l'honneur ne lui permettait pas de supporter.

Je n'ai pas à faire la part des responsabilités entre les serviteurs de l'Empire. Ce qui importe, c'est que l'Empire a fait la guerre, pouvant conserver la paix. Et si les ministres du 2 janvier parvenaient à établir qu'ils ont fait leurs efforts pour empêcher la guerre, on peut dire qu'il n'en résulterait pour eux aucune atténuation de leur faute, puisqu'ils auraient seulement prouvé qu'ils l'ont commise les yeux ouverts, et qu'en même temps la faute de l'Empereur en serait considérablement aggravée, puisqu'il aurait été averti, et qu'il aurait, par sa volonté personnelle, en dépit de ses conseillers responsables, dans un intérêt purement dynastique, précipité la France vers l'abîme. Il y a d'ailleurs ici plusieurs malentendus qu'il est nécessaire de dissiper. D'abord, la déclaration si souvent reproduite, que le

pays voulait la guerre, est absolument inexacte. J'ai parcouru bien des fois le Midi pendant les dernières années de l'Empire, depuis Bordeaux jusqu'à Cette; j'ai bien vu l'esprit des populations; j'étais en rapports continuels avec les électeurs de Paris, avec ceux de la Marne et de la Haute-Vienne; mes impressions concordaient absolument avec celles de mes collègues de l'opposition, dont les relations étaient, comme les miennes, très-étendues. Je regarde comme certain que les dispositions du pays étaient essentiellement pacifiques. Il est impossible qu'une nation dont la grande masse vit du travail et des affaires ne tienne pas ardemment à la paix. Quand Louis-Napoléon avait dit à Bordeaux : « L'Empire, c'est la paix, » il savait bien qu'il nous promettait ce que nous désirions le plus, et nos aspirations n'avaient pas changé, au contraire. La paix était plus désirée que jamais, et j'ajoute qu'elle était devenue plus nécessaire, depuis les grandes et aventureuses entreprises que l'Empire avait fort imprudemment multipliées, et qui avaient besoin de pouvoir compter sur un avenir assuré.

Une enquête, ou plutôt une consultation, a été faite par M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur, pour se rendre compte des sentiments des départements. Les préfets ont été consultés, et leurs réponses ont été publiées. Il n'y est nulle part question d'enthousiasme pour la guerre. Quelques préfets répondent que si le gouvernement fait la guerre, il sera soutenu avec énergie; le plus grand nombre exprime les vœux de la population pour le maintien de la paix. Il faut noter qu'à ce même moment, dans beaucoup de villes

et même de simples chefs-lieux de canton, la police provoquait des manifestations belliqueuses; le mot d'ordre venait-il du ministère de l'intérieur ou de quelques familiers du château? J'admets cette seconde origine : les préfets n'en devaient pas moins conclure que la guerre était désirée en haut lieu; or, il arrive trois fois sur quatre que les inférieurs donnent à leurs chefs, au lieu des renseignements qui pourraient les éclairer, les renseignements qu'ils supposent devoir leur plaire. Si donc les préfets ont attesté que les départements voulaient la paix, c'est que l'opinion publique se prononçait d'une façon irréfragable. En était-il de même à Paris? Pour la grande masse de la population, je le crois. Il y eut quelques manifestations guerrières. On cria dans les rues : « A Berlin! » Tout le monde crut que c'était une sorte de représentation commandée par la police. On fut indigné. Pourquoi la police n'aurait-elle pas fait à Paris ce qu'elle a fait notoirement dans les provinces? Le soir où le Corps législatif fut réuni pour la déclaration de guerre, une bande fort menaçante se porta devant le péristyle, criant : « A Berlin! » et injuriant les députés de l'opposition, parce qu'ils voulaient la paix. La police tout au moins ne parut pas; elle laissa cette manifestation se produire sans aucun obstacle. Pendant les journées suivantes, Paris était sillonné de soldats à moitié ivres, criant aussi : « A Berlin! » Il suffisait d'un mot de l'autorité pour mettre fin à ces promenades, aussi funestes à l'ordre et aux affaires qu'à la discipline de l'armée : ce mot ne fut pas dit. On assure que quelques membres de l'*Internationale*, ayant voulu faire une manifestation paci-

fique, furent repoussés par la foule, qu'on se livra à des voies de fait sur leurs personnes et que les sergents de ville furent obligés de les protéger. Cette tentative, qui, en tout cas, est restée ignorée, put n'être pas comprise dans le quartier où elle se produisit. Les membres de l'*Internationale* n'étaient pas seulement opposés à la guerre, ils étaient opposés au patriotisme, ce qui est profondément différent, et le peuple parisien est avant tout patriote. Il faut bien savoir que l'*Internationale* n'a jamais été populaire dans les ateliers; elle n'y comptait pas beaucoup d'adhérents, et tous ceux qui n'étaient pas pour elle étaient contre elle. L'insuccès de cette promenade intempestive et ridicule s'explique donc de la façon la plus naturelle, sans qu'il soit permis d'en rien conclure pour ou contre les sentiments belliqueux de la population de Paris.

En parlant de rassemblements tumultueux devant le ministère de la justice, M. Piétri, l'ancien préfet, affirme qu'ils eurent lieu « parce que M. Ollivier fut un moment soupçonné d'être trop favorable à une solution pacifique. » M. Ollivier a été plusieurs fois l'objet de démonstrations hostiles pendant son ministère; il fut même obligé sur la fin de faire barrer la place Vendôme par un bataillon d'infanterie. Jamais, non, jamais les personnes qui habitaient Paris à cette époque, et qui se rendaient compte des événements, n'auraient pu imaginer l'explication qu'en donne l'ancien préfet de police. M. Émile Ollivier prétendait qu'il s'était converti à l'Empire parce que l'Empire s'était converti à la liberté; le peuple de Paris, resté irréconciliable, ne croyait pas à la conversion de l'Empire, et, voyant M. Ollivier mi-

nistre, il l'accusait de trahison. Ces émeutes, fort regrettables, n'avaient pas d'autres causes. Il s'y joignit, dans les derniers jours, le ressentiment causé par le refus de donner des armes à la garde nationale.

M. Piétri dit aussi que la police fut obligée de protéger la maison de M. Thiers. Pour celui-là, il voulait la paix, rien n'est plus authentiquement, plus incontestablement certain; mais si la police fut obligée de protéger son domicile contre une douzaine d'émeutiers, c'étaient des milliers de personnes qui lui faisaient cortége dans la rue Royale et la place de la Concorde en poussant des cris d'enthousiasme. Ce fut le commencement de sa grande popularité dans Paris, car il était illustre longtemps avant d'être populaire, et il dut cette popularité à l'opposition énergique, persévérante, infatigable qu'il faisait à toute idée de guerre contre la Prusse. On ne peut avoir oublié que tous les députés de la gauche, même les moins célèbres, recevaient chaque jour des ovations, précisément parce qu'on les savait animés d'un amour ardent pour la paix; et moi-même, à mon profond chagrin, car tout ce qui est scène m'est odieux, j'étais reconduit jusqu'à ma porte après chaque séance par une foule énorme. Quand la police intervint pour sauver la maison de M. Thiers, n'aurait-elle pas par hasard protégé le domicile du grand citoyen contre elle-même? Ces manifestations grossières, en opposition avec le courant de l'opinion, si elles ne venaient pas de la police, venaient très-certainement de la coterie des ultra-bonapartistes, qui, nous le verrons tout à l'heure, avait résolu de nous jeter dans cette entreprise détestable.

Un jour le public de l'Opéra imagine d'obliger M. Faure à chanter *le Rhin allemand.* Quel est ce public? ou, plutôt, quelle est la partie de ce public qui mène la salle? C'est le personnel du plébiscite. M. Piétri triomphe de cette aventure. J'en conclus qu'il ne l'avait pas lui-même organisée. En effet, les habitués de « la loge infernale » étaient plutôt ses patrons que ses soudoyés. « Voilà, dit-il, un signe éclatant des sentiments de la population. » La population est aussi étrangère à cette petite scène qu'à la politique des deux ou trois salons du faubourg Saint-Germain, qui croient diriger l'opinion publique, et dont l'influence expire à la porte de leurs antichambres. Que les Parisiens, après le 15 juillet, aient profité de la permission enfin rendue de chanter *la Marseillaise*, qu'ils aient chaudement applaudi quelques tirades de patriotisme, je demande ce qu'on en peut conclure, sinon que, tout en regrettant et en blâmant la guerre, ils voulaient, par patriotisme, qu'elle fût heureuse. Nous n'agissions pas autrement au Corps législatif. Après avoir lutté pour la paix jusqu'à la dernière heure, nous applaudissions tout ce qui annonçait l'élan national et tout ce qui pouvait le susciter. Il en était de même des journaux. *Les Débats*, *le Temps*, *le Siècle*, qui avaient si ardemment désiré la paix, ne cessaient d'écrire des articles belliqueux depuis qu'à leur corps défendant on avait décidé la guerre. Qu'on vienne dire aussi que ces efforts patriotiques impliquaient une adhésion quelconque à la fatale politique qui nous avait précipités dans la crise! M. Thiers, qui avait voulu de son côté s'assurer des vrais sentiments de Paris et en juger par ses yeux, a rendu ce témoignage devant la Commission d'enquête:

« J'ai tout vu; et j'affirme, la main sur la conscience, que la France n'a pas voulu la guerre. »

Une seule chose est vraie, c'est qu'il y avait autour de l'Empereur un parti qui ne rêvait que la guerre, qui la voulait immédiatement, et qui, en définitive, l'a emporté. « Ceux que j'ai appelés les bonapartistes purs, dit encore M. Thiers, ne connaissant rien à la situation de notre armée, répétant d'après le maréchal Le Bœuf qu'on était prêt, que les Prussiens ne l'étaient pas, qu'il fallait en finir avec une puissance insolente et insatiable (les malheureux l'avaient créée en 1866), et que ce serait une campagne de six semaines à faire : ceux-là, dis-je, couraient, criaient, clabaudaient, regardaient d'un air de mépris ceux qui pensaient autrement qu'eux, et ne laissaient de repos à personne. » Ce sont eux qui traitaient M. Thiers lui-même et les autres membres de l'opposition « d'amis de la Prusse, de Prussiens, » parce qu'ils ne voulaient pas se lancer dans une guerre folle, pour une question mal éclaircie de susceptibilité. Un d'entre eux, parlant des Prussiens, nous disait du haut de la tribune : « Ceux que vous défendez... » Les ministres du 2 janvier affirment qu'ils ne partageaient pas ces entraînements; qu'ils désiraient la paix, qu'ils la désiraient avec passion. Je crois qu'ils désiraient la paix, qu'ils pouvaient la conserver et qu'ils l'ont perdue par leurs fautes.

Leur devoir, à mon avis, était tout tracé. Ils devaient s'adresser à la fois, dès le premier jour où la candidature leur fut connue, au gouvernement espagnol, au roi de Prusse et aux grandes puissances. C'est ce qu'ils firent. Ils firent tout ce qu'il fallait faire, et malheureusement,

comme nous le verrons tout à l'heure, quelque chose de plus. Je ne m'associe pas au reproche qui leur a été fait d'avoir posé la question à Berlin et à Ems, au lieu de la concentrer à Madrid, où le succès n'était pas douteux. Rien n'était plus facile que d'obtenir le retrait de la candidature par l'entremise du ministère espagnol. Prim s'était engagé très-témérairement. Il le reconnut d'autant plus vite que l'unanimité de l'adhésion des cortès, sur laquelle au début il croyait pouvoir compter, menaçait de lui faire défaut. Au premier mot qui lui fut dit sous forme officieuse de l'effet produit en France par cette candidature, il se déclara prêt à agir sur le prince pour obtenir son désistement, qui, demandé de ce côté, ne pouvait être refusé. Le gouvernement français, sentant bien que le coup venait d'ailleurs, que Prim et le prince Léopold n'étaient que les instruments de M. de Bismark, voulut que toute la négociation passât par le roi de Prusse et que le promoteur de la candidature fût le promoteur de la renonciation. C'était plus dangereux, mais plus digne et plus ferme. Je ne saurais en faire l'objet d'un blâme pour le cabinet, et d'ailleurs l'événement a prouvé qu'il serait arrivé par ce chemin à une conclusion favorable, s'il avait eu la sagesse de s'en tenir à ce qu'il avait d'abord obtenu.

En même temps qu'ils avertissaient officieusement le gouvernement espagnol et qu'ils négociaient avec le roi de Prusse, les ministres obtenaient le concours de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche. Ils faisaient donc tout ce qui était nécessaire pour arriver sûrement et promptement à la clôture de cet incident regrettable. Au début de la négociation, ils avaient demandé au

roi de Prusse d'intimer à son parent un ordre formel, ce qui devait coûter à son orgueil et rendre son consentement difficile à obtenir; ils se ravisèrent aussitôt et firent connaître qu'un conseil serait suffisant. Tout cela prouve bien, à mon avis, qu'ils avaient le sentiment de la gravité de la situation et qu'ils désiraient sérieusement la paix.

S'il en est ainsi, comment firent-ils la faute impardonnable de menacer la Prusse du haut de la tribune dans la séance du 6 juillet? Comment, pendant le cours de la négociation, laissèrent-ils échapper des menaces de guerre devant les représentants des puissances et dans leurs notes diplomatiques? Comment, à partir du 12, au lieu de se contenter de ce qu'ils avaient demandé d'abord, c'est-à-dire d'une renonciation du prince approuvée par le roi, et de comprendre, aux difficultés qu'ils avaient éprouvées pour y parvenir, que toute exigence nouvelle conduirait infailliblement à une rupture, ont-ils eu tout à coup la funeste pensée de réclamer des engagements pour l'avenir, qui, sans être une nécessité pour eux, étaient une humiliation pour le gouvernement prussien et pour le roi personnellement? Cette opposition entre leurs différents actes, dont les uns allaient à la paix et les autres à la guerre, est à la fois une preuve d'incapacité et de faiblesse; d'incapacité, parce qu'ils ne voyaient pas les conséquences de leur conduite; de faiblesse, parce qu'ils cédaient aux absurdes colères et aux impatiences irréfléchies de ceux qui, autour d'eux, pensaient que l'Empire ne serait pas fait tant que Napoléon III ne serait pas protecteur de la Confédération du Rhin. Oui, les ministres du 2 janvier ne dé-

siraient pas la guerre, et cependant ils l'ont faite. Le tort des bonapartistes purs, tort immense, est de l'avoir voulue; le tort des ministres est de n'avoir pas su leur résister, quand ils le devaient et quand ils le pouvaient. Quoi! ils voyaient le danger, et ils s'y précipitaient?

L'interpellation déposée par M. Cochery ne pouvait être un embarras pour le cabinet. Il savait que les auteurs de l'interpellation voulaient une solution pacifique et qu'ils l'aideraient, soit à retarder la discussion, soit à la diriger dans le sens de leurs espérances. Si, à tout prix, les ministres croyaient utile de faire une communication à la Chambre dès le 6 juillet, ils devaient la faire en termes très-mesurés, pour demeurer maîtres de leur propre action; c'était, on peut bien le dire, le plus élémentaire de tous les devoirs. Au lieu de cela, M. de Gramont termina son exposé par cette phrase menaçante: « Si la candidature du prince de Hohenzollern était maintenue, forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

Personne ne s'y trompa, ni au Sénat, qui en fut ravi, et qui laissa éclater sa joie dès le lendemain, ni au Corps législatif, où les opinions, malgré les apparences, étaient très-divisées, même dans la majorité, ni dans le monde politique, à Paris et en Europe. Lord Lyons en avertit sévèrement M. de Gramont. On ne lance pas de pareilles phrases au début d'une négociation, quand on veut qu'elle aboutisse.

Il paraît que le ministre des affaires étrangères ne l'avait pas écrite dans le projet qu'il soumit à ses collègues; elle fut ajoutée par le conseil des ministres. On

a dit qu'elle avait été ajoutée, puis effacée, et que les ministres, sous le coup des menaces qui les assaillirent à leur arrivée dans les couloirs de la Chambre, avaient pris sur eux de la rétablir.

La déposition de M. de Gramont devant la Commission d'enquête détruit absolument ce récit. Ce qu'il a lu, il était chargé de le lire. C'est le conseil tout entier qui a ajouté à la rédaction du duc de Gramont cette phrase fatale et qui l'y a maintenue. Il est vraisemblable qu'il le fit à contre-cœur, sous la pression des bonapartistes ardents qui obsédaient l'Empereur; qui, sans relâche, lui rappelaient les conséquences de Sadowa et la nécessité de relever, par une victoire, l'honneur du pays et la dynastie chancelante, qui croyaient au succès, comme les fidèles croient à l'Évangile, sans avoir même examiné si nous en avions les éléments. Si l'on en croit une communication, publiée par *l'Indépendance belge,* qui a fait beaucoup de bruit, et qui n'a pas été catégoriquement démentie, c'est l'Empereur lui-même, d'abord porté à la paix, et devenu d'un conseil à l'autre très-belliqueux, qui aurait dicté cette phrase à M. de Gramont. Quoi qu'il en soit, le parti de la guerre l'emportait. On poursuivait les membres du cabinet jusque dans leurs ministères; on les provoquait dans la presse, on assiégeait les portes du conseil pendant la délibération. Les questions éclataient à la sortie: « Allons-nous marcher? Donnez-vous le signal? » Au Sénat, à la Chambre, les ministres retrouvaient ce même parti, qui souvent s'emportait jusqu'aux injures. Ils racontent eux-mêmes qu'on leur disait, dans les couloirs du Corps législatif: « Vous êtes le ministère de la lâcheté et de la peur! » Une demande

motivée d'interpellation déposée au Corps législatif, dans la séance du 13 juillet, parlait « des lenteurs dérisoires de la négociation avec la Prusse. » Au Sénat surtout, l'animation était poussée jusqu'aux dernières limites. On croyait que l'intervention du Corps législatif pourrait bien avoir pour résultat d'empêcher la guerre, et on voyait déjà la dynastie perdue si la guerre n'avait pas lieu. Un mot de M. Ollivier faisait craindre qu'il ne subordonnât la volonté du souverain à celle de la Chambre élective. « Ce serait violer la Constitution ! L'Empereur seul a le droit de faire la paix ou la guerre ! » Il l'avait en effet, ce droit redoutable, en vertu de la Constitution dont il était lui-même l'auteur ; et il l'avait bien fait voir quand, au milieu de l'étonnement du monde, il avait décidé l'expédition du Mexique.

Le Sénat fut fidèle à cette polémique guerroyante ; et son président, peu favorable, comme on sait, à M. Émile Ollivier, se montra plus empressé que personne, dans la séance du 15 juillet, à saluer la déclaration de guerre de ses acclamations enthousiastes. Tous ces faits, allégués par M. de Gramont, sont à la charge des bonapartistes; mais ce qui est vrai aussi, c'est que ce ministère, qui désirait la paix, qui conservait quelque faible espérance de l'obtenir, cédant dès le premier jour aux énergumènes du parti, menaçait avant de négocier, et menaçait du haut de la tribune.

On ne doutait pas dans le monde politique que M. de Bismark ne désirât la guerre ; mais on pensait, et je crois que c'est avec raison, qu'il ne voulait pas la commencer en ce moment. Le roi de Prusse a avoué lui-même que la candidature du prince Léopold avait été

annoncée par le général Prim trois mois avant l'époque convenue. Il n'avait pas considéré cette candidature comme une cause de guerre, peut-être parce qu'il avait fait l'expérience, dans l'affaire des duchés et à Sadowa, de la longanimité de notre politique. Voyant que nous nous relevions, il désirait ajourner; cette grande aventure l'attirait et l'effrayait. Il est certain d'ailleurs que si Prim n'avait pas parlé, si nous avions appris coup sur coup la candidature et un vote favorable dans les cortès, notre gouvernement aurait pu se trouver obligé de courber la tête devant le fait accompli. M. de Bismark avait dû faire entrer cela dans ses calculs. Il paraît tout à fait certain que la guerre immédiate n'était pas dans les vues de la Prusse. On se rattachait à cette espérance dans la soirée du 6 juillet. On se disait que, si réellement la Prusse ne se croyait pas encore en état de tenter cette terrible aventure, elle retirerait la candidature du prince de Hohenzollern.

Nous avons vu que M. de Gramont entra sur-le-champ en communication avec le gouvernement espagnol, mais sans rien d'officiel, parce qu'il ne fallait pas éveiller les susceptibilités de la nation; qu'il ne s'adressa ni au prince Léopold, ni à son père Charles-Antoine, et qu'il alla directement au cabinet de Berlin. La réponse du cabinet fut qu'il ne savait rien, qu'il n'avait pas été consulté. Sur cette déclaration, dont le sens et le but n'étaient que trop compréhensibles, M. Benedetti, notre ambassadeur, reçut l'ordre, le 7 avril, de s'aboucher directement avec le roi, qui était à Ems. M. Benedetti y arriva le 9. Le roi le reçut courtoisement, lui donna audience le jour même de son

arrivée, et le retint à dîner après l'audience. Cependant il ne lui cacha pas qu'il avait considéré les dernières paroles de M. de Gramont, dans la séance du 6 juillet, comme une appréciation mal fondée et presque une provocation.

M. Benedetti, au moment de son départ pour Ems, avait reçu deux dépêches contradictoires de M. de Gramont, écrites le même jour, 7 juillet. La dépêche officielle lui donnait pour mission d'obtenir « que Sa Majesté *conseille* au prince de Hohenzollern de revenir sur son acceptation. »

Dans la lettre particulière du même jour, M. de Gramont est plus exigeant et plus précis. « Il faut absolument que vous obteniez une réponse catégorique, suivie de ses conséquences naturelles. Or, voici la seule qui puisse nous satisfaire et éviter la guerre. Nous demandons une déclaration ainsi conçue : — Le gouvernement du roi n'approuve pas l'acceptation du prince de Hohenzollern, et lui donne l'ordre de revenir sur cette détermination, prise sans sa permission. »—M. de Gramont ajoutait : « Nous sommes très-pressés, parce qu'il faut prendre les devants dans le cas d'une réponse non satisfaisante, et, dès samedi, commencer les mouvements de troupes pour entrer en campagne dans quinze jours.

» Si vous obtenez du roi qu'il révoque l'acceptation du prince de Hohenzollern, ce sera un immense succès et un grand service. Le roi, de son côté, aura assuré la paix de l'Europe.

» Sinon, c'est la guerre. »

M. de Gramont a expliqué depuis, dans sa déposition

devant la commission d'enquête, cette différence de langage. On avait d'abord voulu un ordre du roi; puis, comprenant le danger d'une pareille demande, on s'était résolu à ne demander qu'un conseil. Nous avons là un exemple des fluctuations du cabinet, partagé entre le désir d'une solution pacifique et le besoin de complaire aux violents pour conserver sa situation aux affaires. Je remarque d'ailleurs que la lettre particulière, qui est la plus menaçante, a été écrite à minuit, et par conséquent après la dépêche officielle.

M. Benedetti, qui a constamment désiré la paix, se conforma, dans ses conversations avec le roi, aux instructions de la dépêche officielle. Il ne parla que d'un « conseil » à donner au prétendant. Même sous cette forme adoucie, les demandes de la France irritaient le roi, qui comprenait à merveille qu'il s'agissait pour lui de reculer, de s'avouer vaincu. Plus l'entreprise contre la France avait été hardie, plus l'avortement en était pénible. Le roi cependant faisait bonne figure. Il répondait avec politesse, et, sans rien céder dans le premier moment, il témoignait un désir sincère de conserver la paix.

C'est par erreur que M. de Talhouët affirme, dans son rapport du 15 juillet, sur la foi de M. de Gramont, qui paraît s'être mal expliqué devant la commission du Corps législatif, que, dès le premier jour, la France demanda au roi de Prusse de prendre l'engagement que la candidature Hohenzollern ne se reproduirait pas dans l'avenir.

On ne parlait alors que du présent; et même, après avoir songé un instant à réclamer un ordre, on se bor-

nait, après réflexion, à demander un simple conseil. Le premier moment avait été à la colère, le second était à la prudence. Le 10 juillet, à Paris, M. de Gramont déclarait à l'ambassadeur de Prusse, M. de Werther, que, si le roi donnait ce conseil, l'incident serait terminé; que lui, M. de Gramont, porterait aussitôt cette nouvelle à la Chambre, en ferait valoir toute l'importance et obtiendrait que l'affaire n'eût aucune suite.

Le roi déclara d'abord à M. Benedetti qu'il n'avait pas consulté son conseil des ministres, parce que, dans cette affaire, il n'agissait pas comme souverain, mais comme chef de famille; qu'il se mettait en communication avec le prince Léopold et son père pour savoir comment ils envisageaient l'émotion qui venait de se produire et pour régler sa propre conduite. Sur les instances de M. Benedetti, il ajouta qu'il n'était pas libre de donner le conseil qu'on lui demandait; qu'il se croyait lié avec le gouvernement espagnol. M. de Gramont, averti de cette réponse, put télégraphier aussitôt qu'on s'était assuré des dispositions du général Prim, qu'il s'attendait à la renonciation et que même, en présence de l'effet produit par cette candidature en France et en Europe, il la souhaitait. Le roi ne céda pas.

On en était là le 12, quand M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne, porta chez M. de Gramont la nouvelle si désirée, si heureuse, si impatiemment attendue de la renonciation. Qui n'eût pensé à ce moment que cet affreux orage était dissipé, que le monde pouvait respirer?

Il était deux heures de l'après-midi; M. de Werther

était dans le cabinet du ministre, il y resta après que M. Olozaga se fut retiré, et c'est alors qu'eut lieu entre lui et M. de Gramont ce long entretien où le ministre des affaires étrangères, tout en insistant pour obtenir du roi de Prusse la déclaration officielle de son intervention dans le désistement du prince, avoue qu'il cherchait à profiter des hasards de la conversation pour arracher à l'ambassadeur lui-même un aveu qui, au besoin, aurait tenu lieu de la déclaration du roi : « Ce grand acte, disait M. de Gramont, n'a pu se faire que sur le conseil du roi de Prusse? » Si M. de Werther, comme on s'y attendait, avait répondu : « Sans doute, » c'en était fait : la crise était terminée par la vertu de ces trois syllabes. Faut-il qu'on attache à de telles puérilités les plus grands intérêts du monde! Mais M. de Werther répondit : « Au contraire, j'ai ordre de vous dire que le roi n'entre pour rien dans la détermination du prince, qu'il l'a laissé absolument libre de poser sa candidature ou d'y renoncer. »

Malgré cet échec de notre diplomatie dans une exigence qui n'était pas nécessaire et qui pouvait rester ignorée, et malgré les imprudences accumulées depuis l'imprudence énorme et coupable du commencement, toute la négociation avait tourné à notre avantage. La France ne pouvait, sans compromettre sa dignité et sa sécurité, tolérer la candidature du prince Léopold; elle ne l'avait pas tolérée; elle avait négocié avec fermeté, même avec témérité, et en quelques jours, elle avait emporté la renonciation.

Voilà le grand fait, auprès duquel tout le reste n'était que des vétilles! Le désistement obtenu, qui donc,

en France et en Europe, aurait regardé au delà ? Est-ce que l'intervention du roi de Prusse, avouée ou non avouée, pouvait être un mystère pour personne ? La candidature était la guerre, le désistement était la paix, objet de tous les vœux ! Avec un pareil dénoûment, la fameuse phrase du 6 juillet devenait une bonne fortune, comme toute témérité qui réussit. M. de Gramont commettait donc une faute en s'efforçant d'arracher au roi de Prusse un aveu humiliant et en persistant dans sa demande après la nouvelle que M. Olozaga lui avait apportée. Mais, par un bonheur sur lequel assurément nous n'avions pas droit de compter, le roi de Prusse, après des refus réitérés, avait enfin consenti à faire connaître officiellement son intervention. Le 13 juillet, à 3 heures 45 du soir, M. Benedetti écrivait par le télégraphe : « Le roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern ; elle est du prince Antoine et elle annonce à Sa Majesté que le prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature au trône d'Espagne. Le roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution. Le roi a chargé un de ses aides de camp de me faire cette communication, et j'en reproduis exactement les termes. » Le même jour, à 7 heures du soir, il disait dans une seconde dépêche : « Le roi a consenti à donner son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzollern. »

Le Constitutionnel, organe officieux du gouvernement, se chargea de constater la victoire de la diplomatie française dans un article qui mérite d'être cité :

« La candidature d'un prince allemand au trône

d'Espagne est écartée, et la paix de l'Europe ne sera pas troublée. Les ministres de l'Empereur ont parlé haut et ferme, comme il convient quand on a l'honneur de représenter un grand pays. Ils ont été écoutés ; on a donné satisfaction à leur juste demande ; nous sommes satisfaits.

» Le prince Léopold de Hohenzollern avait accepté la couronne d'Espagne. La France a déclaré qu'elle s'opposerait à une combinaison politique ou à une combinaison de famille qu'elle jugeait menaçante pour ses intérêts, et la candidature est retirée. Le prince de Hohenzollern ne régnera pas en Espagne. Nous n'en demandions pas davantage, et c'est avec orgueil que nous accueillons cette solution pacifique.

» Une grande victoire qui ne coûte pas une larme, pas une goutte de sang! »

On peut trouver que cet article, venant d'un confident du principal ministre, était une nouvelle imprudence ; qu'il chantait trop haut victoire. Mais dans le fond, il ne disait rien que de vrai, et même d'évident. Le résultat obtenu était une victoire pour la France.

C'était l'avis de M. Ollivier. Car il était pour la paix quand il raisonnait, et pour la guerre quand il s'emportait. Il courut à M. Thiers en arrivant à la Chambre pour la séance du 13 :

« — Vous aviez raison ! Nous avons réussi ! C'est la paix !

» — Maintenant, lui dit M. Thiers, il faut vous tenir tranquilles.

» — Soyez rassuré, répondit-il. Nous tenons la paix, nous ne la laisserons pas échapper ! »

M. le maréchal Le Bœuf regardait aussi la paix comme certaine. L'avant-veille, cédant aux instances du directeur de l'administration de la guerre, M. Blondeau, il lui avait permis de dépasser d'un million les crédits du service de l'habillement ; il lui redemanda ce million le 12, « puisque la paix était assurée. » Mais M. Blondeau n'avait pas perdu de temps ; le million était dépensé.

La plupart des députés qui siégeaient au centre entouraient M. Thiers dans les couloirs :

« Ah ! vous êtes pour la paix ! quel bonheur ! Défendez-la, monsieur Thiers, soutenez-la ! Comptez-y bien, nous serons avec vous ! »

Si, le 13 juillet, M. de Gramont, en montant à la tribune, avait annoncé purement et simplement la renonciation du prince de Hohenzollern, toute la Chambre aurait pensé comme *le Constitutionnel* et M. Ollivier. Si, le soir, après avoir reçu le premier télégramme de M. Benedetti, il était revenu lire l'extrait que j'en ai cité, la satisfaction aurait été immense.

Cela valait bien la peine d'une séance extraordinaire ! Je demande si la guerre aurait été possible après cela ; si quelqu'un, même parmi les plus belliqueux, aurait osé la proposer. On ne saurait trop le répéter : la paix, en ce moment-là, était faite. Elle était assurée, indiscutable, en dépit des fautes du gouvernement.

VI

L'Empire, au lieu de se contenter de sa victoire diplomatique et de conserver la paix qu'il a dans la main, pose au roi de Prusse des conditions inacceptables, et, sur son refus prévu et espéré, déclare la guerre contre le vœu de la nation, et sans autre motif que le besoin de raffermir la dynastie.

Mais le ministère était partagé. Il y avait dans son sein des partisans de la paix, des partisans de la guerre, et des partisans de la paix qui, par moments, voulaient la guerre. Les bonapartistes purs redoublaient de violence; ils traitaient la concession d'insignifiante; ils représentaient la France comme profondément irritée. Elle ne souffrirait pas qu'on se contentât de si peu; c'était une indignité, une lâcheté! L'impératrice, confiante dans les assurances qu'elle avait reçues, ne doutant pas du succès, était ardemment avec eux. Ils avaient entraîné quelques-uns des ministres. D'autres tenaient toujours pour la paix : M. Segris, M. Chevandier de Valdrôme. L'Empereur désirait la guerre au fond du cœur; mais il se résignait à la paix. Il avait dit le 12 juillet, dans l'après-midi, à deux ambassadeurs des

grandes puissances, après avoir reçu la nouvelle de la renonciation :

« C'est la paix; je le regrette, car l'occasion était bonne; mais, à tout prendre, la paix est un parti plus sûr; vous pouvez regarder l'incident comme terminé. »

J'ai quelques raisons de penser que M. Ollivier était à peu près dans les mêmes dispositions; qu'il était à la fois content et fâché de voir la guerre s'éloigner. J'ai dit qu'il voulait la paix par raison; l'avait-il toujours voulue? *Le Public*, du 9 juillet, journal de M. Dréolle, lui prête ces paroles : « Nous n'attendions qu'un prétexte ou une occasion; l'affaire Hohenzollern vient à point. » Et celles-ci : « Pendant mon intérim aux affaires étrangères, j'ai voulu lire tout notre recueil diplomatique. J'ai vu la France avilie, l'Empereur aux genoux de l'Europe, et je me suis dit: « Il nous faut la » guerre; la guerre seule peut nous relever. » Malgré ces propos, dont je ne puis garantir l'authenticité, j'admets, je crois qu'au dernier moment, sentant sa responsabilité, il désirait réellement la paix. Mais il la désirait comme un homme qui résiste à ses propres entraînements, et il avait des retours d'orgueil national qui ne lui permettaient pas de réagir avec autant d'énergie qu'il l'aurait fallu contre les incitations et les violences. J'échangeai quelques mots avec lui dans la salle Casimir-Périer, quoique nous fussions fort séparés l'un de l'autre. Si je rapporte ce détail, c'est qu'il fut bien, dans cette courte conversation, tel que je viens de le peindre. Il m'affirma à plusieurs reprises que nous aurions la paix, et je le quittais, un peu tranquillisé, un peu soulagé, quand il laissa échapper ces paroles : « Il y a trop

longtemps que l'Empereur est à genoux; il faut qu'il se lève! » Dans cette disposition d'esprit, et avec les illusions qu'il se faisait sur l'état de nos forces, il avait autorisé M. de Gramont à donner à M. Benedetti, dans la soirée du 11, des instructions imprudentes, et maintenant il se sentait obligé d'attendre une réponse avant de déclarer officiellement que la crise était terminée.

Voici la déclaration qui fut portée à la tribune du Corps législatif dans la séance du 13 juillet :

« L'ambassadeur d'Espagne nous a annoncé officiellement hier la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

» Les négociations que nous poursuivons avec la Prusse, et qui n'ont jamais eu un autre but, ne sont pas encore terminées. »

L'annonce de négociations encore pendantes après le désistement fut pour tous les hommes sensés un coup de massue. On y vit, de la part du gouvernement, la résolution formelle de pousser à la guerre; et si l'on ne connaissait l'état de trouble où se trouvaient en ce moment les principaux dépositaires du pouvoir, il serait difficile de croire qu'ils espéraient encore la paix, et qu'ils la désiraient, quand on lit la dépêche suivante : — Elle est du 11 juillet, 6 heures 50 du soir :

« Au point où nous en sommes, je ne dois point vous laisser ignorer que votre langage ne répond plus, comme fermeté, à la position prise par le gouvernement de l'Empereur. Il faut aujourd'hui l'accentuer davantage. Nous ne pouvons pas admettre la distinction entre le roi et son gouvernement qui vous a été exposée. Nous demandons que le roi défende au prince de Ho-

henzollern de persister dans sa candidature, et si nous n'avons pas une réponse décisive demain, nous considérerons le silence ou l'ambiguïté comme un refus de faire ce que nous demandons. »

Ce télégramme impérieux précède la conversation avec M. de Werther qui devait fournir à M. de Gramont, si elle avait tourné suivant ses désirs, un prétexte pour arriver à la paix. Menaçant et résolu le 11, il était le 12, à 3 heures de l'après-midi, conciliant et facile. Le même jour, à 7 heures du soir, il avait repris toutes ses exigences, auxquelles, pour la première fois, il en ajoutait une qui renversait toutes les espérances d'arrangement.

« Paris, 12 juillet, 7 heures du soir. Nous avons reçu dès maintenant de l'ambassadeur d'Espagne la renonciation du prince Antoine, au nom de son fils Léopold, à sa candidature au trône d'Espagne. Pour que cette renonciation produise tout son effet, il paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y associe, et nous donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette candidature. »

Entre ces deux dépêches s'était passé à la Chambre un incident qui s'y rattache étroitement. M. Clément Duvernois, qui, à cette époque, avait des rapports familiers avec l'Empereur, avait déposé, à l'ouverture de la séance du 12, une demande d'interpellation ainsi formulée :

« Nous demandons à interpeller le cabinet sur les garanties qu'il a stipulées ou qu'il compte stipuler, pour éviter le retour de complications successives avec la Prusse. »

C'était le parti de la guerre à tout prix qui prenait ses précautions contre la paix, et dictait au ministère sa règle de conduite. Le ministère, comme on peut le voir, obéit.

M. de Gramont, en parlant de sa dépêche du 12, devant la commission d'enquête, explique que ce n'était pas un ultimatum. Cela pourtant y ressemblait assez pour irriter profondément un prince qui venait, pendant trois jours, de refuser obstinément beaucoup moins, et qui, ayant enfin cédé sur la première demande, pouvait se croire à l'abri de nouvelles exigences. Par une coïncidence fâcheuse, en même temps qu'on envoyait ces ordres à M. Benedetti, M. de Werther faisait savoir à son gouvernement que, dans sa conversation avec M. de Gramont, conversation dans laquelle était intervenu M. Ollivier, les deux ministres avaient suggéré l'idée d'une lettre personnelle, qui serait écrite par le roi à l'Empereur. On ne manqua pas de dire en Allemagne qu'il ne s'agissait de rien moins que d'une lettre d'excuses, exagération perfide qu'explique trop naturellement la situation des esprits dans les deux pays. Le cabinet des Tuileries, après les refus qu'il avait essuyés les jours précédents et ceux qui avaient accueilli les ouvertures de l'Angleterre et de la Russie, pouvait-il raisonnablement espérer qu'on donnerait une suite favorable à ses nouvelles et plus dures exigences? Il est évident pour tout homme de bon sens qu'il ne le pouvait pas. Le cabinet avait tenu la paix dans ses mains le 12 juillet, et il l'avait sciemment et volontairement laissée échapper.

Pour achever de mettre cette vérité en pleine lumière, je citerai les deux extraits suivants des communications

adressées par M. Benedetti à M. de Gramont dans la journée du 13.

M. Benedetti s'était rendu de très-bonne heure chez le roi, qui était déjà sorti pour aller aux sources. M. Benedetti l'attendit sur la promenade publique. Le roi s'approcha de lui dès qu'il l'aperçut. M. Benedetti écrivit aussitôt après cette conversation par le télégraphe :

« Ems, le 13 juillet, 10 heures 30 minutes du matin.

» J'ai reçu au milieu de la nuit seulement votre télégramme d'hier soir, 7 heures. Je viens de voir le roi. Il n'avait pas encore le message qu'il attendait de Sigmaringen. Je lui ai fait remarquer que le désistement du prince de Hohenzollern, approuvé par le roi, nous était une garantie pour le présent, mais que nous pensions qu'il était indispensable d'assurer l'avenir et de rendre définitivement une confiance entière à tous les intérêts; que le roi, dans ce but, voudrait bien me permettre de vous annoncer en son nom que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle. Le roi a absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre une telle déclaration. J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté. »

Quelques heures après avoir expédié ce télégramme, M. Benedetti adressa à M. de Gramont une dépêche, dans laquelle il rend un compte plus détaillé de sa conversation avec le roi, et fait connaître les graves événements qui sont survenus depuis.

« ... Sa Majesté a soutenu qu'elle n'avait assurément

aucun dessein caché, et que cette affaire lui avait donné de trop graves préoccupations pour ne pas désirer qu'elle fût irrévocablement écartée.

» Le roi a bientôt mis fin à notre entretien sur la promenade publique, en exprimant ses regrets de ne pouvoir nous faire ce qu'il appelait une concession nouvelle et inattendue.

» Le roi a reçu, quelques heures après, le message qui lui a été expédié (de Sigmaringen, où le prince Léopold avait rejoint son père); mais, prévoyant sans doute mon intention de lui demander aussitôt une nouvelle audience, il a chargé un de ses aides de camp de m'apprendre en son nom que le prince Léopold avait retiré sa candidature, et que Sa Majesté me priait de vous télégraphier qu'il considérait cette affaire comme définitivement terminée. »

M. Benedetti pria l'aide de camp de retourner vers le roi, et de lui demander l'approbation formelle du désistement, et une promesse pour l'avenir. L'aide de camp revint presque aussitôt. « Il m'a déclaré que Sa Majesté n'avait aucune difficulté à me permettre de vous mander qu'*elle approuvait* la renonciation du prince Léopold, et j'ai libellé, en présence de son envoyé, le second paragraphe du télégramme que je vous ai adressé ce soir à 7 heures.

» En ce qui touche les assurances que nous réclamons pour l'avenir, tout me porte à croire, je ne saurais vous le cacher, que le roi est fermement décidé à nous refuser cette satisfaction. Malgré l'accueil apparemment gracieux qu'elle n'a cessé de faire à mes instances, j'ai pu constater que Sa Majesté se résignait

avec autant de regret que de répugnance devant notre attitude à dénouer les difficultés qu'elle a contribué à faire naître; et sans nul doute, elle ne se dissimule pas la gravité de l'échec auquel elle s'est personnellement exposée. Dans cette disposition, le roi considère qu'il aggraverait le mécontentement que la renonciation du prince de Hohenzollern provoquera en Allemagne, et dont la responsabilité pèsera moins sur ce candidat que sur Sa Majesté elle-même, s'il souscrivait à l'obligation que nous lui demandons de contracter. »

M. de Gramont répondit, le 13 juillet, à 9 heures 45 du soir :

« Faites un dernier effort auprès du roi. Dites-lui que nous nous bornons à lui demander de défendre au prince de Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. Qu'il vous dise : « Je le lui défendrai », et qu'il vous autorise à me l'écrire. »

M. Benedetti demanda donc une audience. Le roi partait le 14; il reçut notre ambassadeur à la gare.

« Ems, 14 juillet, 3 heures 45 m. Je viens de voir le roi à la gare. Il s'est borné à me dire qu'il n'avait plus rien à me communiquer et que les négociations qui pourraient encore être poursuivies seraient continuées par son gouvernement. »

On fit grand bruit, dans les discussions qui eurent lieu à Paris, de cette circonstance que le roi avait refusé de recevoir notre ambassadeur, qu'il lui avait fait dire par un aide de camp qu'il ne le recevrait pas, et qu'il ne céderait pas à nos exigences. Quelle insolence ! quelle insulte ! disait-on dans les journaux et à la Chambre. Le Sénat ne pouvait contenir

son indignation ; il aurait fait la guerre pour bien moins.

La vérité est que le roi avait donné une audience à notre ambassadeur de très-bon matin, sur la promenade publique, par dérogation à tous les usages; que, ses dispositions n'ayant pas changé, il désira éviter une seconde conversation dans la même journée; qu'il le fit dire à l'ambassadeur par le prince Radziwill, un de ses aides de camp; que ce message était conçu dans les termes les plus courtois; qu'il contenait l'autorisation si longtemps refusée de faire connaître l'adhésion personnelle du roi à la renonciation; que le lendemain, M. Benedetti fut reçu par le roi à la gare, au moment où Sa Majesté partait pour Coblentz; qu'il n'eut pas un instant la pensée de considérer comme une insulte ou même comme un simple manque d'égards, le refus poliment exprimé d'une deuxième conversation dans un seul et même jour, et que ce refus peut d'autant moins être considéré comme une exclusion que notre ambassadeur fut encore reçu par le roi le lendemain.

M. Benedetti explique, dans le livre qu'il a publié sur sa mission en Prusse, que le roi l'aurait probablement fait appeler dans l'après-midi du 13 s'il n'avait pas reçu dans la matinée la dépêche où M. de Werther rendait compte de cette conversation avec MM. de Gramont et Ollivier, dans laquelle les deux ministres avaient émis la pensée qu'une lettre du roi à l'Empereur serait nécessaire pour aplanir toutes les difficultés. Quoi qu'il en soit, il n'y eut pas d'insulte à notre ambassadeur, et, chose remarquable après le bruit qu'on a fait, M. de Gramont dans sa déposition devant la commission d'enquête, M. Bene-

detti dans son livre, prennent l'un et l'autre à tâche de le démontrer.

L'insulte, d'après la version nouvelle, résulterait, non de la conduite du roi envers notre ambassadeur, mais de la note par laquelle M. de Bismark a fait connaître cette conduite à ses agents diplomatiques. Le cabinet avait obtenu, le 13, tout ce qu'il avait demandé dans les premiers jours de la négociation; il avait émis, à la date du 12, des prétentions nouvelles qui n'avaient pas abouti; il n'aurait pas déclaré la guerre pour cela. Le roi n'avait accordé à M. Benedetti, dans la journée du 13, qu'une audience sur deux qu'il avait demandées; ce n'était pas non plus, aux yeux de nos ministres, un motif suffisant pour mettre aux prises deux empires et tant de millions d'hommes. Mais la note de M. de Bismark est tout une autre affaire. Elle mit fin, comme nons allons le voir, à toute hésitation. Pour effacer la tache que cette note imprimait à notre honneur, il fallait du sang, des torrents de sang. C'est à cette note seule que la guerre doit être attribuée. Sans cette note, la France serait encore debout.

Il est certain que, dans la journée du 14, les ministres conservaient encore quelques espérances d'obtenir la paix. Ils ne l'attendaient pas de la Prusse, qu'ils avaient harcelée, poussée à bout, répondant à ses concessions par des exigences nouvelles, inutiles, intolérables. Ils s'étaient rattachés à l'idée d'un congrès, qui aurait pu être excellente au début de la querelle. Au moment où on était parvenu, il était douteux que la Prusse se soumît aux décisions d'une conférence européenne. Les ministres résolurent toutefois d'essayer, et

il est juste de leur en tenir quelque compte, car ils savaient que, par ce dernier effort, ils achevaient d'irriter contre eux le parti de la guerre. Ils siégèrent plusieurs fois le 14. Leurs délibérations se prolongèrent si tard qu'il fallut renoncer à faire de nouvelles communications aux Chambres, où elles étaient impatiemment attendues. Voici le texte de la note diplomatique qui avait été préparée dans le cabinet :

« Nous croyons que le principe adopté par l'Europe a été que, sans une entente préalable, un prince appartenant aux familles régnantes des grandes puissances ne devait pas monter sur un trône étranger, et nous demandons que les grandes puissances réunies en congrès confirment cette jurisprudence internationale. »

« C'était là, dit M. de Gramont dans sa déposition devant la commission d'enquête, la substance de ce que nous devions déclarer le lendemain aux Chambres. Tout le monde dans le conseil s'était rallié à cette résolution; tout le monde sans exception, et cependant je puis assurer que ce n'était pas chose facile que d'être pacifique le 14 au soir. Je me rappelle encore les visites qui se succédaient dans mon cabinet, les instances, les prières, et je puis même dire les menaces auxquelles je fus en butte pendant une partie de la soirée. »

C'est dans cette même soirée que deux dépêches, émanées de nos agents diplomatiques, et qui furent suivies coup sur coup de plusieurs autres, apportèrent aux ministres le texte de la note adressée par M. de Bismark à ses propres agents dans les diverses cours de l'Europe. Cette note, qui leur parut constituer une injure calculée et publique, mit fin à leurs incertitudes. Ils pensèrent,

en la lisant, qu'il ne restait plus qu'à courir aux armes. Ils ne prirent pas même le temps de délibérer; et les Chambres, le lendemain, les imitèrent en cela. Au Corps législatif, l'opposition lutta pendant plus d'une heure pour obtenir la parole. On ne voulait pas communiquer de textes; on ne voulait pas même accorder une délibération dans les bureaux. On trouvait impertinent, ridicule, antipatriotique un appel au règlement et au sang-froid. La gauche arracha la nomination d'une commission; mais cette commission fut nommée immédiatement, immédiatement réunie; elle improvisa son rapport. Elle l'écrivit sur le coin de la table, au bruit des conversations. Elle le déposa à la séance de nuit. La discussion s'ouvrit à l'instant. La communication des dépêches fut de nouveau refusée. La commission les avait vues : en fallait-il davantage? La commission trouvait que la France était insultée : que pouvaient réclamer les opposants après cela? Elle pensait, à l'unanimité, comme les ministres, que la note de M. de Bismark rendait la guerre indispensable : il n'y avait donc qu'à voter la guerre. C'est ce qu'on fit. La note avait tout décidé, tout entraîné. En voici le texte :

« Après que la renonciation du prince héréditaire de Hohenzollern eut été communiquée officiellement au gouvernement impérial français par le gouvernement royal espagnol, l'ambassadeur de France à Ems a demandé à Sa Majesté le roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi s'engageait pour l'avenir à ne pas consentir à ce qu'un prince de Hohenzollern posât de nouveau sa candidature. Sur ce, Sa Majesté le roi a refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur fran-

çais, et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur. »

Cette note est inconvenante. Elle ne dit que des faits vrais ; mais par la manière de les raconter, elle les dénature. Elle est écrite par un ennemi. Elle n'est pas adressée aux puissances, mais seulement aux agents diplomatiques de la Prusse. Ce n'est pas un document, ce n'est, comme le dit avec raison M. de Bismark, qu'un télégramme d'information. Il est triste pour le gouvernement et le Corps législatif d'avoir déclaré la guerre à cause de cette note. L'histoire a le droit de dire que tant de sang a été répandu, que tant de richesses ont été anéanties, qu'un si grand ébranlement a eu lieu dans toutes les situations des États en Europe, que la fortune, la puissance et la gloire de la France ont reçu un échec si difficilement réparable, pour une question de susceptibilité mal comprise.

J'ajoute que M. de Bismark n'aurait pas eu lieu d'écrire cette note, sans la dépêche de M. de Gramont adressée le 12 juillet à M. Benedetti, et qui a si malheureusement fait revivre la crise, qui n'existait plus.

Il faudrait maintenant, comme conclusion de ce récit, pouvoir citer en entier le compte rendu de la séance du 15 juillet 1870 au Corps législatif. M. Émile Olivier résuma en quelques mots les négociations, et termina son discours en disant que le gouvernement, après avoir fait tous ses efforts pour éviter la guerre, allait maintenant se préparer à soutenir celle qu'on lui offrait, en laissant à chacun sa part de responsabilité. Ces paroles furent accueillies par de nombreux bravos,

plusieurs salves d'applaudissements, et des cris répétés de: « Vive l'Empereur! vive la France! »

Le ministre demanda ensuite un crédit de 50 millions, et le président, M. Schneider, mit la déclaration d'urgence aux voix.

Toute la Chambre, excepté la gauche, se lève.

Un grand nombre de membres à droite et au centre s'adressent à la gauche en criant : « Levez-vous donc! Levez-vous donc! » La gauche demeure immobile. De vives protestations sont échangées. M. Thiers demande la parole :

« Devant la manifestation qui vient d'être faite, dit-il, je veux dire pourquoi je ne me suis pas levé avec la majorité de la Chambre. »

Mais sa parole, ordinairement si écoutée, et si respectée, même par ses adversaires, est couverte de vociférations. « S'il y a un jour, une heure où l'on puisse dire sans exagération que l'histoire nous regarde, c'est cette heure et cette journée, et il me semble que tout le monde devrait y penser sérieusement. Rappelez-vous le 6 mai 1866. Vous m'avez refusé la parole, alors que je vous signalais les dangers qui se préparaient. Ce souvenir seul devrait vous obliger à m'écouter. Il s'agit d'une déclaration de guerre. Est-ce au ministère, à lui seul, de déclarer la guerre, et ne devons-nous pas aussi avoir la parole ?.. »

Le tumulte, les cris, les injures interrompent l'orateur à chaque phrase. Il parvient cependant à faire entendre cette déclaration : « Sans nul doute, la Prusse s'était mise gravement dans son tort, très-gravement. Depuis longtemps elle nous disait qu'elle ne s'occupait

que des affaires de l'Allemagne, de la destinée de la patrie allemande, et nous l'avons trouvée tout à coup sur les Pyrénées, préparant une candidature que la France devait ou pouvait regarder comme une offense à sa dignité et une entreprise contre ses intérêts. Vous vous êtes adressés à l'Europe, et l'Europe, avec un empressement qui l'honore elle-même, a voulu qu'il nous fût fait droit sur ce point essentiel. Sur ce point, en effet, vous avez eu satisfaction : la candidature du prince de Hohenzollern a été retirée. (A droite : *Mais non! mais non!*) Est-il vrai, oui ou non, que sur le fond, c'est-à-dire sur la candidature du prince de Hohenzollern, votre réclamation a été écoutée, et qu'il y a été fait droit? Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité? Eh bien, voulez-vous qu'on dise, voulez-vous que l'Europe tout entière dise que le fond était accordé, et que, pour une question de forme, vous vous êtes décidés à verser des torrents de sang? » Et comme les injures redoublent de violence : « Offensez-moi, dit M. Thiers; offensez-moi... insultez-moi... Je suis prêt à tout souffrir pour défendre le sang de mes concitoyens que vous êtes prêts à verser si imprudemment. »

Ce fut M. Ollivier qui répondit. Il rappela que le ministère avait négocié « malgré les impatiences du dedans et les impatiences du dehors, et quoiqu'on commençât à l'appeler le ministère de la lâcheté et de la honte; » que le roi de Prusse avait toujours répondu : « Je ne veux pas intervenir, je ne veux pas insister auprès du prince de Hohenzollern. Qu'il renonce, s'il veut; je ne m'y opposerai pas, mais je ne l'engagerai

pas à le faire; » que quand la renonciation fut connue, au moment où le gouvernement français insistait auprès du roi de Prusse pour qu'il s'engageât à ne pas laisser renaître dans l'avenir la candidature qui venait d'être retirée, on apprit à Paris que les représentants prussiens annonçaient et faisaient annoncer dans les journaux que le roi de Prusse avait envoyé un aide de camp à notre ambassadeur pour lui déclarer qu'il refusait de le recevoir. C'est alors que nous avons eu recours à la guerre. « M. Thiers a appelé ce sentiment de la susceptibilité. Ce n'est pas de la susceptibilité qu'il fallait dire, c'est de l'honneur; et en France, la sauvegarde de l'honneur est le premier des intérêts. — On nous demande des communications de dépêches; ces communications sont faites : nous les avons mises dans notre exposé. Nous n'avons reçu que des dépêches confidentielles que les usages diplomatiques ne permettent pas de communiquer. Nous ne communiquerons rien de plus! » Revenant sur le fait qui avait déterminé le cabinet à déclarer la guerre, le ministre le résumait ainsi : « Il peut arriver qu'un roi refuse de recevoir un ambassadeur; ce qui est blessant, c'est un refus intentionnel, divulgué dans des suppléments de journaux, dans des télégrammes adressés à toutes les cours de l'Europe. Et ce fait nous a paru d'autant plus significatif que l'aide de camp qui a annoncé à M. Benedetti le refus d'audience n'a manqué à aucune des formes de la courtoisie, de telle sorte que notre ambassadeur n'a pas d'abord soupçonné la signification qu'on attacherait à un refus qui, accompli de certaine manière, aurait pu être désagréable sans devenir of-

fensant. L'offense résulte d'une publication intentionnelle... »

M. Ollivier termina son discours par ces paroles : « Oui, de ce jour commence pour les ministres mes collègues et pour moi une grande responsabilité (*Oui! à gauche*). Nous l'acceptons d'un cœur léger... (*Vives protestations à gauche.*) Oui, d'un cœur léger; et n'équivoquez pas sur cette parole; ne croyez pas que je veuille dire avec joie; je vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné à la guerre; je veux dire : d'un cœur que le remords n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous faisons, nous la subissons...

» M. Emmanuel Arago. — Vous la faites! »

Je le répète, il faudrait citer toute cette longue séance, tous les avertissements donnés par M. Thiers au milieu du tumulte avec une indomptable énergie. Il fut et il demeure évident, pour tous ceux que la passion ou l'intérêt n'ont pas aveuglés, que les ultra-bonapartistes voulaient la guerre, depuis le commencement de l'incident et avant l'incident; qu'ils la croyaient nécessaire à la dynastie et à leur propre influence; qu'ils ont saisi la première occasion qui s'est présentée; que leur ferme résolution était de rendre la guerre inévitable, et qu'ils y sont parvenus par leur ascendant sur l'esprit de l'Empereur et par leurs violences. Je crois, au contraire, que, dans le principe, les ministres voulaient la paix comme le pays tout entier, mais qu'ils n'ont pas su résister aux excitations de leur entourage. Ils ont mal commencé et mal fini. Ils ont commencé, dès le premier jour, par une menace lancée du haut de

la tribune, ce qui devait rendre toute négociation impossible. Quand, malgré cette première faute, la candidature Hohenzollern est retirée, au lieu de profiter d'une telle fortune, ils irritent le roi de Prusse par une demande inutile, blessante pour son orgueil, et dont le succès était impossible. Le roi refuse de négocier sur cette base; il prévient notre ambassadeur par un aide de camp, qui d'ailleurs s'acquitte de sa mission avec toutes les formes de la courtoisie, qu'il ne le recevra plus pour discuter sur cette question, parce qu'il est déterminé à ne pas changer d'avis. M. de Bismark fait connaître cette situation par une dépêche à ses agents diplomatiques. Les ministres français s'emportent sur ce refus et sur cette dépêche, qui ne sont que la conséquence de leur conduite. Ils déclarent que l'honneur de la France est en péril, et c'est sur cela, quand la candidature était retirée, non-seulement par le prince, mais par le roi de Prusse, quand le sujet de conflit n'existait plus, que les ministres et le Corps législatif, sans réflexion et sans délibération, ont fait la guerre : — la guerre de 1870!

VII

L'Empire, au moment de la déclaration de guerre, n'a pas d'alliances.

Les ministres de l'Empire, ne pouvant pas avouer qu'ils étaient absolument isolés en Europe, quand ils ont déclaré la guerre, et ne pouvant soutenir contre l'évidence qu'ils eussent des alliances proprement dites, se rejettent sur des conjectures, sur des espérances qu'on leur aurait données, sur des promesses conditionnelles.

M. le maréchal Le Bœuf s'exprime ainsi, dès le début de sa déposition :

« Pendant tout le mois de juillet, j'avais lieu de croire que nous ne serions pas isolés en Europe. »

Et comme l'ancien ministre des affaires étrangères de l'Empire, M. Daru, qui préside l'enquête, lui demande de s'expliquer plus clairement, il invoque la nécessité

de ne pas livrer le secret des négociations. « L'ancien ministre des affaires étrangères comprendra ma réserve. Je répète que nous avions lieu de croire que nous ne serions pas isolés en Europe. Je ne dis pas que nous devions compter sur une coopération immédiate et active, mais je crois que nous pouvions compter sur une attitude de neutralité armée, telle qu'une partie des troupes allemandes eût pu se trouver immobilisée. »

Il dit un peu plus loin : « Nous pouvions espérer que le gouvernement italien prendrait une attitude tout à fait sympathique à notre cause. Cette attitude aurait naturellement forcé la Confédération du Sud à se tenir sur la défensive. »

Un des membres de la commission, M. Chaper, lui demande s'il n'a pas dit et répété que, non-seulement nous pouvions espérer la neutralité armée de l'Italie et de la Russie, mais que, même en Allemagne, nous trouverions une neutralité armée, ou du bon vouloir, ou même des alliés. « On m'a prêté bien des conversations, répond le maréchal. Dans l'origine, quand le conflit n'avait à nos yeux qu'un caractère purement prussien, nous avons pu compter sur la neutralité de la Confédération du Sud, et l'on sait, en effet, que la Chambre bavaroise a refusé d'abord les subsides pour la guerre. »

La déposition de M. Clément Duvernois n'est pas moins vague. Il entre dans des détails circonstanciés, mais insignifiants; M. de la Tour d'Auvergne a reçu les ambassadeurs; c'était le jeudi, à sa réception; on y a parlé des éventualités qui pouvaient se produire; le ministre nous a rapporté leurs paroles au conseil. Plus ces détails sont

minutieux, plus ils démontrent qu'on n'avait d'alliances conclues avec personne, ni même de promesses officielles. Les ambassadeurs disaient tous qu'en cas d'une défaite de la France, la Prusse ne devrait ni mutiler notre territoire, ni s'ingérer dans les affaires de notre pays. Il leur était difficile de parler et même de penser autrement; et il est évident que, quand un ministre répond par de pareils propos à cette question précise: « Avions-nous des alliances ? » il ne fait qu'avouer, en termes embarrassés, mais au fond très-clairs, que nous n'en avions pas.

M. Clément Duvernois cite pourtant une dépêche du général Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg ; cette dépêche a plus de poids que de simples propos tenus à Paris dans une soirée par les membres du corps diplomatique. Le czar avait reçu M. Fleury le 26 août. « Il lui exposa, dit M. Duvernois, la gravité de la situation faite à la France. L'empereur lui dit: « J'ai vu les » derniers événements avec déplaisir, et j'ai peur que » mon oncle ne sorte des limites de modération qui lui » sont assignées. L'Allemagne est très-surexcitée; il y a » là un écueil. » Le général Fleury demanda à l'empereur si, dans le cas où la Russie voudrait intervenir en notre faveur, l'intégrité du territoire serait l'une des conditions de cette intervention. Alors l'empereur lui répondit avec fermeté: « Au moment venu, je parle» rai haut, et je ferai tous mes efforts pour sauvegarder » l'intégrité du territoire, et pour assurer le maintien » de la dynastie. »

L'empereur promet de parler haut quand le moment sera venu. Il l'a fait, non pas pour la dynastie, à

laquelle il n'a plus songé, mais pour la France. Tous ses conseils au roi de Prusse ont été des conseils de modération et de paix. Il a fait plus que conseiller ; il est intervenu efficacement pour rendre possibles, d'abord l'entrevue de Ferrières, et ensuite le voyage de M. Thiers à Paris et au quartier général prussien à la fin du mais d'octobre. Il n'avait pas promis autre chose ; jamais il n'a parlé ni d'alliance française, ni de paix armée, ni d'intervention officielle pour exiger la paix avec la condition de l'intégrité du territoire français. Il est donc très-vrai de dire que, plus M. Duvernois insiste sur ces détails, plus il prouve que nous étions isolés.

M. de Gramont est le ministre dont on devait attendre le plus de lumières et qui était le plus intéressé à soutenir que nos relations avec les puissances européennes étaient de nature à nous assurer leur appui.

Il parle d'abord de deux incidents relatifs, l'un à une démarche faite par le *Foreign Office*, avant la conclusion de l'affaire Hohenzollern, l'autre à la note arrêtée en conseil des ministres le 14 juillet, et qui fut la dernière tentative faite par ce malheureux cabinet pour arriver à éviter une guerre avec la Prusse, tentative à laquelle il renonça dès le lendemain.

En ce qui concerne l'intervention du *Foreign Office*, lord Granville avait fait représenter à la Prusse, que le roi ayant consenti à l'acceptation du trône d'Espagne par le prince de Hohenzollern était devenu, dans un certain sens, solidaire de cette acceptation ; et que par conséquent il était naturel qu'il fît une démarche qui constatât aussi sa solidarité dans la renonciation.

Il ne s'agisait pas, dans cette note, de notre exigence

de la dernière heure : « Que le roi promette pour l'avenir etc. » Nous n'avons eu, pour cette prétention, l'appui de personne, et elle a été considérée avec raison, par tous les cabinets de l'Europe, comme un moyen pris par l'empereur Napoléon pour rendre la guerre inévitable. Lord Granville ne demandait au roi Guillaume que l'approbation de la renonciation du prince, c'est-à-dire ce que nous avions d'abord demandé nous-mêmes, sans pouvoir, dans les premiers temps, l'obtenir.

L'intervention du cabinet anglais ne fut pas admise. M. de Bismark exprima son regret « que le gouvernement britannique eût fait une proposition qu'il lui était impossible de recommander au roi pour son acceptation royale. »

Quant à la note du 14 juillet, c'était, on s'en souvient, une demande de congrès européen. « Nous croyons, disaient les ministres, que le principe adopté tacitement par l'Europe a été, qu'à défaut d'une entente préalable, un prince appartenant aux familles régnantes des grandes puissances ne devait pas monter sur un trône étranger, et nous demandons que les grandes puissances, réunies en congrès, confirment cette jurisprudence internationale. » Cette note, qui fait appel au principe de la solidarité des peuples européens, était en contradiction avec le principe des nationalités, invoqué par la France dans l'affaire du Danemark ; mais elle était plus conforme aux traditions de la diplomatie et aux intérêts de l'Europe, et M. de Gramont a raison de dire que l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie y auraient adhéré. Malheureusement, elle fut rédigée le 14, et, le 15, on déclarait la guerre.

M. de Gramont arrivant, dans sa déposition, au point précis des alliances, fait d'abord les déclarations suivantes :

« On nous a reproché d'avoir entrepris la guerre sans alliances.

» Je dis d'abord que nous ne méritons pas ce reproche.

» Avions-nous avec certaines puissances des traités offensifs et défensifs applicables à la guerre qui nous surprenait au milieu des circonstances les plus pacifiques que l'Europe eût eues depuis quelques années?

» La commission comprendra, je l'espère, qu'il m'est impossible, en toute conscience, de satisfaire sur ce point sa curiosité bien naturelle.

» Il tombe sous le sens qu'on n'affronte pas un ennemi comme la Prusse sans rechercher tous les moyens d'augmenter ses forces de combat. Je dirai même que ceux qui voudront étudier les documents politiques connus jusqu'à ce jour, et qui le feront avec conscience, impartialité, et l'aptitude diplomatique qui convient à ce genre d'études, découvriront sans doute la trace de certains faits sur lesquels je ne crois pas encore devoir m'expliquer.

» Je ne me dissimule pas que le silence que je m'impose en ce moment donne à nos adversaires politiques des avantages considérables. C'est, je l'avoue, une épreuve que je ne subis pas sans quelque douleur, etc. »

M. de Gramont a raison de le dire : ce mutisme absolu ne peut être considéré que comme un aveu. Il ne veut pas dire qu'il n'avait pas d'alliances; il ne peut pas dire qu'il en avait, puisqu'il est avéré qu'il n'en

avait aucune. Il se réfugie derrière des devoirs professionnels qui le condamnent, dit-il, à cette dure épreuve; et quand M. Daru, qui a été ministre des affaires étrangères avant lui et du même gouvernement que lui, se permet de lui poser des questions un peu plus précises, il revient toujours sur la réserve qui lui est imposée. « Je vous rappelle ce que j'ai dit... Ma déclaration est celle d'un ministre des affaires étrangères... Je ne me dissimule pas ce qu'a d'incomplet ma déposition sur les relations extérieures. »

Je citerai encore le passage suivant de ce curieux interrogatoire.

« M. le comte Daru. — Un des membres du gouvernement auquel vous avez appartenu, parlant de nos relations extérieures au moment où la guerre a éclaté, a été un peu plus loin que vous. Il a dit qu'au moment où la guerre a éclaté, il avait la certitude qu'une coopération, sous une forme ou sous une autre, nous serait donnée ; il a dit qu'il avait des raisons d'en être certain.

» Croyez-vous pouvoir aller jusque-là?

(Je pense que les souvenirs de M. Daru ne lui rappellent pas, d'une manière très-sûre, les expressions dont M. le maréchal Le Bœuf s'était servi. Le maréchal avait dit : « Je croyais, j'espérais. » Il n'avait pas dit : « J'étais certain. ») M. le duc de Gramont a la loyauté de ne pas répondre affirmativement.

« M. le duc de Gramont. — Je vous rappelle ce que j'ai dit.

» M. le comte Daru. — Votre déclaration n'est pas en contradiction avec celle-là.

» M. le duc de Gramont. — Seulement ma déclaration est celle d'un ministre des affaires étrangères.

» M. le comte Daru. — Nous comprenons votre pensée, nous devons vous interroger : vous pouvez ne pas répondre si vous ne croyez pas devoir parler.

» M. le duc de Gramont. — Je le regrette, mais je ne le puis. »

M. le comte de Rainneville fait alors une observation très-sensée : « Comment peut-on croire qu'il y ait eu des traités d'alliance bien sérieusement préparés, puisque nous n'en avons vu aucun effet?

» M. le duc de Gramont. — Si vous voulez vous reporter à l'histoire diplomatique de tous les temps, vous verrez que, quand une des parties contractantes est abîmée, foudroyée; quand, au gouvernement avec lequel on a contracté s'en substitue un autre duquel on se méfie, pour lequel on a de l'hostilité; — car enfin, je ne veux pas récriminer contre les hommes du gouvernement du 4 septembre, mais c'était bien là alors leur situation en Europe, — alors les traités se déchirent, et il n'en reste plus trace. J'en appelle à vous, à vos souvenirs : étudiez l'histoire, et vous verrez si les traités subsistent dans des effondrements pareils. Oh non! ils disparaissent, et il en reste, quoi? Ce qui est écrit, ce qui est signé et ce qui réapparaît plus tard, peut-être! »

Cette réponse de M. de Gramont n'est pas sans habileté. Il répond par des raisons plausibles à l'objection de M. de Rainneville; en effet, il peut y avoir des traités dont la trace disparaisse. Il ne dit pas qu'il y ait eu des traités; pas une de ses paroles ne peut être interprétée en

ce sens. Il laisse entrevoir que, *plus tard*, *peut-être*, on découvrira qu'il y avait des engagements écrits; il ne va pas jusqu'à l'affirmer. L'interrogatoire semble être dirigé de manière à ce qu'il soit bien entendu de tout le monde que des traités existaient, que le gouvernement avait « des certitudes ». M. de Gramont entend ces déclarations sans s'y associer, sans les repousser. Ses devoirs professionnels, dont il affecte de se plaindre, lui rendent au contraire un incontestable service, en expliquant ses réticences. A la fin de la séance, le président croit avoir assez bien établi, par ses propres déclarations, car le comparant n'en a fait aucune, l'existence des traités; et il le constate en posant cette question, au moins étrange :

« M. LE PRÉSIDENT. — Vainqueurs, nous aurions eu tous les traités *qu'on avait conclus?* »

M. Gramont ne répond pas qu'on avait conclu des traités; mais il se garde bien de dire que ces traités viennent d'être découverts séance tenante, par les commissaires qui l'interrogent. Voici sa réponse :

« M. DE GRAMONT. — Oh! vainqueurs!... Mais vous auriez eu non-seulement *ceux-là*, mais tous ceux qu'on aurait désiré contracter avec vous, et qu'on n'a pas contractés. »

Le mot « ceux-là » qui lui échappe, est la seule indiscrétion qu'il ait commise. Ce n'est pas une déclaration explicite; la forme de la question a, pour ainsi dire, commandé la réponse. En dépit de toutes ces habiletés, l'interrogatoire de M. de Gramont prouve, comme celui des autres ministres de l'Empire,

que *les traités qu'on avait conclus* sont une pure chimère; que tout se bornait à des espérances de neutralité armée. Je veux bien que la réserve de M. de Gramont lui fût commandée par sa situation; mais, nécessaire vis-à-vis de la commission, était-elle nécessaire aussi vis-à-vis des membres du cabinet dont M. de Gramont faisait partie? Il est évident que s'il y a eu une alliance conclue, il a dû en avertir le cabinet; et il n'est pas moins évident, par les dépositions de M. le maréchal Le Bœuf et de M. Clément Duvernois, qu'ils n'ont jamais vu un traité, qu'ils n'ont jamais cru qu'il en existât un seul; que toutes leurs espérances, — car ils n'ont parlé que d'espérances, — reposaient sur des propos échangés, un jour de réception, dans le salon du ministre des affaires étrangères, et sur une conversation de l'empereur de Russie avec le général Fleury.

La vérité est donc que nous n'avions aucune alliance. M. de Gramont dit « qu'il tombe sous le sens qu'on n'affronte pas un ennemi comme la Prusse sans rechercher tous les moyens d'augmenter ses forces de combat. » Je suis en effet persuadé que, quand on a cru à la guerre (et on n'y a cru dans le cabinet que fort tard, la guerre était décidée dans les arrière-salons et les boudoirs avant que le cabinet en fût averti); je suis, dis-je, très-intimement persuadé que quand on a cru à la guerre, on a essayé de se fortifier par des alliances; c'est élémentaire. Nous savons par la lettre du général Fleury ce qu'il avait obtenu de l'empereur de Russie; cela ne ressemble ni de près ni de loin à une alliance. Nous connaissons aussi les dépêches

échangées entre lord Granville et lord Loftus, ambassadeur de la reine à Berlin. Elles prouvent que l'Angleterre désirait la clôture de l'incident Hohenzollern, et ne prouvent rien au delà. Une fois la guerre commencée, c'est l'Angleterre qui a conseillé la neutralité, et qui a insisté pour que le différend entre la France et la Prusse fût circonscrit entre les deux belligérants. Elle a accordé son entremise pour la conclusion d'un armistice, elle n'a jamais consenti à aller plus loin. Nul n'a prétendu, nul n'oserait prétendre qu'elle ait conclu un traité quelconque avec l'Empire en vue de la guerre qui se préparait. Nous n'avions pas non plus de traité avec l'Italie, puisque l'Empereur, étant à Châlons, envoyait le prince Napoléon à Florence dans l'espoir d'y obtenir un appui. Quelle est donc la puissance européenne qui avait conclu avec nous un de ces traités dont parle M. Saint-Marc Girardin dans sa mémorable question à M. de Gramont : « Vainqueurs, nous aurions eu *tous les traités qui avaient été conclus?* » Cette puissance ne pouvait être que l'Autriche. Était-ce l'Autriche en effet? Avions-nous un traité avec elle? M. de Gramont, se relâchant enfin de l'excessive réserve à laquelle il s'était astreint dans sa déposition, a publié, après coup, non pas un traité, mais une lettre du principal ministre autrichien qui contient cette phrase : « Veuillez répéter à Sa Majesté et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Cette phrase est très-ferme; elle paraît très-claire,

malgré la réserve exprimée par les derniers mots. On comprend qu'une pareille phrase, si elle n'était pas contredite par d'autres passages de la dépêche, pût donner des espérances sérieuses. Si l'Autriche se prononçait, l'intervention de l'Italie devenait probable. M. de Gramont, une fois décidé à tout dire, et à renoncer à la ligne de conduite qu'il avait cru prudent de suivre en présence des commissaires de l'enquête, insiste sur ces considérations dans une lettre adressée par lui au vice-président de la commission, M. le comte Daru.

Je reproduis cette lettre, avec la réponse publiée dans *le Temps* du 9 avril 1874. Ces deux documents, dont le second n'a jamais été contredit, jusqu'à ce jour (10 juin 1874), peuvent se passer de tout commentaire.

Voici d'abord les explications contenues dans la lettre de M. de Gramont :

« Le 23 juillet 1870, c'est-à-dire bien après la déclaration de guerre, M. l'ambassadeur d'Autriche vint me voir au ministère des affaires étrangères et me remit *deux* dépêches de son gouvernement, portant toutes les deux la date du 20 juillet, en me priant d'en prendre connaissance et me les laissant pour en prendre copie.

» L'une de ces dépêches, faite pour être publiée, et qui l'a été depuis, posait en principe la neutralité de l'Autriche, mettant un soin particulier à bien établir, par des réserves et des précédents, que cette neutralité n'empêcherait pas les armements qui pourraient paraître utiles au point de vue de la sécurité de l'empire.

» Cette neutralité, qui était proclamée d'accord avec nous et dont nous avions le secret, ne devait pas nous

inquiéter. Mais, pour prévenir tout malentendu, il y avait, comme je viens de le dire, une autre dépêche très-complète et très-explicite, qui était écrite le même jour, qui me fut remise en même temps et laissée de même par M. l'ambassadeur d'Autriche pour en prendre copie.

» Je ne suis pas le seul qui ait reçu la communication du 23 juillet 1870, et qui ait la copie des deux dépêches qui en faisaient l'objet. Cette communication fut faite à Saint-Cloud, et à d'autres membres du gouvernement.

» Or, c'est de l'une de ces dépêches du 20 juillet 1870 qui m'ont été remises par M. l'ambassadeur d'Autriche, signées par M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche, c'est de l'une de ces dépêches, de celles qu'on n'a pas jugé à propos de publier, que, laissant de côté d'autres parties dont la divulgation ne me paraît pas opportune ni justifiée, c'est, dis-je, de cette dépêche que j'ai extrait le passage suivant :

» Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses mi-
» nistres que nous considérons la cause de la France
» comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès
» de ses armes dans les limites du possible. »

» Voilà donc ce que M. le prince de Metternich était chargé de répéter à l'empereur et à ses ministres. Puisqu'il recevait l'ordre de le répéter, cela indique qu'il l'avait déjà dit ; et, en effet, fidèle à ses instructions, il ne tenait pas un autre langage.

» J'ajouterai enfin que les assurances de concours envoyées le 20 juillet, remises et répétées le 23, avaient

été également directement confirmées le 21 par M. le ministre des affaires étrangères lui-même.

» On pourra discuter des journées entières sur les causes de la guerre ; on ne parviendra jamais à effacer le caractère officiel de ces communications ni à empêcher qu'elles aient été faites.

» Et maintenant, je le demande à tout honnête homme, est-il vrai, oui ou non, que l'Autriche nous avait promis son concours pour la guerre de 1870? »

Après avoir publié cette lettre, *le Temps* répond en ces termes :

« Un document officiel peut seul répondre à M. de Gramont. Nous voulons parler de la dépêche portant la date du 20 juillet, communiquée le 23, que M. de Gramont qualifie de « très-complète et très-explicite », dont la divulgation intégrale ne lui paraît « ni opportune ni justifiée », et qui, suivant lui, contient une promesse formelle de concours armé. Nous recevons d'un correspondant, qui nous en affirme l'authenticité, le texte de cette dépêche, jusqu'ici inédite, retenue par M. de Gramont, mais dont communication aurait été donnée, d'après M. de Gramont lui-même, à plusieurs membres du gouvernement français; la voici :

Le comte de Beust au prince de Metternich, ambassadeur à Paris.

« Vienne, le 20 juillet 1870.

» Le comte Vitzthum a rendu compte à notre auguste maître du message verbal dont l'empereur Napoléon a daigné le charger. Ces paroles impériales, ainsi que les

éclaircissements que M. le duc de Gramont a bien voulu y ajouter, ont fait disparaître toute possibilité d'un malentendu que l'imprévu de cette guerre soudaine aurait pu faire naître.

» Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses ministres que, fidèles à nos engagements tels qu'ils ont été consignés dans les lettres échangées l'année dernière entre les deux souverains, nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible.

» Ces limites sont déterminées d'une part par nos difficultés intérieures, d'autre part par des considérations politiques de la plus haute importance. Je vous parlerai surtout de ces dernières. Nous croyons savoir, n'en déplaise au général Fleury, que la Russie persévère dans son alliance avec la Prusse, au point que, dans certaines éventualités, l'intervention des armées moscovites doit être envisagée, non pas comme probable, mais comme certaine. Parmi ces éventualités, celle qui nous concerne nous préoccupe nécessairement le plus. Mais si nous admettons cette préoccupation avec toute la franchise qu'on se doit entre bons alliés, nous pensons que l'empereur Napoléon nous rendra cette justice de ne pas nous taxer d'un étroit égoïsme ; nous pensons à lui tout autant qu'à nous.

» L'intérêt de la France n'ordonne-t-il pas comme le nôtre d'empêcher que le jeu, engagé à deux, ne se complique trop promptement? Or, nous croyons savoir que notre entrée en campagne amènerait sur-le-champ celle de la Russie, qui nous menace non-seulement en Galicie, mais sur le Pruth et sur le bas Danube. Neu-

traliser la Russie, l'amener jusqu'au moment où la saison avancée ne lui permettrait plus de songer à concentrer ses troupes, éviter tout ce qui pourrait lui donner de l'ombrage ou lui fournir un prétexte d'entrer en lice, voilà ce qui doit, pour le moment, être le but ostensible de notre politique. Qu'on ne s'y méprenne pas à Paris : la neutralité de la Russie dépend de la nôtre. Plus celle-là deviendra bienveillante pour la Prusse, plus notre neutralité pourra se montrer sympathique à la France.

» Comme je l'ai toujours fait pressentir dans nos pourparlers de l'année dernière, nous ne pouvons pas oublier que nos dix millions d'Allemands voient dans la guerre actuelle, non pas un duel entre la France et la Prusse, mais le commencement d'une lutte nationale. Nous ne pouvons pas nous dissimuler non plus que les Hongrois, tout disposés qu'ils soient à s'imposer les plus grands sacrifices dès qu'il s'agit de défendre l'Empire contre la Russie, se montreront plus réservés dès qu'il s'agira de dépenser leur sang et leur argent pour reconquérir à l'Autriche sa position en Allemagne.

» Dans ces circonstances, le mot *neutralité,* que nous ne prononçons pas sans regret, nous est imposé par une nécessité impérieuse et par une appréciation logique de nos intérêts solidaires. Mais cette neutralité n'est qu'un moyen de nous rapprocher du but véritable de notre politique, le seul moyen de compléter nos armements sans nous exposer à une attaque soudaine soit de la Prusse, soit de la Russie avant d'être en mesure de nous défendre.

» Toujours est-il que tout en proclamant notre neutralité, nous n'avons pas perdu un instant pour nous mettre en communication avec l'Italie, sur la médiation dont l'empereur Napoléon a bien voulu nous laisser l'initiative; les bases nouvelles que vous venez de nous transmettre atteindront-elles le but que le gouvernement français a eu en vue?

» En d'autres termes, seront-elles jugées inacceptables par la Prusse? Nous ne nous en préoccupons guère, et je vous l'ai télégraphié, nous les acceptons, ces bases, si l'Italie les accepte comme point de départ d'une action combinée.

» Dans le même télégramme, je vous ai parlé de l'évacuation de Rome, question qu'il importe, selon nous, de ne pas laisser en suspens, mais de résoudre immédiatement. La convention de septembre, qu'on ne se fasse pas illusion à cet égard, ne cadre plus avec la situation.

» Nous ne pouvons pas exposer le saint-père à la protection inefficace de ses propres troupes. Le jour où les Français sortiront des États pontificaux, il faudrait que les Italiens puissent y entrer de plein droit et de l'assentiment de l'Autriche et de la France. Jamais nous n'aurons les Italiens avec nous de cœur et d'âme si nous ne leur retirons pas leur épine romaine.

» Et franchement, ne vaut-il pas mieux savoir le saint-père sous la protection de l'armée italienne que de le voir en butte aux entreprises garibaldiennes? La France, en nous laissant l'honneur de résoudre la question romaine, nous faciliterait beaucoup la tâche de laquelle elle a bien voulu nous laisser l'initiative à Flo-

rence. Elle ferait plus : en faisant un acte d'un incontestable libéralisme, elle enlèverait une arme à son ennemi et elle opposerait une digue à ces ébullitions de teutonisme que la Prusse, puissance protestante par excellence, a su faire naître en Allemagne, et que nous craignons doublement à cause de la contagion. Il est heureux que le retour du comte Vimercati coïncidera avec l'arrivée du prince de la Tour d'Auvergne.

» (Signé) BEUST. »

Le Temps fait suivre ce document des remarques suivantes :

» Cette note fut communiquée au gouvernement impérial, non le 23 juillet 1870, comme dit M. de Gramont, mais le 24 juillet.

» La phrase citée par M. de Gramont forme le deuxième paragraphe de la dépêche totale. L'ensemble de la dépêche permet-il d'affirmer avec M. de Gramont que l'Autriche avait promis son concours armé à la France? Pour résoudre cette question, il suffit de lire le 3e paragraphe. L'Autriche connaissait, en effet, le traité secret entre la Russie et la Prusse, traité que la diplomatie française persistait à nier. Or, ce traité obligeait l'Autriche à garder la neutralité sous peine de la voir rompre par la Russie au profit de la Prusse, et l'Autriche n'était pas en mesure de courir un pareil risque. Elle l'eût couru peut-être si on lui avait permis de compléter ses armements et de parer à ses difficultés intérieures. En précipitant la guerre, le gouvernement français, et M. de Gramont en particulier, ré-

duisaient l'Autriche à l'impuissance et annulaient en réalité sa coopération. A ce point de vue, la responsabilité de l'Empire est encore aggravée par la dépêche du 20 juillet. »

Je crois pouvoir maintenant conclure, sans injustice, que l'Empire n'avait aucune alliance quand il a commencé la guerre. Et j'ajoute qu'il était naturel qu'il n'en eût point; il était devenu, un peu par son origine, beaucoup par ses fautes, inquiétant pour tout le monde en Europe.

Les États se dirigent, dans leurs relations politiques, plutôt par leurs intérêts que par leurs analogies. Cependant il n'est pas hors de propos de rappeler que l'Empire n'avait d'analogie avec aucun autre gouvernement. Il différait des gouvernements constitutionnels, puisqu'à son origine, et pendant les trois quarts de sa durée, il a été une dictature. Il n'était qu'un usurpateur, et un représentant de la révolution, aux yeux des États absolus. Le principe des nationalités, dont il était le défenseur en Europe, menaçait la plupart des anciennes monarchies. Il était l'héritier de la légende napoléonienne, légende de gloire en France, et d'oppression au dehors. Tous les peuples avaient profondément souffert dans leurs intérêts et dans leur dignité par les guerres injustes et cruelles du premier Empire; beaucoup d'entre eux entretenaient contre la France une rancune mortelle, et des idées de revanche que ne put qu'aviver le rétablissement de l'Empire et de la dynastie napoléonienne. Ce n'est pas seulement pour la France que Louis-Napoléon avait dit : « Ne pouvant faire de grandes choses, nous tâcherons d'en faire de bonnes, »

et qu'il avait plus tard prononcé à Bordeaux ce mot fameux : « L'Empire, c'est la paix. » Il s'était attaché, pendant les premières années, à se montrer pacifique. Il ne devint remuant et guerrier que quand il sentit le besoin de reconquérir au dedans la popularité qui lui échappait. C'est alors qu'il mécontenta successivement tous les peuples de l'Europe.

L'Angleterre avait plusieurs griefs contre lui. A un moment, il avait laissé se produire ce qu'on a appelé « l'émeute des colonels », c'est-à-dire une sorte de propagande de guerre à l'Angleterre qui avait été faite, assez bruyamment, et fort imprudemment, dans les rangs de l'armée. En France, on ne trouva ces excitations que ridicules et grossières ; elles causèrent quelques inquiétudes et beaucoup de ressentiment chez nos voisins, où la population organisa immédiatement des bataillons de volontaires, destinés à s'opposer à un débarquement. A un autre moment, l'Empereur rêva l'annexion de la Belgique à la France. Rien n'était plus contraire aux intérêts de l'Angleterre, qui tenait à pouvoir opposer Anvers et Trieste à nos ports de la Manche et de la Méditerranée. Dans la guerre d'Amérique, où nous ne prîmes pas parti ostensiblement, l'Angleterre nous trouva encore contraires à sa politique. Sauf pour le traité de commerce qu'elle considéra comme un grand avantage pour son industrie, l'empereur Napoléon lui avait toujours été une gêne et un obstacle. La reine avait d'ailleurs les liens les plus étroits avec la famille royale de Prusse. Enfin, depuis les guerres de 1815, l'Angleterre, attentive surtout au développement de sa puissance industrielle et commerciale, évite de se compromettre

dans les complications de la politique européenne ; et ce fut elle, comme je l'ai indiqué plus haut, qui insista pour que la guerre de 1870 fût, autant que possible, circonscrite et localisée.

La Russie, plus désintéressée, à cause de l'éloignement, sur la forme de notre gouvernement, ne pouvait pas voir sans inquiétude les rapides et prodigieux progrès de la Prusse. Elle devait certainement désirer que la France se maintînt parmi les puissances de premier rang pour servir de contre-poids à l'empire allemand qui allait naître, et qu'on voyait déjà s'organiser sous la main de M. de Bismark. Mais d'autre part, elle avait, avec la Prusse, des liens d'intimité et de parenté très-soigneusement entretenus de part et d'autre, et à l'orient de l'empire, un souvenir et un intérêt qui agissaient violemment contre nous. Une lettre de M. Benedetti, qu'il a publiée dans son livre : *Ma mission en Prusse*, rend assez bien compte de cette situation pour que je croie utile d'en reproduire un passage. Elle est du 30 juin 1870, et adressée au ministre des affaires étrangères.

«... Il suffit de se rappeler dans quelles vues le cabinet de Berlin s'est constamment employé à resserrer les relations intimes qu'il entretient avec celui de Saint-Pétersbourg pour se former une idée du but que le roi s'est proposé en se rendant à Paris accompagné du chancelier et des entretiens qu'ils ont eus avec l'empereur Alexandre. En parfait accord à cet égard avec son souverain, M. de Bismark s'est constamment appliqué à s'assurer le concours éventuel de la Russie ; dans cette pensée, il s'est montré, d'une part, favorable

à la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg en Orient; il n'a cessé, de l'autre, d'éveiller ses susceptibilités dans les questions qui agitent le sentiment national en Russie. Je ne crains donc pas de me tromper en présumant qu'il a eu soin de s'expliquer sur l'état des choses dans les Principautés danubiennes et dans le Levant, de façon à plaire à l'empereur, et il ne doit pas avoir manqué de signaler les tendances qui portent le cabinet de Vienne à reconstituer l'autonomie de la Pologne en Galicie. Pendant que le ministre aura pris à tâche de rassurer l'empereur sur le premier de ces deux points et de l'alarmer sur l'autre, le roi aura déployé cette bonne grâce dont il a toujours su faire un si merveilleux usage pour captiver les sympathies de son auguste neveu, et je ne doute pas pour ma part qu'ils n'aient laissé dans son esprit des impressions conformes à leur désir. Quels que puissent être d'ailleurs les moyens qu'ils ont employés, leur but a dû être de raffermir l'empereur dans les sentiments qu'ils ont su lui inspirer. Ils en avaient évidemment un autre : celui de montrer à l'Europe la parfaite cordialité des rapports qui unissent les deux souverains, et de décourager les efforts que l'on pourrait tenter pour les séparer. »

Nous savons assez par la dépêche de M. de Beust quelle était la situation de l'Autriche, et quels étaient les sentiments de son cabinet. L'Autriche était peut-être, de tous les peuples de l'Europe, celui qui avait le plus à se plaindre de Napoléon III. Il avait fait contre elle une guerre heureuse, et l'avait dépouillée de ses possessions italiennes : premier grief. Il s'était absolument abandonné à la Prusse dans l'affaire des duchés et

dans la campagne de 1866 : second et plus impardonnable grief. Si l'Empire, dans le désir de recouvrer les Provinces rhénanes, ne s'était pas volontairement tenu à l'écart, s'il avait seulement insisté auprès de l'Italie pour obtenir la neutralité, le désastre de Sadowa n'aurait pas eu lieu. On s'en souvenait à Vienne avec amertume, mais tout cédait au désir, au besoin de se venger de la Prusse, et de ne pas être plus que jamais à la merci du vainqueur de 1866.

En revanche, l'Italie, qui nous devait tout, qui n'existait que par nous, pour laquelle l'Empereur avait fait sa première et dernière campagne, était pour nous par ses sentiments, et pour la Prusse par ses intérêts. La Prusse était l'ennemie du pape, dont nous étions les défenseurs; elle était l'ennemie naturelle de l'Autriche, qui avait été si longtemps l'ennemie de l'Italie et qui, par la force des événements, devenait le point d'appui de notre politique. Ainsi les intérêts italiens étaient de plus en plus du côté de la Prusse. L'Espagne, trop occupée chez elle, ne comptait pas en Europe. Les petits États, avertis par le sort du Danemark et par nos tentatives avortées contre la Belgique, ne voyaient en nous qu'un danger. La France, si sympathique par elle-même, était partout abhorrée ou redoutée, grâce au gouvernement qu'elle subissait.

On se dit aujourd'hui que la Prusse a trop de pouvoir, qu'elle pèse d'un trop grand poids dans les affaires du monde, que l'intérêt de tous est de nous soutenir contre elle. Cela peut être : au début de la guerre, on ne savait pas très-précisément de quel côté serait la victoire. La France victorieuse paraissait aussi effrayante

que la Prusse victorieuse; elle aurait pris les Provinces rhénanes, la Belgique, peut-être le Luxembourg. On avait des raisons pour empêcher la guerre; on en eut, ne pouvant l'empêcher, pour la localiser; mais on n'en eut jamais pour choisir entre les belligérants. La bienveillance de l'Europe n'allait pas plus loin que la neutralité. L'Empereur, qui s'était une fois qualifié de parvenu, n'était pas entré dans la famille des rois, et il était, par son despotisme, l'horreur et l'effroi des peuples libres. Ainsi, quand notre gouvernement a, malgré nous, déclaré la guerre, il n'avait pas d'alliés, et il n'était pas digne d'en avoir.

VIII

L'Empire ne peut mettre en ligne qu'un effectif égal à peine au tiers des armées allemandes; ses cadres ne sont pas au complet; 100,000 gardes mobiles seulement, sur 417,366, sont armés et organisés; l'artillerie est, en partie, de l'ancien modèle; la moitié des fusils, soit 1,336,000, se chargent par la bouche; les places fortes ne sont pas complétées au point de vue du tir des armes nouvelles; les approvisionnements en vivres et effets d'habillement sont très-insuffisants et très-mal répartis.

L'Europe était très-décidée à concourir à la paix, mais à ne pas se mêler à la guerre. Une fois la guerre déclarée, nous ne pouvions compter que sur nous-mêmes, sur la valeur de nos soldats, sur l'excellence de nos préparatifs.

Cette question des préparatifs était la plus grande préoccupation des esprits sérieux depuis le commencement de la crise, c'est-à-dire depuis Sadowa. M. Magne, qui souhaitait résolûment la paix, mais qui, avec trop

de raison, regardait la guerre comme possible, et qui, dans tous les cas, conseillant un langage ferme dans nos relations avec l'Allemagne, voulait qu'on se mît en état d'être écoutés, écrivait à l'Empereur, à la date du 20 juillet 1866 : « Rien ne nous excuserait d'être pris au dépourvu, au milieu de complications qu'il est si facile de prévoir. » De son côté, M. Rouher, adressant à l'Empereur, vers la fin de 1867, un Mémoire politique où les difficultés de la situation sont habilement exposées, après avoir démontré qu'il importe de reconstituer le capital d'autorité accumulé dans les premières années de l'Empire, et se demandant si, pour y parvenir, il y avait lieu de courir le risque d'un *casus belli* avec l'Allemagne, convient que ce serait un duel redoutable dans l'état de notre armement, et qu'il ne serait pas sage de l'affronter. « Faut-il réclamer la ligne du Mein comme la limite contractuelle de la Confédération du Nord ? Il est de toute évidence qu'une pareille déclaration nous conduirait précipitamment, à travers des incidents diplomatiques très-rapides, à la guerre avec l'Allemagne. Or, sommes-nous prêts ? »

Il n'était pas nécessaire de faire de grandes recherches pour constater que nous n'étions pas prêts à la fin de 1867 ; il suffisait de se rappeler l'histoire de l'expédition du Mexique. Toute cette richesse, inutilement dépensée à l'autre bout du monde, nous appauvrissait ici, nous faisait de la sagesse une nécessité. Avions-nous employé les deux années 1868 et 1869 à perfectionner nos cadres et notre matériel, à compléter l'armement de nos places, à organiser et à développer notre effectif ? Il serait injuste de méconnaître les efforts tentés par le maréchal

Niel, pendant son court ministère; mais il n'était qu'au début de la transformation de notre armement quand la mort le surprit, et les réformes inaugurées par lui dans l'effectif de l'armée ne pouvaient avoir une valeur appréciable qu'au bout de plusieurs années. Non-seulement on ne redoublait pas d'activité en 1870; mais le principal ministre était d'un calme, d'une sérénité qui ne permettent pas de penser que le gouvernement qu'il dirigeait se livrât avec beaucoup d'ardeur à des préparatifs de guerre. Nous avons vu qu'il déclarait, le 30 juin 1870, qu'à aucune époque le maintien de la paix n'avait paru plus assuré, et que, pour appuyer par des faits probants cette déclaration pacifique, il consentait à une réduction de dix mille hommes sur le contingent, et à une réduction proportionnée (treize millions) sur le budget de la guerre.

A vrai dire, ce langage a de quoi surprendre, non seulement parce qu'il fut cruellement démenti cinq jours après, mais parce que les avertissements sur les projets et les armements de la Prusse affluaient de tous côtés aux Tuileries. On savait que des espions prussiens étudiaient nos places fortes et la topographie des départements du Nord-Ouest, qu'ils renseignaient la Prusse sur tous les détails de notre armée avec la dernière exactitude, que M. de Moltke visitait la frontière de France et en étudiait les positions. Une importante lettre du général Ducrot, retrouvée depuis dans les papiers des Tuileries, avait fourni les informations les plus précises sur les intentions de la Prusse. Nous avons la preuve que depuis plusieurs années, il ne cessait d'avertir le ministre de la guerre, et que l'intendant de la division qu'il commandait

à Strasbourg, M. Curnier de la Valette, avertissait de son côté le directeur de l'administration.

Voici ce que dit M. Curnier de la Valette dans sa déposition devant la commission d'enquête : « Le maréchal Le Bœuf, dans un conseil de guerre tenu à Strasbourg, en présence du maréchal de Mac-Mahon, au moment de l'entrée en campagne, me demanda l'état de nos approvisionnements. Quand j'arrivai aux articles de campement, aux ceintures de flanelle, je lui exposai la pénurie où nous étions. Il me dit : « Comment! c'est à présent » que vous venez me dire que vous n'avez pas ce qu'il » vous faut? » Je lui répondis : « Monsieur le maréchal, » depuis 1866 et 1868, je ne fais pas autre chose que de » vous avertir, et j'ai pour témoin le général Ducrot, qui » s'est associé à mes instances.— Il avait été prévenu de tous les côtés. » Prévenu de l'insuffisance de notre matériel, prévenu de l'activité et de l'immensité des préparatifs de la Prusse, on peut dire qu'il a volontairement fermé les yeux à l'évidence.

M. Benedetti explique, dans son livre déjà cité, que l'ambassade a toujours tenu le gouvernement au courant de ce qui se passait de l'autre côté du Rhin. Dans la discussion du Corps législatif en 1867 et 1868, le gouvernement lui-même, s'appuyant sur les rapports que l'ambassade lui avait adressés, a exposé l'état des forces militaires de la Prusse et soutenu qu'elle pouvait déployer une armée de 1,300,000 hommes. Dans un travail inséré au *Moniteur*, et qui a été attribué à l'Empereur, toutes ces indications étaient détaillées.

La Prusse ne faisait pas mystère de ses armements et de ses projets. M. de Moltke disait couramment

dans la conversation : « Quand nous aurons réuni dans une seule province l'Alsace et le grand-duché de Bade... » On vendait publiquement à Berlin des cartes d'Allemagne où l'Alsace et la Lorraine faisaient partie du territoire allemand.

Enfin, en dépit de tout, on était tranquille aux Tuileries. On l'était aussi au ministère de la guerre. Un intendant disait au directeur de l'Administration : « Nous ne faisons aucun préparatif, et pourtant la guerre est infaillible. » Et M. Blondeau lui répondait : « S'il y avait quelque chose en l'air, je serais le premier à qui le ministre en aurait parlé, et il ne m'a rien dit. » Cela se passait en mai 1870. La candidature Hohenzollern nous prit dans cette tranquillité profonde; et au bout de quelques jours, sans avoir commencé aucune concentration de troupes, les réservistes étant dans leurs foyers, la garde mobile n'étant pas convoquée, l'intendance n'étant pas même prévenue, nous prenions l'initiative de la déclaration de guerre. Quand même nous aurions été prêts, la Prusse, mieux organisée que nous pour le passage du pied de paix au pied de guerre, nous aurait nécessairement devancés de plusieurs semaines. Or, tout le monde le sentait, et la suite des événements ne l'a que trop démontré, l'issue de la guerre dépendait entièrement des premières journées.

On parlait devant un des derniers ministres de l'Empire de la force de l'armée allemande. « L'armée allemande? s'écria-t-il... Nous soufflerons dessus ! » M. le maréchal Le Bœuf, qui est un soldat, et un très-brave soldat, ne parlait pas de l'armée allemande avec ce dédain ; cependant il se croyait très-assuré de la battre.

Dans la séance du 16 avril 1870, il vint, comme ministre de la guerre, conférer avec la commission du Corps législatif chargée de préparer le budget de 1871.

A propos d'une économie proposée, un membre de la commission exprima au maréchal les appréhensions qu'il éprouvait pour le cas où la France devrait passer prochainement de la paix à la guerre.

« La guerre ! dit aussitôt le maréchal, je la ferai avec plaisir comme soldat, c'est mon métier ; mais je suis ministre, et malgré mon titre de ministre de la guerre, je suis surtout partisan de la paix. Cependant soyez tranquilles; si nous avions la guerre, ce serait avec la Prusse. Eh bien! une guerre avec cette puissance ne nous prendrait pas au dépourvu, je vous l'assure. Pour ne parler que de ce qui est ma spécialité, l'artillerie, je vous dirai que nous avons onze cents bouches à feu prêtes à entrer en campagne. La Prusse en a treize cents ; mais sur ces treize cents, il n'y en a que quatre cents qui soient de nouveau modèle, tandis que nos onze cents pièces sont toutes du modèle nouveau le plus perfectionné. Vous voyez que notre supériorité est grande. Jamais nous n'avons été plus prêts. Depuis le maréchal Niel, nos arsenaux regorgent de toutes choses. »

Cette parole du ministre de la guerre fit sensation; et si quelques économies furent ensuite décidées (réduction de 10,000 hommes sur le contingent et de 13 millions sur le budget), c'est parce qu'il y donna son complet assentiment.

La veille de la déclaration de guerre, le maréchal Le Bœuf répéta les mêmes assurances devant ses collègues. Nous le savons par la déposition de M. le duc de Gra-

mont et par celle de l'amiral Rigault de Genouilly, qui était en mesure d'apprécier et de discuter les renseignements fournis par son collègue, et qui s'en déclara satisfait, parce qu'il tenait surtout à l'armement, dit-il, et qu'il était moins préoccupé de l'infériorité numérique.

Quand le maréchal Le Bœuf affirma à ses collègues, dans le conseil du 14 juillet au soir, où la guerre fut décidée, « que nous étions prêts, et que nous ne l'avions jamais été davantage, » et quand, le lendemain, il le jura sur l'honneur aux membres de la commission du Corps législatif, il parlait à des auditoires faciles à convaincre. Non-seulement les ministres, non-seulement la majorité du Corps législatif, mais nous-mêmes, membres de l'opposition, nous regardions sincèrement notre armée comme la première du monde. Je désire n'être pas taxé de témérité si j'ajoute que, même après nos malheurs, je n'ai pas changé d'avis. Mais la première armée du monde a besoin d'être bien approvisionnée, et surtout bien commandée. Il faut en outre qu'elle ne soit pas trop inférieure en nombre à l'ennemi qu'elle a devant elle.

Le maréchal annonça donc au conseil qu'à la date du 1er juin 1870, nous avions, disponibles pour un service de guerre, c'est-à-dire défalcation faite des non-valeurs et des déficits permanents, 492,585 hommes; qu'après en avoir mobilisé 350,000, il resterait 50,000 hommes pour l'Algérie, 6,500 pour Civita-Vecchia, et 86,085 pour l'intérieur (auxquels on pourrait ajouter plus tard les 75,000 recrues de la classe de 1869, armée de terre), soit en tout, pour les divers services en dehors des 350,000 hommes mobilisés, 142,585 hommes. L'effectif général de la garde

mobile à la même date (la classe de 1869 non comprise) était de 417,366 hommes. Mais cet effectif n'existait guère que sur le papier, à l'exception de 120,000 hommes habillés et encadrés, savoir : 100,000 d'infanterie et 20,000 d'artillerie, qu'on pouvait utiliser sur-le-champ. Il y avait donc lieu de compter qu'on entrerait en campagne avec 350,000 hommes de troupes réglées et 120,000 mobiles. Toutefois, pour tenir compte des déficits à prévoir, le maréchal ne promettait que 300,000 hommes de troupes réglées et 100,000 mobiles. Il se disait en état d'opérer la concentration de 250,000 hommes dans le délai de quinze jours: il lui fallait trois semaines pour arriver à 300,000 hommes.

Comme armement, il déclarait 3,294 canons, munis de leurs caissons et de leurs affûts, savoir, 2,607 canons de 4 rayés de campagne, 497 canons de 12 rayés de campagne, et 190 canons à balles, ou mitrailleuses; plus 1,007,000 chassepots, c'est-à-dire 1 1/2 par homme, sans compter la production courante des manufactures d'armes; 342,115 fusils transformés, excellents pour les troupes de rempart (le général Dejean avait même affirmé, à la séance du 21 juillet, que nos fusils à tabatière étaient supérieurs à l'arme prussienne); 1,266,000 fusils rayés d'infanterie et 70,000 fusils de dragons se chargeant par la bouche; total, 1,349,115 fusils se chargeant par la culasse et 1,336,000 fusils se chargeant par la bouche. Nous avions en outre 113,000,000 de cartouches pour chassepots, 95,000,000 pour fusils transformés, 73,000,000 pour fusils se chargeant par la bouche; 388,366 coups de canon, 3,800,000 cartouches pour mitrailleuses, et une réserve de pou-

dre en barils montant à 11 millions de kilogrammes. Enfin, en faisant rentrer de chez les laboureurs 17,000 chevaux pour le train et l'artillerie, et en versant dans la cavalerie 25,000 chevaux de gendarmerie, on devait porter tous les escadrons de guerre à 110 chevaux avant la fin du mois de juillet.

Cette situation paraissait en effet respectable, malgré le nombre évidemment insuffisant des chassepots (1 1/2 par homme) ; mais il restait à comparer et à vérifier.

M. de Moltke, dans son livre sur la guerre de 1870, évalue les forces des Allemands à 1,208,089 hommes, 250,373 chevaux et 2,022 canons. Les Allemands sont entrés en France, au début, avec 450,000 hommes. Ils étaient 550,000 en octobre, 650,000 en janvier. Il est entré en tout 900,000 hommes, dont 200,000 environ ont été tués, blessés, ou sont morts de maladie.

« Ils ne devaient pas avoir plus d'un million d'hommes au début, dit le maréchal Le Bœuf ; ils ne devaient pas pouvoir mettre plus de 500,000 hommes en bataille, ou 400,000 si, comme nous l'espérions, l'attitude de certains États les obligeait à garnir leurs frontières. »

On voit que nous n'étions exactement renseignés ni sur les dispositions de l'Europe, ni sur la force réelle de l'Allemagne. Ou plutôt, nous étions renseignés sur l'énormité de cette force (voir les lettres de M. Ducrot, le livre de M. Benedetti, etc.) ; mais, outre que nous ne tenions pas un compte suffisant des informations qu'on nous adressait, nous n'arrivions pas à déterminer les chiffres avec précision, parce que le service des espions militaires, organisé en Prusse d'une façon supérieure, était presque nul chez nous. Le général Ducrot s'en

plaignait déjà en 1868, dans la lettre que j'ai citée. Nous eûmes la même légèreté et la même imprévoyance pendant la guerre, pour tout ce qui concerne le service des éclaireurs. L'ennemi connaissait nos routes, nos situations, nos forteresses, nos effectifs, notre matériel, aussi bien et souvent mieux que nous; mais nous ne savions que peu de chose de ses forces et rien de ses mouvements. Il y avait comme un parti pris de ne pas se soucier d'être éclairés. Les renseignements avaient beau s'accumuler, le gouvernement était résolu à ne pas entendre.

On ne pouvait toutefois ignorer que c'était la nation allemande tout entière qui marchait contre nous; qu'elle avait depuis soixante ans mis toute son activité à perfectionner ses lois militaires, son armement; à remplir ses magasins, ses arsenaux, à préparer ses plans jusque dans les détails les plus minutieux, tandis que nous étions obligés de tout improviser, et que nous n'avions fait aucun préparatif contre cette avalanche.

Ce qui explique peut-être l'étrange confiance du ministre de la guerre, c'est qu'il se préoccupait uniquement de la première journée. Il ne voyait pas au delà. L'ennemi, culbuté le premier jour, devait se retirer en désordre, poursuivi par nos soldats victorieux, qui ne lui laisseraient ni le temps ni les moyens de se reformer en ligne de bataille. C'était là toute la stratégie de notre ministre de la guerre.

« Nous serons infailliblement vainqueurs le premier jour, et nous n'avons pas besoin de nous préoccuper du second. »

Nous n'avions pas calculé plus profondément ni plus sagement pour la campagne d'Italie. M. Wolf, intendant général, a dit à la commission d'enquête :

« L'exemple de la guerre d'Italie a été fatal. Pour cette campagne, rien n'avait été prévu, et la concentration des troupes s'était faite avec un décousu déplorable; cependant le succès de nos armes a été complet. Ce succès, rendu possible par des circonstances exceptionnelles et les hésitations des Autrichiens, ne peut justifier notre imprévoyance en 1870. »

Ce témoignage n'est pas isolé; l'intendant général Friant exprime une opinion absolument semblable : « L'armée d'Italie est partie par pièces et par morceaux; nous avons été plus heureux que sages. C'est notre canon modèle qui nous a donné un très-grand avantage; mais nous étions désorganisés, nous arrivions à la queue-leu-leu, ne sachant où aller. »

Le général Trochu déclare qu'en Crimée, en Italie, au Mexique, nous avons constamment côtoyé la défaite.

Il résulte de ces témoignages d'hommes très-compétents que nous avons été vainqueurs en Italie par hasard, et que nous comptions sur les mêmes chances heureuses en 1870. Nous avions presque érigé l'imprévoyance en système. M. Blondeau, le confident du ministre, déclare qu'on croyait franchir la frontière très-rapidement. L'amiral Rigault de Genouilly, en convenant de notre immense infériorité numérique, dans sa déposition devant la commission d'enquête, ajoute qu'il ne s'inquiétait pas trop de cette infériorité, parce qu'on ne pouvait jamais ranger de part et d'autre en bataille plus de 300,000 hommes, et que nous serions par conséquent, le premier jour, à égalité de nombre. S'il y avait une infériorité, elle serait peu considérable. Et que nous importait une différence de quelques mil-

liers d'hommes avec une armée comme la nôtre! Nous serions nécessairement vainqueurs, et une grande victoire déciderait de toute la campagne.

En étudiant bien les paroles de M. le maréchal Le Bœuf, il est aisé de se convaincre qu'il n'a pas calculé autrement, qu'il n'a eu aucune préoccupation du lendemain. Cette insouciance, que l'événement rend cruelle, me rappelle un des épisodes du siége. Les journaux démagogiques disaient, le jour de la grande sortie : « Le peuple marche, donc nous serons victorieux. » De même, le maréchal Le Bœuf : « C'est l'armée française, donc, etc. » Il croit que nous sommes au complet pour le matériel, c'est une erreur; il s'exagère notre effectif; mais tout en se l'exagérant, il ne va pas jusqu'à nous croire égaux aux Allemands. Au fond, il connaît très-bien notre infériorité numérique. Il ne pouvait pas se tromper, et il ne se trompe pas sur ce point. D'où vient donc son assurance? Car enfin il prophétisait à courte échéance; il sentait nécessairement que, si l'événement lui donnait un démenti, il était perdu. Son erreur prenait sa source dans ce raisonnement, que tous les Français se faisaient plus ou moins, et qui n'est pas pardonnable dans un sous-lieutenant, encore moins dans un général et un ministre : « L'armée française ne peut être vaincue. » C'est identiquement le raisonnement de M. Félix Pyat, qu'on a trouvé, à bon droit, si extravagant : « Le peuple marche, donc, etc. »

Partant de là, M. le maréchal Le Bœuf affirme qu'après la première victoire, qui ne peut nous manquer, l'ennemi sera désorganisé et démoralisé; que

l'Europe, bienveillante mais hésitante au début de la guerre, viendra aussitôt en aide au victorieux, et imposera la paix ou nous aidera à la conquérir et à en dicter les conditions. Voici ses propres paroles : « Je dois dire que, malgré la différence numérique qui devait exister entre les deux armées opposées, espérant la neutralité armée de la part de diverses puissances, confiant surtout dans la valeur de notre armée et dans l'élan national, espérant aussi que l'on arriverait à temps pour prendre une offensive qui a été la base de tous nos calculs, je comptais sur un premier succès, qui aurait certainement décidé une partie de l'Europe à se prononcer ouvertement pour notre cause, qui était la sienne. » Est-ce clair? Quand on disait que nous étions prêts, cela voulait dire, en réalité, d'après la déclaration même de l'ancien ministre de la guerre, que nous étions prêts à livrer une première bataille avec 300,000 hommes contre 400,000; que nous comptions dans cette journée sur une victoire éclatante, et le lendemain sur l'appui de l'Europe; que nous nous tirerions heureusement de la guerre à cette double condition; mais que, si l'une ou l'autre nous manquait, nous étions perdus : au fond, le maréchal pensait cela; et c'est sur sa parole, c'est sur les renseignements qu'il a fournis, que les ministres du 2 janvier se sont appuyés lorsque, dans la soirée du 14 juillet, ils ont pris la résolution de déclarer la guerre.

Ces renseignements mêmes, que le ministre tirait de ses bureaux, il aurait fallu les vérifier; il est vrai qu'il était trop tard : on était réduit à jouer la vie d'un demi-million d'hommes et le sort de la France sur ces

affirmations. Le maréchal donnait au conseil les chiffres portés sur les registres; il répétait complaisamment la déclaration des comptables, sans rechercher si nous avions dans les régiments et en magasins ce que nous avions sur le papier. C'est l'histoire du prince de Polignac en 1830. On lui demandait quelles forces il y avait disponibles à Paris; il prit les états d'effectif et répondit : « 40,000 hommes. » Le maréchal Marmont ne disposa en réalité que de 20,000 hommes. Le maréchal Le Bœuf ne fut pas plus attentif que M. de Polignac, et il n'eut personne auprès de lui pour l'avertir. Les rapports de la commission d'enquête et ceux de la commission des marchés jettent sur tout cela une triste lumière. On y trouve la preuve de bien des erreurs de fait, de bien des prévisions téméraires. Dans la séance où M. Le Bœuf a été entendu, un membre de la commission d'enquête, M. de Vinols, lui a signalé sur-le-champ une erreur de fait. Il s'agissait d'un détail d'habillement. Le maréchal affirmait, sur la foi des écritures, que nous avions, au début de la guerre, 2,246,417 paires de souliers en magasin, toute la troupe et les mobiles étant d'ailleurs équipés. « Mais, répond M. de Vinols, c'est surtout de chaussures que les mobiles ont manqué; dans certaines localités, on leur a fait des chaussures avec des semelles de carton; si vous admettez que ce chiffre fût réel, qu'ont pu devenir ces deux millions de chaussures? » Le maréchal répond que la plupart des magasins étaient situés dans les places investies : à Metz, à Strasbourg, et principalement à Paris.

C'est déjà une grande faute d'avoir ainsi disposé les approvisionnements. Mais est-il bien établi que les chif-

fres ont été constamment tenus à jour? que, par exemple, on n'a pas essayé de cacher, par des évaluations inexactes, le déficit résultant de l'expédition du Mexique? A Lyon, où nous devions avoir 50,000 paires de souliers, d'après les écritures, nous n'en avions en réalité que 36,000. Il était si difficile de constater les existences, qu'un intendant avait inventé un curieux moyen de vérification. Il faisait transporter d'une ville à une autre tout un fonds d'approvisionnement, sans nécessité. Le comptable expéditeur pouvait être suspect, mais le destinataire ne l'était pas, puisqu'il demeurait chargé et responsable de la totalité des objets portés sur ses récépissés. Le procédé paraît infaillible; il est passablement dispendieux. Le fait seul d'y avoir recours démontre qu'il ne faut pas avoir une foi aveugle dans les bordereaux et les récolements.

Je prends le point le plus important, l'effectif : nous allons voir qu'il ne fallait pas se fier légèrement aux déclarations officielles. Dans la discussion du contingent pour l'année 1871, M. Thiers avait affirmé que la moyenne de nos régiments était de 1,500 hommes : « M. le ministre pourrait vous dire que les régiments ne sont pas de plus de 1,500 hommes aujourd'hui. » Le ministre de la guerre répond : « C'est vrai. » Le général Frossard, en rendant compte de ses opérations pendant la campagne, dans une publication autorisée par le ministre, dit qu'il n'avait que 1,350 hommes par régiment; et M. Friant, intendant général, porte ce témoignage précis et motivé : « Je savais parfaitement, par l'inspection que je venais de passer, que nous n'avions que 50 à 65 hommes par

compagnie, ce qui représente un effectif de 12 à 1,300 hommes par régiment. » Cependant le maréchal affirme que la moyenne, pour le 2e corps, était de 1,721, après les pertes subies à Saarbrück et à Spickeren; et il explique cette contradiction par cette raison que l'arrivée des détachements de réservistes aurait grossi les effectifs primitifs. Je crains que ce ne soit une conjecture plutôt qu'un fait ; car, tout au contraire, les réservistes ne rentraient pas ; M. l'amiral Rigault de Genouilly le dit dans sa déposition, en parlant des hommes en congé renouvelable : « Il paraît même qu'on n'a été réduit aux chiffres obtenus que parce que les hommes en congé renouvelable n'ont pas rallié en temps utile, et cela a été une grande pierre d'achoppement aux premières opérations de la guerre. » La différence entre l'effectif réel et l'effectif inscrit ne tiendrait-elle pas à ce qu'on a fait figurer dans les effectifs les hommes appelés et encadrés qui n'avaient pas encore rallié? Il ne faut pas oublier que les plus honnêtes gens du monde voient quelquefois ce qu'ils désirent voir. Ceux qui étaient chargés d'organiser l'armée ont intérêt à dire et à se persuader que nous étions prêts, tandis que ceux qui ont dirigé les opérations de guerre, et nous-mêmes, comme patriotes, nous avons intérêt à soutenir que les préparatifs ont été insuffisants ou nuls. Tout concourt à démontrer que cette dernière opinion est la véritable. Et, circonstance digne de remarque, les intendants sont d'accord avec les généraux pour constater et pour déplorer notre dénûment. Les généraux disent : « Nous n'avions rien, on n'avait rien prévu. » Et les intendants répondent : « Nous n'avions

rien pu préparer; nous n'avions reçu aucun ordre. Trois jours avant la déclaration de guerre, aucun de nous ne savait que la guerre dût avoir lieu. »

D'après le maréchal Le Bœuf, nous aurions eu au commencement des hostilités 2,685,000 fusils, dont moitié environ se chargeant par la culasse. Mais tout le monde se rappelle que les fusils nous manquaient dès le premier moment, et que, dans le cours du mois de juillet, le gouvernement impérial refusait d'armer les gardes nationales. Était-ce par raison politique, comme le prouvent à l'égard de certaines localités des dépêches qui ont été retrouvées... — « L'armement des gardes nationales pourrait devenir un gros danger, » — ou, comme il le disait, faute de ressources suffisantes? Cette dernière allégation serait difficile à soutenir si nous avions possédé réellement les 2,685,000 fusils que le ministre de la guerre trouvait dans les bordereaux de son service administratif. Ce n'était pas suffisant pour soutenir la guerre; mais c'était suffisant pour l'entrée en campagne. Les achats et la production des ateliers auraient fait le reste. La vérité est qu'on a grossi le nombre des fusils bons à servir en y faisant figurer les armes de rebut. Autre chose : pour arriver au chiffre de 110 chevaux par escadron de guerre, M. le maréchal Le Bœuf dit que la gendarmerie a versé dans la cavalerie 25,000 chevaux. Ce versement a-t-il été fait? Ces chevaux étaient-ils propres à un service de guerre? Il dit aussi que les laboureurs ont rendu 17,000 chevaux au train et à l'artillerie; il est certain qu'ils les avaient; est-il également sûr qu'ils les ont rendus? Aux termes des conventions, ces chevaux leur appartiennent

après sept ans de nourriture. Pour les canons, M. le maréchal a un chiffre devant la commission du Corps législatif, et un autre devant la commission d'enquête. On comptait surtout sur les mitrailleuses ; ces engins, d'une valeur contestable, devaient tout emporter, tout décider. On fut consterné quand on apprit que le secret avait été mal gardé. On écrivit dans les premières dépêches comme pour annoncer un malheur inattendu et irrémédiable : « L'ennemi avait des mitrailleuses. »

Voici enfin, parmi les opinions émises par le maréchal à diverses reprises, une assertion qui aurait grand besoin d'être contrôlée. Il affirme, le 14 juillet, au conseil des ministres, qu'il aura mobilisé 250,000 hommes en quinze jours, et 300,000 hommes en trois semaines ; qu'il mettra en outre à la disposition du général en chef 100,000 gardes mobiles. Il fallait autrefois deux ou trois mois pour effectuer cette opération. Lui-même n'était pas aussi sûr qu'il le disait de réussir dans un délai de vingt et un jours, car nous le voyons insister avec raison, avant la déclaration de guerre, pour obtenir la liberté de commencer la mobilisation. Le 13, comme on la lui refusait, il parla de se retirer. L'Empereur fut obligé de lui écrire pour l'empêcher de donner sa démission. Il avait donc promis d'avoir en ligne, le 1er août, 250,000 hommes de troupes régulières, et 300,000 le 7 août, auxquels il devait encore joindre 100,000 hommes de garde mobile. La garde mobile, dans ces premiers temps, ne fut qu'un embarras. L'Empereur, qui, pendant le temps qu'il fut général en chef, ne cessa de consulter le ministre et les généraux par des télégrammes, demandait si on ne pourrait pas utiliser ces jeunes gens

en les versant dans les régiments de ligne à raison de 100 hommes par bataillon. Il ne faut pas les considérer, au début de la campagne, comme capables d'un service actif. Le fait est que nous n'avions dans l'armée du Rhin qu'un effectif de 243,000 hommes, d'après les constatations du ministère de la guerre invoquées par le maréchal Le Bœuf. Ce chiffre, inférieur au chiffre promis, ne contient-il aucune non-valeur? Tous les soldats inscrits étaient-ils présents et en état d'aller au feu? L'intendant général Friant, dans sa déposition devant la commission d'enquête, traite de chimérique la prétention de réunir d'une façon sérieuse une armée de 250,000 hommes en quinze jours, surtout quand on n'a pris à l'avance aucune mesure pour les vivres, les effets de campement et d'habillement, les voies de transport, etc. Le général Vinoy, en rendant compte de la formation du 13ᵉ corps à laquelle il a présidé, dit qu'il y avait des bataillons de 1,200 hommes, d'autres de 300. Un bon régiment d'infanterie de ligne partait avec un cadre de 62 officiers pour trois bataillons, tandis que les régiments de marche n'avaient au début que 25 ou 30 officiers en moyenne. Les cadres inférieurs n'étaient pas mieux constitués en sous-officiers et caporaux. L'instruction était très-défectueuse. La plupart des nouveaux arrivants n'avaient jamais tiré à la cible avec le fusil chassepot, dont ils connaissaient à peine le maniement; tous ou à peu près tous ignoraient absolument le service en campagne.

Ces vices d'organisation, signalés par le commandant du 13ᵉ corps, avaient pu être moins frappants pour les huit corps d'armée de première formation; mais on retrouvait partout la trace de cette effrayante improvisa-

tion. Presque tous les régiments, complétés à la hâte, manquaient d'unité et de cohésion. L'Empereur lui-même reconnut qu'il avait été trompé, non-seulement sur le calcul du temps nécessaire à la mobilisation et à la concentration des troupes, mais sur les états de situation. Il s'en aperçut nécessairement aussitôt qu'il fut au milieu de l'armée. Les plaintes lui arrivèrent de toutes parts; il aurait eu surtout besoin d'un bon conseil et d'une volonté ferme ; il ne sut que se plaindre à son tour. L'accent même du commandement lui manquait. Voyant que les mobiles réunis au camp de Châlons étaient sans instruction et sans discipline, il eut l'idée, qu'il soumit au ministre de la guerre, de les verser dans les régiments réguliers, à raison de 100 hommes par bataillon. Il adressa le 31 juillet au comte de Palikao ce télégramme assez étrange venant d'un général en chef : « On dit qu'il y a dans les dépôts beaucoup d'hommes qui pourraient rejoindre. Faites-les mettre en marche par compagnies ou par bataillons de marche. La Corse d'ailleurs peut fort bien, ce me semble, rester sans garnison. »

On a trouvé aux Tuileries après le 4 Septembre une partie des télégrammes adressés par les généraux au ministre de la guerre ; il y avait toujours un double pour l'impératrice. Beaucoup de ces télégrammes étaient restés à Saint-Cloud ; ils ont été publiés à Berlin ; beaucoup avaient disparu ; beaucoup avaient été lacérés et leurs débris jonchaient le sol. Parmi ceux qu'on a pu retrouver et lire, il y en a de douloureusement instructifs sur l'état de désarroi où se trouvait notre armée.

Un général de brigade arrive à Belfort, où il est envoyé. Il écrit de là : « Suis arrivé à Belfort; pas trouvé

ma brigade; pas trouvé général de division; que dois-je faire? sais pas où sont mes régiments. »

Le même malheur est arrivé au baron Schmitz, nommé intendant d'un corps d'armée qu'il n'a jamais pu trouver. M. l'intendant général Blondeau a expliqué, devant la commission d'enquête, le mésaventure de M. Schmitz. « Il n'a jamais pu trouver son corps, attendu qu'il n'a jamais existé. » Le même M. Blondeau, qui était directeur de l'administration, s'est chargé de nous donner la raison de ces chassés-croisés entre les troupes et leurs commandants. « La grosse affaire en 1870, c'est que les projets ont varié tous les jours, et souvent plusieurs fois dans la même journée. » Il dit ailleurs : « Je citerai le 6e corps, qui avait reçu l'ordre de se rendre du camp de Châlons à Nancy, qui, arrivé à Nancy, a reçu l'ordre de rétrograder sur le camp de Châlons, et qui, à peine de retour à Châlons, a dû se porter sur Metz, où il n'est arrivé qu'en partie, ayant été coupé à Frouard. » Ailleurs il nous apprend que la cavalerie a été formée de cinq ou six manières différentes, depuis le 15 juillet jusqu'au 15 août.

L'argent, les vivres, les armes, l'habillement, tout est mal réparti, insuffisant, de mauvaise qualité. « Pas d'argent à la recette générale, — pas d'argent dans la caisse des corps. » Le maréchal Canrobert télégraphie de Châlons, où les blessés des divers corps d'armée affluent, qu'il n'a ni marmite, ni gamelles, ni sacs de couchage, ni assez de chemises, ni assez de chaussures. A Metz, on n'a ni sucre, ni café, ni riz, ni eau-de-vie, ni sel, peu de lard et de biscuit. « Expédiez d'urgence un million de rations. » A Mézières et à Sedan, ni

biscuits ni salaisons. A Verdun, point très-important, tout fait défaut : sucre, eau-de-vie, café, légumes secs, viande fraîche. Les intendants sont partout aux abois. Pas d'ouvriers, pas de soldats du train, pas de tentes-abris, pas de voitures, pas de gilets de flanelle. L'un d'eux se plaint que les habits des soldats sont en lambeaux. L'intendant du 6e corps écrit : « L'intendant en chef me demande 400,000 rations de biscuit et de vivres de campagne. Je n'ai pas une seule ration de biscuit ni de vivres de campagne. » On n'a pas non plus de farine, pas d'avoine, pas de boulangers. Un corps de 20,000 hommes arrive avec 18 boulangers. L'Empereur voit de ses yeux la détresse générale, à laquelle les rapports de M. Le Bœuf ne l'avaient pas préparé ; il s'en émeut. Peut-être se rappelle-t-il le mot d'un vieux général de la République : « Mes lapins n'ont pas de pain ; sans pain, pas de lapins ! » Il écrit au ministre : « Je vois qu'on manque de biscuit et de pain pour la troupe. » On n'était pas mieux pourvu pour les blessés ; on n'avait ni infirmiers, ni caissons, ni cantines, ni moyens de transport. Partout on réclamait des munitions, des armes, et partout inutilement. « Pas de revolvers dans les arsenaux ; — les cartouches pour mitrailleuses n'arrivent pas ; — les détachements qui rejoignent arrivent sans cartouches ; — nous n'avons point d'aiguilles de rechange pour les fusils ; point de caoutchoucs obturateurs de réserve ; nos canons sont hors de service par suite d'une âme élargie ; — ils sont engerbés, dépourvus de matériel roulant ; — nous n'avons qu'un vétérinaire pour les 20 batteries du 6e corps. » Ce sont les plaintes de l'armée au ministre. Le ministre, de son

côté, écrit au major général : « Thionville en état de siége demande des renforts. La garnison devait être de 4,000 à 5,000 hommes ; elle n'en a que 1,000, dont 600 mobiles, 90 douaniers et 300 cavaliers ou artilleurs non instruits. » Strasbourg s'est trouvé un moment presque sans garnison, 1,500 à 2,000 hommes ; le préfet dit : quelques centaines d'hommes. La place était à la merci d'un coup de main. C'est par hasard que le régiment de pontonniers y est resté et a renforcé cette garnison tristement insuffisante. Les bévues étaient nombreuses. Dans une place où on n'adressait pas de vivres, on faisait porter assez de drap pour habiller dix fois la garnison. Sur 800 colliers restant à Saint-Omer, 500 se trouvent trop étroits pour être employés. « Il y a à Douai 1,700 colliers, dont un tiers sont dans le même cas. On a bien envoyé 1,200 harnais à Saint-Omer, mais on a oublié les selles et les accessoires. Le dépôt envoie d'énormes paquets de cartes inutiles, et pas une carte de la frontière de France. » La mobile surtout était abandonnée, manquait de tout, d'armes, de munitions, de vêtements. A Épinal, 6,000 mobiles sans armes. A Langres, 400 fusils, 6,000 mobiles. A Évreux : « La mobile n'a pas un fusil. Son esprit est excellent, mais elle demande des armes. Il est inouï qu'elle n'en ait pas. » Sur les 18,000 mobiles qui étaient au camp de Châlons, vers le milieu du mois d'août, 8,000 étaient sans fusils, 8,000 pourvus d'armes anciennes, 2,000 seulement avaient des chassepots : « Troupe vouée, en cas d'attaque, dit le général Trochu, à une affreuse débandade et à une destruction certaine. » Il faut mettre un terme à ces citations. Il est clair que

le ministre s'est absolument trompé en disant que nous étions prêts; qu'il n'a rien étudié et rien prévu; qu'il n'a chargé personne d'être prévoyant à sa place. C'est encore M. Blondeau qui résume la situation : « Le maréchal, qui n'a cru à la guerre que quand elle a été déclarée, n'a pas eu le temps de raisonner sur les détails. »

Nous ne pouvions mettre au début que 240 à 250,000 hommes en ligne. Nos mobiles n'étaient ni instruits ni aguerris. Ils étaient très-insuffisamment encadrés. Ils n'avaient à aucun degré l'esprit militaire. C'était cette jeunesse française, courageuse et indisciplinée, dont M. Le Bœuf a si bien dit : « qu'elle aime la poudre, et qu'elle n'aime pas la caserne. » Nous n'avions pas assez de fusils; notre artillerie était arriérée; tous les efforts s'étaient concentrés sur la mitrailleuse, arme meurtrière, mais d'une portée restreinte. Nous avions refusé dédaigneusement le canon Krupp. Nos places n'étaient ni armées, ni complétées en vue de la nouvelle portée des armes de guerre. Nos emmagasinements de toutes sortes étaient défectueux; la moitié du nécessaire nous manquait; le reste était dispersé à d'énormes distances, ce qui produisit immédiatement l'encombrement des voies de transport. Tout démontre d'une façon irréfragable que, si on s'est montré incapable une fois la guerre déclarée, on a été fou en la déclarant. La conscience juste de notre situation aurait dû nous rendre la plus pacifique des puissances, et non la plus téméraire.

IX.

L'Empereur, qui a déclaré la guerre sans motifs sérieux et avant d'être prêt à la soutenir, désorganise notre armée en la divisant et en la dispersant, se charge lui-même du commandement, malgré son ignorance, s'entoure de généraux de cour, de favoris, entre en campagne sans avoir de plan arrêté, n'a prévu aucun revers, change incessamment d'avis, et fait plus pour notre ruine, par son incapacité, que les généraux étrangers par leur expérience et leur talent.

La guerre avait été déclarée du haut de la tribune française le 15 juillet. Elle le fut officiellement à Berlin par le représentant de la France, le 19. L'Empereur, qui d'abord avait ajouté foi aux déclarations du maréchal Le Bœuf, croyant que tout était prêt, voulait partir aussitôt. Le ministre demanda deux jours, puis quatre. L'Empereur ne partit que le 28, un peu découragé par ces retards, dont il entrevoyait la cause. Sa proclamation, datée de Metz, parle d'une guerre longue et pé-

nible. Il n'avait pas eu ce ton avant l'expédition de Crimée et la guerre d'Italie. Le maréchal Le Bœuf, celui-là même qui vient de dire : « Nous sommes prêts », sera son major-général. Un décret confère la régence à l'impératrice. Il y aura huit corps d'armée (on en créa plusieurs autres bientôt après) : trois seront commandés par des maréchaux, Bazaine, Mac-Mahon, Canrobert; quatre par des aides de camp, dont quelques-uns n'ont jamais commandé de corps nombreux; le général Ladmirault est le seul chef de corps de la première formation qui soit pris en dehors des services de cour. Le 29, l'Empereur, qui est à Metz avec son fils, prend officiellement possession du commandement général.

Sa première faute est de compter sur lui-même après l'expérience faite en Italie. N'avions-nous donc pas un seul officier connaissant les éléments du métier de la guerre, et fallait-il, dans un moment pareil, pousser jusqu'aux dernières limites les conséquences du principe monarchique, en remettant le sort du pays en des mains inexpérimentées et incapables ? Le nom du maréchal Le Bœuf, que l'Empereur prenait pour doublure en qualité de major-général, n'était pas fait pour rassurer. C'était un bon officier d'artillerie qui n'avait jamais commandé en chef. La France, sur l'unique garantie de sa parole, jouait cette terrible partie ; et c'est encore sur lui, et sur un général de parade, qu'allait rouler la conduite des opérations ! Que signifiait cette division en huit corps d'une armée dont on ne pouvait envisager sans effroi l'énorme infériorité numérique ? Avait-on cherché à multiplier les comman-

dements pour satisfaire un plus grand nombre d'ambitions ? On faisait plus que diviser l'armée ; on l'éparpillait de Thionville à Belfort, rendant ainsi l'unité d'action impossible. Le même vice se manifestait dans la disposition intérieure des différents corps, dont les divisions, et souvent les brigades, étaient isolées, placées à de grandes distances l'une de l'autre et hors d'état de se porter secours. La faiblesse inouïe du plan de campagne éclatait dans tous ces arrangements, en même temps que le désarroi de tous les services administratifs donnait un démenti accablant aux promesses de M. Le Bœuf.

Et malgré tout, tant est vivace l'orgueil national, et tant était fortement établie la réputation de bravoure et de solidité de nos troupes, on s'attendait à des victoires. Même au dehors, même en Prusse, on croyait que notre premier coup serait redoutable. Dans l'attente générale, la première nouvelle apportée par le télégraphe fut la prise de Saarbrück. Le bulletin constatait la présence de l'Empereur et de son fils dans l'armée. Le prince impérial avait gardé un sang-froid admirable ; il avait ramassé sur le champ de bataille une balle morte ; il avait fait pleurer de vieux soldats ! On sourit un peu de ces enfantillages ; on n'en fut pas moins réjoui de la prétendue victoire. Personne ne se demanda si ce n'était pas une parade plutôt qu'une campagne, si la position était importante, si Saarbrück n'était pas une ville ouverte. D'audacieux mensonges répandus le lendemain, peut-être par des spéculateurs, peut-être par des agents prussiens, firent présager une victoire considérable. On l'attendait, on l'exigeait. Les acclamations

allaient déjà commencer, les drapeaux se montraient aux fenêtres, quand arriva la nouvelle, malheureusement certaine, qu'une division du 1er corps, surprise à Wissembourg, avait été écrasée.

Ce fut dans la population un contre-coup terrible. Une armée entière avait passé sur cette poignée d'hommes héroïques. L'Empereur, prévenu à temps par le sous-préfet de l'approche des masses ennemies, n'y avait pas cru, avait averti tardivement le maréchal Mac-Mahon. Le maréchal, qui avait ses autres divisions à Haguenau, à Frœschwiller, n'avait pu les concentrer assez vite pour se porter au secours de son avant-garde, et le général Abel Douay, qui la commandait, et qui, placé à l'extrême frontière, aurait dû s'éclairer par des reconnaissances de cavalerie, avait ignoré l'approche de l'ennemi jusqu'au dernier moment. Il était arrivé à Wissembourg la veille, assez tard dans la soirée, n'ayant reçu que le 2 son artillerie, son ambulance et ses vivres de campagne. Il lui manquait deux bataillons détachés à Seltz, et un de ses régiments, qu'il avait envoyé à gauche, pour relier sa division au général Ducrot. En réalité, il n'avait à sa disposition que 8 bataillons d'infanterie, 6 escadrons de cavalerie légère et 2 batteries d'artillerie, quand il se trouva inopinément aux prises avec toute une armée. Il fut comme submergé par cette avalanche, combattit en héros, un contre huit, et se fit tuer avec ses soldats. « Les reconnaissances de cavalerie étaient revenues sans avoir rencontré l'ennemi, dit le maréchal de Mac-Mahon, en rendant compte de cette glorieuse et désastreuse affaire, lorsque, vers huit heures, un corps bavarois déboucha sur

les hauteurs qui dominent la ville au nord et y établit immédiatement ses batteries. Après un premier feu, les Bavarois cherchèrent à entrer dans Wissembourg de vive force; ils furent repoussés tout d'abord, mais la porte Nord de la ville, qui n'est pas fortifiée, ayant été enfoncée par les projectiles, les Bavarois se précipitèrent dans la place. Il s'engagea un combat des plus violents dans les rues, que défendait un bataillon du 74e.

» Pendant ce temps, un corps d'armée prussien attaqua par l'est la gare et le Geisberg et put faire pénétrer un détachement dans la ville par la porte Sud. Le bataillon du 74e, après une vive résistance, fut fait prisonnier. Les sept autres bataillons, luttant à la gare et sur le Geisberg, ne cessèrent pas de se défendre, et quoiqu'ils fussent entourés de trois côtés, combattirent avec la plus grande vigueur. Bien que l'ennemi eût déployé plus de 60,000 hommes contre nous, nos 8,500 combattants lui tinrent tête pendant plusieurs heures. Ce ne fut que lorsqu'elle se vit tout à fait menacée sur ses derrières que cette division battit en retraite et rejoignit le général Ducrot par le col de Pfaffenschlick.

» Ces troupes ne laissèrent entre les mains des Allemands qu'une seule pièce de canon, et encore était-elle renversée et n'avait-elle pas pu être traînée faute de chevaux.

» L'ennemi essuya des pertes considérables. Si les rapports sont exacts, elles s'élèveraient à un nombre plus fort que celui des combattants français.

» La division Douay, qui se signala si énergiquement, se composait de trois bataillons du 74e, trois du 1er tirailleurs algériens, et deux du 30e de ligne.

» Avec la cavalerie et l'artillerie, elle atteignait un effectif de 8,500 hommes, qui tinrent tête pendant plusieurs heures à plus de 60,000 hommes.

» Je ne pense pas qu'à aucune époque une troupe d'infanterie ait combattu avec plus de vaillance.

» Une compagnie de chasseurs algériens resta sans cartouches et n'en continua pas moins sa retraite en bon ordre.

» Plusieurs fois pendant la lutte, les Allemands, repliant leurs tirailleurs, firent avancer des masses nombreuses contre nos soldats, dans la pensée qu'ils allaient se rendre, tant ils étaient peu nombreux ! Loin de répondre à leur attente, nos soldats firent contre eux un feu violent qui explique les pertes que ce combat leur fit éprouver. »

Le général Abel Douay, dont la bravoure et la fermeté d'âme étaient sans égales, mourut sur le champ de bataille. L'ennemi lui passa sur le corps et envahit, en masses profondes, notre territoire.

La consternation produite par cet échec durait encore quand on apprit que, dans la journée du 6, nous avions été battus au Nord et à l'Est, à Forbach et à Frœschwiller (ou Reichshoffen, car la bataille est connue sous ces deux noms ; mais Frœschwiller est le point le plus central). Il ne s'agissait plus, cette fois, de l'écrasement d'une division : deux corps d'armée étaient en pleine déroute.

A Frœschwiller, le maréchal de Mac-Mahon avait combattu avec les divisions qui lui restaient, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, contre l'armée entière du roi de Prusse. Nous étions

un contre quatre (35,000 contre 140,000). Le maréchal avait compté sur l'appui du 5e corps (de Failly) placé depuis le 3 août sous son commandement, et à qui il avait envoyé des ordres qui ne furent pas exécutés.

La bataille commença vers sept heures du matin par la droite des Prussiens, qui fut repoussée. L'ennemi attaqua ensuite notre centre du côté de Wœrth, mais il ne put l'entamer. Il eut alors recours à son artillerie, qui, dans toute cette campagne, lui assura la victoire, en rendant presque toujours inutiles la vigueur et l'élan de l'armée française. Il établit en batteries, sur les hauteurs de Gunstett, un nombre de pièces si considérable, que nos troupes se trouvèrent sous une pluie de boulets et furent réduites à se tenir sur la défensive.

Jusqu'à 3 heures de l'après-midi la lutte se soutint avec des chances diverses, malgré l'énorme disproportion de force numérique entre les deux armées. L'ennemi ne faisait aucun progrès. Un corps d'armée considérable se présenta vers notre droite, essayant de la tourner. Une brigade de cuirassiers de la division Duhesme fut lancée contre elle, et chargea avec la plus grande vigueur. Elle fut soutenue par la division Lartigue. Le nombre l'emporta. L'ennemi put effectuer son mouvement, qui décida de la journée.

Pendant dix heures, 35,000 hommes avaient tenu tête à 140,000 Allemands. La retraite fut sonnée à 5 heures. Le maréchal dut prendre cette mesure dans la crainte d'être coupé de ses communications avec le reste de l'armée. Il fit dans cette journée tout ce qu'on peut attendre d'un chef habile et d'une armée vaillante. On dit que, le soir, il voulait mourir. M. Cla-

retie raconte, dans une page très-émouvante, que les soldats de son escorte l'entraînèrent malgré lui. Le mouvement de retraite fut d'abord assez régulier. Peu à peu la retraite devint une fuite, puis une déroute, et ce fut dans un état de désordre inexprimable que les débris de l'armée du Rhin gagnèrent successivement Saverne, Phalsbourg et enfin Châlons.

Dans cette même journée du 6 août, le 2e corps (général Frossard) avait été complétement battu à Forbach, de sorte que l'ennemi entrait de tous les côtés à la fois. La retraite du 2e corps, dirigée par le général Frossard, se fit dans de meilleures conditions que celle de l'armée du Rhin. Les régiments, quoique décimés et ayant perdu leurs sacs èt leurs bagages, conservèrent leur organisation et une partie de leurs cadres. Au contraire, les soldats qui revenaient de Frœschwiller marchaient sans ordre, inondant et dévastant les campagnes, laissant derrière eux de nombreux traînards, et ne cherchant même plus à rejoindre leur régiment, leur bataillon, leur compagnie. A Saverne, on essaya, au moyen des sonneries spéciales à chaque régiment, de reconstituer les corps, mais on réussit assez mal. Une fois à Châlons, les régiments ne purent être que difficilement et imparfaitement réorganisés. Des pluies torrentielles avaient défoncé les chemins. Dans le désordre général, le service des vivres était interrompu: on resta quarante-huit heures sans distribution; les hommes n'eurent d'autre ressource que de mendier ou de piller. Ils arrivaient sans chaussures, avec des habits en lambeaux, mourant de faim. Le moral était déplorable : les uns honteux, les autres cyniques, tous

désespérant du succès, et ne voulant pas reprendre le joug de la discipline. Pendant cette longue marche, le commandement avait fait défaut. Aucun ordre ne vint de l'état-major général. La ligne des Vosges, si redoutable et si facile à défendre, ne fut pas occupée un moment; la voie ferrée de Strasbourg à Nancy demeura intacte, au service de l'ennemi qui s'approchait; la ville de Marsal, pourvue d'un appareil de guerre et d'un approvisionnement considérable, mais gardée seulement par le peloton hors-rangs (tailleurs et cordonniers) du 60e de ligne, fut obligée de capituler. Les armées allemandes pénétrèrent jusqu'au cœur de la Lorraine, étonnées elles-mêmes de ne pas rencontrer d'obstacles.

La nouvelle de ces deux désastres, Forbach et Frœschwiller, transpira à Paris dans la nuit. L'Empereur avait télégraphié de Metz, à minuit et demie : « Le maréchal de Mac-Mahon a perdu une bataille. — Sur la Sarre, le général Frossard a été obligé de se retirer. La retraite s'opère en bon ordre. — Tout peut encore se réparer. » Le 7, la France entière connaissait ce premier malheur, qui faisait présager tous les autres. On placarda, vers onze heures, une proclamation de l'impératrice qui débutait ainsi : « Français! le début de la guerre ne nous est pas favorable; nos armes ont subi un échec. Soyons fermes dans ce revers et hâtons-nous de le réparer. » Les détails sur la déroute et sur l'entrée des ennemis arrivèrent par lambeaux les jours suivants, avec le cortège ordinaire d'exagérations et de mensonges. A ce coup, la France, aussi prompte au découragement qu'à l'enivrement, se sentit perdue.

Elle eut la claire perception de la folie de cette guerre et de l'incapacité du chef qui l'avait voulue, et sur qui tout reposait.

On s'en prenait partout, et tout haut, à l'Empereur. Combien de fois avait-on répété, dix ans, quinze ans auparavant : « S'il fait la guerre, il est perdu au premier désastre! » Il était perdu, on le voyait, et malheureusement la France avait sombré avec lui et par lui. L'impératrice, qui était restée à Saint-Cloud, rentra dans Paris. On parlait d'y rappeler le prince impérial. M. Ollivier télégraphiait officiellement : « A l'unanimité, le conseil des ministres et le conseil privé croient qu'il serait bon que le prince impérial revînt à Paris. » L'impératrice, mieux renseignée, ajoutait, avec son chiffre privé : « Pour des raisons que je ne puis pas expliquer dans cette dépêche, je désire que Louis reste à l'armée et que l'Empereur promette son retour à Paris sans le faire effectuer. » Tout ce qui, dans Paris, était opposé à l'Empire, et c'était la masse de la population, parlait de déchéance. Le prince Napoléon allait plus loin quelques jours après à Châlons. En causant avec le maréchal de Mac-Mahon dans l'antichambre de l'Empereur, il disait : « Il sera peut être contraint d'abdiquer. » Pour comprendre le mouvement qui s'était fait immédiatement dans les esprits, il suffit de rappeler l'impression que produisait le nom de l'impératrice au bas des proclamations. Eugénie! ce nom n'inspirait pas de haine; il sonnait comme une note fausse. Il est vrai qu'elle avait dit, comme aurait pu le faire dans un pays monarchique la fille des rois : « Je serai la première à défendre le drapeau de la France. » Le

9 août, en lisant le décret de convocation à l'ouverture de la session extraordinaire, M. Schneider omit le nom de la régente; il fit bien. Quand il prononça ces mots: « Napoléon, par la grâce de Dieu », il y eut comme un murmure d'étonnement. Toutes ces friperies monarchiques n'étaient pas plus ridicules qu'avant nos revers, mais on s'en apercevait mieux. Les timorés n'attaquaient encore que le maréchal Le Bœuf, M. de Failly, M. Frossard, et demandaient au moins leur destitution, n'osant demander la déchéance ou l'abdication. L'impératrice écrit à l'Empereur le 7 : « L'opinion est montée contre le maréchal Le Bœuf et le général Frossard. On les accuse fortement d'avoir amené les défaites que nous déplorons. Entendez-vous avec le maréchal Bazaine pour les opérations à venir. » M. Ollivier, de son côté, écrivait le même jour : « Dejean (il faisait l'intérim de M. Le Bœuf) n'inspire confiance à personne dans le public; il est probable que, si nous ne prenons pas l'initiative, la Chambre le renverra. Je demande à Votre Majesté de m'autoriser à signer en son nom le décret qui nomme Trochu. L'effet d'opinion sera infaillible. »

La pensée d'appeler au ministère le général Trochu est très-significative. Le général avait alors une immense popularité due à ces trois causes : il avait montré dans un livre célèbre, *l'Armée en 1857*, les vices de notre organisation militaire; il avait été résolûment opposé à la déclaration de guerre; il était depuis plusieurs années tenu en disgrâce. M. Ollivier l'appela le même jour (le 7), et lui offrit le ministère de la guerre. Mais le général répondit que son entrée au ministère ne pouvait pas retarder d'un jour la chute du cabinet,

qu'obligé, en conscience, d'expliquer la cause de nos désastres par les fautes du gouvernement, il le compromettrait au lieu de le servir. Après cette entrevue, M. Ollivier adressa à l'impératrice ce télégramme : « Le général Trochu vient de me déclarer qu'il ne peut pas prendre le ministère de la guerre, et qu'il faut le laisser. » Les Chambres furent convoquées en session extraordinaire et s'assemblèrent le 9 août.

X

Après le désastre de Frœschwiller, l'Empire n'existe plus que de nom. Le ministère du 2 janvier est renversé. La gauche propose de transférer tous les pouvoirs, pendant la guerre, à une commission exécutive prise dans le sein de l'Assemblée.

Ce jour-là, les abords de la Chambre sont envahis de bonne heure par une foule épaisse, au milieu de laquelle on remarque un certain nombre de gardes nationaux sans armes. Le maréchal Baraguey d'Hilliers, nommé gouverneur de Paris en vertu de la loi sur l'état de siége, a disposé autour du Palais un cordon de troupes qui tient la foule à distance; lui-même se promène dans les couloirs en grand uniforme. Les salles d'attente sont envahies par des journalistes et d'anciens députés. Au dehors, on demande le renversement du ministère et des armes pour la garde nationale; quelques cris de déchéance se font entendre. La foule du

dedans ne réclame pas avec moins d'ardeur le changement du cabinet. On entend dire, dans les groupes d'écrivains et d'hommes politiques qui obstruent la salle de la Paix : « Ils ont promis la paix, et huit jours après, ils ont fait la guerre ; ils ont dit que nous étions prêts, et rien n'était prêt ; l'empereur a voulu commander avec ses officiers d'antichambre ; il a organisé la défaite. » Les mêmes accusations, quelques-unes formulées par des membres de la droite, se produisirent à la tribune l'instant d'après.

M. Ollivier, dès le début de la séance, donne lecture d'une déclaration délibérée en conseil. Quand il arrive à cette phrase : « La plus grande partie de notre armée n'a été ni vaincue ni même engagée ; celle qui a été repoussée ne l'a été que par des forces quatre ou cinq fois plus considérables, et elle a déployé dans le combat un un héroïsme sublime », toute la Chambre se lève pour acclamer l'héroïsme de l'armée. Les membres de l'opposition se joignent avec empressement à ces acclamations. Trois fois les bravos et les applaudissements se renouvellent. Au moment où le ministre va continuer, un membre s'écrie : « L'armée a été héroïque, mais elle a été compromise. » Et M. Jules Favre ajoute ces mots, qui sont au fond des consciences : « Oui, par l'impéritie de son chef. »

M. Latour du Moulin avait rédigé, avec quatorze de ses collègues, MM. d'Andelarre, de la Monneraye, de Gramont, Lefèvre-Pontalis, Keller, etc., un projet de résolution tendant à ce que le général Trochu fût nommé président du conseil et chargé de composer un ministère. Ce n'était pas le renversement de la monarchie, à laquelle

d'ailleurs M. Latour du Moulin entendait, demeurer fidèle; mais la Chambre, imposant à l'Empereur un premier ministre, sortait très-évidemment de la Constitution, et mettait pour le moins l'Empereur en tutelle. Ce projet de résolution fut ensuite modifié et atténué par son auteur; néanmoins la majorité recula devant une décision si grave. Dévouée et docile pendant dix-huit ans, elle ne pouvait se retourner en un moment contre celui qu'elle avait si longtemps et si aveuglément servi.

M. Clément Duvernois se chargea de lui ménager la transition. Il proposa un ordre du jour qui sauvait, au moins pour le quart d'heure, la prérogative de la régente, et ne visait que le ministère Ollivier. En voici les termes, très-durs sous leur apparence insignifiante : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable d'organiser la Défense nationale, passe à l'ordre du jour. » Le vote eut lieu par assis et levé. Il fut défavorable au ministère, qui se trouva ainsi déclaré incapable et condamné à se retirer. On fit connaître en effet, quelques instants après, que le cabinet avait donné sa démission à l'impératrice et qu'elle l'avait acceptée.

Dans la même séance, M. Jules Favre avait fait, au nom de la gauche, deux propositions : l'une, pour armer immédiatement la garde nationale de Paris, fut d'abord accueillie par de violents murmures ; l'animosité contre Paris se réveillait, parce qu'on se sentait près d'une révolution ; M. Jules Favre changea les termes de son projet de loi, et proposa d'armer immédiatement toutes les gardes nationales de France ; il obtint plus de faveur avec cette nouvelle rédaction, et l'urgence fut votée.

L'autre proposition déposée par M. Jules Favre était signée par 33 de ses collègues.

Voici en quels termes il la développa à la tribune, au milieu des interruptions les plus passionnées :

« Il est indispensable, dit M. Jules Favre, que les forces militaires soient concentrées entre les mains d'un seul homme, qui ne soit pas l'Empereur. Il faut que l'Empereur abandonne le quartier général. L'Empereur ne doit pas commander en chef : il a été malheureux, il doit revenir.

» Ce n'est pas tout : il faut, si la Chambre veut sauver le pays, qu'elle prenne en main le pouvoir.

» Quand l'impéritie de ceux qui le gouvernent l'a conduit à cet état qu'il ne peut envisager qu'avec rage et colère et que rien ne pouvait lui faire présager, il faut qu'il se confie à ses représentants, et c'est pour cela que je dépose sur le bureau la résolution suivante :

« — Considérant que, malgré l'héroïsme de notre armée, le sol de la patrie est envahi; que le salut de la France, le devoir de la défendre jusqu'à la dernière extrémité commandent au Corps législatif de prendre la direction des affaires,

» La Chambre arrête qu'un comité exécutif de quinze membres, choisis dans son sein, sera investi des pleins pouvoirs du gouvernement pour repousser l'invasion étrangère. —

» Elle ne le serait pas convenablement par les hommes qui sont sur ces bancs (l'orateur désigne les bancs des

ministres, qui ont déjà perdu deux provinces, et qui, grâce à leur ineptie, perdraient le reste! » (*Vive approbation et applaudissements à gauche.*)

Cette proposition n'était pas plus inconstitutionnelle que celle de M. Latour du Moulin; elle était plus révolutionnaire. C'était le gouvernement de la Défense nationale, mais fait par la Chambre et pris dans la majorité. Le Corps législatif, en adoptant le projet de M. Latour du Moulin, aurait mis l'Empereur en tutelle; en adoptant celui de M. Jules Favre, il l'aurait suspendu jusqu'à la paix. De la suspension à la déchéance il n'y avait qu'un pas. M. Granier de Cassagnac monta immédiatement à la tribune, et prononça ces paroles : « Je vous le déclare, si j'avais l'honneur de siéger au banc du gouvernement, vous tous, signataires, vous seriez ce soir devant un conseil de guerre. » La Chambre ayant ensuite voté au scrutin sur l'urgence, la proposition rallia 53 voix contre 190.

Ceux qui, ce jour-là, auraient voulu commencer les proscriptions auraient donc eu 53 députés à mettre en accusation au lieu de 33. M. Thiers avait voté la proposition avec toute la gauche. Je remarque en outre, parmi les votants, M. Estancelin, M. Latour du Moulin, et plusieurs membres de la majorité actuelle : M. le comte de Chambrun, M. le marquis de Gramont, M. Léonce de Guiraud, M. Keller, M. Antonin Lefèvre-Pontalis, M. de la Monneraye. Ce chiffre de 53 voix paraît aujourd'hui bien faible, parce que nous songeons à l'énormité de la catastrophe et au sentiment général du pays, qui demandait la déchéance : il faut, pour en comprendre la valeur, tenir compte de la composition

et de la situation du Corps législatif. Ce n'était qu'une minorité, mais une minorité bien significative dans une Chambre où l'opposition ne comptait pas ordinairement plus de vingt-cinq membres, et où l'on pouvait impunément proposer à la tribune d'envoyer devant un conseil de guerre les signataires d'un projet de loi.

Dès ce moment, il fut évident pour tous que l'Empire n'existait plus que de nom.

XI

Paris et l'opinion après la séance du 9 août.

Les députés, en sortant de la séance après sept heures du soir, retrouvèrent aux alentours du palais la même foule qui y stationnait déjà à leur arrivée. Elle était sans armes et sans chefs proprement dits, quoiqu'on pût y remarquer un certain nombre de meneurs, et la plupart des hommes qui avaient conquis, dans les réunions publiques des dernières années, de la popularité et de l'influence. Je ne sais pas si, parmi les plus exaltés ou dans les réunions secrètes, on avait rêvé une révolution pour ce jour-là. L'ancien préfet de police le dit, sans apporter aucune preuve. Plusieurs personnes avaient escaladé la muraille du jardin qui est au coin de la place et de la rue de Bourgogne. Était-ce une tentative d'envahissement ? Quelques mots très-fermes de M. Jules Ferry suffirent pour les faire reculer. Mon im-

pression, après avoir traversé ces masses pour aller au Palais et pour en revenir, est qu'elles étaient là pour essayer de peser par leur seule présence sur les résolutions de la Chambre; qu'elles demandaient la déchéance sans espérer un succès immédiat, et qu'elles ne comptaient obtenir ce jour-là que ce qu'elles obtinrent en effet, le renversement du cabinet et l'armement immédiat de la garde nationale.

Je fus obligé de prendre un long détour pour rentrer chez moi. Le maréchal avait interdit de passer sur le pont de la Concorde, et quoique la séance fût levée, l'interdiction était maintenue. Je comprenais qu'on empêchât la foule qui était sur la place de se rapprocher de la Chambre, mais je pensai qu'il serait permis aux députés de traverser le pont pour rentrer chez eux. Le maréchal était devant la grille avec ses officiers; je le lui demandai. Il me répondit que la consigne était absolue et ne souffrait aucune exception; je fus donc obligé de gagner le pont de Solférino. Arrivé là, plusieurs personnes me reconnurent et m'entourèrent. « Où sont les Prussiens? Avons-nous combattu? L'armée revient-elle sous Paris? Est-ce toujours l'Empereur qui la commande? » On me fit monter dans une voiture découverte qui passait, et j'avançai très-lentement au milieu d'une foule compacte, qui m'arrêtait à chaque instant pour savoir ce qui s'était passé à la séance. Ce qu'on me demandait le plus, après les nouvelles de l'armée, c'étaient des nouvelles du cabinet. Quand je répétais qu'il n'existait plus, les applaudissements éclataient, se prolongeaient, se redoublaient. On n'aurait pas été plus joyeux pour une victoire. Je ne discernai aucun

cri contre la Chambre. Plusieurs personnes bien vêtues m'ayant demandé si on avait parlé de déchéance, je fis connaître la proposition fort modérée de M. Jules Favre. « Une commission de quinze membres? — Oui. — Prise dans la Chambre? — Oui. — Et sans doute dans la majorité? — Évidemment. » Il y eut des éclats de rire. Quelqu'un me dit tristement : « Ce sera le même maître avec d'autres signatures. » Comme nous débouchions sur la place, deux ouvriers en blouse blanche saisirent le cheval par la bride en disant : « Il faut la déchéance. » Je les regardai attentivement, parce qu'on parlait d'agents provocateurs : l'un et l'autre m'étaient inconnus. On répéta autour d'eux : « Oui, oui! » mais sans grande animation. Quoique tout le monde voulût la déchéance, ce n'était pas l'affaire de la journée. Au contraire, on entendait de tous côtés : « Qu'il revienne! qu'il renonce au commandement! C'est lui qui nous perd! » Les imprécations contre le maréchal Le Bœuf étaient aussi très-vives et très-persistantes. — Je mis bien près d'une heure pour aller du pont de Solférino à la place de la Madeleine. Il me parut, pendant ce trajet, que la foule n'avait pas de mot d'ordre, et qu'elle n'obéissait à aucune direction avouée ou occulte.

Y avait-il quelque part, à ce commencement du mois d'août, des réunions secrètes qui poussaient au renversement de l'Empire? Il est certain qu'il n'y en avait pas de puissantes, puisqu'on n'a retrouvé nulle part la trace de leur existence et de leur action, et que M. Blanqui s'accuse, comme d'une lourde faute, dans un article publié le mois suivant, de ne s'être pas jeté sur l'Em-

pire le jour de l'ouverture de la Chambre : « On l'aurait surpris, on l'aurait renversé », dit-il. Je crois qu'il n'était pas de force ce jour-là. Je crois même qu'il n'aurait pas réussi le 4 Septembre, si tout le monde ne s'en était mêlé. On ne fait pas une révolution avec une conspiration. Il ne conspirait pas le 9 août, et, quoi qu'il en dise, il avait raison. Il n'y avait pas à ce moment de conspiration proprement dite, mais, dans toutes les foules, dans tous les attroupements, on retrouvait les traces de M. Blanqui, de M. Delescluze ; celles de ce parti ultra-socialiste, qui s'était formé depuis plusieurs années sous l'influence des réunions publiques ; qui se manifestait de temps en temps par une grève ou par des mouvements dans la rue, ou par des journaux que leur violence même condamnait à être éphémères ; de ce même parti qui, dans les élections de Paris, avait soutenu M. Rochefort contre M. Jules Favre et M. Vallès contre moi. Animé d'une haine profonde contre la bourgeoisie, contre ce qu'il appelait « les patrons », il ne haïssait pas moins l'Empire : non pour des raisons politiques, car les socialistes purs mettent les questions sociales au-dessus des questions de parti et même des questions de nationalité ; mais parce que l'Empire, après avoir à plusieurs reprises essayé de l'attirer à lui et de l'utiliser à son profit, s'était mis à le traquer et à le poursuivre avec une sorte de rage. Les républicains, qui n'étaient que républicains sans mélange de socialisme, et il y en avait de tels à ce moment-là dans tous les rangs de la société, se trouvaient côte à côte, dans les grandes occasions comme celle du 9 août, avec les socialistes et les communistes. Ce n'était pas une entente, c'était une ren-

contre. On combattait momentanément sous le même drapeau, toute rancune tenante d'ailleurs. C'est un grand signe de l'imminence d'une révolution, quand on voit des ennemis mortels oublier momentanément leurs griefs pour tomber ensemble sur le gouvernement. Il y avait même, le 9 août et les jours suivants, au milieu de la foule, un grand nombre d'orléanistes, comme il y en eut le 4 Septembre parmi les envahisseurs de l'Assemblée. Rien ne rapproche autant les hommes qu'une haine commune. Jusqu'à la chute de l'Empire, ce ne fut ni un homme, ni une réunion d'hommes qui commanda ; ce fut la haine.

Paris vécut dehors pendant tout le mois d'août, parce qu'il était avide de nouvelles et irrité d'assister passivement à une lutte dont il était, après tout, l'enjeu. Les journaux étaient rapidement enlevés, les affiches dévorées. On se portait vers le ministère de l'intérieur, à l'hôtel du gouverneur de Paris, vers la Chambre surtout. Le ministère de l'intérieur est situé place Beauvau, le gouverneur de Paris résidait au Louvre, dans les appartements où se trouve à présent le ministère des finances. Il y avait donc constamment de grandes agglomérations dans le quartier de la Madeleine. Ce qui grossit les foules, ce ne sont ni les politiques ni les sectaires, toujours en petit nombre relativement, ce sont les curieux et les dégoûtés de travail, en quête d'émotions et d'agitation. Le moment venu, les plus hardis, ou ceux qui ont un nom populaire, ou ceux qui ont un plan, si cela se rencontre, prennent la tête du mouvement, et la révolution se fait.

A l'époque que j'essaie de décrire, et qui précède de deux ou trois semaines la révolution du 4 Septembre, on sentait dans l'air deux grandes préoccupations politiques et une préoccupation stratégique. Je parle des préoccupations immédiates, de celles dont on espérait, dont on voulait la solution dans la journée. Tout le monde, à bien peu d'exceptions près, considérait l'Empire comme perdu, ce n'était plus qu'une question de temps; les impatiences, sous le coup des événements, grandirent bien vite, en quelques jours, en quelques heures; mais, à la chute du ministère Ollivier, la grande masse des citoyens demandait uniquement à la Chambre d'armer la garde nationale, et de mettre la direction de la guerre dans des mains capables, c'est-à-dire de l'arracher à l'Empereur. Voilà pour la politique. Si la Chambre avait fait un pas de plus, si elle avait prononcé la suspension, elle aurait conquis sur les masses une popularité qui lui aurait peut-être permis de gouverner. Je dis *peut-être*, car on se rappelait trop le scandale des candidatures officielles et la légèreté coupable avec laquelle elle avait laissé le gouvernement s'engager dans cette guerre funeste. En somme, on n'espérait pas d'elle qu'elle accepterait la proposition de M. Jules Favre. Ce qu'on lui demandait à ce moment-là, c'étaient, je le répète, des armes et un général.

Quant à la préoccupation stratégique qui commençait à se répandre, elle avait pour objet la direction à donner à notre armée de Châlons. Viendrait-elle sous Paris pour le défendre? Irait-elle s'unir à l'armée de Metz pour tenir la campagne et lutter, après cette concentration, à forces moins inégales? Il y avait sur ce point

deux courants d'opinions, non pas précisément dans la foule, mais parmi les hommes qui, à divers degrés, appartenaient à la politique militante; et quelques-uns même ne faisaient guère de différence entre découvrir Paris et le livrer. On cherchait une explication à ce mouvement stratégique qui portait toutes nos forces vers le Nord-Est, et n'en trouvant pas dans les nécessités de la guerre, on affirmait que le parti de la cour, en conseillant ou en exigeant l'adoption de ce plan de campagne, avait surtout en vue l'intérêt personnel de l'Empereur. On savait que l'impératrice avait dit que, s'il revenait à Paris, il ne rentrerait pas aux Tuileries vivant; et on en concluait que, ne voulant pas le rappeler, on employait à protéger sa personne l'armée qui aurait dû protéger la capitale.

Telles étaient les préoccupations de l'opinion à la fin de la journée du 9 août. Les membres de l'opposition de gauche avaient trois buts immédiats à atteindre : le renversement du cabinet, l'armement de la garde nationale et la nomination d'un général qui fût un vrai général, et surtout qui ne fût pas l'Empereur. Ils voulaient davantage, et ils l'avaient prouvé par la proposition de M. Jules Favre; ils voulaient arracher la direction des affaires du pays, au moins jusqu'à la fin de la guerre, à ce gouvernement décrié et moribond, qui avait causé tous nos malheurs par son imprévoyance et son égoïsme.

Nous avions réussi sans difficulté à renverser le cabinet, parce que nous avions eu tous les partis pour auxiliaires, même le parti de la cour, qui recueillit la succession. L'armement paraissait en bon train, puisque l'urgence était votée; nous allons voir pourtant les der-

niers fidèles de la dynastie lutter avec tout ce qui leur restait de forces pour empêcher qu'on donnât des armes aux citoyens : ils espéraient retarder ainsi une révolution qui, pour tous les gens clairvoyants, était déjà faite. La vérité est, qu'en définitive, les armes que nous demandions uniquement contre l'ennemi ne servirent à rien pour la révolution, et que quand l'Empire acheva de tomber, il ne trouva, nulle part en France, un seul homme qui songeât seulement à dire un mot pour le défendre.

Il paraissait plus difficile d'arracher à l'Empereur son commandement, s'il restait nominalement Empereur ; car on cherchait en vain quel serait son rôle et même sa place, après sa destitution. Il ne régnait déjà plus; il ne pouvait ni entrer à Paris ni rester à l'armée. Un souverain, dans ces conditions, était un gros embarras pour la défense; c'est pourquoi nous proposions de l'écarter, et je crois qu'il n'y eut jamais de proposition ni plus juste ni plus nécessaire. L'opposition n'allait pas plus loin; elle ajournait toute solution définitive, pour ne pas compliquer les embarras de la situation. En provoquant une loi qui autorisait le Corps législatif à nommer un conseil de gouvernement, elle se mettait elle-même à l'écart. Elle livrait le pays à la discrétion de la majorité, entreprise hasardeuse après l'expérience du 15 juillet. Mais l'opposition était persuadée que les intentions de la majorité valaient mieux que ses actes.

XII

L'opposition républicaine au Corps législatif.

Il est temps de dire un mot de cette opposition de gauche, qui, malgré elle, et par la force même des choses, allait prendre, quelques semaines après, la direction des affaires.

Aux élections de 1857, cinq républicains étaient entrés dans la Chambre, MM. Jules Favre, Ernest Picard, Émile Ollivier, Hénon et Darimon. Ils luttèrent seuls, pendant toute la législature, contre le gouvernement et la majorité, qui était presque l'unanimité. M. Jules Favre accrut encore, pendant cette période, sa réputation de grand orateur. MM. Picard et Ollivier parurent dignes de combattre à côté de lui. Leur popularité fut immense, et moindre encore que leurs services.

Cette petite phalange républicaine s'accrut aux élec-

tions générales de 1863 par l'arrivée de MM. Dorian, Glais-Bizoin, Havin, Javal, le duc de Marmier, Jules Simon, Guéroult, Marie, Malézieux, Pierron-Leroy et Planat. MM. Pelletan et Magnin furent nommés le 14 décembre de la même année; MM. Carnot et Garnier-Pagès, au mois de mars 1864. Le nombre des républicains se trouva ainsi porté à vingt. Ils prirent pour lieu de leurs réunions le salon de M. Marie. Les élections générales avaient aussi amené à la Chambre MM. Thiers, Berryer et Lanjuinais, qui n'hésitèrent pas à se joindre à notre groupe et délibérèrent constamment avec nous, sans que jamais j'aie pu découvrir l'ombre même d'un dissentiment, entre des personnes venues de points si opposés. Nous avions pour MM. Thiers et Berryer, dont la présence donna tout à coup un éclat incomparable aux luttes parlementaires, le respect et la déférence qui leur étaient dus, et il ne nous en coûta jamais un sacrifice d'opinion, parce que nous ne poursuivions pas d'autre but et n'avions pas d'autre espérance, les uns et les autres, que la conquête de la liberté.

C'était l'époque, on s'en souvient, où tous ceux qui ne s'étaient pas livrés à l'Empire avaient en commun une haine et un amour : la haine de ce gouvernement, dont toute l'histoire et toute la politique reposaient sur le mensonge et aboutissaient à la tyrannie; l'amour de toutes les libertés, qu'il rendait deux fois aimables par le contraste. Ces deux sentiments effaçant tous les autres, on ne s'interrogeait plus sur le passé, et on évitait de trop prévoir l'avenir dans la crainte de détruire une union, qui seule nous donnait de la force. Il y avait beaucoup d'anciens membres de l'Assemblée

constituante dans la liste qu'on vient de lire ; MM. Thiers, Berryer, Lanjuinais avaient fait partie de cette célèbre réunion de la rue de Poitiers, que nous avions tant de fois maudite, dans un temps qui nous paraissait bien éloigné de nous. Eux-mêmes avaient pensé alors que nous étions d'affreux démagogues. Réunis à présent dans une tâche commune, forcés de vivre ensemble, et bientôt charmés de subir cette nécessité, nous reconnaissions avec bonheur que nous n'étions les uns et les autres que des libéraux et des patriotes. Les membres de la réunion qui n'étaient pas républicains avaient coutume de nous dire : « Si tous les républicains vous ressemblaient ! » Et nous leur répondions : « Ils nous ressemblent. » Ceux qui ne respectent pas la morale et n'ont pas la fraternité dans le cœur sont des ennemis de la République, quel que soit le nom qu'ils se donnent.

La mort nous enleva Berryer, Lanjuinais, Marie, Havin; M. Guéroult ne fut pas réélu aux élections de 1869, qui, d'ailleurs, nous apportèrent de nouvelles forces, soit en augmentant notre groupe, soit en créant à côté de nous un centre gauche à la fois dynastique et libéral, qui diminua dans une proportion notable le chiffre de l'ancienne majorité. Les nouveaux venus républicains étaient MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Bethmont, Crémieux, Desseaux, Esquiros, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Girod-Pouzol, Grévy, Guyot-Montpayroux, de Jouvencel, de Kératry, Larrieu, Le Cesne, Rampont, Riondel, Wilson, la plupart anciens membres de l'Assemblée constituante de 1848, et quelques-uns déjà célèbres à divers titres, dans la politique, au barreau, dans les lettres. Lorsque j'optai pour la Gi-

ronde, M. Emmanuel Arago me remplaça comme député de la Seine. M. Bancel, qui débuta à la tribune avec un brillant succès, fut presque aussitôt saisi par la maladie qui devait nous l'enlever. MM. Raspail et Rochefort n'assistèrent jamais à nos réunions, et même dans l'enceinte du Corps législatif vécurent à côté de nous sans se mêler avec nous.

Il s'éleva deux grands orages, dans notre groupe si étroitement uni pendant tant d'années. Le premier fut causé par le départ de M. Ollivier, qui, sans abdiquer ses opinions démocratiques et libérales, se rallia au gouvernement, à l'époque où l'Empereur annonça la résolution de se rapprocher lui-même des idées constitutionnelles. Cette évolution, commencée dès 1864, à l'époque de la loi sur les coalitions, fut définitivement consommée après la fameuse lettre impériale du 19 janvier 1867. M. Ollivier forma une sorte de tiers parti, et n'entraîna avec lui aucun membre de la gauche. L'autre division, qui survint en 1868, fut beaucoup moins grave dans ses causes et dans ses effets. MM. Pelletan et Glais-Bizoin, avec nos amis MM. Hérold et Lavertujon, avaient fondé *la Tribune;* M. Picard fonda *l'Électeur libre,* dans une ligne un peu moins accentuée. A cette occasion, la gauche se divisa en deux partis. L'un s'appela la *gauche ouverte,* et eut pour chef M. Picard, pour organe *l'Électeur libre,* pour adhérents quelques membres de l'ancienne gauche, et plusieurs membres du centre gauche. L'autre parti, qu'on appela, par opposition, la *gauche fermée,* mais qui ne prit jamais ce nom, resta ce qu'il avait été jusque-là, et forma encore, après cette séparation, une réunion fort nombreuse. La scission, je le

répète, n'était pas très-profonde. M. Jules Favre, qui restait le chef de la gauche fermée, était le plus intime ami de M. Picard; il avait souscrit pour la fondation des deux journaux, dont la rivalité avait servi d'occasion ou peut-être seulement de prétexte à toute cette révolution intérieure. M. Ferry, dont tout le monde ambitionnait à juste titre la collaboration, écrivait de droit dans les deux journaux. Je n'étais, pour ma part, souscripteur ni de l'un ni de l'autre, et je ne pris en aucun temps aucune part à leur rédaction, quoique mes amis personnels fussent à *la Tribune*. Plusieurs de nos collègues, qui ne tenaient pas à être chefs de parti, restèrent comme moi, en dehors des deux journaux.

La gauche fermée tenait ses séances dans un local que nous avions loué rue de la Sourdière, et qui sert à présent de lieu de réunion au groupe de l'Assemblée de Versailles connu sous le nom d'Union républicaine. Nous nous y réunissions une fois par semaine. Quelquefois il y avait une réunion extraordinaire, mais bien rarement, parce que nous avions toujours la ressource de nous assembler dans un des bureaux de la Chambre.

A l'époque du plébiscite, nous prêtâmes les deux petites pièces de la rue de la Sourdière pour un comité antiplébiscitaire, dont nous faisions partie avec les rédacteurs de la plupart des journaux démocratiques de Paris. Ce fut un tort. On crut ensuite qu'il y avait là une sorte de club permanent, tandis qu'il n'y avait rien autre chose que les réunions de la gauche fermée, à laquelle les députés seuls étaient admis, et qui furent présidées jusqu'à la veille de la révolution par notre collègue M. Grévy. J'ai été bien surpris de lire dans la

déposition du préfet de police qu'il y avait rue de la Sourdière, à l'époque qui a précédé la révolution, un comité dans lequel siégeaient les membres de la gauche avec MM. Blanqui, Delescluze, et les chefs des différents clubs. Je ne crois pas que M. Blanqui ait jamais mis les pieds rue de la Sourdière. J'y étais fort assidu, et je n'ai vu M. Blanqui que deux fois; la première, à l'Hôtel de Ville le 31 octobre 1870, pendant que j'étais prisonnier de l'insurrection; la seconde, au conseil de guerre de Versailles, où je fus appelé comme témoin, précisément à l'occasion du 31 octobre. M. Delescluze vint, comme les autres journalistes, au comité antiplébiscitaire. Quand l'affaire du plébiscite fut terminée, on ne le vit plus, parce que la porte fut close pour quiconque n'était pas député et membre de la réunion. M. Piétri affirme qu'il avait des surveillants au dehors; je n'en doute pas; et qu'il en avait même au dedans : voilà qui est non-seulement inexact, mais impossible, à moins que la police ne prétende avoir acheté les services d'un membre du Corps législatif.

Je présume qu'il y a dans tout cela une erreur de date, et que le préfet de police avait des agents parmi les personnes qui avaient fréquenté le comité antiplébiscitaire. On recevait tout le monde dans ce comité; on n'y avait aucun secret, puisque c'était un comité de propagande; parmi les personnes qui venaient y étaler leur zèle et nous demander des proclamations pour les répandre, il y avait des gens de la police, c'est élémentaire. Aucun de nous n'en a jamais douté.

Que pouvaient-ils apprendre à ceux qui les payaient? Les noms des membres du comité? Ils étaient au bas de

la circulaire, qui fut répandue par centaines de mille. Peut-être voulait-on savoir le nom des personnes qui s'adressaient à nous pour avoir des ballots de circulaires? On en aurait appris autant à la poste. Ce fut un grand va-et-vient pendant quinze jours dans ces deux petites chambres où vingt-cinq personnes sont à l'étroit. Toute cette activité n'aboutit qu'à réunir 1,538,000 *non*, tandis que le comité plébiscitaire aidé de tous les fonctionnaires grands et petits, c'est-à-dire d'une véritable armée, avait obtenu 7,350,000 *oui*. Victoire et défaite également prévues dans les deux partis. Le 8 mai, la rue de la Sourdière rentrait dans la solitude la plus profonde. M. Picard et ses collègues de la gauche ouverte n'y venaient point; M. Thiers, voyant la gauche séparée en deux, n'assistait plus ni aux réunions de la gauche fermée, ni aux réunions de la gauche ouverte. Nos séances devinrent de plus en plus rares, parce que nous tenions à nous entendre avec tous nos amis, et que dans un bureau de l'Assemblée où l'on oubliait toutes ces discussions, qui ne furent jamais ni des inimitiés ni des querelles, nous nous retrouvions tous parfaitement unis, comme nous n'avions pas cessé de l'être à la tribune et dans les scrutins.

En jugeant après coup ces formations de groupes nouveaux qui ne se font jamais sans quelque irritation de part et d'autre, on s'aperçoit qu'elles ne firent pas le mal qu'on croyait y voir sur le moment, et qu'elles firent beaucoup de bien qu'on n'y voyait pas alors. Le pays s'était remis depuis environ trois ans à la politique. Le plébiscite fut lancé dans une population déjà très-agitée, qu'il surexcita violemment, et je crois

que ce fut le plus clair résultat de cette grande folie. Il était naturel qu'une agitation politique produisît de nombreux partis politiques, c'est ce qui eut lieu en effet; et par une conséquence naturelle, ces partis si divers ne pouvaient guère continuer à être représentés, dans l'intérieur de l'Assemblée, par un groupe unique.

La gauche ouverte, dont les chefs étaient restés nos amis personnels, augmentait chaque jour les forces de l'opposition en recrutant des députés qui ne seraient pas venus à nous, et qui venaient à elle; et le centre gauche, qui s'était formé dans la majorité, grâce peut-être à M. Ollivier, que nous maltraitions beaucoup, avec l'emportement ordinaire des partis, composait une masse flottante, dévouée à l'Empire, mais qui, en se déplaçant dans certaines occasions, pouvait fort bien renverser un cabinet et faire prévaloir une direction politique. On le vit bien, après les élections, le 6 juillet 1869, lorsque les interpellations signées par 116 membres de l'ancienne majorité obligèrent le ministère Rouher à se retirer, et déterminèrent l'Empereur à modifier par un sénatus-consulte l'organisation des pouvoirs publics.

XIII

La gauche, malgré les efforts du gouvernement, fait décider par le Corps législatif l'armement immédiat de la garde nationale.

Dans la séance du 9 août, à laquelle je reviens après ces explications nécessaires, ce fut, comme nous l'avons vu, un député très-dynastique, M. Latour du Moulin, l'un des chefs du centre gauche, qui porta les premiers coups au ministère du 2 janvier. Le même député vota, dans cette séance, la proposition de M. Jules Favre qui avait pour but de concentrer dans une commission de la Chambre les pouvoirs du gouvernement pour toute la durée de la guerre.

A la séance du 10 août, M. de Palikao fit connaître le ministère dont il était le chef. M. Jérôme David et M. Clément Duvernois étaient deux hommes d'action,

dévoués l'un et l'autre à l'Empereur, le premier de tout temps, le second de date récente. Le préfet de la Seine, M. Henri Chevreau, devenait ministre de l'intérieur. M. Brame appartenait au centre gauche, M. Busson-Billault au centre droit. M. Magne et l'amiral Rigault de Genouilly étaient très-bien placés à la tête de leurs départements. On connaissait peu M. Grandperret et M. de la Tour d'Auvergne. Le comte de Palikao avait la réputation d'un bon général et d'un esprit hardi, ayant quelque analogie, sous ce double rapport, avec le maréchal de Saint-Arnaud. Son nom et celui de M. Jérôme David n'excluaient pas la pensée d'un coup d'État. Ils se sont défendus l'un et l'autre d'y avoir songé, M. de Palikao, très-expressément, M. Jérôme David, avec quelques réserves. Voici les termes de sa déposition :

« En présence de la gravité des événements extérieurs et des attaques dirigées contre les ministres qui ne faisaient aucune espèce de provocation, je pensais que, dans l'intérêt du pays, il y aurait lieu de prendre, le cas échéant, certaines mesures. Il est évident que ces attaques, se produisant continuellement, le pouvoir exécutif, qui avait la responsabilité de l'ordre, devait songer à se défendre. Après le 4 Septembre, le premier acte du pouvoir a été de dissoudre le Corps législatif. Il y a quelquefois pour les gouvernements des mesures de cette nature à prendre dans un intérêt public... Porter la main sur le Corps législatif n'est jamais venu en discussion ; mais il est évident, et, parlant pour moi, je crois pouvoir parler pour mes collègues, que si nous avions pu prévoir le dénoû-

ment du 4 Septembre, nous aurions agi certainement dans le but de le prévenir; nous aurions cherché à l'éviter. Toutefois, il est une chose absolument vraie, c'est que nous ne nous sommes jamais consultés sur cette éventualité. Je dirai plus, c'est qu'il y avait dans le sein du conseil un parti parlementaire très-fort, à la tête duquel était le comte de Palikao. » Du reste, on se préoccupait fort peu, à la fin du mois d'août, de l'éventualité d'un coup d'État, parce qu'on était absorbé par la besogne fiévreuse du moment, et qu'on sentait que l'empereur n'avait plus assez de force pour tenter, ni assez d'autorité pour réussir. »

La première question qui se présentait était l'armement des gardes nationales. L'urgence avait été votée le 9. La gauche demandait à discuter au fond dans la journée du 10. Le gouvernement et la majorité voulaient remettre au lendemain. Ce qui obligeait la gauche à se presser, c'était d'abord la marche de l'ennemi, et ensuite l'agitation extrême causée par des refus, qu'on regardait, avec raison, comme une marque de défiance à l'égard de la garde nationale. Un député de la majorité s'écriait : « Vous voulez l'armement de Paris, et nous voulons, nous, l'armement de la France! Allez, nous sauverons le pays malgré vous et sans vous! » C'était une injure bien gratuite, en présence du projet de loi déposé la veille par M. Jules Favre. Nous étions surtout préoccupés de Paris parce que nous étions députés de Paris, parce que Paris tout entier se levait chaque jour pour demander des armes et menaçait d'en prendre, si on ne lui en donnait pas, et parce qu'enfin nous savions qu'il allait être investi : ces trois raisons

ne semblent pas sans quelque valeur. Mais, dès la première observation, nous avions modifié notre texte et demandé des armes pour toute la France. Je suis même surpris que nous n'eussions pas pensé, de nous-mêmes, dès le premier moment, à généraliser notre projet. L'armement de toutes les gardes nationales de France, et la création des compagnies de francs-tireurs, qui préoccupaient particulièrement notre collègue, M. de Jouvencel, rentraient dans nos vues. S'il faut tout dire, nous croyions à la guerre de montagnes et de broussailles; nous pensions que l'ennemi ne pourrait faire un pas sur notre sol sans trouver les paysans embusqués derrière les haies, les rues des villes et des moindres villages hérissées de barricades. Nous aurions voulu que, depuis Strasbourg jusqu'à Brest, et depuis Lille jusqu'à Toulon, quiconque était capable d'utiliser un fusil en eût un. On en demandait de tous les côtés. Le 20 juillet, le général Ducrot, qui commandait alors à Strasbourg, et qui voyait toutes les places dégarnies, écrivait au ministre de la guerre : « Il serait facile de trouver des ressources dans la garde nationale mobile et dans la garde nationale sédentaire, mais je ne me crois pas autorisé à rien faire, puisque Votre Excellence ne m'a donné aucun pouvoir. » Le général en chef de l'armée de Lyon télégraphiait le 9 août : « Puis-je faire délivrer d'urgence des fusils à la garde nationale sédentaire et aux compagnies de volontaires? Tous les préfets m'en demandent. » Le directeur du dépôt d'artillerie à la Fère écrivait de son côté : « Plusieurs préfets s'adressent à moi pour avoir des fusils à livrer à la garde nationale sédentaire; que faut-il faire? » Quel-

ques préfets, comprenant et partageant les inquiétudes du gouvernement, voyaient avec peine les distributions d'armes, s'y opposaient de tout leur pouvoir. Le préfet de Lyon rend compte d'une manifestation qui avait eu lieu le 7 : « Le mot d'ordre était : organisation de la garde nationale; il vient du parti radical. » Celui de Marseille, le département des Bouches-du-Rhône étant en état de siége, hésite à organiser une garde nationale; le ministre le laisse libre, ce qui veut dire qu'il doit se déterminer d'après la connaissance qu'il a de l'esprit public. Le préfet de la Drôme dit expressément, le 8 août, dans une dépêche : « L'armement de toute la garde nationale pourra être un gros danger. »

Déjà le mois précédent (17 juillet), à cette question du préfet de Strasbourg : « N'est-il pas opportun d'organiser et d'armer à Strasbourg et dans les principaux centres une garde nationale solide? » le ministre de l'intérieur avait répondu : « Il n'y a pas lieu en ce moment d'organiser et d'armer une garde nationale à Strasbourg et dans les principaux centres. »

Il est clair qu'on hésitait entre le désir d'armer la population contre l'ennemi, et la crainte de l'armer contre la dynastie. M. Raspail disait la chose crûment : « Ils ont plus peur de la garde nationale que des Prussiens. »

Le nouveau cabinet eut besoin de délibérer avant de se résigner à l'armement, et ses principaux membres ont déclaré depuis, dans leurs dépositions, qu'ils avaient fait leur possible pour ajourner cette mesure. « Nous voulions retarder le vote de la loi. —

Nous espérions empêcher l'armement. — Nous avons cédé de guerre lasse, quand la résistance est devenue impossible. » La résistance était impossible, en effet, car les réclamations, dans Paris, devenaient absolument menaçantes.

La loi fut votée dans la séance du 11.

XIV

L'Empereur, sous la pression de l'opinion, renonce au commandement de l'armée.

Une affaire bien autrement difficile était le renversement du maréchal Le Bœuf. Personne ne se dissimulait qu'en touchant au major-général, on visait l'Empereur. Sans cette circonstance, on aurait eu beau jeu contre le maréchal, qui avait tant affirmé que nous étions prêts, car il était avéré désormais que nous ne l'étions pas. Le gouvernement le savait enfin comme nous, et n'était pas moins irrité. Les bonapartistes, qui voyaient la dynastie perdue et la France aux bords de l'abîme, étaient outrés de colère, et, dans l'exaspération de leurs remords, rejetaient tout sur ceux qui n'avaient rien préparé et qui, comptant beaucoup sur la valeur française et plus encore sur le hasard, s'étaient déclarés prêts.

M. Saint-Marc Girardin remarque, dans son rapport, que les ministres du 10 août sont ceux qui ont le plus vivement dénoncé l'insuffisance des préparatifs faits par les ministres qui venaient de déclarer la guerre. « Au Corps législatif, M. Jérôme David, pas encore ministre, mais tout près de l'être, avait déclaré hautement que nous avions commencé la guerre sans être prêts. Cette imprévoyance se manifestait partout. Forcés, pour ainsi dire, de faire, en entrant au ministère, l'inventaire de la situation, les ministres du 10 août commentaient ce manque de ressources et de préparatifs, et l'ont tous signalé dans leurs dépositions, comme étant la cause principale des désastres inévitables qui ont, en vingt jours, sous leurs yeux, plutôt que par leurs mains, précipité la chute de l'Empire.

» — Dès mon entrée au ministère, dit M. Brame dans sa déposition, ma première pensée fut de me rendre un compte exact de l'état où se trouvaient les fortifications de Paris. J'allai visiter le lendemain les remparts et les différents forts qui l'entouraient. Les forts contenaient tout simplement un portier-consigne; dans les forts et sur les fortifications, pas une pièce de canon n'était en place; ni munitions ni gargousses, ni vivres, ni défenseurs; partout, c'était le silence, le désert; et l'ennemi était à huit journées de Paris!

» Nous rendîmes compte à nos collègues de cette situation, et nous comprimes seulement alors le degré de notre responsabilité. Il fallait parer à tout.

» — Lorsque je suis venu aux affaires, dit M. Clément Duvernois dans sa déposition, rien n'était prêt. Le ministre qui me précédait avait donné des ordres à

ce sujet, la veille seulement, et par conséquent il n'avait pas eu le temps de les faire exécuter. —

» Les détails que M. Jérôme David donne dans sa déposition sur cette insuffisance des préparatifs de défense et surtout sur les retards que la routine administrative apportait à l'exécution des ordres les plus importants, ces détails témoignent tristement de la disproportion qui existait entre l'imminence de l'attaque et les lenteurs insouciantes de la défense.

» Nous avions lieu de croire en commençant l'enquête sur l'insuffisance et sur l'inexactitude des préparatifs de la guerre, que les censeurs les plus sévères de cet *à peu près* universel et désastreux se rencontreraient surtout parmi les membres de l'opposition de gauche. Les dépositions de l'opposition de droite, celle qui au 10 août arrivait au pouvoir, ont été plus sévères encore que celles de gauche, et elles devaient l'être, parce que les membres de cette opposition avaient été plus trompés. L'opposition de gauche ne voyait s'accomplir que ses craintes, celle de droite voyait s'évanouir ses espérances et ses prétentions. Aussi ses désappointements étaient amers et amèrement exprimés.

» — Quand je voulus poser deux ou trois questions à M. le maréchal Le Bœuf, dit M. Dréolle, dans sa curieuse et importante déposition, lui demander ce qu'il allait faire de ces soldats autorisés par lui-même à se marier, et s'il comptait sur des hommes qui étaient dans leurs foyers depuis longtemps, le maréchal Le Bœuf me répondit : « Nous sommes prêts ! — Nous sommes prêts ! » Mes collègues le répétaient... —

» Et plus loin :

» — Je dois insister ici sur une question que nous posâmes, dans la commission, aux trois ministres (MM. Ollivier, le maréchal Le Bœuf et le duc de Gramont) : « Mais enfin, nous sommes prêts ? » Et alors nous entendîmes les trois ministres, et particulièrement MM. Émile Ollivier et le maréchal Le Bœuf, dire que nous étions prêts pour soutenir la lutte, que nous n'avions rien à craindre, que nous avions huit ou dix jours d'avance sur l'ennemi; enfin, qu'au point de vue militaire, nous étions absolument prêts.

» Lorsque, trois semaines plus tard, je me suis retrouvé dans cette pièce où les ministres nous avaient affirmé que nous étions prêts, et quand le général Montauban nous a exposé l'état de nos forces et de nos arsenaux, c'est alors que j'ai dit: « Nous avons été trompés! »

Ce sentiment d'amère rancune qui éclata en 1871 devant la commission d'enquête n'était pas moins vif, on le comprend, dans les semaines qui séparent le désastre de Frœschwiller de la catastrophe de Sedan; et quand on voit, dans un pareil moment, le maréchal Le Bœuf rester à la tête de l'armée, et l'Empereur l'y maintenir, on ne peut s'empêcher de penser qu'en vérité la France est bien patiente!

Voici ce qu'on lit dans le compte rendu officiel de la séance du 9 août :

« M. le baron Jérôme David. (Il fut ministre le lendemain.) — La Prusse était prête, et nous ne l'étions pas. (*Exclamations bruyantes à gauche.*)

» Voix diverses (*à gauche.*) — Le ministre avait dit que nous l'étions! — Il nous a donc trompés ! — Il a trahi la France !

» M. JULES FAVRE. — Il nous a jetés dans la ruine et dans la misère !

» M. LE COMTE DE KÉRATRY. — M. le ministre de la guerre a déclaré que nous étions prêts, absolument prêts ! »

Quelques instants après, M. de Kératry prononça les paroles suivantes : « Je considère comme un devoir pour moi, membre de la commission chargée du rapport relatif à la guerre, de venir faire ici une déclaration qui ne sera démentie par aucun de mes collègues.

» M. le ministre de la guerre, appelé dans le sein de notre commission, a affirmé sur l'honneur que nous étions absolument prêts. S'il nous eût laissé voir quelques hésitations dans son esprit, nous serions venus soumettre la situation à la Chambre, en l'éclairant sur la réalité des faits. »

A la séance du lendemain, M. de Kératry propose qu'une commission d'enquête parlementaire soit instituée d'urgence, et qu'elle appelle à sa barre le maréchal Le Bœuf. La proposition est combattue par M. Thiers, comme inopportune ; mais il se garde bien d'innocenter le maréchal. « Il ne faudrait pas, s'écrie-t-il, que de la conduite que nous tenons ici et de l'attitude que nous prenons, on pût conclure que nous sommes indulgents pour l'immense aveuglement qui nous a donné la guerre ! Oui la préparation a été insuffisante, et la direction profondément incapable ! » Ces derniers mots répondaient moins à ce qu'on disait qu'à ce qu'on pensait. Ce n'était pas le maréchal qui avait la direction, c'était l'empereur. On demandait aujourd'hui que le maréchal fût écarté du commandement : de-

main, si on n'obtenait pas satisfaction, on demanderait l'éloignement de l'Empereur. Car c'était sur tout lui qui, par son incapacité militaire, était le danger.

Qui, dans la France entière, aurait osé le nier? qui l'aurait pu? L'impératrice, qui voyait le péril de l'Empereur, le conjurait de se séparer de son major général. Elle lui écrit le 9 : « La situation deviendrait plus grave que vous ne croyez si Palikao n'était pas ministre de la guerre. Le maréchal Le Bœuf est rendu responsable des ordres et contre-ordres donnés, qui sont connus à Paris. On vient de me dire qu'on demandait à la Chambre son remplacement. » Elle dit dans une autre dépêche du même jour : « Palikao accepte et part immédiatement pour Metz. Il faudrait que la démission du maréchal fût donnée avant son arrivée. » L'Empereur se montre intraitable. Il consentirait bien à remplacer le maréchal Le Bœuf comme ministre, mais il entend le garder auprès de lui comme major général. Il a une confiance aveugle dans ses lumières, dans sa fidélité, peut-être dans sa discrétion. Il craint de faire à un autre confident l'aveu de son incapacité. Il répond coup sur coup aux dépêches précédentes. « Je ne comprends rien à l'envoi de Palikao à Metz, il ne peut rien changer à la situation. Je pensais que c'était la démission du ministre de la guerre qu'on demandait; l'autre est impossible. » L'impératrice lui répond avec une vivacité qui tourne à la colère : « Vous ne vous rendez pas compte de la situation. Il n'y a que Bazaine qui inspire confiance: la présence du maréchal Le Bœuf l'ébranle aussi bien là-bas qu'ici. Les difficultés sont immenses. Dans quarante-huit heures, je serai trahie

par la peur des uns et par l'inertie des autres. » Elle écrivait en même temps au maréchal : « Au nom de votre ancien dévouement, donnez votre démission de major général ; je vous en supplie. Je sais combien cette détermination va vous coûter ; mais, dans les circonstances actuelles, nous sommes tous obligés aux sacrifices. Croyez qu'il n'en est pas de plus dur que la démarche que je fais auprès de vous. » Le maréchal Le Bœuf n'hésita pas, et l'impératrice l'en remercia avec effusion. Mais l'Empereur, lui, hésitait toujours. Il télégraphiait, le 9 : « Quant au maréchal Le Bœuf, il m'a déjà donné sa démission ; mais je ne puis l'accepter tant que je n'aurai pas quelqu'un qui ait ma confiance pour le remplacer. » Le lendemain, il développait ses raisons dans un long télégramme. « Il m'est plus impossible de me passer de major général que du ministre de la guerre. Il n'y a aucun rapport entre ces fonctions et celles du maréchal Bazaine. Un seul exemple : si je supprime, sans le remplacer avantageusement, le major général, l'armée pourrait manquer de vivres, le corps de cavalerie de fourrages, et tous les services souffriraient. Il faut ne rien connaître aux choses de la guerre pour penser qu'à la veille d'un combat, je puisse supprimer le rouage le plus important de l'activité. » Il fallut céder cependant, malgré cette argumentation puissante. Quoique l'impératrice lui eût télégraphié, le 9, un peu hasardeusement : « Votre prestige est intact », il comprit que, s'il n'obéissait pas à l'ordre que lui donnaient la Chambre, l'opinion, l'armée, de renvoyer le maréchal Le Bœuf, il pourrait bien recevoir l'injonction de disparaître lui-même.

Déjà les voix les plus autorisées avaient parlé à plusieurs reprises, du haut de la tribune, de l'incapacité absolue du commandement. L'annonce de la retraite du maréchal vint trop tard. Lorsque, dans la séance du 12, le ministre de la guerre donna lecture de cette dépêche laconique : « J'ai accepté la démission du maréchal Le Bœuf de major général. NAPOLÉON ; » il n'y eut pas un signe d'approbation, pas une remarque ; on passa dédaigneusement à une autre affaire. C'est que ce n'était pas la grosse démission, l'abdication absolue du commandement. Il fallut que le ministre de la guerre vînt le lendemain donner à la Chambre des explications précises, qui, tout en découvrant les hésitations de l'Empereur et le peu de fixité de ses résolutions, attestaient au moins qu'il avait définitivement renoncé à la plus dangereuse de toutes ses chimères.

« M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Messieurs, plusieurs d'entre vous ont paru émus d'une insertion qui a paru ce matin au *Journal officiel.*

» Des termes de cette insertion, il a paru résulter pour plusieurs d'entre vous que M. le maréchal Le Bœuf était encore à la tête de l'armée, et que M. le maréchal Bazaine n'avait pas encore pris le commandement général.

» C'est là une erreur qui vient de ce qu'on n'a pas fait suffisamment attention aux dates.

» Le décret de nomination du maréchal Bazaine comme commandant de plusieurs corps d'armée est daté du 9, tandis que la démission de M. le maréchal Le Bœuf n'est que du 12.

» Eh bien, Messieurs, c'est dans cet intervalle de trois

jours que M. le maréchal Bazaine a été investi du commandement en chef, ce qui n'implique aucun commandement en dehors du sien.

» M. Guyot-Montpayroux *et plusieurs membres du côté gauche.* — Aucun commandement supérieur?

» M. le ministre. — Aucun commandement ni au-dessus, ni à côté du sien.

» *A gauche.* — De tous les corps d'armée?

» M. le ministre. — De tous les corps d'armée.

» M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Cela rassurera le pays. »

Le comte de Palikao, qui connaissait en effet les alarmes du pays, et qui lui-même, en officier capable et en homme intelligent, déplorait l'infatuation de l'Empereur, ne manquait pas une occasion de déclarer à la tribune que celui-ci n'était plus le général en chef. Il le répéta dans la séance du 16, en annonçant que l'armée de Châlons, commandée par le maréchal Mac-Mahon, allait partir sous peu pour donner la main à l'armée qui était sous Metz, et se mettre « tout naturellement » sous les ordres du maréchal Bazaine, « le véritable, le seul général en chef de l'armée du Rhin. »

Les malheurs étaient trop soudains et trop affreux, le danger de la patrie était trop évident, la patience publique avait été mise à une trop rude épreuve pour que le sentiment général ne fît pas explosion jusque dans la Chambre. On disait partout et on répéta tous les jours à la tribune que l'Empereur nous avait jetés follement dans cette guerre, qu'il n'avait fait aucun préparatif, que notre armée manquait de tout par sa faute, qu'il

était sans alliances en Europe, qu'il avait livré les corps d'armée à ses aides de camp et à ses favoris, qu'il avait assumé sur lui-même, avec une témérité coupable, la charge du commandement, qu'il avait commencé les opérations presque au hasard, qu'il était cause de l'écrasement de Douay à Wissembourg, de la déroute de Mac-Mahon à Frœschwiller et de Frossard à Spickeren et à Forbach; que, depuis nos désastres, il n'avait su ni se démettre à temps du commandement, ni choisir un capitaine, ni prendre une résolution intelligente, ni se tenir un jour aux résolutions prises. Maintenant il donnait sa démission officielle. Il la donnait contraint et forcé, après quatre jours de refus. Mais il était à l'armée, et il était Empereur! La Chambre avait refusé la création d'un comité de gouvernement; elle laissait le pouvoir politique aux mains d'une femme, d'une étrangère; elle laissait l'Empereur destitué du commandement au milieu de l'armée, où il ne pouvait être qu'un embarras ou un danger. Elle livrait la France aux incapables. Que d'efforts n'avait pas faits le gouvernement, au moment du plus extrême péril, pour éviter l'armement de la garde nationale ! Même après la loi votée, on en était de tous côtés à demander inutilement des armes. La France périssait pour une dynastie de hasard!

XV

Le général Trochu accepte le gouvernement de Paris à trois conditions : 1° la rentrée de la garde mobile à Paris ; 2° le retour de l'Empereur ; 3° la reconstitution sous Paris de l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

Voici ce que disait à l'Empereur, dans une conférence qui eut lieu à Châlons, le 17 août, un homme qui sait penser et parler, mais que la fatalité de sa naissance condamne à n'avoir jamais ni le premier rang au pouvoir, ni une situation clairement définie dans l'opposition :

« Pour cette guerre, vous avez abdiqué, à Paris, le gouvernement; à Metz, vous venez d'abdiquer le commandement. A moins de passer en Belgique, il faut que vous repreniez l'un ou l'autre. Pour le commandement,

c'est impossible. Pour le gouvernement, c'est difficile et périlleux, car il faut rentrer à Paris. Mais, que diable ! si nous devons tomber, au moins tombons comme des hommes ! »

L'Empereur avait bien songé, plusieurs jours auparavant, à rentrer à Paris. D'abord il avait voulu y renvoyer son fils, sur l'avis de ses ministres, qui, dès le commencement du mois d'août, tremblaient pour la dynastie. L'impératrice comprit qu'il était trop tard, que le retour du petit prince ne serait pas sans péril. Quant à l'Empereur, il y avait une raison toute matérielle pour qu'il ne continuât pas à tenir campagne. Nous avons une consultation du docteur Germain Sée, professeur à la Faculté de médecine de Paris, en date du 3 juillet 1870, qui prouve à quel point il lui était difficile de rester longtemps à cheval et de supporter de longues fatigues corporelles.

L'illustre maître, comme l'événement l'a prouvé, avait jugé la situation du malade avec une lucidité absolue. On s'en préoccupait naturellement, dans le cercle des intimes. M. Piétri, non pas le préfet de police, mais le chef du secrétariat, qui avait suivi l'Empereur à Metz, n'écoutant que son dévouement, avait demandé à Napoléon s'il se sentait assez de forces physiques pour supporter les fatigues d'une campagne active, passer les journées à cheval, et les nuits au bivouac. « Il est convenu avec moi qu'il ne le pouvait pas, dit M. Piétri dans une dépêche confidentielle à l'impératrice (8 août). Je lui ai dit alors qu'il valait mieux aller à Paris réorganiser une autre armée et soutenir l'élan national, avec le maréchal Le Bœuf comme ministre de la guerre,

et laisser le commandement en chef de l'armée au maréchal Bazaine, qui en a la confiance, et auquel on attribue le pouvoir de tout réparer. S'il y avait encore un insuccès, l'Empereur n'en aurait pas la responsabilité entière. C'est aussi l'avis des vrais amis de l'Empereur. »

Mais le malheureux homme s'était mis dans une de ces situations inextricables où le salut semble impossible de quelque côté qu'on se tourne. Il est vraisemblable que M. Piétri avait écrit sous sa dictée. L'impératrice lui répondit directement : « Je reçois une dépêche de Piétri. Avez-vous réfléchi à toutes les conséquences qu'amènerait votre rentrée à Paris sous le coup de deux revers? Pour moi, je n'ose prendre la responsabilité d'un conseil. — Si vous vous y décidez, il faudrait au moins que la mesure fût présentée au pays comme provisoire : l'Empereur revenant à Paris réorganiser la deuxième armée, et confiant provisoirement le commandement en chef de l'armée du Rhin à Bazaine. »

Il resta. — Il montrait beaucoup de calme au dehors. Sa situation ne se trahissait que par une sorte d'affaissement intellectuel qui frappait tous ceux qui l'approchaient. On eût dit que la volonté était absente. Ses dépêches mêmes en font foi. Lorsqu'après avoir abdiqué le commandement dans les mains du maréchal Bazaine et accepté la démission du maréchal Le Bœuf, il se trouva à Châlons, comme un hôte importun, dans l'armée du duc de Magenta, la question qui divisait le plus les esprits était précisément celle de savoir ce que l'on ferait de cette armée, si on l'enverrait vers le Nord-Est

pour donner la main à l'armée de Metz, ou si on la ramènerait sous Paris. Cette dernière solution était la plus populaire. M. Thiers, dont l'autorité croissait chaque jour avec les dangers du pays, la considérait comme indispensable. Il y eut le 17, à Châlons, une conférence sur ce sujet, à laquelle assistèrent le maréchal de Mac-Mahon, le général Trochu et le général Schmitz, qui fut chef de l'état-major général du gouverneur de Paris pendant le siége.

Le prince Jérôme-Napoléon y soutint avec beaucoup de force qu'il fallait revenir à Paris avec l'armée. Il croyait qu'il n'y avait pas d'autre alternative que de prendre ce parti ou d'abdiquer. « Voilà, dit-il à l'Empereur, le général Trochu, dont vous connaissez les vues de concentration et de reconstitution des forces militaires sous Paris, défendu à outrance et servant de point d'appui à de nouvelles opérations. Il était, de notoriété, opposé à cette guerre et aux précédentes. Seul entre tous les généraux, il a naguère montré à quel point on s'illusionnait sur le mérite des institutions militaires, dont il a demandé la refonte, et de l'armée, dont il a demandé la réorganisation. Cela l'a compromis. A présent il a une autorité et une popularité particulières. Qu'il les mette à votre disposition comme un brave homme qu'il est et que vous avez mal jugé. Nommez-le gouverneur de Paris, chargé de la défense de la place; qu'il vous y précède de quelques heures et vous annonce à la population dans une proclamation qu'il saura faire. Vous verrez que tout ira bien. »

Le prince parlait ainsi pour encourager son cousin.

Au fond, il ne se dissimulait pas les périls d'un retour de l'Empereur à Paris. Il pouvait y périr, mais s'il allait vers le Nord, il sauverait peut-être sa vie, il ne sauverait ni sa couronne, ni son honneur. Il fallait donc avoir assez de cœur pour affronter la colère des Parisiens, et compter, pour se remettre en état de régner, sur la chance fort douteuse, mais après tout possible, d'une victoire : « Qu'il fasse cela, disait-il, ou qu'il abdique ! » Les autres membres de la famille impériale, l'impératrice surtout, et avec elle les ministres, le Conseil privé, les ultra-bonapartistes, voyant comme le prince Napoléon les périls du retour, les voyant mieux peut-être, tenant l'Empereur pour perdu s'il revenait, insistaient fortement pour le plan du comte de Palikao, et pensaient que, tant que l'Empereur serait vivant, il resterait un espoir pour la dynastie. Quant au principal intéressé, qui n'avait plus la force de vouloir, il est probable qu'il ne se faisait aucune illusion ni sur les chances d'un succès dans le Nord, ni sur l'avenir qui l'attendait après un nouvel échec. Il se sentait de plus en plus accablé par la maladie, et un instinct puissant le poussait, malgré son courage, qu'on ne peut pas nier, à chercher le repos. Il ne prononça pas une parole pendant toute la conférence. Quand son cousin eut fini de parler, il se tourna vers le général Trochu : « Vous avez entendu Napoléon, lui dit-il tranquillement. Est-ce que vous accepteriez cette mission ? »

Le général Trochu accepta, et partit pour Paris le même jour vers les onze heures du matin. Il regardait fermement comme adoptés, dans la conférence qui venait d'avoir lieu, les trois points que voici : 1° la ren-

trée de la garde mobile à Paris; 2° le retour de l'Empereur; 3° la reconstitution sous Paris de l'armée du maréchal de Mac-Mahon et de toutes les forces disponibles.

XVI

Après de longues hésitations, l'armée du maréchal de Mac-Mahon abandonne Paris, et se dirige lentement vers le Nord-Est.

Les souvenirs du maréchal de Mac-Mahon ne concordent pas avec ceux du général Trochu. Il ne pense pas que la résolution de ramener l'armée à Paris ait été arrêtée dans la conférence de Châlons d'une manière définitive. En tous cas, il s'adressa par dépêche au maréchal Bazaine, sous les ordres duquel il venait d'être mis, et lui demanda « comment il pourrait venir à son aide sans découvrir Paris. » Le problème, évidemment, était insoluble. M. de Mac-Mahon, en ce moment, se sentait fort indécis. Abandonner le maréchal Bazaine, qui pouvait d'un moment à l'autre arriver sur la Meuse, lui causait un véritable déchirement, et d'un autre côté il lui semblait urgent de couvrir Paris et de conserver à la France la seule armée qu'elle eût encore

disponible. Il se porta sur Reims le 21, pour ne pas rester à Châlons, dans une plaine immense où la défense contre des forces supérieures était impossible, et y prit position derrière le canal de la Marne à l'Aisne, pour marcher ensuite, selon les circonstances, soit sur Paris, soit vers le Nord-Est. Après une longue délibération avec lui-même, l'hésitation des premiers jours avait disparu, et sa résolution était prise de se diriger le 23 sur Paris, s'il ne recevait pas d'instructions contraires du maréchal Bazaine. Aucune objection n'était à craindre du côté de l'Empereur, qu'il prît ou non sa démission au sérieux, car il inclinait dans le même sens que le maréchal ; ainsi tout concourait jusque-là avec les vues du général Trochu. L'impératrice, au contraire, le conseil des ministres, le conseil privé ne rêvaient que la jonction avec Bazaine. En arrivant à Reims, l'Empereur et le maréchal y trouvèrent M. Rouher, qui venait de Paris, et qui d'abord insista fortement, en invoquant l'autorité du conseil et de la régente, pour la marche vers le Nord ; mais le maréchal lui répondit qu'il ne voulait pas risquer de se trouver au milieu des armées prussiennes ; que d'après les renseignements qui lui étaient parvenus la veille au soir, il devait supposer le maréchal Bazaine entouré à Metz par une armée de 200,000 hommes ; qu'en avant de Metz, dans la direction de Verdun, se trouvait l'armée du prince de Saxe, estimée à 80,000 hommes ; enfin, que le prince royal de Prusse arrivait près de Vitry-le-François à la tête de 150,000 hommes ; qu'en se portant vers l'Est avec une armée composée en grande partie de régiments de marche, il pourrait éprouver un échec qui ôterait à la

France ses dernières ressources. Il aurait pu ajouter que ce qu'il avait de véritables soldats sous ses ordres venait de Wissembourg, de Forbach et de Frœschwiller, que les cadres et les effectifs étaient incomplets, les hommes démoralisés, le matériel détruit. M. Rouher se rendit à ces raisons, qui étaient, en effet, péremptoires, et qui, dans l'état d'effarement d'esprit où se trouvaient le gouvernement et les généraux, parurent de peu d'importance le lendemain. Il rédigea lui-même la proclamation que le maréchal devait adresser à la population de Paris. Ce projet de proclamation, écrit de la main de M. Rouher, a été retrouvé parmi les papiers des Tuileries, et publié.

Quand on croit que le voyage de M. Rouher avait été délibéré en conseil, et avait pour but principal de décider l'Empereur à ne pas revenir à Paris, on peut être étonné de voir cet homme d'État arriver à Châlons avec une opinion, et retourner à Paris pour en exécuter une autre. Mais telle n'est pas la réalité des faits.

M. Rouher n'avait pas été envoyé à Châlons. Il s'était déterminé de son propre mouvement, et presque soudainement, à y aller, pour donner ses avis à l'Empereur, comme il y était autorisé par une liaison ancienne et très-intime. Je crois qu'à ce moment, sa préoccupation principale était de reconstituer l'autorité, entreprise bien nécessaire, mais bien difficile. Le prince Napoléon disait tout haut : « L'Empereur n'est plus commandant; il n'est plus empereur; il faut qu'il essaie de le redevenir, ou qu'il abdique, qu'il passe en Belgique. » Ce qu'il disait tout haut, tous les amis de l'Empire le pensaient tout bas. J'en trouve la preuve

dans ce passage de l'enquête parlementaire. C'est M. Saint-Marc Girardin qui parle : « La première crise du ministère de Palikao fut la nomination du général Trochu comme gouverneur de Paris. Cette nomination fut faite par l'Empereur, à l'insu du ministère et de la régente. L'Empereur ayant, à Metz, résigné le commandement de l'armée entre les mains du maréchal Bazaine, et, à Châlons, entre les mains du maréchal Mac-Mahon, semblait déjà s'être acheminé vers une abdication. M. Chevreau dit dans sa déposition : « L'Empereur, pour des raisons que lui seul avait à apprécier, avait voulu ne plus être le premier à l'armée; mais il ne pouvait être le second nulle part. »

Si l'Empereur n'existait plus, on ne voit pas ce qu'était et ce que pouvait l'impératrice. M. de Palikao, qui avait passé vingt-sept ans de sa vie en Algérie, six ans à Lyon, quelque temps en Chine, pouvait être un bon général, mais il n'était certainement pas un homme politique. Je répète donc que M. Rouher voulait surtout reconstituer l'autorité, qu'il jugeait nécessaire pour cela de revenir au plus vite à l'unité, et à l'unité par l'Empereur. Dans ces dispositions, il n'eut pas de peine à se laisser gagner à l'idée de le ramener à Paris; car la partie, fort difficile à jouer, ne pouvait être jouée que là. Quand d'ailleurs le maréchal Mac-Mahon lui eut fait toucher au doigt les périls de la marche vers le Nord, il se rendit complétement et mit lui-même la main à l'œuvre en écrivant les proclamations. Je dis sur-le-champ qu'il aurait échoué dans cette tentative, que la position était définitivement perdue, que l'Empereur n'avait plus ni force physique, ni volonté. Le seul parti à prendre,

pour organiser un pouvoir public, était de renoncer à ce qui n'était plus qu'une fiction, et de créer, dans la Chambre élective, une commission de gouvernement. Nous en fîmes la proposition, que le Corps législatif eut le tort, le très-grand tort de ne pas accueillir. Cette démarche de notre part prouve que nous voyions clair dans la situation, et que nous ne voulions pas du pouvoir pour nous-mêmes. Mais je reconnais que M. Rouher, en ramenant l'Empereur à Paris, et surtout en supprimant la régence, tentait la seule chance de salut qui restait alors à la dynastie.

Voilà donc M. Trochu et M. Rouher, partis pour Paris à quatre jours de distance, convaincus l'un et l'autre que l'Empereur allait les suivre, le second apportant le projet de proclamation et le décret qui chargeait M. Mac-Mahon du commandement de l'armée de Paris. Le maréchal donne ses instructions le 22; on doit s'ébranler le 23 de bon matin pour se rapprocher de la capitale. C'est une entreprise dans laquelle, selon le prince Napoléon, l'Empereur peut périr, mais la France peut être sauvée. Une dépêche de Bazaine arrivée le 22, à quatre heures de l'après-midi, renverse tous ces projets. En apprenant que l'armée de Metz prend la direction du Nord pour se rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould et Châlons, M. de Mac-Mahon change de plan tout à coup, et commence avec l'Empereur ce fatal voyage, qui pouvait être fait en trois jours, qui en dura huit, et qui se termina, sous les murs de Sedan, par la plus immense et la plus lamentable défaite.

J'ai peine à comprendre cette résolution et l'obstina-

tion du ministre de la guerre à la conseiller. M. de Palikao semble dire que son but, en portant l'armée vers le Nord, était de créer une armée puissante par la jonction de Bazaine et de Mac-Mahon, de débloquer sur-le-champ Bazaine, et de se servir immédiatement des deux armées, devenues libres, et réunies sous un commandement unique, pour couvrir et, au besoin, pour débloquer Paris. Ce plan suppose une marche rapide et une victoire. La victoire était difficile à espérer; la marche fut d'une lenteur déplorable. Il eût été bien plus sûr d'adopter le plan que l'Empereur préférait, que le prince Napoléon avait conseillé, dont M. Thiers et M. Trochu démontraient la nécessité, auquel M. Rouher s'était rallié, que M. de Mac-Mahon, avant la dépêche du maréchal Bazaine, regardait comme le seul praticable.

Dans sa lettre à sir John Burgoyne écrite le 29 octobre, l'Empereur exprime encore cette même opinion et condamne durement le parti qui a été pris. « Revenu à Châlons, dit-il, j'ai voulu conduire la dernière armée qui nous restait à Paris, mais là encore des complications politiques nous ont forcés à faire la marche la plus imprudente et la moins stratégique, qui a fini par le désastre de Sedan. »

Pendant que le maréchal Mac-Mahon, emmenant l'Empereur à sa suite, partait pour le Nord, et renonçait, contre sa propre opinion, à revenir vers Paris, le général Trochu, tout rempli de noirs pressentiments, mais animé d'un indomptable courage, arrivait à Paris, résolu d'exécuter en homme de cœur toutes ses promesses. L'impératrice l'accueillit par ces paroles :

« L'Empereur ne reviendra pas à Paris. Ses ennemis seuls ont pu lui conseiller ce retour. Il n'entrerait pas vivant aux Tuileries. »

La résolution de l'impératrice était prise depuis longtemps, et elle était irrévocable. Quand l'Empereur, se servant de l'entremise de M. Piétri, avait en quelque sorte sollicité la permission de revenir, elle lui avait très-expressément déclaré que jamais elle ne lui en donnerait le conseil. Elle ne lui en avait pas caché le motif, quelque dur qu'il fût de le lui rappeler: « Vous ne devez pas y songer après deux revers. » La considération du danger que pouvait courir l'Empereur primait toutes les autres aux yeux de l'épouse et de la mère: on le conçoit.

Le conseil des ministres et le conseil privé étaient unanimement d'accord avec elle. Cette détermination leur était inspirée par deux causes. D'abord, celle qui était toute-puissante sur l'impératrice : le danger personnel qu'un retour à Paris faisait courir à l'Empereur; ensuite, une appréciation inexacte des chances de l'expédition vers le Nord. Le général de Palikao leur avait fait partager la confiance que lui inspirait cette expédition. Le maréchal Mac-Mahon, imparfaitement renseigné sur la situation de Bazaine et sur la marche des Allemands, changea plusieurs fois d'opinion. Le ministre avait dû, dans l'origine, compter sur son concours, puisqu'il en avait reçu, à la date du 19 août, le télégramme suivant : « Veuillez dire au conseil des ministres qu'il peut compter sur moi et que je ferai tout pour défendre Bazaine. » Mais, dès le 21, le maréchal avait été amené par la réflexion à prendre la

résolution contraire. Il en développa les motifs, avec beaucoup de fermeté et de précision, dans la conférence avec M. Rouher. Quant à l'Empereur, abattu, troublé par la maladie et par le malheur, presque passif, il désirait revenir sans imposer sa volonté, se soumettant d'avance à ce qui serait résolu. M. Rouher affirme dans sa déposition, que, si M. de Mac-Mahon changea une troisième fois d'avis, c'est uniquement par suite des dépêches du maréchal Bazaine. Le maréchal lui-même le déclare. M. de Wimpffen pense pourtant que le maréchal voulait encore, le 21 août, marcher au secours de l'armée de Metz, comme il l'avait télégraphié au ministre le 19; que l'Empereur, au contraire, désirait retourner à Paris, et que cette opposition d'idées entre le général en chef titulaire et le souverain qui avait abdiqué le commandement fut la cause des irrésolutions du maréchal et de la lenteur de sa marche vers le Nord-Est.

M. le duc de Magenta, pour couvrir celui qui avait été son souverain, aurait poussé le désintéressement et la générosité jusqu'à cacher le motif de ses retards, et à en prendre sur lui la responsabilité. Si cela est, la présence de Napoléon III dans l'armée fut mille fois funeste, puisque c'est ce retard qui a consommé et approfondi notre ruine. M. Rouher, comme je viens de le dire, avait cédé, changé d'avis bout pour bout. A Paris, on ne céda pas, on ne douta pas. Le comte de Palikao, dont l'opinion n'avait pas varié un instant et qui l'avait toujours exprimée avec fermeté, écrivit sur-le-champ à l'Empereur : « Le sentiment unanime du conseil, en présence des nouvelles du maréchal Bazaine, est plus énergique que jamais. Les résolutions

prises hier (dans la conférence avec M. Rouher) devraient être abandonnées. Ni décret, ni lettre, ni proclamation, ne devraient être publiés. » Il ajoute que, si Bazaine n'est pas secouru, il ne peut plus répondre de Paris ; et cette pensée, qui, selon moi, était fort peu conforme à la réalité, est reproduite dans plusieurs télégrammes. Il dit à M. Trochu en le voyant, aussi fermement que l'impératrice : « L'Empereur ne viendra pas. » Au reste, il avait bien à ce moment le droit de parler ainsi, puisque le maréchal de Mac-Mahon venait de lui annoncer qu'il s'avançait vers Montmédy.

Le général Trochu ne pouvait conserver aucun doute. Il se trouvait gouverneur d'une place qui ne serait pas secourue et en présence d'un gouvernement dont les vues étaient directement opposées aux siennes. Plus il avait en ce moment la faveur populaire, plus il était naturel que la cour lui fût hostile. Le comte de Palikao, sans le prendre pour un ennemi (et il ne l'était certainement pas), le considérait comme un obstacle. Il le tint à l'écart le plus qu'il put, le négligea jusqu'à l'injure. Il voulut le remplacer par le général de Wimpffen, brave et intelligent officier, qui avait surtout, aux yeux du ministre de la guerre, le mérite de penser, comme lui, qu'il fallait jeter toute l'armée sur le Nord-Est. M. de Wimpffen ne voulut pas supplanter le général Trochu, qu'il connaissait et qu'il estimait. Il fut investi du commandement du corps d'armée confié jusque-là au général de Failly, dont toutes les voix demandaient la révocation. Il emportait, en outre, des lettres de service pour remplacer le maréchal de Mac-Mahon en cas de malheur.

Je n'ai pas à raconter les détails de cette longue marche de Reims à Sedan, dont la lenteur inexpliquée fut la cause de notre dernier et irrémédiable désastre. Les généraux sont très-divisés entre eux dans l'appréciation des diverses résolutions qui furent prises, soit pour préférer la marche vers le Nord-Est, soit pendant cette marche même, soit dans le funeste engagement de Beaumont, soit enfin pendant la journée du 1er septembre. On n'a pas besoin d'être du métier pour rendre justice à la bravoure de nos soldats et de nos généraux, à leur dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme. Mais, par malheur, les hommes les moins compétents aperçoivent, du premier coup d'œil, les hésitations, les irrésolutions, les plans improvisés, mal conçus, abandonnés brusquement; la part faite au hasard, à la politique, aux intérêts dynastiques. L'absence d'une volonté éclate partout. Jamais, dans l'histoire, on n'avait vu des troupeaux humains ainsi abandonnés.

C'est ce sentiment qui dominait tous les autres depuis le 22 août. On se disait que l'Empire et l'Empereur avaient cessé d'être. Il restait bien quelques fidèles, en très-petit nombre, dans le Sénat et dans le Corps législatif; il n'y en avait plus dans la nation. Les fidèles mêmes étaient sans espoir. Ils parlaient d'*ajourner* la politique; c'était leur dernier refuge. Les ministres n'osaient plus prononcer le nom de l'Empereur. On en était à ce point que lord Lyons écrivait à son gouvernement : « Je ne sais pas si l'annonce d'une victoire sauverait la dynastie. »

XVII

Le gouvernement n'exécute pas la loi sur l'armement de la garde nationale. Il s'oppose à l'abrogation des lois qui défendent la fabrication et la vente des armes de guerre.

La dynastie essayait pourtant de se défendre, et malheureusement, pendant cette dernière quinzaine, on se heurtait à chaque pas devant ses préoccupations, qui contrariaient souvent les nécessités de la défense. Dans le choix de ses préfets, elle avait surtout songé au dévouement. Elle les avait pris pour les candidatures officielles et pour le plébiscite. Préfets à poigne contre les républicains et les libéraux, ils étaient sans énergie contre les Prussiens : non pas tous, Dieu merci; quand il n'y en aurait que trois ou quatre qui désertèrent la défense ou facilitèrent l'établissement des administrations prussiennes dans les villes envahies, ce serait encore une assez grande honte. L'Empereur lui-même s'en était

plaint dans une dépêche envoyée de Metz. La régente envoya des conseillers d'État en mission extraordinaire dans les départements pour aider et surveiller les préfets. Ces commissaires furent mal choisis. Ils rappelaient par leurs noms et par leurs allures le régime de 1852, qu'il aurait tant fallu faire oublier! La Chambre, après de trop longs débats, avait voté, le 11 août, l'armement et l'organisation de toutes les gardes nationales; mais la loi, par la négligence ou le parti pris des préfets, demeurait une lettre morte. Du 20 août jusqu'au 4 septembre, il ne se passe pas une séance sans que plusieurs députés viennent se plaindre que les officiers de la garde nationale de leurs départements ne sont pas nommés, que les armes, les uniformes ne sont pas distribués. Le général Le Breton, qui certes n'est pas un ennemi systématique, réclame avec amertume dans la séance du 29 août. « Au moment où l'on annonce la marche de l'ennemi sur Paris, les départements qui environnent la capitale s'étonnent et s'inquiètent de rester complétement désarmés. » L'armement dans Paris ne marchait pas plus vite, malgré les déclarations réitérées des ministres. On nous disait qu'on donnait tout ce qu'on avait. M. de Palikao est plus sincère dans sa déposition devant la commission d'enquête; il dit en propres termes : « J'ai résisté tant que j'ai pu. » Le ministre de la guerre monta un jour à la tribune pour annoncer qu'il venait de découvrir 100,000 fusils, mis en réserve par un de ses prédécesseurs. Huit jours après cette trouvaille, il restait encore une grande partie des citoyens à pourvoir. C'était le cri des foules, sur les boulevards et autour de la Chambre : « Des armes ! » Ce refus ou cette impuis-

sance, quelle qu'en fût la cause, glaçait les courages. L'Empire, pendant vingt ans, avait tout assumé sur lui, nous avait écartés de toute action publique; puisque enfin cette longue dictature aboutissait à des catastrophes: de quel droit entreprenait-il encore de nous laisser sans armes devant l'invasion, sacrifiant le pays à la dynastie? Voilà ce qui se répétait dans les foules; et quel peuple, dans une telle misère, après une oppression si longue, aurait fait taire ses soupçons, retenu sa colère? Les précautions prises contre la révolution la précipitaient.

M. Jules Ferry avait demandé l'abrogation des lois qui défendent la fabrication et la vente des armes de guerre. Ce furent les mêmes scènes que pour la garde nationale. Ministres, commissaires du gouvernement, membres de la majorité trouvaient mille prétextes pour repousser une proposition si incendiaire. L'État ne trouvera plus d'ouvriers, parce que l'industrie donnera de meilleurs salaires. Les armes fabriquées seront des armes de pacotille, ne fourniront pas un bon service. Elles ne seront pas de calibre, on ne pourra pas utiliser les cartouches. Quand tout le monde aura des armes, on les portera dans les foules. Il y aura des accidents, des crimes. M. Ferry demandait aussi que l'importation des armes de guerre fût permise : autre énormité dont on ne pouvait soutenir la pensée. Quoi ! ce peuple envahi par un million d'hommes aurait des armes pour se défendre ! Les Prussiens qui enverraient cinq uhlans pour s'emparer d'une ville y seraient reçus à coups de fusil ! Quand une place serait assiégée après le départ de la troupe régulière, de la mobile et de la garde séden-

taire mobilisée, les vieillards pourraient encore faire le coup de feu sur les remparts ou derrière une barricade! Il était plus sûr de s'en tenir à notre armée si bien commandée, à nos arsenaux si bien remplis, et d'avoir au moins la satisfaction de se dire que l'ordre intérieur ne serait pas troublé. M. Gambetta n'avait-il pas poussé l'audace jusqu'à dire un jour, en pleine Assemblée, qu'il fallait faire une guerre républicaine? Les membres de la gauche, dans leur ignorance, ne parlaient-ils pas de la levée en masse? Il est bien vrai que la Convention avait tenu tête à l'Europe; mais à quel prix? Il aurait mieux valu pour la France être vaincue à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus, à Lodi, et se débarrasser cinq ans plutôt de la République!

XVIII

Le gouvernement s'obstinant à laisser les citoyens sans armes, l'ennemi entre dans les villes sans coup férir.

Ces terreurs devant la défense du pays par le pays obligeaient à se demander comment nous défendaient ceux qui s'obstinaient à nous défendre tout seuls. Ils avaient commencé les hostilités le 2 août. Ils avaient été battus le 4 et le 6. Ils n'avaient pas su rallier leurs troupes après la défaite. Le camp de Châlons manquait de tout. Les isolés y abondaient. Les soldats ne retrouvaient pas toujours leurs corps. Les cadres étaient sans effectifs. Tout était sans direction. On partait, on revenait sans savoir pourquoi. On adoptait un avis le matin avec grand fracas, et l'avis contraire dans l'après-midi. Il y avait un plan à Paris, et un plan tout opposé à Châlons. M. Bazaine, dont les nouvelles étaient rares, ne pouvait manquer d'avoir aussi le sien. De temps en temps le

bruit d'une victoire ou d'une défaite se répandait. Des lettres particulières étaient arrivées; ou bien, on lisait dans les journaux étrangers le récit d'une bataille; celle des lignes d'Armanvilliers notamment, qui eut lieu le 18 août, deux jours après le combat de Gravelotte, nous fut connue d'abord par le récit détaillé de *l'Indépendance belge*. Cela se reproduisait à chaque instant. Il n'y avait rien dans le *Journal officiel*, rien dans la presse officieuse. On interrogeait le ministère : il ne savait rien. On lui prouvait qu'il ne pouvait ignorer un engagement décrit par les journaux anglais et belges; alors le ministre présent, qui était ordinairement le ministre de l'instruction publique, expliquait à la Chambre que le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur recevaient seuls des dépêches directes. Un jour, ce fut le ministre même de l'intérieur qui déclara qu'il n'avait rien su. On lui cria qu'il y avait un gouvernement au-dessus du gouvernement, que le cabinet n'était là que pour obéir à la société du 10 Décembre et pour la couvrir. On a retrouvé une dépêche de l'impératrice qui demande que les nouvelles de guerre lui soient transmises d'abord avec le chiffre qui ne servait que pour elle et l'Empereur; elle voulait sans doute rester maîtresse des communications qu'elle ferait aux ministres et au public, cacher ou atténuer les mauvaises nouvelles, et cette multiplicité d'ordres et de contre-ordres qui, en transpirant au dehors, rendait manifeste l'incapacité, ou, pour dire le vrai mot, la puérilité du commandement. Nous vivions dans une sorte de nuit, derrière laquelle on entrevoyait des drames horribles. Rien ne peut rendre l'effet sinistre produit sur tous les bancs de l'As-

semblée lorsque, dans la séance du 14, M. Gambetta lut à la tribune ce fragment du journal *l'Espérance de Nancy* :

« Hier vendredi, 12 août 1870, à trois heures de l'après-midi, date douloureuse pour nous et pour nos descendants, quatre soldats prussiens ont pris possession de la ville de Nancy, ancienne capitale de la Lorraine, chef-lieu du département de la Meurthe. Ajoutons bien vite pour notre honneur que Nancy, ville ouverte, n'avait plus depuis la veille un seul soldat. Une demi-heure après, un détachement de vingt-six Prussiens traversa la ville et alla prendre possession de la gare, dont le chef fut déclaré prisonnier sur parole... »

La douleur arracha ces mots à M. Gambetta : « Nous sommes gardés par des incapables ! » Le journal, dont il tenait à la main un lambeau déchiré, était daté du 13. Le ministère avait attendu le 14 pour annoncer l'occupation de Nancy.

Dix jours plus tard, M. Gambetta donna lecture d'un article du *Progrès de la Marne*.

« *Quatre heures et demie.* — Cinq cavaliers prussiens, le pistolet au poing, entrent à Châlons par la porte Saint-Jean et prennent possession de la ville. Parmi les cinq cavaliers, revêtus de la capote grise et coiffés d'un casque, se trouve un officier; un des soldats fume gravement sa pipe, sans se soucier autrement des curieux réunis sur le passage du détachement...

» Quelques heures avant l'entrée des Prussiens, plusieurs habitants avaient prévenu la division Brahaut, campée au quartier de cavalerie, de l'approche de l'en-

nemi. Le général, pour toute réponse, a levé immédiatement le camp.

» Un incident s'est produit au moment où les Prussiens quittaient l'hôtel de ville. La foule réunie sur la place était fort nombreuse et faisait entendre des cris de colère et d'indignation contre ceux qui la livraient à la merci de l'ennemi. Cette attitude a déplu à un soldat prussien, car, sans attendre le commandement de l'officier, il a mis la foule en joue et l'a menacée de son arme.

» En présence du malheur qui nous frappe, on nous permettra de nous renfermer dans notre douleur. Nous nous tairons donc jusqu'au jour où l'heure de la justice sonnera. »

C'est ainsi que Paris apprenait que le flot montait autour de lui.

Quelques jours après, des explications arrivaient à la Chambre, de Nancy et de Châlons. M. le baron Buquet, membre de la majorité, de la majorité la plus fidèle, donna lecture d'une lettre qu'il faut reproduire, et dont tous les termes sont à peser.

« M. LE BARON BUQUET. — La lettre que je tiens à la main, et dont je vais donner lecture, est signée par tous les membres du conseil minicipal de Nancy :

« Monsieur le député, est-il vrai qu'on ait accusé de » lâcheté les habitants de Nancy et du département de » la Meurthe?

» Vous savez dans quel abandon notre contrée a été » laissée...

» M. Glais-Bizoin. — Par qui?

» M. le baron Buquet : «...que, dès le 8 août, toutes
» les autorités militaires l'avaient quittée précipitam-
» ment, qu'il n'y restait plus même un gendarme, et
» que Nancy, dépourvu de munitions et d'armes, n'avait,
» pour le maintien de l'ordre, que quatre-vingt-six
» fusils à silex transformés, mis entre les mains de ses
» pompiers.

» Vous savez que le gouvernement annonçait que les
» passages des Vosges étaient défendus, et que la popu-
» lation devait être sans crainte.

» Vous savez que la dernière communication que
» nous avons reçue du ministre actuel de l'intérieur
» nous invitait, à l'approche de l'ennemi, à faire replier
» sur Châlons tous les hommes en état de porter les
» armes, et à abandonner ainsi, sans secours et sans
» protection, nos femmes, nos enfants, nos vieillards.

» Et c'est nous qu'on accuse!... »

» M. Glais-Bizoin. — Voilà le gouvernement que vous défendiez. »

La lettre du maire de Châlons (aujourd'hui député, appartenant à la droite) contenait des déclarations identiques.

« La vérité, la voici. Que les plus sévères l'apprécient
» et nous jugent!

» 1° Nous avions, en vue d'une invasion, demandé à
» grands cris des armes. Nous ne les avons pas obtenues.
» Nous n'avions ni un fusil ni une cartouche.

» 2° La veille du jour où l'ennemi envahissait Châ-
» lons, toute force et toute autorité militaire, depuis le

» général de division jusqu'au dernier gendarme, avaient » évacué la ville.

» Une heure avant l'arrivée des dragons prussiens, » une brigade tout entière de cavalerie française sor- » tait de la ville, nous laissant sans défense possible. »

XIX

Le gouvernement s'oppose à l'introduction dans le comité de défense de trois députés élus par leurs collègues.

Si les villes n'étaient ni armées ni défendues, Paris ne devait-il pas s'attendre à voir au premier jour arriver les Prussiens? Il comptait sur l'armée de Châlons. Était-ce une armée ou un amas confus d'hommes démoralisés et désencadrés? Se mettrait-elle entre nous et l'armée ennemie, ou marcherait-elle, comme le bruit en courait, vers le Nord-Est, nous abandonnant à nos propres ressources, avec des fortifications non encore complétées, et la garde nationale mobile et sédentaire pour tout effectif? On nous laissait, sans nous éclairer par un mot, agiter ces redoutables problèmes. Autant la présence du danger excite les courages, autant l'incertitude les énerve. Une seule parole aurait suffi :

« Nous ne savons pas quel jour vous serez investis, mais vous le serez infailliblement. Tenez-vous prêts comme si l'ennemi devait arriver demain. » M. Trochu, qui parla ainsi, fut désavoué par les ministres. Ils dirent en pleine Chambre qu'on n'avait pas compris sa proclamation : « Il ne faut pas effrayer. »

Le bruit se répandit que les éclaireurs ennemis avaient paru dans l'Aube en même temps que dans la Marne. Le ministre de l'intérieur, interrogé, répond : « Je ne sais rien; je n'ai vu aucune dépêche. » Le surlendemain, il est mieux informé; il s'empresse de dire à la Chambre « qu'effectivement on a aperçu des éclaireurs ennemis dans le département de l'Aube. »

« Les Parisiens, dit M. Arago, voudraient bien savoir à combien de journées de Paris se trouvent les Prussiens. » M. de Palikao épond : « Messieurs, si, pendant que je suis ministre de la guerre, un officier, de quelque grade qu'il soit, commettait l'indiscrétion qu'on me demande de commettre, je le ferais fusiller. »

Quand on est vainqueur, de pareilles réponses passent pour de la magnanimité; on doit parler plus modestement, se montrer plus traitable quand on est vaincu par sa faute. M. de Palikao, je le reconnais, multipliait les efforts depuis son entrée au ministère; mais les fautes du gouvernement qu'il représentait lui faisaient au moins une obligation de la politesse. Il semble que cette grande ville, qui va être d'un jour à l'autre investie, bombardée, prise d'assaut, mise au pillage, ou condamnée à la famine, a quelque sorte de droit à demander combien il reste de jours à chaque famille pour faire ses préparatifs. Mais non! c'est un secret

d'État! Un seul mot compromettrait la défense! Plus d'une fois un ministre se levant pour parler, la majorité lui crie : « Ne répondez pas! ne répondez pas! » La gauche, pour tout concilier, propose le comité secret; mais les ministres ne peuvent rien dire en comité secret, car ils pensent, avec assez de raison, qu'il est absurde de faire des confidences à trois cents personnes. C'est de cette situation, insoutenable au milieu de telles angoisses, que naquit la proposition d'introduire des députés dans le comité de défense. Ces députés garderont le secret qui leur sera confié; mais la Chambre et la nation qu'elle représente, ou qu'elle est censée représenter, ne seront plus exclues de la direction des affaires. Le pays ne sera plus abandonné aveuglément à ceux qui le perdent.

La proposition fut déposée par M. le comte de Kératry, dans la séance du 22 août, en ces termes :

« Neuf députés élus par le Corps législatif seront adjoints au comité de défense de Paris. »

L'urgence fut votée sans opposition, et les députés se levaient pour se retirer dans leurs bureaux, quand le ministre de la guerre déclara, au nom du cabinet, qu'il repoussait la proposition :

« Quelque confiance que nous ayons dans les membres de la Chambre, nous avons la responsabilité, nous la voulons tout entière. »

C'était poser la question de cabinet; et dans quelles circonstances! pour quel objet! L'Assemblée qui, un instant auparavant, aurait voté la proposition, ne

voulut pas de révolution de cabinet en ce moment; l'édifice branlant de la monarchie impériale aurait été renversé dans la crise : un souffle suffisait. La commission nommée dans les bureaux, qui, au fond, était favorable à la proposition, essaya de la faire accepter par le cabinet en limitant le nombre des députés à trois au lieu de neuf. Les ministres se montrèrent intraitables, et M. Thiers, qui avait accepté les fonctions de rapporteur, déclara, dans la séance du 24, qu'on n'avait pu réussir à s'entendre avec le gouvernement, et que la commission, persistant à ne vouloir proposer aucune résolution qui pût, en ce moment, amener une perturbation ministérielle, concluait au rejet.

Le ministre de la guerre crut prendre une mesure de conciliation en promettant d'accepter l'adjonction au comité de défense de trois députés désignés par le conseil des ministres. On ne pouvait dire plus clairement que le gouvernement n'était plus sûr de sa majorité. Quelques semaines auparavant, il aurait dicté les choix. La Chambre eut encore la faiblesse de se contenter des concessions du ministre.

On sait que M. Thiers apprit le lendemain, par le *Journal officiel,* qu'il était membre du comité de défense ; qu'il n'accepta pas cette désignation et donna, dans la séance du 27, les motifs de son refus; que la Chambre, par une acclamation unanime, lui ordonna d'accepter. Il entra donc au comité comme délégué de ses collègues, en dépit du rejet de la proposition de M. de Kératry. Cet incident, expliqué par la grande position de M. Thiers et la confiance qu'il inspirait, ne change rien au caractère de la résolution prise dans la séance du 24. La question fut

nettement posée ce jour-là entre la prérogative du gouvernement et le droit que la Chambre pouvait tirer de l'imminence du péril, entre la dynastie et la patrie. Les paroles par lesquelles le comte de Palikao repoussait définitivement l'adjonction au comité de défense de membres de l'Assemblée élus par leurs collègues furent suivies d'une discussion orageuse, pendant laquelle on entendit M. Jules Favre s'écrier, sans rencontrer de contradicteurs, « que nos malheurs étaient dus à une direction fatale, dont personne n'oserait prendre la défense, et qui pouvait, sans exagération, se traduire par l'un ou l'autre de ces mots : ineptie ou trahison. » Et comme le ministre du commerce, M. Clément Duvernois, avait, dans sa réponse, invoqué la Constitution, M. Thiers prononça avec une tristesse solennelle les paroles suivantes :

« M. le ministre du commerce invoque les institutions.

» Je fais un sacrifice au pays et à la Chambre en ne portant pas la discussion sur ce sujet ; mais je supplie qu'on ne fasse pas figurer ici un intérêt de ce genre. Nous savons tous aujourd'hui pourquoi la France combat : elle combat pour son indépendance ; elle combat pour sa grandeur, pour sa gloire, pour l'inviolabilité de son sol. Tous, nous le savons, à gauche, au centre, à droite ; c'est éclatant comme la lumière, et tous nos cœurs battent à l'unisson quand vous parlez de ces grands, de ces sublimes intérêts de la patrie.

» Mais, de grâce, ne nous parlez pas des institutions ; vous ne nous refroidirez pas, vous ne diminuerez pas notre zèle pour la défense du pays ; mais, sans nous

refroidir, vous nous frapperez au cœur en nous rappelant ces institutions qui, dans ma conviction à moi, sont la cause principale, plus que les hommes eux-mêmes, des malheurs de la France. »

XX

Sedan.

Dans les derniers jours d'août nous étions sans nouvelles de nos armées. Nous ne savions pas, pour dire le mot strictement exact, si nous étions vivants ou morts. Nous commencions l'apprentissage de ce supplice de l'incertitude dont nous avons cruellement souffert pendant les cinq mois du siége. Les combats de Gravelotte, Rezonville, Mars-la-Tour, Doncourt et Vionville eurent lieu vers le milieu du mois : nous savions que l'armée de Metz se battait ; nous pensions même qu'elle était plus fortement engagée ; mais était-ce une victoire ou une défaite ? « On ne peut plus vivre ainsi, disait M. Keller ; on ne peut plus délibérer. Déclarons-nous en permanence, et attendons ce que les événements feront de nous. » Le ministre de la guerre répondit

qu'il n'y avait pas eu de bataille, mais seulement des engagements partiels ; qu'il croyait que l'ennemi avait été maltraité; qu'il n'avait dans les mains que quelques rapports de la gendarmerie. Il fut un peu plus explicite quelques jours après; il annonça que dans la journée du 18, trois corps de l'armée prussienne avaient été rejetés par le maréchal Bazaine dans les carrières de Jaumont. Il avouait pourtant que les ennemis considéraient cette même journée du 18 comme une victoire pour eux. De pareils renseignements n'étaient pas faits pour dissiper l'obscurité qui nous entourait, qui nous étouffait.

De l'armée de Mac-Mahon, nous savions seulement qu'elle s'éloignait de nous ; mais nous n'avions pas de détails sur sa marche, et à mesure que les jours s'écoulaient, l'anxiété croissait, parce qu'on savait la nécessité de gagner quelques jours sur l'ennemi. Le comte de Palikao, qui avait conçu le plan de la jonction des deux armées, qui, par conséquent, ne tenait pas un compte suffisant de la mauvaise organisation de l'armée de Châlons, de la fatigue des uns, du manque d'habitude des autres, de la démoralisation de tous, et qui croyait au succès si l'opération était menée avec rapidité, avait vu avec un profond désespoir que l'armée avait perdu trois jours à Reims, qu'elle en était partie avec des approvisionnements insuffisants (deux corps d'armée manquèrent de vivres dès le second jour), qu'elle s'avançait ensuite en faisant des journées de 20 kilomètres, quand on aurait obtenu d'elle, avec un peu de vigueur, des journées de 35 kilomètres (l'armée du prince royal faisait jusqu'à 10 lieues par jour), qu'elle ne sui-

vait même pas la voie la plus courte, qu'on accablait le soldat par des volte-face, des retours en arrière, des crochets, des marches de nuit qui, outre l'inconvénient principal du retard, lui ôtaient tout entrain et toute confiance dans ses chefs. De Reims à Dun-sur-la-Meuse, point indiqué par le ministre pour effectuer le passage de la rivière et tourner l'armée du roi, il n'y a que 100 kilomètres. M. de Wimpffen raconte que le ministre se rendit chez l'impératrice régente pour lui signifier que, si l'ordre donné au maréchal de se porter sur Metz n'était pas exécuté immédiatement, il afficherait dans toute la France que l'Empereur était la cause des désastres qu'il prévoyait devoir résulter forcément des retards apportés à la réunion des deux armées. Le maréchal de Mac-Mahon, par un sentiment qu'il faut honorer, a voulu tout prendre sur lui.

En causant avec M. de Wimpffen, au moment où celui-ci allait partir pour remplacer M. de Failly à la tête du 5e corps, le comte de Palikao lui parla de l'Empereur, comme en parlait à Reims le prince Napoléon. « Le plus grand embarras, lui dit-il, est aujourd'hui causé par l'Empereur, dont la position est des plus fausses. Il a quitté l'armée de Bazaine pour rejoindre celle de Mac-Mahon; mais à quel titre s'y trouve-t-il? Ne pouvant pas revenir à Paris, où l'impératrice exerce la régence et ne veut pas qu'il rentre, peut-il, comme il s'y est engagé, se borner à rester l'hôte incommode du maréchal de Mac-Mahon, sans faire sentir son influence, ne fût-ce que dans les conseils? Ce rôle impossible à un souverain et qu'il s'est donné, il ne peut le conserver; cela est positif. » Sans doute; mais la conclusion? Le

comte de Palikao ne pouvait pas dire, même à un ami, ce que la France et l'Europe entière disaient tout haut : qu'il ne restait à Napoléon III d'autre parti que d'abdiquer puisqu'il ne pouvait plus être ni général ni souverain.

Le ministre de la guerre fit partir le général Vinoy avec le 13e corps pour appuyer le mouvement sur la Meuse et inquiéter les derrières de l'armée du prince royal, en évitant toutefois de s'engager trop à fond. Il ne cessait d'écrire au maréchal pour le supplier de se hâter, pour lui démontrer la nécessité d'une marche rapide, et, dans le fait, quelque parti que l'on prenne entre le plan du général Trochu et celui du comte de Palikao, il est clair que rien ne pouvait être plus funeste que d'annihiler, par nos hésitations et nos lenteurs, l'avance que nous avions sur l'ennemi. Le comte de Palikao se décida à remplacer le général de Failly par le général de Wimpffen, dont la vigueur lui était connue. On était à la fin du mois, et les dépêches officielles devenaient de plus en plus rares. Celles de l'Empereur ne disaient rien. « Je suis resté à cheval assez longtemps. — J'approuve la distribution des fonds que tu me proposes. Tu remettras le reste à Charles Thélin. » Ou bien il écrivait au maire d'Étain, petite ville de la Meuse : « Avez-vous des nouvelles de l'armée? » Le 27, à 8 heures 30 minutes du soir, le maréchal de Mac-Mahon adressa au ministre le télégramme suivant : « Les 1re et 2e armées, plus de 200,000 hommes, bloquent Metz, principalement sur la rive gauche; une force évaluée à 50,000 hommes serait établie sur la rive droite de la Meuse pour gêner ma marche sur Metz. Des renseignements annoncent que l'armée du prince royal de Prusse se dirige aujourd'hui

sur les Ardennes avec 50,000 hommes; elle serait déjà à Ardeuil. Je suis au Chesne avec un peu plus de 100,000 hommes. Depuis le 9, je n'ai aucune nouvelle de Bazaine; si je me porte à sa rencontre, je serai attaqué de front par une partie des 1re et 2e armées, qui, à la faveur des bois, peuvent dérober une force supérieure à la mienne, en même temps attaqué par l'armée du prince royal de Prusse, me coupant toute ligne de retraite. Je me rapproche demain de Mézières, d'où je continuerai ma retraite, selon les événements, vers l'ouest. » Le ministre lui répondit le même jour à onze heures: « Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris et vous serez attaqué vous-même par toutes les forces de l'ennemi. Contre le dehors Paris se gardera. Il me paraît urgent que vous puissiez parvenir rapidement jusqu'à Bazaine. Ce n'est pas le prince royal qui est à Châlons... L'anxiété avec laquelle on vous suit est extrême. » Le lendemain, il lui adresse de nouvelles instances: « Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, je vous demande de porter secours à Bazaine en profitant des trente heures d'avance que vous avez sur le prince royal de Prusse. Je fais porter corps Vinoy sur Reims. » Le maréchal, en recevant cette dépêche, renonça à son mouvement sur Mézières, et reprit sa marche vers Montmédy, avec une perte de 24 heures. Le 31, une dépêche de lui arriva au ministère avant le jour; elle ne contenait que ces mots : « Mac-Mahon fait savoir au ministre de la guerre qu'il est forcé de se porter sur Sedan. » Ce mouvement était incompréhensible. Le ministre répondit aussitôt pour se plaindre de l'obscurité où on le lais-

sait. « 31 août 1870, 9 h. 40 m. du matin. Je suis surpris du peu de renseignements que M. le maréchal de Mac-Mahon donne au ministre de la guerre. Il est cependant de la plus haute importance que je sache ce qui se passe à l'armée afin de coordonner certains mouvements de troupes avec ce que peuvent faire MM. les commandants de corps d'armée. Votre dépêche de ce matin ne m'explique pas la cause de votre marche en arrière, qui va causer la plus vive émotion. Vous avez donc éprouvé un revers? »

Oui, il avait éprouvé un revers. Le 5e corps, après avoir combattu à Boult-aux-Bois, dans la journée du 29, avec avantage, était arrivé le soir à Beaumont. Il était descendu dans la vallée et y avait passé la nuit. Aucune précaution n'avait été prise contre l'ennemi qu'on venait de repousser, et contre l'armée qui ne pouvait être loin, puisqu'elle luttait de vitesse avec nous pour nous empêcher de passer la Meuse. Le 30, à quatre heures du matin, inquiet de ce qui se passait du côté des généraux Douay et de Failly, le maréchal quitta Raucourt pour aller s'entendre avec eux. Il rejoignit le général de Failly à Beaumont vers les cinq heures. Il lui expliqua que, dans l'extrémité où nous étions, il ne s'agissait plus de combattre, mais de passer la Meuse le plus tôt possible. Le général se trouvait dans une bonne position; son arrière-garde allait le rejoindre; il était à deux lieues de Mouzon, avait la Meuse sur la droite, le corps Douay sur la gauche, et en avant de lui des hauteurs dont il était maître.

Le maréchal repartit à cinq heures, pour rejoindre le général Douay qui, par suite de l'encombrement des

routes, était plus en arrière. Il pensait que le général de Failly quitterait Beaumont sur les sept ou huit heures. Malheureusement, le général se croyait en pleine sécurité. Il avait fait la veille des charges de cavalerie dans l'espoir d'avoir des renseignements; mais les prisonniers, en très-petit nombre, ou n'avaient rien dit, ou n'avaient donné que des détails incohérents et contradictoires. L'ennemi, intéressé à cacher sa marche, laissait passer tous les paysans qui se dirigeaient vers ses lignes, mais n'en laissait sortir aucun, sous quelque prétexte que ce fût, pour venir à nous. M. de Failly ne savait pas s'il avait devant lui une division ou plusieurs corps d'armée. En tout cas, il se croyait sûr de ne pas être attaqué. Sur les observations de plusieurs chefs de corps dont les hommes étaient rendus de fatigue, il crut pouvoir, au lieu de continuer sa marche, accorder quelques heures pour se reposer et faire la soupe. On annonça qu'il serait fait une distribution de pain à une heure. Le général et ses officiers se mirent à déjeuner paisiblement. Les soldats ayant tiré la veille démontaient leurs armes et les nettoyaient. Les rangs étaient ouverts par compagnie, on commandait le service; les officiers inspectaient leurs hommes comme en temps de paix, quand tout à coup un obus, parti on ne sait d'où, arrive en plein camp.

C'était l'armée entière du prince de Prusse qui cernait le 5ᵉ corps, sans que personne, généraux ou soldats, eût soupçonné sa présence. Il fallut courir aux faisceaux, fermer les sacs, atteler en hâte les batteries pour les porter en arrière et les mettre en position. Beaucoup de soldats étaient en manches de chemises;

d'autres tenaient à la main les pièces de leurs fusils démontés. En un instant l'artillerie ennemie couronne les hauteurs; l'infanterie sort des bois en poussant des hourrahs, tandis que nos hommes courent de tous côtés pour retrouver leurs régiments et leurs compagnies. Les balles et les boulets plongent dans cette masse d'hommes désordonnée et compacte; le sol est jonché de blessés et de morts, avant que les compagnies soient parvenues à se reformer. Une fois de plus, nous étions victimes de l'imprévoyance de nos généraux, de la dispersion de nos corps d'armée, du manque d'unité dans le commandement. L'armée française fit, à Beaumont, comme partout, des prodiges de bravoure; son héroïsme n'aboutit qu'à diminuer l'immensité du désastre. A la tombée de la nuit, arriva l'ordre de se replier sur Sedan. Les débris du 5e corps n'y pénétrèrent que le 31, à cinq heures du matin.

Pendant cette journée du 31, toutes les routes conduisant à Sedan furent encombrées de fuyards épuisés de faim et de fatigue. Les bagages, fourgons et carrioles, dont quelques-uns allaient à vide, interceptaient partout le passage. La confusion était augmentée par les équipages de la maison de l'Empereur, qui passaient en longues files, obligeant toutes les voitures à s'arrêter comme à la promenade du bois de Boulogne. L'artillerie et la cavalerie ne pouvant avancer se jetèrent hors de la route pour trouver une voie libre ou couper à travers champs, et des escadrons entiers franchirent sans s'en douter la frontière de Belgique. Dans la ville même, l'encombrement qui s'accroissait de minute en minute sans aucune direction, réduisait les fourgons

à l'immobilité, et entravait tous les services de l'intendance. Les soldats couraient partout, cherchant à rallier leurs régiments; un grand nombre frappaient à toutes les portes pour avoir du pain. Des officiers de tous grades étaient en quête des hôtels et des restaurants. De nombreuses corvées allaient incessamment du camp à la ville et retournaient au camp portant des rations qu'on leur faisait attendre plusieurs heures. Trop souvent elles retournaient à vide, ou avec des rations qui n'avaient pas le poids réglementaire, parce que les approvisionnements n'avaient pas été prévus pour une si grande concentration. Le désordre, l'absence d'organisation et de commandement étaient au comble. Le général de Wimpffen, qui arrivait à l'armée dans ces terribles circonstances, ne parvint qu'à grand'peine jusqu'à la maison occupée par l'Empereur. En le voyant entrer, Napoléon vint lui prendre les mains, les larmes aux yeux, et lui dit :

« —Mais, général, expliquez-moi donc pourquoi nous sommes toujours battus, et ce qui a pu amener la désastreuse affaire de Beaumont?

— Sire, je présume que les corps d'armée en présence de l'ennemi étaient trop loin pour se donner un mutuel appui, que les ordres ont été mal donnés et mal exécutés.

— Hélas! nous sommes bien malheureux! »

Il n'y avait à Sedan ni vivres ni munitions en quantité suffisante. Le maréchal n'avait jamais eu la pensée de livrer bataille sur le terrain où il se trouvait. Il passa une partie de la journée du 31 à examiner les

routes qui aboutissent à Sedan, pour déterminer celle par laquelle il effectuerait sa retraite.

Ces routes sont au nombre de trois : l'une à l'ouest, sur Mézières: l'autre, à l'est, sur Carignan; la troisième, au nord, sur la Belgique. Comme l'ennemi pouvait nous couper la retraite sur Mézières en traversant la Meuse à Donchery, le maréchal envoya des hommes pour faire couper le pont. Il se retira sans avoir pris un parti définitif, voulant se décider d'après les mouvements que l'ennemi opérerait pendant la nuit.

Le 1er septembre, les Prussiens ouvrirent le feu par une vive fusillade à quatre heures et demie. Presque aussitôt, M. de Mac-Mahon était à cheval et s'efforçait de se rendre un compte exact de la position de l'ennemi, afin de marcher immédiatement avec toutes ses forces, soit sur Mézières, soit sur Carignan. Sa résolution était prise de commencer cette opération à six heures, lorsqu'à six heures moins un quart, au moment où il allait dessiner son mouvement, il fut atteint par un éclat d'obus qui tua son cheval. Il crut d'abord n'avoir qu'une contusion; mais quand on l'eut dégagé de son cheval, il s'évanouit. Comprenant alors qu'il ne pouvait plus rester sur le champ de bataille, il fut obligé de remettre le commandement en chef à l'un de ses lieutenants. Son choix se porta sur le général Ducrot, qui n'était que le troisième par rang d'ancienneté, mais qui connaissait depuis plus longtemps que les autres chefs de corps l'ennemi que nous avions devant nous.

M. Ducrot ne put être averti qu'à six heures et

demie. Il prit aussitôt ses dispositions pour marcher sur Mézières.

Malheureusement, par une de ces fatalités qui se sont accumulées sur nous pendant toute cette campagne, l'ordre donné la veille par le maréchal de faire sauter le pont de Donchery n'avait pas été exécuté. Les Wurtembergeois, les 5e et 11e corps, la 4e division de cavalerie, avaient traversé la Meuse sur ce pont, dans la soirée du 31 et pendant la nuit, de sorte que la retraite sur Mézières nous était coupée. Le général de Wimpffen, qui était le plus ancien général de l'armée, et qui, de plus, avait en poche un ordre formel du ministre de la guerre, avait résolu d'abord de ne pas réclamer le commandement; mais quand il comprit que le général Ducrot faisait prononcer un mouvement de retraite sur le centre et sur la gauche afin de porter toute l'armée vers Mézières, il crut de son devoir de faire connaître la volonté du ministre de la guerre et de prendre la direction de l'armée. A partir de ce moment, c'est-à-dire depuis neuf heures du matin, notre objectif fut la retraite sur Carignan. Mais on avait perdu plus d'une heure et jeté de l'indécision dans les corps.

Il aurait été possible au commencement de la journée d'opérer une retraite par Bouillon, de se jeter en Belgique et de sauver ainsi une partie de l'armée; mais alors les troupes se seraient constituées prisonnières sans avoir combattu. Ni le maréchal, ni le général Ducrot, ni le général de Wimpffen n'y pensèrent seulement. Conservant peu d'illusions sur le résultat de la bataille s'ils étaient forcés de la soutenir, ils ne voulurent faire

retraite qu'en passant sur l'ennemi ; le rapport prussien le constate à leur honneur; la France leur en tiendra compte.

Le plan du général de Wimpffen fut de chercher d'abord à gagner une bataille défensive, de tenter ensuite une surprise, par un retour offensif et général sur les corps bavarois, les plus maltraités de l'armée allemande, et de les forcer à nous laisser reprendre la route de Carignan, que les mouvements opérés contre nous avaient dégarnie de troupes ennemies. Il voulait tenir jusqu'à la nuit, non-seulement pour l'honneur de nos armes, mais parce qu'il croyait qu'il lui serait plus facile alors de s'ouvrir un passage sanglant jusqu'à Carignan et Montmédy.

Ni la veille, pour les dispositions à prendre dès la première heure, ni au début de la journée, avant la blessure du maréchal, ni pendant le temps très-court où M. Ducrot exerça le commandement général, ni depuis, l'Empereur n'intervint, d'une façon quelconque, dans la direction des opérations. Depuis quinze jours, il avait officiellement renoncé au commandement. Il crut devoir le rappeler expressément, le 31 août, par une communication aux troupes. Il sortit cependant de bonne heure, avec ses officiers. Vers six heures, il rencontra le maréchal, qu'on emportait blessé du champ de bataille, et échangea quelques paroles avec lui. Environ quatre heures après, au moment de gravir la berge pour se rendre auprès du général Lebrun, le général de Wimpffen se trouva tout à coup en présence de l'Empereur. Il était à pied et paraissait découragé et abattu. Le général essaya de le remonter en disant qu'on pouvait encore se

défendre pendant plusieurs heures, et, le soir, percer la ligne du côté de Metz. L'Empereur ne fit qu'étendre la main pour lui montrer au loin les masses profondes de l'ennemi, et reprit tristement la route de Sedan. Il était dix heures du matin. Il se mit à déjeuner avec sa maison et ne sortit plus pendant le reste de la bataille, qui ne se termina qu'à six heures du soir.

Le général de Wimpffen se porta successivement sur les divers points de l'action, et put constater partout que nous étions en présence de forces si écrasantes et que l'artillerie ennemie faisait de tels ravages qu'il fallait renoncer à l'espoir de tenir jusqu'à la nuit ; le cercle de feu se rétrécissait de minute en minute. Il résolut de bousculer les deux corps bavarois, exténués par la belle résistance du 12e corps, et de s'ouvrir sur-le-champ un passage vers Carignan. Il expédia des ordres en conséquence au général Douay, au général Ducrot et au général de division de Lespart, du 5e corps. Puis il écrivit à l'Empereur en ces termes :

« Sire,

» Je me décide à forcer la ligne qui se trouve devant le général Lebrun et le général Ducrot, plutôt que d'être prisonnier dans la place de Sedan.

» Que Votre Majesté vienne se mettre au milieu de ses troupes : elles tiendront à honneur de lui ouvrir un passage.

» 1 heure 1/4, 1er septembre.

» De Wimpffen. »

Il ne lui vint pas à l'idée que l'Empereur refuserait de répondre à l'appel d'un général préférant les chances d'une lutte suprême à une capitulation. L'honneur ne permettait pas d'hésiter. L'intérêt de l'Empereur était manifeste : le succès pouvait le remettre sur le trône ; la mort, en rendant son nom légendaire, donnerait à sa dynastie, qui ne pouvait être sauvée par nul autre moyen, de nouvelles chances de durée. Il ne pouvait, sans trahir ses devoirs envers lui-même, envers l'armée, envers la France, se refuser à l'appel d'un général arrivé la veille, chargé à l'improviste du commandement, dont les plans n'étaient pas connus, dont l'autorité n'était pas assise, mais qui, ayant l'Empereur à côté de lui, entraînerait certainement l'armée, et, suivant toutes les probabilités, se fraierait un passage glorieux à travers l'ennemi.

A deux heures, le général Douay fit savoir au général de Wimpffen qu'il ne pouvait plus tenir. Le commandant en chef, comprenant que le moment suprême était venu, se rapprocha de Sedan pour recevoir l'Empereur. Une heure se passa, une heure pendant laquelle, à l'insu du général en chef, qui l'attendait pour le mener au feu, l'Empereur appelait à lui les chefs de corps et délibérait avec eux sur l'urgence d'une capitulation. Le général en chef, ignorant ce qui se passait à Sedan, ne croyant qu'à un retard, obligé à de nouveaux efforts pour prolonger l'attente, se jeta avec la magnifique division de marine, que commandait le général Vassoigne, sur la hauteur qui domine la Moncelle, Bazeilles et Balan. Ce fut, à travers les bois et les jardins, un combat héroïque, où l'armée fit des prodiges. M. de Wimpffen attendait le reste du 12e corps et la division Goze,

du 5e, qui ne vinrent pas, parce que déjà des bruits de capitulation circulaient et paralysaient l'élan de l'armée. Un peu avant quatre heures, il se porta de nouveau vers la porte de Sedan, qu'il trouva toute grande ouverte; il y était presque seul. Là il fut enfin rejoint par un officier de l'Empereur, qui, au lieu de lui annoncer l'arrivée du souverain, qu'il attendait avec une impatience fébrile, le prévint que le drapeau blanc flottait sur les remparts, et lui remit une lettre qui contenait l'ordre d'aller parlementer avec l'ennemi.

Cette nouvelle fut pour lui un coup de foudre; mais, ne reconnaissant pas à l'Empereur, qui n'était pas commandant d'armée, le droit de faire arborer le drapeau parlementaire, il répondit à son messager :

« Je ne prendrai pas connaissance de la lettre, je refuse de négocier. »

Il prit la lettre; et sans l'ouvrir, la tenant à la main, il entra en ville, appelant les soldats au combat, leur disant : « Suivez-moi si vous ne voulez pas être réduits à mettre bas les armes, à vous rendre prisonniers. »

Les soldats débandés encombraient les rues. Ils combattaient depuis dix longues heures. Ils regardaient le général d'un air égaré, sans lui répondre. Les officiers baissaient la tête, en montrant le drapeau blanc sur la citadelle. Un ordre du jour écrit par le général Ducrot, sous la dictée de l'Empereur, prescrivait de cesser partout le feu. M. de Wimpffen réussit cependant à entraîner avec lui deux mille hommes, ramassés de toutes parts, sans cohésion entre eux, et à la tête de cette poignée de soldats intrépides, il reprit le faubourg de Balan. L'ennemi, très-supérieur en nombre, était harassé, se dé-

fendait mollement. Suivi d'un corps d'armée, ayant l'Empereur à côté de lui, le général aurait passé sur le corps des divisions bavaroises. Il le voyait avec évidence; mais presque seul, sur le point d'être cerné, avec ce qui restait de ses intrépides compagnons, il fut contraint de tourner bride. Il rentra dans Sedan, le dernier avec le général Lebrun.

Il était resté douze heures au feu, sans prendre de nourriture, comme la plupart des troupes. L'Empereur, qui avait renoncé à prendre le commandement pour combattre, l'avait repris pour capituler. Il avait demandé un armistice vers deux heures, pendant que le général en chef, avec quelques milliers de braves, cherchait la mort.

Telle fut la journée de Sedan.

On a dit que nous étions 83,000 contre 220,000 Allemands. En tenant compte des non-valeurs, des soldats qui s'étaient jetés sur le territoire belge, des isolés qui avaient tenté de reprendre la route de Paris, et des pertes de la journée de Beaumont, on peut affirmer que nous n'avions pas 70,000 hommes à mettre en ligne.

XXI

La Capitulation.

Le 1er septembre, à deux heures, sans consulter le général en chef, l'Empereur avait demandé un armistice au roi de Prusse.

Il avait fait arborer le drapeau blanc, et commandé, quoique n'étant plus général, de cesser le feu.

Après la bataille, il donna l'ordre au général de Wimpffen de voir l'ennemi, pour arrêter des conditions de la capitulation.

Le général qui, à une heure de l'après-midi, avait appelé l'Empereur à venir se mettre au milieu des soldats pour forcer les lignes ennemies et se frayer un passage vers Carignan, qui, de deux heures jusqu'à trois, avait attendu l'Empereur à la porte de Sedan pour tenter avec lui ce coup de désespoir, qui, à quatre heures

en recevant une première lettre de l'Empereur, au lieu de l'ouvrir, s'était jeté avec une poignée d'hommes sur le faubourg de Balan et avait fait reculer l'ennemi, ne voulait pas consentir à mettre au fourreau son épée pour aller porter dans les antichambres du roi de Prusse une demande de capitulation. Il refusa ; il donna sa démission. Il fallut, pour le contraindre, une lettre nouvelle et pressante de l'Empereur, et plus encore le sentiment profond d'un devoir à remplir, d'un service à rendre à cette armée si malheureuse, et qui avait fait si vaillamment son devoir. Il consentit à retirer sa démission, et se rendit au quartier général prussien.

Il a raconté, dans son ouvrage intitulé *Sedan*, les détails de sa conférence avec MM. de Bismark et de Moltke. Je me borne à y renvoyer. J'en veux seulement citer ce passage.

« Le comte de Bismark venant ensuite à parler de la paix, dit M. de Wimpffen, me déclara que la Prusse avait l'intention bien arrêtée, d'exiger, non-seulement une indemnité de guerre de quatre milliards, mais encore la cession de l'Alsace et de la Lorraine allemande. — Seule garantie pour nous, ajouta-t-il, car la France nous menace sans cesse, et il faut que nous ayons, comme protection solide, une bonne ligne stratégique avancée. »

Le lendemain, à six heures, un conseil de guerre était réuni.

En voici le procès-verbal.

Je le donne sans commentaire, ainsi que le texte de la capitulation conclue avec l'ennemi.

« Au quartier général à Sedan, le 2 septembre 1870.

» Aujourd'hui, 2 septembre, à six heures du matin, sur la convocation du général en chef, un conseil de guerre auquel ont été appelés les généraux commandant les corps d'armée, les généraux commandant les divisions et les généraux commandant en chef l'artillerie et le génie de l'armée, a été réuni.

» Le général commandant a exposé ce qui suit:

» D'après les ordres de l'Empereur et comme conséquence de l'armistice intervenu entre les deux armées, j'ai dû me rendre auprès de M. le comte de Moltke, chargé des pleins pouvoirs du roi de Prusse, dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour l'armée refoulée dans Sedan après une bataille malheureuse. Dès les premiers mots de notre entretien, je reconnus que M. le comte de Moltke avait malheureusement une connaissance parfaite de notre situation, et qu'il savait très-bien que l'armée manquait absolument de vivres et de munitions. M. de Moltke m'a appris que, dans la journée d'hier, nous avions combattu une armée de deux cent vingt mille hommes qui nous entourait de toutes parts. — Général, m'a-t-il dit, nous sommes disposés à faire à votre armée, qui s'est si vaillamment battue aujourd'hui, les conditions les plus honorables; toutefois, il faut que ces conditions soient compatibles avec les exigences de la politique de notre gouvernement. Nous demandons que l'armée française capitule. Elle sera prisonnière de guerre; les officiers conserveront leurs épées et leurs propriétés personnelles; les armes

de la troupe seront déposées dans un magasin de la ville pour nous être livrées. —

» Le général a demandé aux officiers généraux qui faisaient partie du conseil de guerre si, dans leur pensée, la lutte était encore possible; la grande majorité a répondu par la négative. Deux généraux seuls ont exprimé l'opinion que l'on devait, ou se défendre dans la place, ou chercher à sortir de vive force. On leur a fait observer que la défense de la place était impossible, parce que les vivres et les munitions manquaient absolument; que l'entassement des hommes et des voitures dans les rues rendait toute circulation impossible; que dans ces conditions, le feu de l'artillerie ennemie, déjà en position sur toutes les hauteurs environnantes, produirait un affreux carnage sans aucun résultat utile; que le débouché était impossible puisque l'ennemi occupait déjà les barrières de la place, et que ses canons étaient braqués sur les avenues étroites qui y conduisent. Ces deux officiers généraux se sont rendus à l'avis de la majorité. En conséquence, le conseil a déclaré au général en chef, qu'en présence de l'impuissance matérielle de prolonger la lutte, nous étions forcés d'accepter les conditions qui nous étaient imposées, tout sursis pouvant nous exposer à subir des conditions plus douloureuses encore.

» De Wimpffen. — A. Ducrot.
Général Lebrun. — F. Douay.
Général Fargeot. — Ch. Dejean. »

Voici les termes de la capitulation :

« *Protocole.*

» Entre les soussignés,

» Le chef de l'état-major de S. M. le roi Guillaume, commandant en chef de l'armée allemande, et le général commandant en chef de l'armée française, tous deux munis des pleins pouvoirs de Leurs Majestés le roi Guillaume et l'empereur Napoléon, la convention suivante a été conclue :

» ARTICLE PREMIER.

» L'armée placée sous les ordres du général de Wimpffen se trouvant actuellement cernée par des forces supérieures autour de Sedan, est prisonnière de guerre.

» ART 2.

» Vu la défense valeureuse de cette armée, il est fait exception pour tous les généraux et officiers, ainsi que pour les employés spéciaux ayant rang d'officiers, qui engageront leur parole d'honneur par écrit de ne pas porter les armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune autre manière contre ses intérêts jusqu'à la fin de la guerre actuelle. Les officiers et employés qui acceptent ces conditions conserveront leurs armes et les objets qui leur appartiennent personnellement.

» ART. 3.

» Toutes les autres armes, ainsi que le matériel de l'armée consistant en drapeaux (aigles), canons, chevaux,

caisses de guerre, équipages de l'armée, munitions, etc., seront livrés à Sedan à une commission militaire instituée par le commandant en chef, pour être remis immédiatement au commissaire allemand.

» Art. 4.

» La place de Sedan sera livrée ensuite dans son état actuel, et au plus tard dans la soirée du 2 septembre, à la disposition de Sa Majesté le roi de Prusse.

» Art. 5.

» Les officiers qui n'auront pas pris l'engagement mentionné à l'article 2, ainsi que les troupes désarmées, seront conduits, rangés d'après leurs régiments ou corps, et en ordre militaire. Cette mesure commencera le 2 septembre et sera terminée le 3. Ces détachements seront conduits sur le terrain bordé par la Meuse, près d'Iges, pour être remis aux commissaires allemands par leurs officiers, qui céderont alors le commandement à leurs sous-officiers.

» Les médecins militaires, sans exception, resteront en arrière pour prendre soin des blessés.

» Fait à Fresnois le 2 septembre 1870.

» De Wimpffen. De Moltke.»

LIVRE TROISIÈME

LE 4 SEPTEMBRE

I

La Veille de la révolution.

M. Thiers était entré le 27 dans le comité de défense. L'envoi de l'armée de Châlons dans le Nord-Est y était la principale affaire. Voici comment il en parle dans sa déposition.

« Ce qui me révoltait dans cette expédition, c'était de penser qu'on allait prendre notre dernière armée pour l'envoyer périr dans les Ardennes.

» Les motifs qu'on avait pour tenter cette expédition étaient obscurs, difficiles à pénétrer, et nous formions toutes sortes de conjectures. Je répétais tous les soirs, et M. le général Trochu répétait avec moi, que les Prussiens avaient eu le temps d'envelopper l'armée de Metz, qu'entre cette armée et Paris il y avait un mur

d'airain formé de 300,000 hommes et impossible à percer; que le seul résultat qu'on pût obtenir, c'était de perdre inutilement nos dernières forces organisées; que la défense de Paris se concevait avec une armée de secours campant et manœuvrant autour de ses murs; que sans une armée de ce genre, le siége de Paris serait une affreuse famine destinée à finir par une reddition à merci et à miséricorde; qu'on se priverait donc inévitablement et fatalement du seul moyen de rendre efficace la résistance de Paris, et que, si l'armée de Sedan ne périssait pas, le moins qui pût lui arriver était d'être bloquée comme celle de Metz. — Vous avez un maréchal bloqué, disais-je, vous en aurez deux. —

» Cette discussion s'était renouvelée plusieurs fois, et un jour même elle avait acquis une extrême violence, lorsque tout à coup M. Jérôme David, que je connaissais peu, mais qui montrait dans le conseil une attitude calme et une tristesse profonde, me saisit la main et me dit à l'oreille :— « Monsieur Thiers, n'insistez pas, je vous parlerai tout à l'heure. »— Ces mots me fermèrent la bouche et je me tus, pensant bien qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire qui rendait toute discussion inutile. Le silence que je m'imposai contribua à abréger la séance du conseil, et nous sortîmes vers une heure du matin. Descendus dans la rue Saint-Dominique, M. Jérôme David me prit à part et me dit : — L'Empereur est prisonnier ; le maréchal Mac-Mahon est blessé mortellement. — A cette nouvelle, je restai consterné, stupéfait. »

M. Jérôme David avait parlé d'après des informations particulières ; car la conversation dont il s'agit n'a pu

avoir lieu que dans la nuit du vendredi au samedi, par conséquent le 3 septembre, à une heure du matin. Or, c'est dans le conseil qui fut tenu aux Tuileries dans la matinée du même jour que les ministres eurent connaissance de la capitulation par une dépêche de l'agence Havas, venue de Bruxelles. Ils eurent une seconde séance à cinq heures ; et c'est là que l'impératrice mit sous leurs yeux les paroles mêmes de l'Empereur : « L'armée a capitulé ! je suis prisonnier! »

A Paris on ignorait tout; on savait seulement que les deux armées étaient aux prises. Des télégrammes étrangers, colportés à la Bourse, semblaient annoncer que nous avions remporté un avantage ; mais nous étions bien loin des premiers jours de la guerre, où les cœurs s'ouvraient facilement à l'espérance; la France, en un mois, en était venue à croire que ses généraux ne pouvaient plus vaincre, et l'opinion publique, quoi qu'en ait dit M. de Palikao, n'avait jamais été favorable à cette marche de l'armée vers le Nord-Est. On accueillait donc avec incrédulité ces bruits de victoire, et le sentiment dominant était une inquiétude qui allait jusqu'à l'angoisse.

La séance du 1er septembre, au Corps législatif, n'avait pas duré au delà d'une heure ; jamais séance plus calme ; on avait discuté un projet de loi relatif aux émissions des billets de banque de l'Algérie. J'avais moi-même déposé une proposition tendant à autoriser les agents des finances à encaisser et à faire protester à l'échéance les valeurs et effets de commerce. La séance du vendredi (2 septembre) ne fut guère plus animée. On y adopta, à l'unanimité, sur le rapport de M. Dréolle,

un projet de loi portant qu'il serait procédé à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux dans les bataillons déjà organisés de la garde nationale de la Seine. Les grades ne devaient être donnés qu'à d'anciens militaires; toutefois, les officiers, sous-officiers et caporaux actuellement en fonctions, étaient déclarés rééligibles. La séance, commencée à trois heures et demie, était terminée à cinq heures et demie. Pendant ces deux journées, la plupart des députés ne quittèrent pas l'enceinte du Palais, parce qu'ils pensaient avec raison que les nouvelles y seraient plus tôt connues. Il n'y avait pas plus d'animation dans les couloirs que dans la salle; c'était partout une sorte d'anxiété énervante, qui tournait en découragement. Quand un ministre, ou un familier du château, venait à traverser les couloirs, on se pressait autour de lui d'un air morne; la réponse était toujours la même : « Pas de nouvelles! » Des groupes de trois ou quatre députés partaient incessamment pour le ministère de la guerre, pour le ministère de l'intérieur, où des bureaux de renseignements étaient établis, et toujours, en revenant, ils nous disaient : « On ne sait rien ! »

Le 3, dès les premières lueurs du jour, des bruits de défaite et de capitulation se répandirent avec une certaine persistance. C'était comme une vague rumeur, dont personne ne pouvait dire l'origine, mais qui grandissait d'heure en heure et prenait de la solidité. A dix heures, on parlait de la mort du maréchal de Mac-Mahon, et même, avec effroi, de la captivité de l'Empereur. Dans ce même moment, l'impératrice faisait supplier M. Thiers par M. Mérimée, et plus tard par M. de Metternich,

de se charger du gouvernement. Lorsqu'il vint au Corps législatif vers deux heures, nous le prîmes à part dans un bureau, et nous lui dîmes qu'il devait prendre le pouvoir, l'accepter du moins de la Chambre, se dévouer pour le pays à cette douloureuse, à cette horrible tâche. Il y avait là M. Jules Favre, M. Picard et moi ; peut-être aussi M. Gambetta, mais je n'oserais l'affirmer.

Nous pensions que l'Assemblée reviendrait à notre proposition, déposée à la tribune par M. Jules Favre dans la séance du 9 août. La Chambre l'avait écartée ce jour-là ; mais M. Gambetta s'était écrié : « Vous y reviendrez, et il sera trop tard. » Il ne semblait à aucun de nous que la régente pût essayer de se maintenir après la capitulation de Sedan, ni que la Chambre pût l'y aider. Une commission présidée par M. Thiers pour parer au plus urgent, et la convocation d'une Constituante aussitôt que les circonstances le permettraient, nous n'apercevions pas d'autre issue. Nous étions républicains ; mais nous voulions demander la République à une Constituante, certains qu'elle nous la donnerait, et n'attendant de l'Assemblée actuelle, formée de candidats officiels, que des mesures urgentes de salut public. Nous ne songions pas d'ailleurs en ce moment à la forme du gouvernement, mais à la patrie, dont l'existence même était en péril. Si nous avions, comme on n'a pas craint de le dire, subordonné le salut du pays au triomphe de nos opinions politiques, aurions-nous le 9 août proposé de donner le pouvoir à une commission du Corps législatif prise dans la majorité ? Aurions-nous, le 1er septembre, fait courir une liste sur

laquelle nous avions écrit les noms de M. Thiers, de M. Schneider, de M. Trochu, de M. de Palikao, et aucun des nôtres ? Aurions-nous, le 3, voyant qu'on n'aboutissait pas, supplié M. Thiers de former lui-même la commission ? Aurions-nous, dans la séance du même jour, mis en avant le nom de M. Trochu ? Aucun de nous ne connaissait le général Trochu. Nous étions allés chez lui presque tous, une seule fois, l'un après l'autre, ou par groupes de trois ou quatre, comme le faisaient tous les députés, et les députés de la majorité plus que nous. C'était un bureau de renseignements, comme le cabinet de M. de Palikao, où nous allions encore plus souvent. Nous ne l'avions jamais interrogé que sur les mouvements de l'armée et les événements de la guerre; il ne nous avait jamais parlé d'autre chose. Nous pensions, et on pensait généralement dans Paris, qu'il inclinait à l'orléanisme. Cela nous était fort indifférent, dans ce moment de crise suprême nous ne cherchions qu'un général capable, et qui eût la confiance de la troupe. M. Latour du Moulin et M. Jules Favre mirent son nom en avant, chacun de son côté. Je suis très-persuadé qu'ils le firent sans l'avoir consulté, sans avoir même pensé à le consulter. Nous disions tous : « Sauvons d'abord le pays ! »

M. Thiers, dans la matinée du 3 septembre, nous fit part de ce qu'il avait appris de M. Jérôme David; mais, tout en nous déclarant qu'il était de notre avis sur la nécessité de constituer un gouvernement anonyme jusqu'à la convocation d'une Constituante, il annonça la ferme résolution de se tenir en dehors. Il nous confirma plusieurs fois cette résolution dans la nuit, et le lende-

main dans la matinée, avant et pendant l'envahissement de la Chambre.

La séance, ce jour-là, commença encore à trois heures et demie. Le comte de Palikao monta sur-le-champ à la tribune et annonça que le maréchal Bazaine, après un vigoureux combat de huit ou neuf heures, avait été obligé de se retirer sous Metz. « Voilà la première nouvelle importante que je vous donne, et qui n'est pas bonne. Il n'est pas dit que le maréchal ne pourra pas tenter de nouveau une sortie; mais celle qui devait aboutir à opérer une jonction avec le maréchal Mac-Mahon a échoué. »

Parlant ensuite de la bataille de Sedan, il dit qu'elle avait été pour nous l'occasion de succès et de revers. « Nous avons d'abord culbuté une partie de l'armée prussienne en la jetant dans la Meuse, — différentes dépêches ont dû vous l'annoncer, — mais ensuite nous avons dû, un peu accablés par le nombre, nous retirer, soit sous Mézières, soit dans Sedan, soit même, — je dois vous le dire, — sur le territoire belge, mais en petit nombre.

» Il en résulte que la position actuelle ne permet pas d'espérer, d'ici à quelque temps, une jonction entre les forces du maréchal Mac-Mahon et celles du maréchal Bazaine.

» Néanmoins, il y a peut-être des nouvelles un peu plus graves, telles que celle de la blessure du maréchal Mac-Mahon, et d'autres qu'on fait circuler; mais je déclare qu'aucune ayant un caractère officiel n'a été reçue par le gouvernement, et qu'il ne saurait en donner aucune sans se compromettre, car dans deux ou trois jours

peut-être, on l'accuserait d'avoir effrayé la nation inutilement. »

Le ministre annonça ensuite qu'il allait faire appel « aux forces vives du pays. »

La majorité lui donna quelques applaudissements. Un député du Cher, M. Girault, s'écria : « La Chambre a perdu le pays! »

M. Jules Favre prit la parole.

« Il faut que le temps des complaisances cesse, dit-il, et que, les uns et les autres, nous envisagions froidement, mais nettement, la vérité.

» Or, cette vérité, la voici : l'armée française a été héroïque dans toutes les circonstances où elle s'est rencontrée en face de l'ennemi. Les généraux ont été admirables comme leurs soldats. Ce qui leur a manqué, c'est la liberté du commandement...

» Nous devons savoir où nous en sommes avec le gouvernement qui nous régit.

» Où est l'Empereur? Communique-t-il avec ses ministres? leur donne-t-il des ordres?... »

Le ministre de la guerre répondit : « Non! » Et M. Jules Favre continua ainsi : « La réponse que vient de faire M. le ministre de la guerre me suffit et désintéresse le débat de cette grande question. Le gouvernement ayant cessé d'exister... » Ces dernières paroles sont couvertes par les murmures du centre et de la droite : « En toute occasion, dit le président, je devrais protester contre de telles paroles.

» M. Jules Favre. — Protestez tant que vous voudrez, monsieur le président! Protestez contre la défaite; protestez contre la fortune, qui nous trahit; niez les évé-

nements; dites que nous sommes victorieux, à la bonne heure!

» Ce qu'il faut en ce moment, ce qui est sage, ce qui est indispensable, c'est que tous les partis s'effacent devant un nom représentant la France, représentant Paris; un nom militaire, le nom d'un homme qui vienne prendre en main la défense de la patrie.

» Voilà mon vœu : je l'exprime en face de mon pays; que mon pays l'entende! »

M. Jules Favre n'avait pas fait de proposition formelle. Il avait constaté la vacance du gouvernement, la nécessité d'oublier les questions de parti et de mettre le général Trochu à la tête de la défense. Il n'entrait ni dans sa pensée ni dans la nôtre de lui conférer une dictature. Nous persistions à souhaiter que la Chambre nommât une commission de gouvernement. Nous aurions voulu que M. Thiers en fût la tête et que M. Trochu en fût le bras. Ce fut notre seul désir dans la journée du lendemain, jusqu'au moment où la Chambre fut dispersée.

Au milieu de l'agitation produite par le discours de M. Jules Favre, MM. Haentjens et Argence proposèrent un projet de loi pour appeler sous les drapeaux tous les citoyens de 25 à 35 ans, mariés ou non mariés, ayant satisfait à la loi du recrutement et ne figurant pas sur les contrôles de la garde mobile, et pour donner au ministre de la guerre le droit de requérir et d'incorporer d'office tous les anciens gradés au-dessous de 60 ans. La Chambre prononça l'urgence, et en se retirant dans ses bureaux pour nommer la commission, décida qu'elle se réunirait le lendemain dimanche, 4 septembre, à trois heures.

Pendant que la Chambre entendait la déclaration de M. Jules Favre et refusait de prendre sur elle la responsabilité de faire un gouvernement, sans s'apercevoir que, par ce défaut d'énergie, et par ce nouvel atermoiement dans un moment pareil, elle laissait la direction des événements à la foule, c'est-à-dire au hasard, la nouvelle des événements se répandait dans Paris avec la rapidité de la foudre. Ces deux mots : « L'armée est prisonnière, l'Empereur est prisonnier, » voulaient dire : Paris sera assiégé dans quelques jours; Paris et la France n'ont plus de gouvernement. Tout le monde sentait qu'il fallait aviser immédiatement, ne pas se laisser surprendre en pleine anarchie par l'armée prussienne. On tournait naturellement les yeux vers la Chambre : « Qu'a-t-elle décidé ? » On apprit la proposition de M. Jules Favre, qui rencontrait alors dans Paris un assentiment unanime. On sut aussi qu'elle n'avait pas été votée, mais qu'elle n'avait soulevé que des murmures, sans protestation formelle. M. Abbatucci avait dit, au milieu du bruit : « C'est un appel à la révolte. » Le ministre de la guerre s'était contenté de dire : « Vous posez une question qui tend à changer le régime constitutionnel. » M. Jules Favre avait répondu : « Parfaitement ! » La situation était donc bien établie de part et d'autre.

Pour tous ceux qui connaissent le tempérament des Assemblées, il était évident que la lumière était faite dans les esprits ; qu'on en viendrait à la création d'une commission exécutive, mais qu'on ne s'y déciderait pas tant que la population ne paraîtrait pas menaçante. Quant au gouvernement, que M. Jules Favre avait appelé en pleine séance un fantôme de gouvernement, on savait

sur tous les bancs de la Chambre, on savait surtout au dehors, qu'il n'était plus rien, et qu'il ne pouvait plus commander.

Il y avait deux courants dans la population.

La bourgeoisie était surtout préoccupée de la guerre; pourtant, à cette dernière heure, ce grand événement de la chute de l'Empire — car la captivité de l'Empereur, c'était très-évidemment la chute de l'Empire — s'imposait à tous les esprits. Les républicains, les orléanistes, les légitimistes s'en applaudissaient, d'abord parce qu'ils se sentaient délivrés, et ensuite parce que l'incapacité de plus en plus démontrée de l'Empereur et de son entourage les avait mis au point de ne plus rien espérer tant que la patrie serait dans leurs mains; ceux même qui avaient été jusqu'au dernier jour les tenants de l'Empire avaient, pendant cette courte et terrible campagne, ouvert les yeux. Ils souffraient à la fois des malheurs de leur pays et de la chute de leur parti; leur douleur était aggravée par les remords. Cet Empire de dix-huit ans, si redouté, qui avait paru, cinq semaines auparavant, si solide, ne comptait plus, en France, un seul partisan. On s'attendait que la Chambre allait pourvoir à la situation. C'était son devoir de le faire sur-le-champ; de ne pas attendre le salut d'un gouvernement effondré; de ne pas donner le temps à la rue d'intervenir. Les républicains comptaient sur les chefs de l'opposition; mais le plus grand nombre parmi eux, ne souhaitaient pas la proclamation immédiate de la République; ils ne trouvaient pas la succession bonne à recueillir; ils ne voulaient pas compliquer la situation par des questions de parti. Ce qu'il leur fallait, c'était

un bon général, et une Commission de gouvernement pour veiller à l'ordre, quelle qu'elle fût d'ailleurs, pourvu qu'elle fût obéie, et elle le serait pendant la guerre. La République se ferait toute seule, une fois les Prussiens chassés. C'était la pensée des députés de la gauche et celle des républicains dans tout Paris.

On voulait donner l'armée au général Trochu, parce qu'on le croyait indépendant et capable. On savait qu'il n'était pas impérialiste et qu'il n'était pas républicain. Il n'était question pour personne d'en faire un dictateur. Il était accepté par tous les partis, dont aucun ne le revendiquait comme lui appartenant. Il avait, comme général, une situation analogue à celle de M. Thiers, que tout le monde voulait voir à la tête du gouvernement, non pas à cause de ce qu'il pensait, mais à cause de ce qu'il pouvait. Si on avait dit sur les boulevards, à l'issue de la séance : La Chambre vient de nommer une commission à la tête de laquelle est M. Thiers ; elle a confié la direction de l'armée à M. Trochu, on aurait reconnu unanimement qu'elle avait pris la résolution la plus sage ; l'applaudissement aurait été universel ; on aurait ajourné les questions de parti d'un commun accord. La proposition de M. Jules Favre fut un commencement d'apaisement. Personne ne crut qu'on irait jusqu'à l'après-midi du lendemain pour faire quelque chose de définitif ; qu'on resterait vingt-quatre heures dans ce néant, dans ce péril.

Les ouvriers des faubourgs étaient moins exclusivement préoccupés de la guerre, et moins disposés à l'ajournement des questions de politique intérieure. Ils étaient tous animés d'une haine implacable contre le gouver-

nement impérial, qu'ils considéraient à bon droit comme l'ennemi de toutes les libertés et la cause de tous les malheurs. Ils pensaient que, l'Empereur renversé, la fortune de nos armes changerait, soit que la Prusse ayant vaincu et détrôné l'auteur de la guerre consentît à se retirer et à traiter sur des bases convenables, soit qu'un gouvernement républicain fût appelé à renouveler les prodiges qui avaient signalé la fin du XVIIIe siècle, quand nos soldats improvisés chassèrent hors du territoire les armées de l'Europe coalisée. C'était un dogme parmi eux, que l'armée française était invincible pourvu qu'elle fût bien commandée; et cette croyance était partagée par toute la France; elle l'était même par les ministres du dernier règne, et c'est ce qui nous avait perdus. Les ouvriers croyaient aussi à la levée en masse, aux citoyens transformés du jour au lendemain en soldats, à la toute-puissance irrésistible des foules animées par le sentiment patriotique. Lequel d'entre eux n'avait été bercé avec toutes ces légendes? N'avaient-ils pas vu, maintes fois, l'armée régulière reculer devant les faubourgs? Si l'armée avait battu Paris au 2 décembre, c'est parce que les ouvriers n'avaient pas donné. La vengeance, enfin obtenue, et leur confiance sans bornes dans la toute-puissance d'une guerre républicaine, leur faisaient oublier ou dédaigner les dangers de la patrie. Ils croyaient la République faite par la seule force des choses. Ces sentiments étaient unanimes dans la population des faubourgs et des ateliers.

Mais il y avait, sous cette unité, beaucoup de divergences. Ils étaient tous ennemis de l'Empire, tous républicains, tous convaincus que la République finirait

promptement et glorieusement la guerre. Voilà ce qu'ils avaient en commun. Au fond, ils n'obéissaient ni aux mêmes chefs ni aux mêmes pensées. Il est très-difficile de déterminer ces divisions d'une façon précise; d'abord, parce qu'il faut vivre avec eux pour les bien connaître, et ensuite parce que, dans leurs moments d'exaltation, ils se laissent assez facilement entraîner à changer d'avis ou plutôt de sentiments. Voici pourtant quelques indications que je crois exactes, et dont il importe de tenir compte.

D'abord, il faut écarter du nombre des ouvriers les individus qui prennent ce nom parce qu'ils vivent dans les faubourgs et qu'ils portent une blouse, mais qui ne mettent jamais le pied dans un atelier. Le nombre de ces faux ouvriers est considérable; leur influence, terrible. Ils arrivent de toutes les conditions et de tous les pays. C'est un grand malheur pour les ouvriers honnêtes, de les rencontrer dans leurs lieux de réunion, et d'être souvent confondus avec eux, ou plutôt jugés d'après eux. De ceux-là, je n'ai rien à dire, sinon que, dans une ville comme Paris, les vagabonds et les repris de justice sont toujours en grand nombre, et toujours mêlés aux agitations populaires. Quant aux ouvriers sérieux, j'ai dit qu'ils sont tous républicains; mais les uns attendent la République du suffrage universel, et associent son nom à toutes les idées généreuses, tandis que d'autres l'aiment en sectaires, et veulent l'imposer par la force, la faire durer par la terreur. Sans aucun doute, c'est le petit nombre, le très-petit nombre; néanmoins, ces sectaires exercent l'ascendant qui appartient toujours aux hommes résolus, quand ils ont une organisation et

des chefs. On pourrait dire aussi que presque tous les ouvriers sont socialistes, si c'est être socialiste que de demander l'instruction gratuite, obligatoire, et (je demande pardon pour le mot qui n'est ni bien français, ni bien clair, au moins pour moi) intégrale; et de vouloir que la société facilite plus qu'elle ne le fait le travail individuel et le rétribue davantage. Ce socialisme vague, et qui ne consiste qu'en aspirations mal définies, n'a rien de commun avec celui qui se traduit en exigences positives, et qui comporte de petites armées de fanatiques, ayant leur caisse, leurs chefs, leurs mots de ralliement. Il y a toujours eu, dans les ateliers, des socialistes de cette dernière espèce. Ils formaient en 1848 plusieurs écoles; ils n'étaient plus guère, en 1870, qu'une association. Ceux qui se rappellent la première de ces deux époques, doivent reconnaître l'exactitude de cette double appréciation. Ils savent qu'il y avait en 1848 l'école fouriériste, dont le chef, très-honorable, était M. Considérant; l'école saint-simonienne, déjà sur son déclin, et qui n'avait guère d'adhérents parmi les ouvriers; l'école de Pierre Leroux, très-nombreuse et très-active; celle de Proudhon, et tant d'autres. M. Louis Blanc, au début, avait été l'idole de toutes les écoles socialistes, et leur chef politique. Je ne parle pas des icariens, ni des solidaires-unis; la nomenclature serait très-longue, très-intéressante; beaucoup des chefs d'école étaient des hommes d'un vrai mérite, des écrivains d'un ordre élevé. Ce qui est certain, c'est qu'en 1870, malgré la popularité subsistante de Proudhon, les socialistes, devenus les communistes, ne s'occupaient plus de théories philosophiques, et ne songeaient qu'à lutter, par la voie des

associations et des grèves, contre les patrons et le capital.

Il résulte de ce qui précède qu'on pouvait, au moment de la chute de l'Empire, diviser les ouvriers en trois groupes : ceux qui n'étaient que républicains, les sectaires de la République, et les sectaires du communisme. Les premiers faisaient cause commune avec les républicains de la bourgeoisie, et reconnaissaient pour chefs les principaux membres de l'opposition républicaine à la Chambre; les sectaires républicains, qui ne rêvaient que de recommencer 93, obéissaient à M. Blanqui, à M. Delescluze; et les sectaires communistes avaient fondé l'*Association internationale,* dont on a tant exagéré depuis les moyens d'action et l'importance.

Les procès-verbaux des séances de cette association pendant le siége et pendant la Commune ont été publiés. On acquiert, en les parcourant, la certitude que les membres de l'*Internationale* ont pris part à toutes les émeutes pendant le siége, qu'ils ont contribué à l'insurrection du 18 mars et aux principaux actes de la Commune; mais on y voit, en même temps, qu'ils n'avaient, à Paris, qu'un nombre restreint d'adhérents; que l'argent leur manquait, même pour entretenir un journal hebdomadaire; qu'ils étaient surtout préoccupés de leur faiblesse numérique et de leur détresse pécuniaire, et qu'ils s'efforçaient de paraître redoutables, afin de le devenir. Les adeptes de cette société n'étaient pas aimés dans les ateliers; ils n'exerçaient pas beaucoup d'influence au dehors. Cependant ils se montraient partout avec audace et faisaient croire à leur nombre par leur activité. Poursuivis depuis longtemps de leurs injures et de leurs menaces, nous les avions dédaignés et bra-

vés, pendant que les journaux du gouvernement, par une tactique déloyale, essayaient, malgré l'évidence, de nous rendre solidaires de leurs doctrines et de leurs entreprises.

Je ne saurais dire si les fidèles de M. Blanqui et de M. Delescluze étaient plus nombreux que les membres de l'*Internationale.* Aux élections de 1869, ces deux partis réunis avaient changé, dans certains arrondissements, le caractère de l'élection, sans réussir à faire passer un des leurs. Ainsi M. Rochefort, qui ne fut élu qu'après l'option de M. Gambetta, avait passé grâce à eux; on ne peut pas affirmer qu'il fût un d'entre eux. Ils avaient porté M. Raspail contre M. Garnier-Pagès, et M. Vallès contre moi; mais ni M. Raspail ni M. Vallès n'avaient réussi à être nommés. Ils avaient certainement donné leurs voix à M. Bancel; mais ce succès ne pouvait leur être attribué, M. Bancel ayant pour adversaire M. Ollivier, ce qui avait obligé toutes les oppositions à se réunir sur son nom. J'avais vu, en 1869, deux réunions composées d'hommes appartenant à l'une et à l'autre de ces deux catégories: les blanquistes et les communistes. J'y avais été appelé comme député, sous prétexte de réunion électorale; on m'avait même dit pour triompher de mes répugnances: « Avez-vous peur? » Je n'avais pas peur; mais je me demandais s'il y avait utilité à discuter avec des hommes qui ne voulaient rien entendre. J'y fus donc deux fois, et la seconde fois avec M. Bancel, qui n'en voulut pas démordre, et que je ne voulus pas laisser seul. Nous étions accompagnés de nos amis, MM. Eugène Pelletan et Jules Ferry. Il ne nous fallut pas une demi-heure pour comprendre que

toute discussion était impossible, et nous sortîmes au milieu des menaces. Dieu sait quels récits on a faits de ces deux aventures! Quels mensonges on a débités dans les journaux de la police! Un des plus curieux et des plus innocents consistait à dire que nous avions été condamnés à mort après notre départ. Je crois qu'on nous condamna à ne pas être réélus, ce qui est légèrement différent; et aucun de nous n'avait jamais compté sur l'appui des communistes ou des adhérents de MM. Blanqui, Delescluze, Félix Pyat, Vermorel, Millière, etc. Nous lisions leurs journaux, et nous savions que leur principale affaire était de nous injurier et de nous calomnier.

Assurément, la guerre leur avait amené des recrues. Ils n'étaient qu'une minorité dans la population des faubourgs; mais cette minorité, depuis la déroute de Frœschwiller, était toujours dehors, toujours au premier rang. La rue lui était plus favorable que les ateliers, pour conquérir de l'influence. Dans les derniers jours d'août, toute la ville était debout autour de la Chambre avec ses éléments divers, riches, pauvres, bourgeois, ouvriers. Il y avait infiniment plus de blouses que d'habits. Ceux qui se portaient aux premiers rangs, et qui faisaient la haie sur notre passage, nous étaient inconnus, à nous, députés de Paris, qui avions assisté depuis sept ans à tant de réunions publiques. J'en étais, pour ma part, extrêmement frappé. A la sortie, nos amis et nos partisans trouvaient moyen de s'approcher de nous et nous échangions, avec eux, nos observations. Ils remarquaient, comme nous, que ce n'était pas notre personnel électoral qui était là. C'était le public des réunions déma-

gogiques, qui, à la barrière de Clichy, nous avait condamnés, MM. Pelletan, Bancel, Ferry et moi; qui obéissait, soit à l'*Internationale*, soit à MM. Blanqui, Delescluze, Vermorel, Millière, ou à d'autres démagogues alors célèbres, aujourd'hui démodés et oubliés, ennemis à la fois de la société et du gouvernement; qui, aux dernières élections générales, avait soutenu M. Rochefort contre M. Jules Favre, M. Raspail contre M. Garnier-Pagès, M. Jules Vallès contre moi. Nous exprimâmes à plusieurs reprises le désir que nos amis les plus influents fussent là, mêlés au milieu de la foule, et autant que possible en uniforme de gardes nationaux, pour empêcher, de concert avec nous, l'envahissement de la Chambre et même pour nous protéger individuellement, ce qui pouvait devenir nécessaire. Très-peu de jours auparavant (mais cela paraissait beaucoup de jours dans un temps où chaque journée était un siècle), un petit nombre d'hommes déterminés s'étaient jetés, en plein jour, au milieu des passants et des promeneurs étonnés, sur la caserne des pompiers de la Villette, dans le but de s'emparer des fusils. Il s'en était suivi mort d'hommes. Cette entreprise avait indigné et inquiété le parti républicain, qui sentait l'importance, pour lui surtout, d'avoir le calme dans la rue. Les pompiers étaient très-populaires et méritaient de l'être; ils appartenaient, par leurs familles et leurs habitudes, à la démocratie; mais quand c'eût été une autre troupe, nous aurions détesté un acte d'agression à la fois criminelle et fatale à notre cause. M. Gambetta était monté à la tribune pour le flétrir et pour demander une enquête approfondie. Nous pensions alors, nous sûmes plus tard avec certitude, par sa

déclaration même, que M. Blanqui était à la tête de ce mouvement. Que ce fût lui ou un autre, nul doute qu'il n'y eût dans Paris des sociétés secrètes, évidemment peu nombreuses, mais qui pouvaient, à un moment donné, entraîner la foule par la seule prépondérance de ce qui est organisé sur ce qui ne l'est pas.

Dans la nuit du 3 septembre, M. Delescluze et les autres organisateurs résolurent de faire une manifestation sur les boulevards encombrés de monde, dans la pensée d'attirer à eux tous ceux qui voulaient renverser le gouvernement, et de frapper un grand coup. Ils partirent de la colonne de la Bastille, sous la conduite de Ranvier et de Peyrouton. La foule de bourgeois qui circulaient sur les deux chaussées les laissa d'abord passer en les regardant avec curiosité; puis, comme ils criaient: « La déchéance! la déchéance! » ce mot trouva de l'écho. On y joignit le cri de: « Vive la République! » et le chant de *la Marseillaise*. Peu à peu, les bourgeois, qui étaient descendus pour chercher des amis, demander des nouvelles, ou, comme on dit, pour prendre le vent, se joignirent à la manifestation; elle devint promptement formidable. Arrivée à la hauteur de la rue Montmartre, elle vit déboucher des rues environnantes de fortes escouades de sergents de ville qui fondirent sur elle en mettant l'épée à la main. La foule, qui n'avait pas d'armes, se débanda, comme elle fait toujours, sauf à reparaître. Cette fois, comme elle n'avait pas derrière elle les faubourgs, elle ne reparut pas. Il y eut une course à fond de train sur les boulevards; on s'enfuit de tous côtés, et la police occupa victorieusement le champ de bataille.

M. Daru raconte qu'un mobile ayant été blessé dans la bagarre, ses camarades le chargèrent sur leurs épaules et le portèrent à l'hôtel du gouverneur, qui fut obligé de descendre et de les haranguer. Ce récit est inexact : on ne porta au Louvre aucun blessé, et si le général Trochu harangua des mobiles, ce ne fut pas pour les apaiser et se faire leur complaisant, mais pour leur reprocher leur absence à pareille heure, et leur ordonner sévèrement de retourner au corps.. Il a raconté lui-même cet incident, dans son livre intitulé *la Politique et le Siége de Paris.*

« On vint m'annoncer, dit-il, que 200 mobiles environ avaient pénétré dans la cour demandant justice au gouverneur. Je fis approcher un petit groupe de ces hommes, qui n'apportaient pas le moindre blessé, par la raison concluante qu'il n'y en avait pas.

» — Mon général, nous venons vous demander justice. On a tué un de nos camarades.

— Où et quand ? Un soldat de la garnison aurait été tué, et je ne le saurais pas ! Est-ce que jamais un homme est tué sans que la justice intervienne ? Si donc un de vos camarades a été tué, et je n'en crois pas un mot, la justice agira, et vous n'avez pas à entrer dans son action. Mais en quittant votre camp sans autorisation, en traversant Paris en troupe pour venir ici, vous avez commis un grave délit. Il est atténué par votre inexpérience de la discipline et de la règle ; mais s'il devait se renouveler, je vous tiendrais pour indignes de la confiance que j'ai mise en vous et de l'honneur que je vous ai fait en répondant de vous pour la défense de vos foyers. Je vous ordonne de rentrer au camp. »

Personne ne dit mot. Le général chargea un lieutenant de mobiles, qui arrivait en ce moment à l'état-major, de les reconduire à leur quartier. Depuis ce jour jusqu'à la fin du siége, aucune manifestation des mobiles, en troupe, ne s'est produite dans Paris.

Après la dispersion de la manifestation par la police à la hauteur de la rue Montmartre, les boulevards ne se vidèrent pas. Ils furent animés pendant toute la nuit; la foule se porta surtout du côté du ministère de l'intérieur et de la place de la Concorde.

II

La séance de nuit.

Le 3 septembre, les ministres tinrent conseil aux Tuileries, immédiatement après la séance, depuis cinq heures jusqu'à huit, et c'est là qu ils apprirent officiellement nos désastres par un télégramme parvenu à l'impératrice à quatre heures, et qui ne contenait que ces mots : « L'armée est défaite et captive ; moi-même je suis prisonnier. — Napoléon. » Ils ne se dissimulèrent pas qu'une révolution était probable ; leur erreur fut de ne pas voir qu'elle était faite.

Paris était très-agité aux approches de la nuit ; les places et les boulevards regorgeaient de monde ; le préfet de police n'eut recours qu'aux agents de son administration pour résister à la manifestation qui se produisit. Les ministres n'avaient pas dans Paris plus de

4,000 hommes de bonnes troupes. M. de Palikao disait 40,000 ; il comptait donc les mobiles? M. Jérôme David a dit dans l'enquête : 20,000 hommes, et dans de mauvaises conditions ; c'était encore une erreur. Le 12e corps était au camps de Châlons ; le 13e, celui du général Vinoy, était parti pour Mézières ; le 14e, sous les ordres du général Renault, était en formation. M. de Palikao lui-même a dit et répété dans l'enquête qu'il n'avait pas 4,000 hommes de troupes régulières à ce moment-là. Il aurait pu ajouter qu'il était loin de pouvoir répondre de leurs dispositions. Quant à la garde nationale, elle était, comme toute la population, ulcérée contre l'Empire.

Aucun membre du conseil ne proposa l'abdication. L'impératrice en parla seulement le lendemain, non comme d'un projet sérieux et arrêté, mais comme d'une idée qui, dans les circonstances où l'on était, se présentait naturellement à l'esprit. Dans la soirée du 3 septembre, il ne vint même pas à la pensée des ministres d'essayer de faire la part du feu, en proposant, le soir même, au Corps législatif, la création d'un conseil de gouvernement. Ils ne prirent que deux résolutions : l'une de faire une proclamation : éternel et impuissant remède de toutes les situations désespérées ; M. Duvernois se chargea de la rédiger ; l'autre, qui a de quoi surprendre, de ne pas provoquer de séance de nuit, « afin de se donner le temps de la réflexion. » L'ordre fut donné en même temps de diriger sur Paris toutes les troupes formées en province et d'organiser une armée de 300,000 hommes derrière la Loire.

M. Schneider, président du Corps législatif, qui assistait à ce conseil, ainsi que les membres du conseil

privé, consentit à ne pas convoquer la Chambre avant l'heure indiquée pour le lendemain. Mais en rentrant à la présidence, il trouva le palais rempli de députés qui, sachant maintenant toutes les nouvelles, ne croyaient pas qu'il fût prudent ni même possible d'attendre jusqu'au jour pour prendre une résolution. Ils savaient déjà qu'on avait été obligé de disperser par la force une longue colonne d'ouvriers des faubourgs, conduite par Ranvier, Peyrouton et d'autres agitateurs, partie de la Bastille, et qui avait parcouru les boulevards en criant : « La déchéance! la déchéance! » Sur la place de la Concorde, sur le pont, aux abords de la Chambre, des groupes nombreux, qui guettaient au passage les députés connus, demandaient impérieusement une séance de nuit. Personne ne comprenait qu'on pût attendre toute une nuit et toute une demi-journée dans l'inaction, l'Empereur étant prisonnier et l'ennemi à nos portes. Les membres de l'opposition, gauche fermée et gauche ouverte, s'étaient réunis à neuf heures dans un bureau de la Chambre. M. de Kératry, qui était très-animé pour avoir une séance de nuit, se chargea d'aller la demander en leur nom. Il trouva chez M. Schneider une quarantaine de membres de la majorité, ayant à leur tête M. Dréolle et M. de Dalmas, qui étaient venus pour le même objet. Il fut convenu qu'on tiendrait séance. Les ministres furent prévenus individuellement entre dix et onze heures.

Dans un petit livre injuste et violent contre les membres de la gauche, mais utile à consulter, M. Dréolle raconte qu'en descendant de chez le président, il se rendit dans la cour qui donne sur le pont de

la Concorde, pour juger de l'attitude de la population ; la foule était immense, malgré la nuit, et s'augmentait de moments en moments.

« Je vis alors, dit M. Dréolle, Gambetta monté sur une chaise et s'adressant à la foule cramponnée aux barreaux, grimpée sur les statues et poussant des *vivats* à l'adresse du député de la gauche.

» Au moment où je m'approchais de lui, Gambetta venait d'être interrompu par le cri de : *Vive la République!* Je l'entendis alors répondre textuellement ceci :

» — Citoyens, le gouvernement dont vous venez de prononcer le nom est celui que je saluerais de tous mes vœux, mais il faut s'en montrer dignes! Il ne faut pas qu'il soit responsable ni qu'il hérite des malheurs qui viennent de fondre sur notre patrie! Comptez sur moi, comptez sur nous, et nous vous promettons que dans les circonstances graves où nous sommes, personne de nous ne faillira à son devoir.

» Je remarquai l'observation de Gambetta, qui répudiait pour la République l'héritage de la situation, et qui s'abstenait même de prononcer son nom.

» Gambetta était descendu de sa chaise. Plusieurs gardes et divers députés, que je ne reconnus pas dans l'obscurité, le prièrent d'essayer d'écarter la foule. Il remonta et dit :

» — Citoyens, je vous en conjure, maintenant retirez-vous! Laissez les députés, les représentants de la nation, regagner leur poste. Dégagez cette grille! Respectez l'ordre; ayez patience! Je vous le répète, nous saurons tous faire notre devoir!...

» Je m'approchai alors de lui pour lui apprendre qu'on préparait une convocation immédiate de la Chambre : je pensais qu'il ferait bien de l'annoncer à la foule, que cette nouvelle calmerait certainement.

» Gambetta en fit part aussitôt à ses auditeurs, et des cris de : *Vive Gambetta! vive le Corps législatif!* retentirent alors avec frénésie.

» Les curieux grimpés sur les statues et ceux accrochés aux grilles descendirent. Le jeune député de la gauche, qui voulait voir l'effet produit par son invitation, était demeuré là et m'avait pris le bras. Plusieurs individus nous interpellèrent. Pendant que quelques-uns parlaient à Gambetta, il y en eut un qui passa sa main à travers la grille, m'attira à lui et d'une voix émue, fatiguée, me dit :

» — Citoyen, je vous en conjure, faites que je puisse parler à Gambetta.

» Puis, me parlant à l'oreille, à voix basse :

» — J'arrive de la rue de la Sourdière; nous sommes dix mille là-bas qui allons venir ici; nous croyions trouver la gauche réunie. Prévenez la gauche; il faut à tout prix empêcher qu'on se porte ici. »

M. Dréolle ajoute en note que la rue de la Sourdière était un des lieux de réunion de la gauche parlementaire et de ses adhérents. Il se trompe; depuis la mort de M. Marie, la rue de la Sourdière était l'unique lieu de réunion de la gauche parlementaire; elle n'y reçut jamais « ses adhérents », si ce n'est à l'époque du plébiscite, où elle eut le tort de donner asile pendant trois semaines au comité anti-plébiscitaire. La foule, qui venait au Corps législatif, était d'abord allée là, parce

qu'elle croyait nous y trouver, comme elle allait quelquefois au domicile de chacun de nous; et l'interlocuteur de M. Dréolle était évidemment un de ces dévoués, de ces modérés, qui se mêlaient aux manifestations pour empêcher le désordre et s'opposer à l'envahissement de l'Assemblée, que nous redoutions. M. Gambetta s'y opposa ce soir-là, et le lendemain dans la journée, de toutes ses forces. M. Ferry avait fait de même, avec un grand courage, dans la journée du 9 août. Notre politique était de faire voter par le Corps législatif la déchéance de l'Empereur, et la création d'un gouvernement. Nous ne voulions pas que la République héritât des malheurs du pays : c'est précisément ce que M. Gambetta dit ce soir-là à la foule, en présence de M. Dréolle. Nous comptions fermement qu'une Constituante serait convoquée après la paix, et qu'alors la République serait proclamée. Nous n'avions pas d'autre but; nous n'avions aucun secret. M. Dréolle dit dans son livre qu'on parlait de mettre M. Picard et M. Gambetta dans le conseil du gouvernement. C'est très-possible et très-explicable; mais la gauche n'en avait pas délibéré, elle n'y avait pas songé. Elle avait préparé la proposition de M. Jules Favre dans un bureau de la Chambre; voilà tout ce qu'elle avait fait dans la journée du 3 septembre.

M. Dréolle, apprenant que les ministres étaient chez le président, y retourna pour supplier M. de Palikao de consentir immédiatement dans la séance de nuit à l'élection d'un conseil de gouvernement par le Corps législatif. Il avait pleinement raison. Il voulait que ce conseil de gouvernement tînt la place de la régente et

l'effaçât momentanément pour garder le dépôt du pouvoir et le rendre intact à l'Empereur après la paix. Cette pensée était naturelle dans un homme dévoué à l'Empire. Elle était déjà irréalisable. Il n'y avait, à cette heure, de sage et de possible, que d'accepter notre proposition, de l'accepter dans la nuit. On aurait nommé un conseil de gouvernement, on ne nous y aurait pas mis, et nous l'aurions appuyé jusqu'à la convocation de la Constituante. M. de Palikao, qui ne voyait pas clairement le péril où se trouvait le Corps législatif, repoussa en ce moment la proposition de M. Dréolle, à laquelle il devait tenter de se rattacher douze heures plus tard, à la séance de jour. Il déclara fort témérairement à M. Dréolle que, si la force était nécessaire pour dégager le Corps législatif, il avait 40,000 hommes à ses ordres. Il ajouta qu'il regrettait la séance de nuit, qu'il ne pouvait faire ni proposition, ni concession, sans en avoir conféré avec l'impératrice, et qu'il allait demander à la Chambre de se séparer immédiatement pour revenir dans la journée.

Le président monta au fauteuil à une heure du matin. M. de Palikao déclara en peu de mots que l'armée avait capitulé et que l'Empereur était prisonnier, et il demanda à la Chambre de s'ajourner immédiatement à une heure de l'après-midi. M. Jules Favre demanda aussitôt la parole.

« Si la Chambre est d'avis, dit-il, que dans la situation douloureuse et grave où nous nous trouvons, il est sage de remettre la délibération à midi, je n'ai aucun motif de m'y opposer; mais, comme nous avons

à provoquer de sa part une résolution très-importante, je dépose notre proposition sur son bureau, sans y joindre, pour le moment, aucune observation.

» Nous demandons à la Chambre de vouloir bien prendre en considération la motion suivante :

» Article premier. — Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la Constitution.

» Art. 2. — Il sera nommé par le Corps législatif une commission composée de... (vous fixerez, Messieurs, le nombre des membres que vous jugerez convenable dans votre majorité)... qui sera investie de tous les pouvoirs du gouvernement, et qui aura pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire.

» Art. 3. — M. le général Trochu est maintenu dans les fonctions de gouverneur général de la ville de Paris. »

Le compte rendu officiel fait suivre la lecture de M. Jules Favre de ces seuls mots : « Mouvements divers, » ce qui indique qu'elle fut écoutée en silence, et sans protestations; le rapport de M. le comte Daru dit : « Dans le plus profond silence. » Un seul député, M. Pinard (du Nord) s'écria : « Nous pouvons prendre des mesures provisoires; nous ne pouvons décréter la déchéance. » Ainsi jusqu'à la dernière limite, et dans le péril le plus imminent de la patrie, on invoquait la Constitution de 1852, dont nous connaissons l'origine. La séance fut levée sur-le-champ. Elle avait duré vingt minutes.

En passant entre les rangs pressés de la foule qui encombrait les couloirs du palais et les rues environnantes, les députés eurent à subir d'amers reproches. « Pourquoi n'avoir pas nommé sur l'heure un gouvernement? Qui pouvait prévoir ce qui se passerait pendant ces douze heures d'anarchie, soit sur le théâtre de la guerre, soit à Paris? » Je suis persuadé que la foule avait raison. Les députés, comme le cabinet, croyaient avoir besoin de réfléchir, de s'entendre : non pas la gauche; mais que pouvait-elle? En exigeant un vote immédiat, elle n'avait pas la moindre chance de réussir. Jamais, dans les occasions semblables, ni les majorités ni les gouvernements n'ont su céder à propos. Il arriva ce qui arrive toujours dans les atermoiements. Pendant qu'on discutait, qu'on parlementait, le peuple agit.

Comme M. Thiers sortait de la séance de nuit en voiture, des sergents de ville qui gardaient la tête du pont de la Concorde lui signalèrent des groupes formés sur la place. Néanmoins, il se hasarda à la traverser; il appela M. Jules Favre, qui passait à pied sur le pont, et le prit à côté de lui. Les groupes suivirent la voiture en poussant des cris dès qu'elle déboucha sur la place, et l'atteignirent près du garde-meuble. Ils se jetèrent aux guides, ramenèrent la voiture en arrière. On criait : « Arrêtez! arrêtez! tuez le cheval! » En même temps, s'étant approchés de la portière, les émeutiers, car ils ne méritent que ce nom, reconnurent M. Thiers et M. Jules Favre; alors ils changèrent de ton. « Sauvez-nous! sauvez-nous! La déchéance! » M. Thiers leur dit que la déchéance était proche et que s'ils voulaient l'obtenir, il ne

fallait pas qu'ils se rendissent effrayants. Ceux qui entendaient approuvèrent et continrent les autres. La voiture put enfin s'échapper. Elle fut poursuivie, mais elle gagna de vitesse ceux qui couraient après elle. « M. Jules Favre, dit M. Thiers, ne songeait pas plus que moi à mettre la main à une révolution. »

III

La matinée du 4 Septembre.

Les députés qui ne revinrent pas au palais de très-bonne heure, le 4 septembre, eurent grand'peine à se frayer un passage. La foule avait été en grossissant depuis plusieurs jours. Ce jour-là elle était innombrable. Toute la ville était debout. Les adhérents de Blanqui et de Delescluze s'étaient postés au plus près du Corps législatif. Les membres de la gauche, très-populaires en ce moment dans Paris, étaient, au contraire, aux yeux des terroristes, suspects de *modérantisme*. On leur adressa plus d'un reproche pendant qu'ils fendaient la presse pour se rendre à l'Assemblée.

Notre conduite pendant le mois d'août, qui avait été très-appréciée et très-applaudie par la majorité du parti républicain, à cause de sa modération même, et

du désintéressement dont elle était la preuve éclatante, semblait à ces violents, à ces excessifs, une sorte de trahison et de complicité avec la droite. Ces partis violents n'étaient pas seuls à nous reprocher de vouloir faire nommer un conseil de gouvernement par la majorité du Corps législatif. Des républicains modérés, ceux-ci en très-petit nombre, des orléanistes mêmes, nous en blâmaient sévèrement, n'écoutant que leur légitime indignation contre Bonaparte et leur défiance contre le Corps législatif. Pour notre part, nous étions résolus à persévérer dans la voie où nous étions entrés, parce que nous voulions ajourner les questions politiques jusqu'à la paix; parce que le gouvernement impérial n'existant plus, nous savions que des élections régulières faites sous le coup des derniers événements nous donneraient infailliblement la République; parce que si l'Assemblée était renversée, nous redoutions l'arrivée au pouvoir, ou des communistes, ou du parti Blanqui; parce qu'enfin cette foule sur laquelle nous n'exercions pas d'influence pouvait se livrer à de tels actes qu'il en résulterait la guerre civile, et dans les circonstances où nous nous trouvions, la ruine du pays.

Nous avions cessé depuis assez longtemps de nous réunir dans notre local de la rue de la Sourdière, jugeant plus utile d'être à la Chambre et de nous voir dans un bureau. Nous nous y trouvâmes réunis de très-bonne heure le 4 septembre, agités par mille préoccupations diverses. Nous étions résolus, d'une part, à empêcher la guerre civile et l'envahissement de la Chambre; de l'autre, à obtenir de nos collègues un vote favorable sur la proposition de M. Jules Favre. Du reste, le bureau

où nous nous tenions n'était pas fermé : il y venait des membres du centre gauche, des membres mêmes de la majorité, qui étaient accueillis avec empressement, parce que nous avions besoin d'eux comme ils avaient besoin de nous.

Dans l'état d'exaltation où était la population, l'envahissement de l'Assemblée pouvait avoir lieu d'un moment à l'autre. En vain avions-nous prié ceux de nos amis qui étaient au dehors de retenir la foule, si elle pensait à une irruption : un petit nombre d'hommes, prêchant la paix, ne peut rien sur une multitude irritée. Dans ces grands moments et dans ces redoutables agglomérations, c'est la haine qui est populaire. Le gouvernement ne se défendrait pas : il était mort. Quatre mille soldats qu'il avait dans Paris n'auraient pas tenu cinq minutes contre le peuple ; mais un coup de feu tiré, qui pouvait en prévoir les suites ? Il suffisait d'un ordre mal compris, d'un mouvement de colère, pour occasionner un massacre. Or, ce qu'il fallait éviter avant tout, c'était la guerre civile, la lutte des Français entre eux, pendant l'envahissement du sol. C'était l'opinion de la gauche, qui voyait d'ailleurs que le trône était à terre ; et c'était aussi l'opinion de la majorité, qui comprenait que le trône ne pouvait plus être défendu, et qui avait cessé de souhaiter qu'il pût l'être.

Ce fut sans doute cette pensée, qu'il n'y avait plus d'Empire et que le suprême devoir était d'éviter une collision, qui porta des députés de la majorité à demander l'éloignement des troupes. Le général Caussade, qui avait la garde de l'Assemblée, sollicité par des membres du centre, remplaça les soldats par la garde

nationale. Quelques-uns répètent à présent : « C'est ce qui a tout perdu ! » S'ils parlent sérieusement, il faut qu'ils n'aient jamais vu une révolution. Quand la foule se compte par centaines de mille, c'est à peine si on peut lui résister avec du canon. Les douze cents hommes du général Caussade, ou auraient été massacrés, ou auraient levé la crosse en l'air, comme fit une compagnie oubliée dans la cour d'honneur jusqu'au dernier moment.

Nous savons par les déclarations des ministres qu'officiers et soldats étaient hésitants dès le matin. Ils avaient appris que la République avait été proclamée à Lyon et à Marseille, que l'armée avait fraternisé avec le peuple. Les soldats en auraient fait autant à Paris, rien n'est plus certain. Le général Soumain, ayant envoyé à la caserne Napoléon, dans la matinée du dimanche, pour savoir comment les choses allaient, le général (M. de Maupion) répondit : « Toute ma caserne est fort agitée; il y a tout autour des gens qui crient : «Vive la République! et les soldats répondent par les fenêtres par les mêmes cris. » A deux heures et demie, un régiment qu'on avait envoyé sur la place de l'Hôtel de Ville se débanda et mit la crosse en l'air. On ne le revit plus. Le général de Maupion fit prévenir la place que les officiers gardaient les postes « parce que tous les hommes se sauvaient. » Quand le général Lebreton, questeur du Corps législatif, se rendit chez le gouverneur pour le supplier d'intervenir, il vit, sur la place de la Concorde, un régiment mettre la crosse en l'air. Les gardiens du Corps législatif déclarent, dans leurs dépositions, qu'ils savaient depuis plusieurs jours « qu'on

ne pouvait pas compter sur les soldats ». Il n'y avait plus que la garde nationale qui pût être une protection pour l'Assemblée.

Malheureusement, la majorité de la garde nationale était irritée contre les députés qu'elle accusait, non sans raison, de solidarité dans les fautes du gouvernement déchu. Un ministre de l'Empire a dit dans l'enquête : « Je vis parmi les gardes nationaux M. Laurier, le frère de M. Picard, le frère de M. Ferry : nous étions bien gardés ! » Il semble qu'on doive entendre que MM. Laurier, Picard et Ferry étaient là pour pousser à l'insurrection, ce qui est contre le bon sens et la vérité, et qu'on avait choisi leur bataillon de préférence. Qui donc 'avait choisi? Le commandant de la garde nationale, sans nul doute, c'est-à-dire le général de la Motterouge. Tous ces menus détails, que la haine a grossis comme des montagnes, ne sont rien et ne prouvent rien. La gauche n'avait ni donné ni connu aucun mot d'ordre ; elle n'avait aucun rapport avec les chefs de bandes qui pouvaient se trouver mêlés à la foule; ces chefs avaient pour le moins autant de haine et de colère contre les membres de l'opposition que contre la majorité; si la gauche avait des amis dans la foule, si elle en avait dans la garde nationale, ces amis pensaient comme elle que, dans l'état des choses, le désordre pouvait nuire à la cause républicaine et ne pouvait pas lui servir; elle ne disposait ni par elle, ni par ses amis, de la troupe, qui était sous le commandement du ministre de la guerre et du général Soumain, et de la garde nationale, qui obéissait au général de la Motterouge. Loin de désirer l'envahissement de la Chambre, elle le redou-

tait; et elle en fournit, dans cette journée même, une preuve éclatante, puisque personne ne lutta avec plus de courage que M. Gambetta, M. Crémieux, M. Pelletan, M. Picard, pour obtenir de la foule qu'elle laissât aux députés le temps et la liberté de délibérer.

Dans le bureau de la Chambre où nous étions assemblés, la conversation ne roula que sur la proposition de déchéance, déposée en notre nom par M. Jules Favre pendant la séance de nuit. Quelques membres de la réunion se plaignirent avec une certaine amertume qu'on eût, dans cette même séance, consenti à l'ajournement, disant que nous l'aurions emporté si on avait insisté pour un vote immédiat. Nous mettions beaucoup d'importance à ce que la déchéance fût prononcée. Ce n'était pas pour des raisons de parti, car le gouvernement impérial nous paraissait perdu, et il l'était en effet dans l'esprit de tous; que pouvait ajouter, à cette déchéance réelle et profonde, irrémédiable, et à ces trois semaines pendant lesquelles le pouvoir impérial agonisant avait donné le spectacle d'un souverain promenant son impuissance et sa nullité au milieu des plus grands et des plus sinistres événements, que pouvait y ajouter un vote arraché à une Assemblée qui s'était associée à toutes ses fautes, et qui, plus d'une fois, notamment dans les derniers temps, l'avait fait les yeux ouverts? Nous ne voulions ni faire proclamer la République par une telle Assemblée, ni compromettre dans les événements qui allaient suivre le nom et l'avenir d'une cause qui nous est chère. Mais le mot de déchéance nous paraissait nécessaire pour apaiser la colère publique, si elle pouvait être apaisée, pour éviter

par conséquent une révolution, dans laquelle la société, dont nous avions grand souci, pouvait être compromise en même temps que le gouvernement, qui nous inspirait moins de tendresse, et parce qu'enfin on ne pouvait plus espérer qu'aucune autorité fût obéie si le peuple était fondé à croire qu'elle était la couverture du pouvoir impérial et qu'elle en faisait l'*intérim*.

Pendant que nous délibérions, les autres groupes songeaient aussi aux moyens de remplacer le gouvernement impérial, sur lequel tout le monde comprenait qu'on ne pouvait plus s'appuyer. M. Buffet, M. Daru, M. Kolb-Bernard, quelques autres membres de la majorité s'étaient rendus le matin chez l'impératrice pour obtenir son assentiment à la formation d'une commission exécutive élue par la Chambre. L'impératrice elle-même ne résistait plus. Les ministres avaient d'abord songé à séparer le gouvernement en deux : une partie serait restée à Paris, l'autre aurait accompagné la régente à Orléans ou à Tours. Cette résolution, qui pouvait donner naissance à la guerre civile, ayant été sagement écartée, le cabinet se résolut à accepter la proposition que nous avions faite le 9 août, c'est-à-dire l'élection d'un conseil de gouvernement par le Corps législatif; mais il voulut que l'Empire se retirât derrière cette commission sans abdiquer définitivement, et quoique une pareille idée fût tout à fait irréalisable, on ne peut s'étonner, dans sa situation, qu'il ait tenté de la faire prévaloir. La proposition devait donc être faite au nom de la régente et signée par elle; et elle devait stipuler que les ministres, nommés et dirigés par la commission du Corps législatif, auraient à leur tête « un lieutenant général de la

régence », qui serait le comte de Palikao. Tel était le projet arrêté, dans sa dernière délibération, par ce qui avait été le gouvernement impérial.

Quelques moments avant d'entrer en séance, les ministres comprirent eux-mêmes qu'on ne pouvait plus parler de la régence ni de l'impératrice, que ces mots seraient très-mal accueillis, non-seulement au dehors, mais dans la Chambre.

« Beaucoup de députés leur déclarèrent, dit M. Dréolle, que si ces mots étaient maintenus, ils voteraient la motion Thiers (la motion Thiers était la proposition de la gauche, adoucie dans la forme) et non la motion ministérielle.

» Chaque membre du cabinet se vit pressé de sollicitations et invité à céder.

» M. Brame fut le premier qui passa du côté des adversaires du mot régence. M. Busson-Billault vint après lui. M. le baron Jérôme David reconnut à son tour qu'en présence d'aussi nombreuses réclamations, on pouvait céder sans inconvénients. »

On peut dire que les ministres supprimèrent la régence de leurs propres mains. M. Clément Duvernois courut aux Tuileries pour avoir le consentement de l'impératrice, qui le donna.

Malgré ce retranchement, la proposition, divulguée avant la séance, ne trouvait pas faveur dans cette majorité naguère si dévouée. On se disait avec raison que c'était une précaution vaine d'effacer le nom de la régente, quand on confiait la haute main dans le pouvoir

exécutif au dernier ministre de la monarchie. D'un autre côté, on rougissait de voter notre proposition. Prononcer la déchéance de l'Empire, n'était-ce pas, pour cette Assemblée, prononcer la sienne? Un grand nombre de députés songèrent à un moyen terme, qui consistait à s'approprier notre rédaction, en supprimant ou en remplaçant ce seul mot, qu'ils ne pouvaient, croyaient-ils, subir sans déshonneur.

Ils s'adressèrent à M. Thiers, à qui tous les partis avaient recours. M. Thiers voyait de trop haut pour ne pas être persuadé que les propositions nettes sont les meilleures, et que nous étions seuls dans la vérité; mais il sentait le prix du temps, et la nécessité de faire disparaître au plus tôt ce fantôme de gouvernement impérial qui paralysait l'action du pouvoir. Il vint nous trouver dans le bureau où nous étions réunis, et nous donna ses raisons, auxquelles nous opposâmes respectueusement les nôtres. On parla de dire : « Vu la vacance du trône, la Chambre nomme une commission de gouvernement... » Il fut à peu près convenu que nous nous rallierions à cette formule. Elle fut changée quelques instants après par M. Thiers qui, sur les instances des députés de la majorité, et pour avoir un plus grand nombre de signatures, supprima les mots : « La vacance du pouvoir » et les remplaça par ceux-ci qui ne disaient rien : « Vu les circonstances. » Même parmi nous, beaucoup de bons esprits pensaient que la Chambre pouvant être envahie d'un instant à l'autre, il fallait se résigner à cette rédaction effacée, et la voter le plus vite possible.

Quelques instants avant d'ouvrir la séance, M. Schnei-

der nous fit demander, M. Jules Favre, M. Picard et moi, par notre collègue M. Magnin, qui était membre du bureau de la Chambre. Dans une très-courte conversation, il nous pria de ne pas maintenir le mot de déchéance. Mais nous tenions à le conserver, dans un intérêt très-politique, sauf à ne pas insister et à voter subsidiairement la proposition de M. Thiers, car la nécessité de se hâter devenait de plus en plus évidente, et tous ces pourparlers ne nous avaient fait perdre que trop de temps.

Il était une heure et quart quand la séance fut ouverte. M. de Palikao proposa son projet de loi, dont voici le texte :

« Art. 1er. — Un conseil de gouvernement et de défense nationale est institué. Ce conseil est composé de cinq membres. Chaque membre de ce conseil est nommé à la majorité absolue par le Corps législatif.

» Art. 2.—Les ministres sont nommés sous le contreseing des membres de ce conseil.

» Art. 3. — Le général comte de Palikao est nommé lieutenant général de ce conseil. »

Sur le moment, on ne vit que le troisième article, et le fait est qu'il effaçait les deux autres. Il était à lui seul toute la loi. Il y eut sur un grand nombre de bancs un mouvement très-prononcé de colère. Le compte rendu officiel n'en donne aucune idée ; et, en général, ce compte rendu est incompréhensible quand il décrit un moment de grande émotion. Il n'a que deux ou trois mots : *mouvement, interruption, agitation prolongée*, pour indiquer la place de scènes tumultueuses qui ont souvent

plus d'importance que les discours. Dans cette occasion, il ne donne pas même une de ces indications banales. M. Jules Favre, en quelques mots très-courts, demanda la priorité pour notre projet et M. Thiers déposa le sien, en le faisant précéder de ces paroles : « Mes préférences personnelles étaient pour le projet présenté par mes honorables collègues de la gauche, parce que, à mon avis, il posait nettement la question, dans un moment où le pays a besoin d'une très-grande clarté. Mais comme je mets au-dessus de mes opinions personnelles le grand intérêt de l'union, j'ai fait abstraction de mes préférences, et j'ai formulé un projet qu'ont signé avec moi quarante-six ou quarante-sept députés pris dans toutes les parties de la Chambre. »

Ce projet était conçu en ces termes :

« Vu les circonstances, la Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale.

» Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront. »

Deux détails sont à relever dans la séance. Au moment où M. de Palikao lisait le second article de son projet : « Les ministres sont nommés sous le contreseing des membres du conseil », M. Jules Favre l'interrompit en disant : « Par qui nommés? » Le ministre répondit : « Par les membres du conseil. » Autre incident : après la lecture du projet de M. Thiers qui annonçait la convocation prochaine d'une Constituante, le comte de Palikao se leva et fit à haute voix cette déclaration : « Le gouvernement admet parfaitement que le pays sera consulté lorsque nous serons sortis des

embarras pour lesquels nous devons réunir tous nos efforts. »

La Chambre prononça l'urgence sur les trois propositions et se retira immédiatement dans ses bureaux, pour nommer à la hâte une commission, qui devait se réunir sur l'heure et faire son rapport sans désemparer. On pouvait croire qu'à trois heures la proposition de M. Thiers serait votée par la Chambre et que la commission de gouvernement, dont on prononçait déjà les noms, prendrait aussitôt en mains les affaires du pays. A ce moment de la journée du 4 Septembre (2 heures de l'après-midi), la déchéance était un fait consommé, et l'union était complète entre les partis. M. le comte Daru exprime parfaitement cette situation dans son rapport. « M. Thiers conseillait, dit-il, de former au sein du Parlement une commission élue, qui serait revêtue des attributions du pouvoir exécutif. Se serrer autour des représentants de la nation pour défendre la France envahie, s'élever au-dessus de la défaite par un noble et patriotique oubli des dissensions, des haines de parti, tel était le devoir imposé par la gravité des événements. Sur ce point, tout le monde était à peu près d'accord dans la nuit du 3 au 4 septembre. » Le rapporteur pouvait dire que tout le monde, sans exception, était d'accord. Mais il restait dans certains esprits un scrupule assez déplacé pour un moment pareil, et que M. Daru expose en ces termes : « Il s'agissait seulement, dit-il, de savoir si le Corps législatif s'emparerait du pouvoir par une sorte de coup d'État parlementaire ; ou si, au contraire, il chercherait à s'entendre avec le gouvernement, pour que la transmission du pouvoir, des mains de l'impéra-

trice régente dans les mains de l'Assemblée, se fît régulièrement. »

Cette idée de transmission régulière ne pouvait venir qu'à ceux qui croyaient à la légitimité du gouvernement impérial; elle ne pouvait préoccuper que quelques députés encore embarrassés de leur dévouement de la veille. Le reste de l'Assemblée, et au dehors la population tout entière, ne songeaient plus au gouvernement impérial dont la ruine était consommée. On se demandait seulement avec une anxiété véritable si quelqu'un aurait assez de dévouement et de courage pour prendre en main l'autorité, et assez de fermeté pour se faire obéir.

On dit à présent que les envahisseurs de la Chambre ont renversé le gouvernement impérial dans un moment où il était nécessaire à la France, où ses adversaires mêmes devaient l'accepter ou le subir par patriotisme. L'impératrice voyait plus juste quand elle écrivait, quinze jours avant la révolution, que si l'Empereur tentait de revenir, il n'entrerait pas vivant aux Tuileries. Les envahisseurs de la Chambre, — que du reste, je n'ai pas à défendre, — n'ont pas renversé le gouvernement impérial, qui n'existait plus quand la Chambre a été envahie, dont personne ne voulait plus, dont le nom ne pouvait plus être prononcé, même par ses ministres. Si la Chambre, par impossible, l'avait conservé ou plutôt restauré, elle n'aurait fait qu'ajouter à nos autres malheurs, le malheur de la guerre civile. Après avoir été la force,—la force brutalement opposée au droit,—l'Empire n'était plus, le lendemain de Sedan, qu'un obstacle au rétablissement de l'ordre. Son seul nom, que le premier

ministre n'osait plus prononcer devant ce Corps législatif où tout l'impérialisme de la France s'était réfugié, aurait ôté toute autorité au commandement. On ne pouvait relever l'autorité en France, à cette heure suprême, qu'à la condition d'effacer les derniers vestiges de ce gouvernement néfaste, qui était né du parjure et de la violation des lois et qui s'effondrait dans une invasion. Telle est l'absolue, l'inexorable vérité, que tous ceux qui voyaient les événements, à quelque parti qu'ils appartiennent, retrouvent dans leurs souvenirs, et contre laquelle aucun mensonge ne saurait prévaloir. Que la prétendue nécessité du gouvernement impérial après Sedan s'en aille avec le prétendu dévouement de l'Empereur, qui s'est sacrifié, dit-on, pour sauver l'armée! Nous sommes trop près de l'histoire pour qu'il y ait place à la fable.

IV

L'envahissement.

« Vers dix heures et demie, dans la matinée du 4 septembre, dit le général Soumain, commandant de la place de Paris, je vis défiler sur la place Vendôme l'avant-garde de l'émeute, les voyous, les blouses blanches, criant : *Déchéance! déchéance!* Ces bandes, que l'on remarque souvent à la tête et en queue des régiments lorsqu'ils vont en manœuvre, m'inquiétaient peu. Vers midi et demie, je vis des messieurs en redingote, coiffés de képis, suivis de gardes nationaux en uniforme, d'abord sans armes, puis armés, marchant en bon ordre, précédés par leurs officiers; je crus alors à une manifestation. Derrière eux, arrivèrent en armes des bataillons qui ne proféraient pas un cri et qui s'acheminaient en bon ordre vers la place de la Concorde et vers l'é-

tat-major de la place. Je commençai à croire à une révolution. »

Des témoins entendus dans l'enquête parlementaire affirment que les képis, portés par des individus en bourgeois, — képis neufs pour la plupart et paraissant achetés pour la circonstance, — étaient un signe de commandement; qu'on voyait, dans la foule, les porteurs de képis s'agiter, donner des ordres; ils citent les noms de plusieurs personnes, connues à des titres divers, qui ont été aperçues au milieu de la foule et jusque dans la salle des séances, après l'envahissement. C'est une opinion très-répandue qu'il s'y trouvait même des membres importants de la majorité actuelle.

Je ne vois pas ce qu'on en peut conclure. Tout le monde sait que les foules révolutionnaires sont composées d'un très-petit nombre de meneurs, ayant un but déterminé; d'un nombre plus grand de mécontents, qui ne sont dans le secret de rien et se laissent aller à l'impulsion du moment; et enfin d'une infinité de curieux, sans lesquels il n'y aurait probablement ni révolutions ni émeutes. Il faut bien qu'on se rappelle que toute la population de Paris était sur pied au 4 septembre; qu'elle était tout entière décidée à ne pas supporter l'Empire un moment de plus; que la bourgeoisie était animée, à cet égard, des mêmes sentiments que le peuple; qu'il n'y avait pas un conservateur qui ne crût le pays définitivement perdu si on le laissait plus longtemps aux mains des insensés et des incapables qui avaient causé notre ruine; que cette unanimité fut le caractère de la révolution du 4 septembre; qu'elle aurait rendu toute résistance impossible si quelqu'un avait songé à résister;

qu'elle nous préserva des désordres et des violences inséparables jusque-là de toute grande commotion politique. La place de la Concorde fut remplie tout le jour de citoyens ordinairement paisibles, qui, dans d'autres circonstances, s'abstenaient avec soin de se mêler aux émotions populaires, qui, cette fois, à bout de patience et de résignation, voulaient assister à la chute de cette dynastie dont la destinée fatale est de commencer par des coups d'État, de régner par la violence et de finir par l'invasion.

Qu'il y eût des meneurs répandus dans cette foule, que personnè, si ce n'est le terrible écho de la bataille de Sedan, n'avait rassemblée, il est absolument impossible d'en douter. Comment expliquer sans cela la présence de bataillons de gardes nationaux en armes? comment supposer que les orateurs de clubs, qui faisaient de l'agitation depuis un an, ne fussent pas là? Quand est-ce que M. Blanqui, ou M. Delescluze, ou M. Félix Pyat, présents à Paris, avaient laissé faire une manifestation sans y mettre la main? Ils étaient là, très-certainement, puisqu'on les retrouve trois heures après à l'Hôtel de Ville. Est-il admissible qu'ils y fussent comme simples spectateurs? Ceux qui avaient projeté la manifestation du 26 octobre, qui plus tard avaient comploté de prendre le convoi de Victor Noir pour signal d'une révolution et avaient si violemment reproché à M. Rochefort de n'y avoir pas consenti; les auteurs du coup de main de la Villette, qui avaient formé un plan pour s'emparer des armes des pompiers, qui même avaient pour cela recruté une armée à prix d'argent, puisqu'il en coûta à Granger 18,000 francs, toute sa fortune ; les hardis aven-

turiers qui, le 9 août, avaient déjà escaladé le jardin du Corps législatif au coin de la rue de Bourgogne et n'avaient reculé que devant la ferme attitude de M. Ferry; qui, tout récemment, dans la nuit du 3 au 4 septembre, avaient tenté de soulever la population pour la conduire soit aux Tuileries, soit à la Chambre; qui, dès les premières heures de la journée du 4 septembre, avaient pris les devants sur la foule et envahi les points les plus rapprochés de la Chambre, tous ces émeutiers de profession qui firent ensuite le 6 octobre, le 31 octobre, le 22 janvier, le 18 mars, étaient, à n'en pas douter, parmi les envahisseurs : inconnus ou même odieux à la plupart, divisés peut-être entre eux, mais marchant à la même destruction, sinon au même but, poussant en avant cette multitude agitée d'une légitime colère, voulant la déchéance d'abord, la République ensuite, et tout aussitôt la Sociale, dont ils espéraient bien être les chefs.

Il fallait d'abord franchir le pont, qui était barré, du côté de la place, par des gendarmes à cheval, et du côté de la Chambre par des gardes municipaux, ayant en outre derrière eux un poste nombreux de sergents de ville. On ne laissait passer au commencement que les gardes nationaux en uniforme; puis, le commissaire de police ayant constaté que l'uniforme était un moyen de s'introduire dans l'enceinte du palais pour des gardes nationaux qui n'étaient pas de service, le général Lebreton, questeur de l'Assemblée, donna l'ordre de refuser le passage à ceux qui n'avaient pas leur fusil. A peine l'ordre était-il donné que tous les gardes nationaux se présentèrent avec des armes. On leur en prêtait dans

toutes les maisons. Ils vinrent bientôt par escouades, puis par compagnies. Un bataillon de garde nationale, non commandé de service, arrivé avec ses officiers et ses tambours, parlementait pour obtenir le passage, quand le général de Caussade donna l'ordre à la troupe de se retirer. Il ne fit probablement que prévenir une défection. M. Bellanger, le commissaire de police, homme énergique, qui a déployé ce jour-là de l'activité et du courage, dit, dans sa déposition, qu'il avait placé lui-même les gardes municipaux à la tête du pont; qu'il avait eu quelque peine à le faire; « que les hommes n'obéissaient presque plus. » Des curieux, qui étaient restés assez longtemps tout près des gendarmes à cheval, ont dit aussi que « sûrement les gendarmes n'auraient pas tiré, qu'ils étaient aussi irrités que le peuple. » M. Guyot-Montpayroux avait traversé le régiment qui stationnait sur la place. On disait dans les rangs : « C'est un député de la gauche. » Les soldats retenaient avec peine l'expression de leur sympathie. Ce n'était pas, comme on l'a cru au ministère de l'intérieur, les nouvelles de Lyon qui les troublaient. Non, c'étaient les nouvelles de Sedan; c'était cette capitulation qui, suivant les bruits déjà répandus, avait livré à l'ennemi une armée de 80,000 hommes. Ces vieux soldats, puisqu'il faut dire le mot, avaient honte. Ils ne se souciaient plus de défendre un gouvernement qui se défendait si mal. Le général de Caussade donna donc l'ordre de se retirer, et le bataillon de la garde nationale se mit à traverser le pont.

Il y eut un moment de terrible anxiété, parce qu'on vit le bataillon de la garde de Paris (infanterie), qui lon-

geait le jardin du président, courir aux faisceaux, pendant que les gardes nationaux criaient : « Vive la ligne ! » L'alarme ne fut pas de longue durée. Les soldats mirent la crosse en l'air. La foule, qui avait suivi le bataillon de garde nationale et couvert le quai en un instant, cria : « Vive la ligne ! » avec un enthousiasme immense.

Restait la grille, qui était fermée, et derrière laquelle se tenaient les hommes de service de l'Assemblée, avec ordre de n'ouvrir à qui que ce fût. Les spectateurs des tribunes, les journalistes, les anciens représentants, les clubistes qui avaient pénétré dans l'enceinte, soit par billets, soit en accompagnant des députés, se répandirent sur les degrés et sous la colonnade, en une masse compacte, poussant des acclamations auxquelles répondaient celles de la foule qui stationnait au dehors. La porte s'ouvrait souvent pour des privilégiés, et chaque fois plusieurs personnes se faufilaient, malgré les gardiens, qui n'étaient déjà plus maîtres d'exécuter leur consigne. A la fin, on livra passage aux gardes nationaux, et il devint impossible de refermer la grille.

Ce fut le signal d'une escalade générale ; les murs, la grille furent franchis ; la cour, les deux jardins, tous les couloirs, toutes les salles furent envahies ; on se précipita dans les escaliers, qui tremblèrent sous le poids. Les hommes déjà accumulés dans les tribunes, et que poussait sans miséricorde la foule des survenants, n'eurent que la ressource de sauter dans l'enceinte réservée aux députés, au risque de se rompre les os, ou se laissèrent glisser le long des colonnes. Ils remplirent ainsi le pourtour, montèrent sur les banquettes et sur les pu-

pitres, tandis qu'on ébranlait la porte du fond, qui finit par voler en éclats, et qu'on frappait également à coups de crosses la porte qui donne accès au couloir par lequel arrivent les députés. M. Dorian barrait résolûment le passage, et réussit, pendant quelque temps, à retenir les assaillants; mais ceux qui étaient entrés par les tribunes et par la salle des Conférences accoururent au bruit, et ouvrirent du dedans la porte que M. Dorian défendait. Les cris : *A bas l'Empire! A bas le Corps législatif! Vive la République! La République est proclamée!* retentissaient de toutes parts. Les vitres, les glaces tombaient avec un bruit strident. C'était une inextricable confusion, un ineffable vacarme, qui rappela, pendant une heure, les grandes scènes révolutionnaires.

Pendant que la Chambre était ainsi forcée, les députés, retirés dans leurs bureaux, nommaient la Commission qu'on appela depuis la Commission de déchéance ; de sorte que les premiers envahisseurs, en débouchant dans les tribunes publiques, n'aperçurent pas quinze membres dans la salle. M. le comte de Palikao était à son banc. M. Schneider monta au fauteuil et s'y tint longtemps debout, attendant le silence, n'y comptant pas, résolu de tenir tête à l'orage et de résister, s'il le fallait, à des violences personnelles.

On a dit, par erreur, que les sténographes n'avaient pas pu rester dans la salle après l'envahissement. Non-seulement plusieurs y sont restés, mais ils ont continué leur service pendant l'interruption de la séance, et c'est d'après les notes qu'a bien voulu me communiquer M. L.-A. Martin, l'un d'entre eux, que je reproduis tous ces incidents.

« M. Gambetta monte à la tribune au milieu des cris de: *Vive la République! la déchéance!* qui, pendant plusieurs minutes, l'empêchent de parler. Le silence se rétablit peu à peu.

» Ce que je réclame de vous, citoyens, dit M. Gambetta, c'est que vous sentiez comme moi la gravité suprême de la situation, et que vous ne m'interrompiez ni par des cris ni par des applaudissements... (*Bravos. Tumulte.*) A l'instant même vous violez la règle...

» Voix dans les tribunes.—Nous voulons la République.

» Une voix.—Il faut en appeler à la souveraineté nationale.

» M. Gambetta.—Il faut, Messieurs, de la régularité. Nous sommes les représentants de la souveraineté nationale. Je vous prie de respecter cette investiture que nous tenons du peuple. (*Réclamations et interpellations diverses.*)

» Écoutez, Messieurs, je ne puis pas entrer en dialogue avec chacun de vous, mais laissez-moi exprimer librement mon opinion. (*Parlez! parlez!*) Eh bien, mon opinion, la voici: c'est qu'il incombe aux hommes qui siégent sur ces bancs de reconnaître que le pouvoir qui a attiré tant de maux sur le pays est déchu (*Oui! oui! Applaudissements prolongés*), et à vous, Messieurs, de faire en sorte que cette déclaration, qui va être rendue, ne puisse paraître arrachée aux députés par la violence. (*Très-bien!*) Il faut donc que les députés reviennent prendre leur place, et que la séance ait lieu dans les conditions ordinaires avec la liberté de discussion la plus entière, afin de rendre plus solennelle et plus irré-

fragable la déclaration de déchéance. (*Oui! oui! Applaudissements.*)

» UNE VOIX.—La déchéance! on ne la discute pas. Nous la voulons! (*Tumulte.*)

» M. GAMBETTA. — Donnons le spectacle de l'union et du calme. C'est au nom de la patrie et de la liberté, et comme représentant de la révolution française, qui saura se faire respecter au dedans et au dehors, que je vous adjure d'assister avec calme au retour des députés sur leurs bancs. (*Bravos et applaudissements répétés.*) »

M. Crémieux, qui déjà, ainsi que M. Picard, M. Cochery et plusieurs autres, avait harangué la foule dans les vestibules et essayé de la contenir, s'adressa aux citoyens qui remplissaient les tribunes : « Je suis le citoyen Crémieux, disait-il; nous nous sommes engagés envers la Chambre, moi et les députés de la gauche, à faire respecter la liberté de ses délibérations... » Mais on n'entendait pas sa voix, et les cris de: *Vive la République! La déchéance!* continuaient sans interruption. M. Gambetta remonte à la tribune.

« M. GAMBETTA. — Citoyens!... (*Silence! silence!*) dans le cours de l'allocution que je vous ai adressée tout à l'heure, durant la suspension de la séance, nous sommes tombés d'accord qu'une des conditions premières de l'émancipation d'un peuple, c'est l'ordre et la régularité. Voulez-vous tenir ce contrat? (*Oui! oui!*) Voulez-vous que nous fassions des choses régulières? (*Oui! oui!*)

» Puisque se sont là les choses que vous voulez, puisque se sont là les choses qu'il faut que la France

veuille avec nous... (*Oui ! oui !*), il y a un engagement solennel qu'il vous faut prendre envers nous, et qu'il faut prendre avec la résolution de ne pas le violer à l'instant même. Cet engagement, c'est de laisser la délibération qui va avoir lieu se poursuivre en pleine liberté.

» DANS LES TRIBUNES : — Oui ! oui ! »

En ce moment se produit une nouvelle poussée dans les tribunes. Un des survenants agite au-dessus de l'Assemblée un drapeau tricolore portant cette inscription : — 73e bataillon, 6e compagnie, 12e arrondissement. —

« M. GAMBETTA. — Citoyens ! un peu de calme !

» Dans les circonstances actuelles...

» QUELQUES VOIX. — La République ! la République !

» M. GAMBETTA. — Dans les circonstances actuelles, il faut que ce soit chacun de vous qui fasse l'ordre. Vous pouvez donner un grand spectacle et une grande leçon. Le voulez-vous ? (*Oui ! oui ! vive la République !*) Eh bien, si vous le voulez, je vous adjure d'accueillir ma recommandation. Que dans chaque tribune il y ait un groupe qui assure l'ordre pendant nos délibérations. (*Bravos et applaudissements dans presque toutes les tribunes.*)

» Le travail de la Commission chargée de l'examen des propositions de déchéance et de constitution provisoire du gouvernement s'apprête, et la Chambre va en délibérer dans quelques instants. »

M. Schneider peut alors prendre la parole. « Messieurs, dit-il, M. Gambetta, qui ne peut être suspect à aucun de vous, et que je tiens, quant à moi, pour un

des hommes les plus patriotes de notre pays, vient de vous adresser des exhortations au nom des intérêts sacrés de la patrie. Croyez-moi, en ce moment la Chambre est appelée à délibérer sur la situation la plus grave. Elle ne peut que le faire dans un esprit conforme aux nécessités de la situation, et s'il en était autrement, M. Gambetta ne serait pas venu vous demander de lui prêter l'appui de votre attitude. (*Approbation mêlée de rumeurs dans les tribunes.*)

» M. Gambetta. — Et j'y compte, citoyens!

» M. Schneider. — Comme M. Gambetta, je ne saurais trop vous dire qu'il n'y a de liberté vraie que celle qui est accompagnée de l'ordre. (*Assentiment dans plusieurs tribunes. Exclamations et bruit dans d'autres*)... »

Les spectateurs placés dans les tribunes entendaient; mais ceux qui étaient dans les couloirs et les escaliers n'entendaient pas. Ils continuaient à pousser en avant et à crier. Le tumulte empêcha le président de se faire comprendre. Les députés, en certain nombre, qui étaient entrés dans la salle pendant le discours de M. Gambetta et le général de Palikao, se retirent. On crie de la salle au président: « Couvrez-vous ! » M. Schneider se couvre et fait un pas en arrière du fauteuil sans descendre de l'estrade. Quelques instants après, sur les instances de plusieurs membres, il reprend place au fauteuil et se découvre.

Le public, peu au courant des usages parlementaires, ne sait pas que, quand le président se couvre, cela veut dire que la séance est suspendue; que, quand il se découvre, cela signifie que la séance est reprise : ou s'il le sait, il n'en tient nul compte.

M. Girault prononce quelques paroles pour recommander l'union et le calme. D'autres députés montent au pourtour, et de là s'adressent aux citoyens qui remplissent les tribunes. M. Gambetta et M. de Kératry se rencontrent ensemble à la tribune. M. Gambetta reprend de nouveau la parole en ces termes :

« M. Gambetta. — Citoyens... (*Bruit*) il est nécessaire que tous les députés présents dans les couloirs et sortant de leurs bureaux où ils ont délibéré sur la mesure de la déchéance aient repris place à leurs bancs et soient à leur poste pour pouvoir la prononcer.

» Il faut aussi que vous, citoyens, vous attendiez dans la modération et dans la dignité du calme la venue de vos représentants à leur place. On est allé les chercher; je vous prie de garder un silence solennel jusqu'à ce qu'ils rentrent. (*Oui! oui!*) Ce ne sera pas long. (*Applaudissements prolongés.*) »

C'est à ce moment, comme le comte de Palikao venait de rentrer dans la salle, que la grande porte, placée au haut de l'hémicycle, en face de la tribune, est enfoncée, et que la foule, entrant par cette porte, ou descendant le long des colonnes, se précipite sur les bancs réservés aux députés. M. Schneider, à côté duquel se tenait M. Magnin, descend lentement l'escalier qui conduit au fauteuil, et sort de la salle en même temps que M. de Palikao. La foule, alors, se précipite de toutes parts, ouvrant les pupitres, marchant sur les banquettes, escaladant la tribune, où cinq ou six orateurs à la fois prononcent des discours que personne n'essaie d'entendre, se hissant par la force des poignets jusqu'à l'estrade du président, parce que les deux escaliers

sont encombrés de monde, faisant pleuvoir sur la tête des citoyens qui remplissent l'hémicycle les procès-verbaux, les listes d'inscriptions, tous les papiers des secrétaires. Deux jeunes gens se disputaient, s'arrachaient le fauteuil du président, sur lequel un d'eux finit par monter debout. L'autre, ayant mis la main sur le levier de la sonnette, l'agitait convulsivement.

De toutes parts on demande pourquoi les députés ont laissé leur président presque seul ; un orateur crie au milieu du tumulte : « Le président est à son poste ; il est étrange que les députés ne soient pas au leur. » Cela est sans doute très-regrettable. M. Gambetta et plusieurs de ses collègues s'étaient épuisés en efforts dans les couloirs et à la tribune pour obtenir des envahisseurs du calme et de la patience. Ils n'avaient pas obtenu le calme, qui évidemment était impossible, mais la foule attendit assez longtemps pour que la Commission pût rentrer et faire son rapport. On commit ce jour-là une série de fautes. Il aurait fallu prendre un parti et nommer la commission exécutive dans la séance de nuit ; c'est la faute la plus lourde. Cette première faute commise, il fallait s'ajourner à neuf heures et non à midi. Personne n'y pensa. On aurait dû au moins siéger à midi ; on n'entra en séance qu'à une heure et quart, comme si on avait voulu donner aux envahisseurs le temps d'arriver. Les bureaux avaient été vite en besogne. A l'exception du premier bureau, où la discussion se prolongea, tous les autres avaient nommé leurs commissaires. La Commission s'était réunie, elle avait accepté la proposition de M. Thiers à l'unanimité ; elle avait nommé M. Martel rapporteur. Je crois, sans pouvoir l'as-

surer, parce qu'il s'agit ici d'une question de minutes, que si la Commission s'était rendue en hâte à la salle des séances pour faire un rapport verbal, elle aurait encore trouvé M. Schneider au fauteuil. Elle ne le fit pas. Elle y serait parvenue, avec une volonté bien déterminée. J'avoue que cela était difficile. Les couloirs, jusque dans les parties les plus reculées du palais, étaient envahis par une foule compacte. Les députés étaient confondus au milieu de cette foule. Les membres de la Commission poussèrent, s'avancèrent de leur mieux, furent arrêtés dans les corridors par des collègues qui se retiraient, par des donneurs de nouvelles, par des groupes d'envahisseurs, et ne parvinrent ainsi aux abords de la salle que quand M. Schneider s'était retiré. J'étais moi-même membre de la commission. J'arrivai plus vite que la plupart de mes collègues, car je vis encore M. Schneider au fauteuil. Deux ou trois députés m'entourèrent : « Où est la Commission? A-t-elle fini son travail ? Qu'elle vienne, qu'elle vienne ! » Je retournai sur mes pas, pour dire à mes collègues de se presser; mais une fois dans cette foule, on n'était plus maître de ses mouvements. Nous nous cherchions les uns les autres sans pouvoir nons rencontrer ; et quand je réussis, assez peu de temps après, à rentrer de nouveau dans la Chambre, M. Schneider n'y était plus. D'ailleurs je n'avais pas retrouvé la Commission. Jamais, dans cette journée, le gouvernement ni le Corps législatif ne surent être prêts.

Plusieurs hommes que je ne connaissais pas m'abordèrent en criant : « Que faites-vous ici? La gauche est à l'Hôtel de Ville. Vous devriez y être. » Je pensai que

je n'y étais pas nécessaire, et je me retirai dans la salle Casimir-Périer, qui se désencombra peu à peu, parce que le courant se dirigeait alors vers l'Hôtel de Ville. M. Grévy était dans cette salle. Je me promenai avec lui pendant un quart d'heure. Puis vinrent quelques députés et des curieux cherchant des nouvelles. Il me parut que personne, parmi les survenants, ne savait rien, excepté que la Chambre avait été envahie, et que les envahisseurs s'étaient reportés vers l'Hôtel de Ville, emmenant avec eux quatre ou cinq de nos collègues. C'était tout ce que nous savions nous-mêmes. Au bout de quelque temps, des messagers commencèrent à revenir de l'Hôtel de ville. On me dit que M. Jules Favre me demandait, que mes collègues m'appelaient pour délibérer avec eux. Je me regardais comme solidaire de mes amis; nous étions habitués et résolus à agir toujours de concert. D'ailleurs, ils étaient en danger. Je partis donc à pied pour aller les rejoindre, avec M. Carnot et M. Corbon, que je rencontrai en sortant du Palais.

Si la Commission de déchéance était arrivée à temps, c'est-à-dire avant le départ de M. Schneider, et que M. Martel eût fait son rapport, aurait-on échappé à la formation d'un gouvernement en dehors du Corps législatif? Cela paraît plus que douteux. Il aurait été à peu près impossible de réunir un nombre suffisant de députés; ceux qu'on aurait réunis auraient siégé pêle-mêle avec les envahisseurs, qui n'auraient jamais consenti à céder la place. Leur décision, prise dans ces conditions, et sous une pression pareille, n'aurait eu aucune valeur. Au premier mot prononcé, on aurait exigé la proclamation de la République. Les députés, je le crois, l'auraient

votée, sauf à protester plus tard. Cela aurait toujours mieux valu, en fait, sinon en droit, qu'une République décrétée révolutionnairement; et il ne tint ni à moi ni à mes amis que le Corps législatif ne fût appelé à siéger et à voter. Quant à l'élection au scrutin d'une commission de gouvernement, il est évident qu'on n'y aurait procédé dans aucun cas. Le peuple aurait imposé des noms; c'est aussi clair que le jour : des noms de députés ou des noms de clubistes. Certes, les députés n'auraient accepté que les noms de leurs collègues; mais alors, si une collision avait eu lieu, et on peut dire qu'elle était inévitable, qui peut prévoir quelles en auraient été les conséquences? J'admire qu'on ait parlé de tout cela un an après, comme si le gouvernement, ou la Chambre, ou l'opposition, avaient été maîtres des événements! Lors même qu'on serait parvenu à imposer aux envahisseurs présents le silence et l'abstention, qu'aurait-on fait des envahisseurs survenants? Plus de 30,000 hommes voulaient s'engouffrer dans cet entonnoir, qui n'en contient pas 3,000. Pour ma part, je regarde comme chimériques toutes ces idées de délibération au beau milieu d'une émeute. Pouvait-on repousser la foule? Non. Donc on ne pouvait délibérer. Je regrette qu'on ne l'ait pas tenté. J'affirme qu'on n'aurait pas réussi.

Maintenant, pour donner une idée de ce qui se passa dans la salle après le départ de M. Schneider, pendant que j'essayais vainement de rejoindre les membres de la commission, je ne puis mieux faire que de suivre le récit publié par les secrétaires-rédacteurs.

« M. Jules Ferry passe à travers les rangées de gardes nationaux installés sur les degrés de l'escalier de

gauche du bureau, et, avec l'aide de quelques-uns d'entre eux, fait sortir du fauteuil présidentiel les deux jeunes gens qui s'y sont assis, et interrompt le bruit de la sonnette, toujours agitée par celui qui s'en est emparé.

» On peut remarquer que la plupart des gardes nationaux qui portent des shakos en ont arraché les aigles en cuivre fixées au-dessus de la visière.

» M. Gambetta, qui, après avoir conféré avec quelques-uns de ses collègues de la gauche, est revenu à la tribune et s'y rencontre d'abord avec M. Steenackers, puis avec M. de Kératry, s'efforce d'en dégager les abords en conjurant les citoyens non gardes nationaux de s'en écarter.

» — Voyons, citoyens, dit-il, il ne faut pas violer l'enceinte. Soyez calmes : avant un quart d'heure, la déchéance sera votée et proclamée. Voyons, reculez! Est-ce que vous n'avez pas confiance en votre représentant? (*Si! si! nous avons confiance.*)

» Eh bien, reculez quand je vous le demande, et soyez sûrs que nous allons proclamer la déchéance.

» Un citoyen. — Et la République? »

(Scène d'agitation et de confusion, durant laquelle M. Gambetta descend encore de la tribune, cause avec quelques-uns de ses collègues des premiers bancs de la gauche, et y remonte de nouveau, accompagné de M. de Kératry, qui se tient à côté de lui.)

Il se fait un instant de silence.

« M. Gambetta. — Citoyens... (*Chut! chut! écoutez!*)

» Attendu que la patrie est en danger;

» Attendu que tout le temps nécessaire a été donné à

la représentation nationale pour prononcer la déchéance;

» Attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre;

» Nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. (*Explosion de bravos et salve générale d'applaudissements. — Bruyante et longue approbation.*) »

Si la voix de M. Gambetta avait pu percer les murailles, les applaudissements qui répondirent dans la salle à cette proclamation de la déchéance auraient éclaté avec la même unanimité au sein de cette foule immense où tous les rangs et toutes les opinions étaient confondus, et qui couvrait la place de la Concorde, les quais, les rues, impatiente d'obtenir cette première satisfaction pour la plus légitime de toutes les colères. La France entière, l'Europe même, par compassion pour un grand peuple indignement sacrifié, auraient applaudi. Six mois plus tard, une Assemblée issue du suffrage universel, du véritable suffrage universel appliqué pour la première fois depuis vingt ans, délibérait à Bordeaux sur ce fatal traité de paix, signé à Versailles par M. Thiers et M. Jules Favre, et qui devait encore, pour être valable, recevoir la signature des représentants du pays. M. Bamberger, député de Metz, protestait à la tribune. Hélas! pourquoi protester contre le nécessaire et l'inexorable? « Un seul homme, disait-il, devrait signer le traité de paix; c'est Napoléon III! » Des acclamations unanimes, enthousiastes, couvrirent ses paroles. Unanimes, non. Un homme se leva, M. Conti, le confident, l'ami de l'ex-Empereur. Il essaya, au milieu d'un tumulte dont les foules révolutionnaires elles-mêmes ne donnent

aucune idée, de défendre l'auteur de la guerre, l'organisateur de notre défaite. Il parla d'années glorieuses. « Dites honteuses! s'écria M. Vitet. Honteuses! honteuses! Oui, honteuses à jamais, pour nous, qui les avons subies! » M. de Franclieu dit à M. Conti: « Descendez de la tribune. Les bourreaux n'ont pas le droit d'offenser leurs victimes! » De tous côtés, sur tous les bancs, sans exception, on commença à crier : *La déchéance!* Le même cri s'éleva, terrible, dans les galeries. Quand M. Thiers obtint à grand'peine un instant de silence, on entendit, sur les places et dans les rues environnantes, des milliers de voix qui criaient aussi : *La déchéance! la déchéance!* « Je vous ai proposé une politique de paix, dit M. Thiers; mais lorsque ce passé se dresse devant le pays, lorsqu'il semble se jouer de nos malheurs, dont il est l'unique cause, au moment même où nous courbons la tête sous ses fautes, sous ses crimes... » A ces mots, les acclamations recommencent et se prolongent. « Savez-vous, continua M. Thiers en s'adressant directement à M. Conti, savez-vous ce que disent en Europe les princes que vous représentez? Je l'ai entendu de la bouche des souverains. Ils disent que ce n'est pas eux qui sont coupables de la guerre; que c'est la France. Eh bien, je leur donne un démenti à la face de l'Europe (*Applaudissements*). Non, la France n'a pas voulu la guerre. (*Non! non!*) C'est vous, qui protestez, c'est vous qui l'avez voulue! (*Oui! oui!*) » Il fallut suspendre la séance. A la reprise, M. Target déposa sur le bureau une proposition signée par MM. Target, Paul Bethmont, Jules Buisson, René Brice, Charles Rolland, Tallon, le duc de Marmier, Pradié, Ricard, Girerd,

Lambert de Sainte-Croix, Wilson, Charles Alexandre, Baragnon, Léon Say, Victor de Laprade, Farcy, Marcel Barthe, comte d'Osmoy, Wallon, Ch. Rivet, comte de Brettes-Thurin, Villain. On aurait pu avoir les signatures de toute la Chambre. En voici le texte :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. »

Quelques voix demandent le scrutin. « Non ! non ! pas de scrutin ! l'unanimité. »

La proposition est mise aux voix. Un petit nombre de membres se lèvent à la contre-épreuve.

« M. Cochery. — Je constate que cinq membres seulement se sont levés à la contre-épreuve.

» M. Daniel Wilson. — Il y en a six, pas un de plus; je demande que cela soit constaté au *Moniteur*. »

La France était unanime le 1er mars 1871, comme elle l'avait été le 4 septembre 1870, auquel je reviens. Quand M. Gambetta prononça la déchéance, le 4 septembre 1870, le Corps législatif venait d'être dispersé. Il parvint à se rallier quelques heures après. Dans cette réunion, présidée par M. Thiers, M. Pinard, M. Buffet et M. Daru parlèrent seuls de protester contre la violence faite au Corps législatif. Le président écarta ces propositions par quelques paroles très-dignes ; leurs auteurs n'insistèrent pas. Je crois qu'ils parlaient de l'envahis-

sement, et non de la fondation du gouvernement nouveau. En tout cas, la réunion ne protesta pas contre la déchéance : au contraire, elle se déclara prête à la proclamer. Cette Assemblée d'anciens candidats officiels savait, comme le pays tout entier, que l'Empire était mort et ne pouvait renaître.

La foule qui entourait M. Gambetta lorsqu'il prononça ces mots : « Nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France », voulait quelque chose de plus. Elle voulait la proclamation immédiate de la République. Je reprends la suite du récit des secrétaires-rédacteurs :

« UN CITOYEN, *agitant le bras.* — Et la République?

» UN AUTRE CITOYEN, *debout sur un banc de la salle à droite.* — Nous voulons deux choses : la déchéance d'abord, la République ensuite.

» UNE VOIX. — Et surtout plus d'Empire!

» UN JEUNE HOMME, qui paraît être un étudiant. — Il est tombé, tombé pour toujours; (*Oui! oui! vive la République!*) tombé avec son chef, qui n'a même pas su mourir!

(Le tumulte, tant dans l'intérieur de la salle que dans les tribunes publiques, est général et indescriptible.)

» En ce moment, M. Jules Favre, entré par la porte du côté de la salle des Conférences, parvient dans l'enceinte. M. Gambetta va au-devant de lui, et tous deux, fendant la foule des gardes nationaux et du peuple, qui s'efface pour les laisser passer, montent à la tribune au milieu des cris : « Vive Jules Favre! vive Gambetta! »

» — UN GARDE NATIONAL. — Tambours, battez aux champs!

» M. Jules Ferry. — Laissez parler Jules Favre. »

(Pendant quelques instants, aux adjurations que MM. Gambetta et Jules Favre adressent à la foule pour obtenir le silence, la foule répond par les cris répétés de : *Vive Jules Favre! Vive Gambetta!*)

» Le tambour bat à la porte du couloir de droite.

» Une intermittence de silence se fait.

» M. Jules Favre. — Voulez-vous ou ne voulez-vous pas la guerre civile?

» Voix nombreuses. — Non! non! pas de guerre civile! Guerre aux Prussiens seulement!

» M. Jules Favre. — Il faut que nous constituïons immédiatement un gouvernement provisoire.

» Quelques voix. — A l'Hôtel de Ville alors!

» M. Jules Favre. — Ce gouvernement prendra en main les destinées de la France; il combattra résolûment l'étranger; il sera avec vous, et d'avance chacun de ses membres jure de se faire tuer jusqu'au dernier.

» Cris nombreux. — Nous aussi! nous aussi! — Nous le jurons tous! — Vive la République!

» Un citoyen. — Oui, vive la République! mais vive la France d'abord!

» M. Jules Favre. — Je vous en conjure, pas de journée sanglante. (*Non! non!*) Ne forcez pas de braves soldats français, qui pourraient être égarés par leurs chefs, à tourner leurs armes contre vous. Ils ne sont armés que contre l'étranger. Soyons tous unis dans une même pensée, dans une pensée de patriotisme et de démocratie. (*Vive la République!*) La République, ce n'est pas ici que nous devons la proclamer.

» — Si! si! vive la République!

» Un citoyen. — Et les Prussiens, qu'en faites-vous?

» Un jeune homme s'élance à la tribune en criant : La République! la République! ici!

» Quelques gardes nationaux veulent le faire descendre. Il se débat en criant toujours : La République! la République! tout de suite!

» Cris nombreux. — Vive la République!

» M. Gambetta. — Oui, vive la République! Citoyens, allons la proclamer à l'Hôtel de Ville!

» MM. Jules Favre et Gambetta descendent de la tribune en répétant : A l'Hôtel de Ville! à l'Hôtel de Ville! Un certain nombre de personnes les suivent, et une partie de la multitude s'écoule par le couloir de gauche.

» Un citoyen. — A l'Hôtel de Ville! et nos députés à notre tête! (*Oui! oui!*)

» Un autre citoyen. — Non! c'est ici qu'i faut proclamer la République. Nous la proclamons.

» La République est proclamée.

» Un garde national. — Non! non! il faut dire : La République est rétablie!

» Cris confus. — A l'Hôtel de Ville! A bas l'Empire! Vive la République! Vive la France! Vive la garde nationale! Vive la ligne!

» (Le cri : à l'Hôtel de Ville! qui a déterminé la sortie d'une partie de la foule à la suite de MM. Jules Favre et Gambetta, n'étant pas entendu ou suffisamment compris de tous, des citoyens étalent en l'air, en élevant les bras, de grandes feuilles de papier qu'ils ont prises

sur le bureau ou dans les pupitres des députés, et sur lesquelles ils ont écrit à la main en gros caractères : A l'Hotel de Ville ! »

Ce compte rendu, écrit sous le coup des émotions de la journée, est saisissant. Une chose me frappe, c'est le silence des meneurs. M. Gambetta d'abord, M. Jules Favre ensuite, parlent seuls, et toujours pour recommander le calme. Il y a des cris nombreux pour demander la proclamation de la République; par qui sont-ils proférés ? Le compte rendu dit : *Un citoyen, Un garde national, Un étudiant.* Cependant les chefs étaient là, les chefs connus, populaires. Quand on ne le saurait pas par les témoignages, on pourrait l'affirmer à coup sûr; mais M. Bellanger, le commissaire de police, cite Ranvier, Peyrouton, Millière. « Tous y étaient, je les connais bien. Pensez donc que j'ai assisté à plus de cent vingt-cinq réunions publiques avec mes insignes. » D'autres témoins signalent Lefrançais, Cavalier, Briosne. Le commissaire Simonneau dit : « Ils étaient tous là ; j'en parle sciemment, je les ai vus, à midi, au Corps législatif. » Moi-même, j'aperçus un instant Régère, qui entra dans la commission de déchéance, d'où je le fis sortir. Je le connaissais pour l'avoir vu deux fois dans la salle des Pas-Perdus, où il demandait M. Larrieu. C'était un électeur de Bordeaux, je ne sais trop s'il y votait; grand catholique et grand révolutionnaire, plus véhément que violent, et aimant surtout, comme plus d'un, la mise en scène des révolutions. Cette circonstance m'était sortie de l'esprit. C'est M. Daru, membre de la commission d'enquête, et qui avait, comme moi, fait partie de la Commission de déchéance, qui me l'a rap-

pelée. On avait affiché dans la cour d'honneur, tout à côté du premier bureau, une immense pancarte évidemment préparée d'avance et sur laquelle étaient écrits ces mots :

« La République est proclamée. »

Elle me sauta, pour ainsi dire, aux yeux, comme je sortais de la commission. Qui avait fait cela? Les clubistes, les meneurs; ceux qui dirigeaient, non pas la foule, mais la petite portion affiliée et enrégimentée de la foule. Ils avaient remplacé sur le fronton de la Chambre le drapeau tricolore par le drapeau rouge; on ne s'en aperçut que le soir. Pendant qu'à l'Assemblée les envahisseurs demandaient incessamment la proclamation de la République, qui ne fut faite par personne à la tribune, le bruit se répandit avec une rapidité extrême, dans la ville entière, que la République avait été mise aux voix et votée, non par les assaillants, non par une fraction de la Chambre, mais par le Corps législatif. Ce n'était pas une de ces rumeurs vagues dont l'origine demeure inexplicable; c'était une manœuvre préméditée et organisée, puisqu'on disait qu'il y avait eu 213 votants, que 180 députés avaient voté pour la République, que 33 avaient voté contre. Des papiers portant ces chiffres imprimés circulaient de main en main dans la foule. Des industriels vendaient de petits drapeaux tricolores sur lesquels étaient peints les chiffres 180-213. Tous ces indices révèlent à ne pas s'y méprendre la présence de manœuvriers exercés. Ils se turent constamment dans la salle. Ils laissèrent la parole à Gambetta et à Jules Favre, dont l'écrasante popularité les réduisit au silence. Devant les accla-

mations qui couvraient chacune de leurs paroles, quand ils demandaient à la foule d'éviter la guerre civile, de ne pas faire une journée sanglante, et enfin de partir pour l'Hôtel de Ville, ils comprirent que leur quart d'heure n'était pas encore venu ; il sentirent la nécessité de s'effacer quelques instants, d'attendre un autre théâtre moins voisin de la tribune, où Jules Favre et Gambetta régnaient en maîtres.

Quand les députés arrivèrent à l'Hôtel de Ville, ils les y trouvèrent ; mais là, décidés à prendre le pouvoir, ou s'ils ne pouvaient le prendre tout seuls, à le partager.

V

L'Hôtel de Ville.

Après les dernières paroles prononcées par M. Jules Favre, il y eut dans la foule un grand mouvement pour partir du Corps législatif et se diriger vers l'Hôtel de Ville. On apprit ainsi au dehors que la révolution était consommée. Une acclamation immense s'éleva au moment où les députés parurent. Les quais, autant que la vue pouvait s'étendre, toute la place de la Concorde, et dans le lointain le péristyle de la Madeleine, étaient couverts d'une multitude innombrable. M. Jules Favre, qui s'avançait en donnant le bras à M. Jules Ferry, était obligé de s'arrêter à chaque instant pour répondre à des félicitations, pour serrer les mains qui se tendaient vers lui. Quelques gardes nationaux l'aidaient à fendre la foule. Il y avait dans toute cette population une exubérance de contentement qu'on a peine à s'expliquer, dans la

situation où était le pays. La domination impériale avait été si humiliante et si lourde, les derniers événements avaient rendu ce gouvernement si impopulaire, même parmi ses anciens défenseurs, qu'on ne songeait, dans ce premier moment, qu'au bonheur de la délivrance. Ceux qui n'oubliaient pas les Prussiens se disaient que l'Empereur avait fait la guerre malgré le pays; que, lui tombé, la paix serait facile; que les peuples ne se faisaient plus de guerre d'extermination. M. Jules Favre raconte que le sentiment qui l'envahit en sortant du Corps législatif, et au premier aspect de la foule, ce fut celui du consentement unanime à la révolution qui s'accomplissait. Un spectateur moins passionné que lui, je dirais plus désintéressé si le désintéressement était possible dans des situations pareilles, M. Francisque Sarcey, rend aussi témoignage de cette joie du peuple de Paris dans l'après-midi du 4 septembre.

« D'autres conteront, dit-il, l'histoire de cet effondrement d'un Empire qui avait été, un mois auparavant, confirmé par huit millions de votes. Je ne m'attacherai, moi, qu'à saisir la physionomie de Paris après ces révolutions successives.

» Jamais, dussé-je vivre mille ans, je n'oublierai les émotions de ce jour étonnant. On avait appris, la veille au soir, le plus terrible désastre dont jamais un peuple ait pu être affligé; on avait aperçu avec certitude la saisissante réalité du siége devenu imminent; on avait plongé, sous ce coup de massue, jusqu'au fond de l'abîme, et l'on s'était couché désespéré. Le lendemain, c'était un dimanche, jour de fête pour la population parisienne. Un soleil éclatant resplendissait au ciel, et

l'on baignait en quelque sorte ses yeux dans la lumière et la chaleur d'une de ces premières journées d'automne qui sont si belles en France. Il semblait que toutes les noires visions de la nuit se fussent envolées à la clarté de ce matin charmant. Le peuple de Paris était descendu tout entier aux boulevards, où la foule se pressait en longues ondulations sur l'un et l'autre trottoir. L'allégresse était peinte sur tous les visages; on causait, on riait. A tout instant, des bataillons de la garde nationale, les uns armés, les autres sans armes, passaient en chantant sur la chaussée. Ils s'interrompaient pour crier de temps à autre : *Vive la République!* Et d'immenses acclamations leur répondaient : *Vive la République!*

» Le bruit se répandit bientôt qu'elle venait d'être officiellement proclamée au Palais législatif. Toute cette foule, — et Dieu sait pourtant qu'elle n'était pas composée que de républicains, — l'accueillit comme une vieille amie, sur le retour de qui l'on comptait depuis longtemps et qu'on est heureux de revoir enfin. C'était dans les rues l'animation paisible d'un peuple qui a de la joie plein le cœur. Point de grossiers tumultes; point de bruyantes poussées; point de manifestations furieuses. Non, c'était une gaieté expansive et spirituelle qui pétillait de toutes parts, en serrements de mains, en félicitations mutuelles, en propos railleurs. On ne voyait qu'ouvriers ou gardes nationaux, perchés sur de longues échelles, qui abattaient à coups de marteau les N se relevant en bosse sur les enseignes des fournisseurs officiels. La foule s'amassait autour du grand justicier-démolisseur. Elle lui adressait ses exhortations, qu'il renvoyait sous forme de quolibets. Et c'étaient de part

et d'autre de longs éclats de rire. Les cafés étaient pleins et débordaient de consommateurs qui, tout en buvant des liqueurs, suivaient des yeux cette scène inouïe et contribuaient au spectacle, en prenant leur part de la joie générale.

» Et les Prussiens? Et le siége prochain? Eh! c'était bien des Prussiens et du siége qu'il s'agissait! On avait fait trêve aux soucis. J'entendis en passant un ouvrier dire à l'un de ses camarades :

» — Ils n'oseront plus venir, maintenant que nous l'avons!

» *Ils*, c'étaient les Prussiens; *nous l'avons*, ils voulaient parler de la République. Ne riez pas; ce fut pour une heure la folie de toute la population parisienne... »

On n'oubliait pas seulement les Prussiens. Personne dans cette foule, ne se demandait si l'impératrice était encore aux Tuileries; s'il restait, dans les casernes, quelque régiment aux ordres d'un colonel dévoué à l'Empire; si cette puissance si redoutable et si dure aurait une agonie. Non. Tout le monde savait, depuis Sedan, que l'Empire ne se relèverait pas, qu'il ne serait pas défendu; qu'il n'avait plus de soldats ni de partisans; qu'il était abandonné par ceux mêmes qui l'avaient soutenu pendant si longtemps avec un si parfait dédain de tous les droits de la liberté. Dans la journée, la foule s'était portée à la Chambre, en passant devant le Palais, par la rue de Rivoli et les quais. Un petit nombre de curieux avaient stationné à la grille qui donne sur le Carrousel : mais le grand flot humain qui remontait jusqu'à la place de la Concorde ne s'était ni arrêté ni détourné. Il ne s'arrêta pas non plus, quand il reflua

de la Chambre à l'Hôtel de Ville, Il passa sous l'ombre de ce palais, sans que personne levât les yeux pour regarder aux fenêtres s'il y apercevrait la figure tremblante d'un chambellan. L'impératrice nous avait fait bien du mal. Elle avait poussé à la guerre avec un aveuglement déplorable. Elle avait, dans les deux derniers ministères, donné son appui aux mesures qui nous perdaient. Elle était à la tête de ce parti des ultras dont l'influence a tant contribué à notre ruine. Mais si elle avait eu le tort et le malheur d'être mêlée à la politique, à laquelle, en sa qualité de femme et d'étrangère, elle n'entendait rien, c'était moins à elle qu'on en voulait qu'au principe monarchique si fatalement ressuscité par les Bonaparte après la Révolution, et qui avait remis nos destinées entre ses mains inexpérimentées et impuissantes. On savait vaguement, mais on savait qu'elle avait été du moins courageuse pendant la guerre; qu'elle était tombée avec dignité ; qu'au dernier moment elle avait consenti à la déchéance ; qu'elle n'avait pas songé à résister par les armes. Elle n'aurait pas trouvé un soldat pour la défendre ; mais elle croyait, et elle devait croire qu'elle en trouverait : elle n'essaya pas d'en chercher. Elle avait fait appeler le préfet de police, qui quitta son poste en ce moment périlleux pour aller aux Tuileries lui conseiller la fuite, et partit lui-même quelques instants après elle. Elle reçut les adieux du petit nombre d'amis qui lui restaient, monta dans un fiacre avec une de ses dames et disparut.

Au moment même où elle s'apprêtait pour la fuite, M. Jules Favre passait sur le quai des Tuileries, escorté de tout un peuple. On l'aperçut, ou on crut l'aperce-

voir du château. « Il avait un fusil sur l'épaule, » dit un témoin oculaire, qui évidemment ne l'a jamais vu. M. Jules Favre n'avait pas de fusil, et les fusils des gardes nationaux qui marchaient autour de lui dans la foule portaient des bouquets de fleurs.

Le cortége avait rencontré M. le général Trochu à la hauteur du pont de Solférino. Il était à cheval, en uniforme, et se dirigeait du coté de la Chambre avec ses officiers. M. Jules Favre lui apprit que la troupe avait mis la crosse en l'air et s'était retirée, que la Chambre avait été envahie, que lui même se rendait à l'Hôtel de Ville avec ses collègues pour y constituer un gouvernement provisoire. Cette communication faite au milieu d'une foule composée d'éléments très-divers, qui, par instants, couvrait la voix de M. Jules Favre et mêlait ses observations aux siennes, ne permit au général que de saisir les deux faits principaux : la troupe s'était retirée; la Chambre était dissoute. Qu'avait-il besoin d'aller plus loin ? Il n'avait pas un soldat à ses ordres; il n'avait plus d'Assemblée à protéger. Il se serait compromis sans utilité, ce qui, pour un homme nécessaire, est une grande faute. Le général resta un moment immobile, puis il salua sans répondre et tourna la bride de son cheval. On cria : «Vive Trochu!» et les députés continuèrent leur route, qui ne fut qu'une longue ovation. Toute cette population s'imaginait que, par cela seul que l'Empire n'existait plus et que le pays allait se gouverner lui-même, le pays était sauvé. Tout avait un air de fête. Les omnibus continuaient à circuler, et ceux qui s'y trouvaient saluaient gaiement les députés et leur cortége. L'horloge de l'Hôtel de Ville marquait quatre

heures moins cinq minutes lorsque MM. Jules Favre, Jules Ferry et Kératry débouchèrent sur la place avec la colonne qui les accompagnait. MM. Picard, Gambetta, Pelletan, Wilson, Glais-Bizoin avaient suivi les quais de la rive gauche. En arrivant sur la place, ils aperçurent un bataillon d'infanterie sous les armes ; mais les soldats levèrent immédiatement la crosse en l'air et s'avancèrent avec les citoyens qui les entouraient au-devant des députés, en criant : « Vive la République ! » Jamais révolution ne s'était faite avec tant de douceur. Le danger était à l'intérieur de l'Hôtel de Ville.

M. Millière, revenu en hâte du Corps législatif, était là avec ses hommes. M. Delescluze n'arriva que plus tard. Aucun témoin, que je sache, ne signale la présence de M. Blanqui, de M. Félix Pyat ; ils y étaient pourtant, soit en personne, soit par leurs affidés. Peut-être se tenaient-ils dans un café voisin, qui, en toutes les occasions semblables, leur a servi de première étape et de poste d'observation. M. Jules Favre, en entrant dans la grande salle et rien qu'en jetant les yeux autour de lui, eut la conviction que les hommes du coup de main de la Villette et de l'envahissement de la Chambre étaient là. Les amis qui l'entouraient, et qui connaissaient mieux que lui le personnel des clubs, le lui dirent et lui indiquèrent même quelques noms. M. Millière avait déjà, avant son arrivée, dressé plusieurs listes de membres du gouvernement, et il était en train, selon l'usage, de jeter ces listes par les fenêtres aux citoyens qui étaient restés sur la place. On en porta quelques-unes au Corps législatif, tandis que j'y étais encore. Les noms de Blanqui, de Delescluze, de Flourens, de Félix

Pyat, de Rochefort s'y trouvaient, mêlés à deux ou trois des plus connus parmi nos collègues. Les auteurs de ce plébiscite avaient, sans perdre de temps, envoyé des délégués pour ouvrir les prisons et pour ramener de Sainte-Pélagie M. Rochefort, qu'on voulait proclamer maire de Paris. Par leur ordre, des ouvriers étaient montés sur le campanile et s'occupaient à remplacer le drapeau tricolore par le drapeau rouge. On ne leur laissa pas le temps d'exécuter leur dessein. M. Millière ne quittait pas des yeux M. Jules Favre, tout prêt, dès qu'un seul nom serait prononcé, à proposer aussi ceux qu'il s'était chargé de faire prévaloir, et ne doutant pas d'obtenir assez d'acclamations pour être autorisé à les inscrire sur la liste définitive. Les députés étaient pris au dépourvu, n'ayant pensé jusqu'au dernier moment qu'à faire élire une Commission de gouvernement par la majorité de la Chambre. Ils n'avaient préparé aucune liste. Quelqu'un s'écria : *Les députés de Paris membres du gouvernement!* Des acclamations enthousiastes éclatèrent aussitôt et rendirent toute opposition, toute compétition impossibles. Sans cette heureuse pensée, nous avions peut-être la Commune ce jour-là, et les Prussiens dans Paris huit jours après.

M. Rochefort, député de Paris, devenait d'emblée membre du gouvernement ; mais, dangereux au dehors, on pensa qu'il serait inoffensif au dedans, et la suite prouva qu'on avait bien jugé. On convint de considérer comme députés de Paris MM. Picard, Gambetta et Jules Simon, qui avaient opté pour l'Hérault, pour les Bouches-du-Rhône et pour la Gironde, et d'adjoindre au gouvernement le général Trochu. Toutes ces résolutions

furent prises sans discussion par les députés présents, proposées et acclamées séance tenante. M. Étienne Arago, qui était arrivé un des premiers à l'Hôtel de Ville, et dont le nom et la personne étaient très-populaires, fut nommé maire de Paris avec les mêmes applaudissements. Quand M. Rochefort arriva quelque temps après dans une voiture ornée de drapeaux rouges, et entourée d'une foule qui criait : « Rochefort maire de Paris! » M. Efienne Arago avait déjà pris possession de ses fonctions. M. Marion fut envoyé à l'Imprimerie nationale, où M. Hauréau le remplaça deux jours après; M. Steenackers aux télégraphes; M. Rampont aux postes. M. Glais-Bizoin, M. Wilson partirent pour aller chercher le général Trochu, négociation assez difficile, dont le succès paraissait plus que douteux. M. Picard rédigea sur un coin de la table une proclamation, dont voici le texte :

« Français !

» Le peuple a devancé la Chambre, qui hésitait. Pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République.

» Il a mis ses représentants, non au pouvoir, mais au péril.

» La République nous a sauvés de l'invasion de 1792. La République est proclamée.

» La révolution est faite au nom du droit, du salut public.

» Citoyens, veillez sur la cité, qui vous est confiée. Demain vous serez, avec l'armée, les vengeurs de la patrie. »

Cette pièce était signée par les députés présents : MM. Arago, Crémieux, Dorian, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Guyot-Montpayroux, Ordinaire, Pelletan, Ernest Picard, Tachard, qui, sachant que M. Garnier-Pagès, M. Magnin et M. Jules Simon ne se sépareraient jamais d'eux, avaient ajouté leurs signatures.

Le nouveau gouvernement, après toute cette besogne, qui avait peut-être duré vingt-cinq minutes, cherchant un lieu où il pût délibérer, se retira dans une sorte de loge pratiquée entre la grande salle de réception et le cabinet du préfet. M. Haussmanu avait coupé ce recoin en deux dans le sens de la hauteur pour établir à l'autre étage je ne sais quel service. La partie qui était de plain-pied avec le cabinet du préfet servait de bureau au télégraphe. C'était donc une pièce très-basse de plafond, large de trois mètres, longue de cinq, prenant jour sur la place par la partie inférieure de la fenêtre commune, et ne contenant, outre l'appareil télégraphique, qu'une assez longue table et six chaises de paille. M. Lavertujon fut placé en sentinelle à la porte, avec ordre de ne laisser entrer personne, ce qui n'était pas une consigne facile à exécuter dans un moment pareil. Toutes les salles, tous les couloirs, les cours, les escaliers regorgeaient de monde ; et la place, qu'on apercevait par cette étroite fenêtre, ressemblait à une fourmilière.

Le gouvernement était proclamé, mais on peut dire qu'il n'existait pas encore. Si le général Trochu n'acceptait pas, on n'aurait pas l'obéissance de la troupe. Si M. Rochefort, qui allait arriver d'un moment à l'autre, avec une bande grossie dans le faubourg Saint-Marceau, se joignait au parti Blanqui et à l'*Internationale*,

toujours présents à l'Hôtel de Ville, qu'ils ne lâchaient pas d'une semelle, on aurait une lutte à l'instant même. Un seul coup de fusil tiré dans la ville remettrait tout en question. Le gouvernement n'avait de chances de durée que si le parti de l'ordre se rangeait de son côté : le ferait-il? La majorité de la Chambre, dispersée à deux heures, pouvait se réunir quelque part, faire un manifeste : aussitôt le peuple croirait la République menacée, il prendrait parti pour les violents, et nous serions dévorés comme un brin de paille jeté dans un incendie. Ces hommes qui nous avaient combattus aux dernières élections générales, qui nous avaient condamnés dans leurs clubs, qui chaque jour nous vilipendaient dans leurs journaux, qui avaient tant travaillé dans les réunions publiques ou secrètes, organisé tant d'émeutes, poussé si résolûment à l'insurrection depuis le 9 août, et envahi le palais législatif dans la journée du 4 septembre, malgré les efforts des députés de l'opposition, qui, après avoir été annulés à la Chambre par l'ascendant de MM. Jules Favre et Gambetta, venaient de subir un nouvel échec à l'Hôtel de Ville, ambitieux, résolus, fanatiques, guettaient le moment propice pour se jeter sur le pouvoir, et ne cessèrent jamais pendant tout le siége d'épier le moindre incident et de se tenir prêts à en profiter. Je donne sur-le-champ un détail qui fera juger de la situation. D'abord il faut se rappeler l'immensité de l'Hôtel de Ville, qui contenait non-seulement les bureaux de la préfecture de la Seine, avec les salles de séance du Conseil municipal et du Conseil de préfecture, mais un appartement complet pour la famille du préfet, peut-être des logements pour d'autres

fonctionnaires, une vaste bibliothèque, et les galeries des fêtes dont la magnificence et l'étendue étaient proverbiales. Il fallait beaucoup de temps pour connaître tous les dégagements du palais, qui avait un nombre infini de corridors, d'escaliers dérobés, des issues secrètes, et qui même communiquait avec la caserne Napoléon par un souterrain. C'était en somme une forteresse très-difficile à garder pour un gouvernement qui n'en connaissait pas à fond tous les détours, le lieu du monde le mieux fait pour faciliter une surprise. Le service militaire fut fait le 5 septembre par le 2e bataillon de la garde nationale, commandant Koller, et la compagnie des francs-tireurs Harrisson. Ces troupes occupèrent les cours et le rez-de-chaussée. M. Franchetti, qui s'était mis à notre disposition avec ses éclaireurs, nous fournissait, au bas du perron, quelques hommes pour le service d'estafette, et à la porte du Conseil, trois plantons. Le gouvernement n'avait pas d'autre force que ces trois plantons entre lui et la foule qui remplissait sans cesse les grands appartements. Les tirailleurs de M. Flourens venaient à tout moment se promener en armes sur la place de l'Hôtel de Ville, en quête d'occasions. A une certaine heure de la journée du 6 septembre, M. Rodrigues, un des compagnons de Franchetti, se trouvait seul pour représenter la force publique dans la salle qui précédait immédiatement la salle du Conseil, quand il vit sur la place un bataillon de tirailleurs avec ses fusils et ses officiers, et dans la salle à côté de lui Flourens, Millière, Tibaldi, Rabuel et quelques autres dont il donne les noms, et qui, à leurs rmes, à leurs propos, à leurs gestes, montraient bien qu'ils

n'étaient pas là pour des pourparlers ou de simples promenades. M. Rochefort, appelé par eux, vint conférer à voix basse. Il y eut d'abord une altercation, qui peu à peu s'apaisa. M. Rochefort les engageait évidemment à se retirer. M. Rodrigues entendit Rabuel donner des ordres en prenant le titre de commandant provisoire de l'Hôtel. Il l'interpella vivement, et il s'ensuivit une scène violente qu'il prolongea à dessein, parce qu'il avait trouvé le moyen dès le commencement de faire prévenir M. Franchetti, en jetant un papier, par la fenêtre, à un éclaireur, M. Delamare. Le commandant arriva enfin, avec ses hommes, dont la présence suffit pour rendre le coup de main impossible. Voilà où nous en étions, ou plutôt voilà où en était la société. Pendant près de cinq mois, nous avons côtoyé la guerre civile ; jamais plus que dans ces premières heures.

C'est ce qui nous détermina. Tous, nous acceptions le fardeau avec une profonde douleur; quelques-uns avec une sorte de désespoir. C'est aussi ce qui détermina M. Trochu.

La position personnelle du général était fort épineuse. On sait qu'il n'avait accepté de défendre Paris qu'à condition que l'Empereur y rentrerait et que l'armée du maréchal Mac-Mahon couvrirait la place. L'Empereur n'était pas venu, l'armée avait marché au Nord-Est, et le gouverneur de Paris s'était vu dès le premier jour suspect à l'impératrice et au comte de Palikao. Il pensait à donner sa démission; en tout autre temps il l'aurait fait. Le ministre, de son côté, avait voulu le remplacer par M. de Wimpffen. N'y ayant pas réussi, il le gênait et l'écartait autant que possible. Le conflit était presque

public. On en parla plusieurs fois à la tribune. Le ministre prétendit un jour que le gouverneur n'avait d'autorité qu'aux remparts, qu'il n'était pas chargé de veiller sur la Chambre. Il appliqua cette théorie en donnant directement ses ordres, pour le 4 septembre, au général Soumain, commandant de la place, qui régulièrement ne devait en recevoir que du gouverneur. Le président de la Chambre, M. Schneider, agit de même. Il s'entendit avec le ministre de la guerre et le général Soumain, et sembla oublier qu'il y avait un gouverneur de Paris. Seul, le général Lebreton, questeur de l'Assemblée, eut l'idée de s'adresser au général Trochu, à une heure assez avancée de la journée du 4 septembre. La cause était à peu près perdue, puisque les soldats avaient levé la crosse en l'air, et il n'y avait que le général Trochu qui pût essayer, avec quelques chances, d'arrêter l'invasion. « Je fus introduit immédiatement, dit le général Lebreton. On a dit qu'il m'avait fait attendre longtemps; cela n'est pas.

» Je lui racontai ce qui se passait, et lui déclarai qu'il était nécessaire qu'il se montrât; que lui seul, avec la popularité immense dont il jouissait en ce moment, pouvait nous tirer d'affaire. Il me répondit que c'était impossible, qu'il n'avait depuis plusieurs jours aucun commandement, qu'on le mettait complétement de côté. Il se répandit en plaintes contre le ministre de la guerre: — Il a voulu m'annihiler complétement, il y a réussi. —

» Enfin, il se décida. Lorsqu'il descendit le perron pour monter à cheval, il fut acclamé avec une unanimité et une frénésie dont je n'ai jamais vu l'exemple. »

Ainsi parle le général Lebreton; mais il faut bien que

l'on sache que ce général si acclamé, et si réellement populaire, s'il avait voulu, une demi-heure après, arrêter la marche de M. Jules Favre qu'il rencontra au pont de Solférino, aurait été bousculé par la foule et aurait perdu sa popularité en un clin d'œil. « S'il avait poussé jusqu'au Corps législatif, il y aurait trouvé, dit M. Daru, deux cents députés qui avaient la volonté et à qui il ne manquait que la force. » Et en supposant qu'il restât deux cents députés dans la salle, ce qui est bien peu vraisemblable, quelle force leur aurait donnée M. Trochu? Le Corps législatif, jusqu'au dernier moment, avait eu une chance, — une chance douteuse, — de conquérir une certaine popularité, en proclamant la déchéance. Le 4 septembre, jusqu'à deux heures, il aurait peut-être pu faire accepter une commission de gouvernement élue par lui, à condition ce jour-là d'y mettre en totalité, ou en grande majorité, des membres de l'opposition. Le nom des membres de l'opposition, et non l'autorité du Corps législatif, aurait sauvé la commission. Mais après cette invasion, pendant laquelle il n'avait pas donné signe de vie, laissant M. Jules Favre et M. Gambetta seuls en présence de la foule, après la déchéance prononcée, après le départ pour l'Hôtel de Ville, n'ayant plus les députés de l'opposition dans son sein, le Corps législatif ne pouvait plus rien, que commencer une lutte qui aurait abouti à la guerre civile, sans lui donner le pouvoir. M. Trochu, passant de son côté, rendait la guerre civile inévitable et dangereuse; il ne la supprimait pas. Bien plus, si M. Jules Favre s'était laissé persuader de retourner sur ses pas avec le général, il n'aurait pas sauvé la situation. Le parti violent prenait immédiatement

le dessus et commençait la lutte avec des chances sérieuses de succès. On peut contester cela à présent, quand on ne sait pas un mot de la situation des partis au moment de la Révolution, quand on n'a aucune connaissance des foules, aucune expérience des hommes, et quand on oublie que le Corps législatif, justement décrié par son origine, par sa longue et misérable docilité, par sa complicité notoire dans les fautes de la guerre, ne pouvait prendre quelque empire sur les masses qu'en leur donnant la déchéance, quand elles ne la tenaient pas encore, et en restant étroitement uni avec les membres de l'opposition. Tout cela était fini au moment où M. Jules Favre et M. Trochu se rencontrèrent. Personne ne pouvait revenir sur le passé, recommencer ce qui aurait été possible vingt minutes auparavant. C'est ce que le général comprit par instinct sur le pont de Solférino, ce que les délégués du gouvernement n'eurent aucune peine à lui démontrer deux heures plus tard, et ce qui l'amena au milieu de nous. Il se dit qu'il ne pouvait refuser son concours sans compromettre un double intérêt, celui de l'ordre et celui de la défense; que les Prussiens allaient camper sous Paris; que les révolutionnaires expulsés de l'Hôtel de Ville allaient essayer de prendre leur revanche; qu'il fallait relever le pouvoir et entreprendre la lutte contre les dangers du dedans et ceux du dehors; que si les conservateurs luttaient entre eux, si seulement ils hésitaient, c'en était fait de la liberté et du pays.

C'est avec une immense joie que nous vîmes entrer le général dans la petite chambre où nous étions réfugiés. (J'y étais arrivé quelques instants avant lui.) Nous nous dîmes que le danger de la guerre civile s'éloignait,

et nous prîmes dès lors la résolution de tout faire pour ne pas la ramener. Le général nous demanda avant tout si nous étions défenseurs résolus de la famille, de la propriété et de la religion. Cela prouve bien qu'il ne nous connaissait ni personnellement, ni par nos écrits, ni par nos actes. Ayant de fortes convictions religieuses, et, pour toute opinion politique, un grand amour de la liberté et de l'ordre, il avait employé les loisirs que sa profession lui laissait aux belles et savantes études militaires qui avaient jeté tant d'éclat sur son nom. Il a dit dans sa déposition que, quand il avait rencontré M. Jules Favre sur le pont de Solférino, il ne le connaissait même pas de vue; il se trompait; M. Jules Favre était allé chez lui, comme la plupart des députés. On y allait aux nouvelles ; on vit bien vite qu'il n'était pas renseigné. Moi-même, je l'avais visité, en compagnie de deux de mes collègues. Il nous reçut poliment, parla à peu près seul, et se borna à des généralités très-honnêtes, qu'il exposait d'ailleurs d'une manière brillante. Mon impression fut qu'il n'avait aucune idée de ce que nous étions, et qu'il nous connaissait à peine de nom. Naturellement il connaissait le nom et l'illustration de M. Jules Favre; mais il put très-bien avoir oublié une visite unique, dans laquelle on n'avait échangé aucune confidence. Ce qui a été dit, par quelques esprits passionnés et aventureux, d'une entente antérieure entre lui et nous pour préparer la révolution, est une fable. Quand nous l'eûmes rassuré sur la sincérité de nos principes conservateurs, il nous déclara qu'il était à nous, en ajoutant qu'il ne se regarderait comme engagé qu'après avoir rendu compte de ses motifs et de sa

conduite au comte de Palikao, son supérieur. Il ne songeait, en ce moment, qu'au ministère de la guerre, et, de notre côté, nous ne pensions pas à lui offrir d'autres fonctions. Il nous dit en revenant du ministère, avec beaucoup de simplicité, en homme qui savait qu'il ne s'agissait point d'ambition ni de vanité, mais seulement de sacrifice, que son adjonction au gouvernement ayant pour but de nous assurer le concours de l'armée, il était nécessaire qu'il eût le premier rang parmi nous. Nous avions déjà nommé président M. Jules Favre, qui ne nous consulta même pas, et répondit sans hésiter que la condition était acceptée.

VI

La fin du Sénat et du Corps législatif.

Pendant que le général Trochu se rendait au ministère de la guerre, nous reçûmes une députation de nos collègues de la Chambre, qui nous proposaient de reprendre la séance du Corps législatif au point où elle avait été interrompue, et de nous réunir à eux pour nommer une commission de gouvernement, comme si aucun événement ne s'était passé dans Paris. Il y avait dans cette députation M. Grévy, qui nous présidait encore la veille, M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Garnier-Pagès, qui était déjà à son insu membre du gouvernement, M. Cochery, M. Martel, M. Lefèvre-Pontalis, et deux membres de la majorité, MM. de Guiraud et Johnston. M. Grévy porta la parole. Il donna, en peu de mots, des raisons qui toutes étaient excellentes, et qui avaient déterminé notre propre conduite tant que nous avions pu espérer de les faire prévaloir. Il n'y avait pas

un de nous qui ne regrettât amèrement que la Chambre n'eût pas pris avant deux heures les résolutions qu'elle venait de prendre à cinq. Maintenant il était trop tard. Nous ne pouvions ni effacer les faits accomplis, ni demander à la population qui remplissait l'Hôtel de Ville, la place, les quais, les boulevards, de suspendre sa joie et d'attendre que nous nous fussions concertés avec la majorité du Corps législatif. Si nous avions pris ce parti, les masses en auraient immédiatement conclu que nous trahissions la République; elles se seraient retournées contre nous, et nous n'aurions fait que livrer immédiatement Paris à la domination des futurs organisateurs de la Commune. J'ose dire que, si les membres de la députation avaient été à l'Hôtel de Ville depuis seulement une heure, ils auraient partagé notre conviction à cet égard. Au moment où ils nous parlaient, la proclamation du gouvernement était déjà imprimée; nous en avions un exemplaire sur la table. M. Picard et M. Gambetta étaient au ministère de l'intérieur et au ministère des finances. Voici les termes de la réponse de M. Jules Favre, telle qu'il la rapporte dans son livre :

« Je répondis à notre honorable collègue que, profondément touché de sa démarche, je ne pouvais lui laisser ignorer que, dans ma pensée, elle ne pouvait aboutir à aucun résultat. Elle ressemblait à toutes les mesures que l'on prend lorsqu'on a manqué l'occasion et qu'on est éclairé par un événement qu'on s'est longtemps obstiné à nier. Je lui rappelai avec quelle infatigable abnégation nous avions, pendant un mois, supplié la Chambre de prendre le pouvoir pour éviter une révolution. Elle s'en avisait quand la révolution était

faite, et faite contre elle aussi bien que contre l'Empire; je craignais qu'il ne fût trop tard. Au surplus, plusieurs de mes collègues étaient absents, je ne pouvais rien faire sans eux. » Il fut convenu qu'à huit heures nous enverrions, de notre côté, une députation au Corps législatif pour lui porter notre réponse définitive.

On a dit que M. Glais-Bizoin avait mis les scellés sur la salle du Sénat et la salle du Corps législatif. Je crois qu'il n'alla point au Sénat, car il n'en parle pas dans le livre qu'il a publié sous ce titre : *Cinq mois de dictature*. Personne au monde ne pensait au Sénat. Il avait tenu séance à midi et demie. M. de Chabrier avait protesté avec indignation contre la proposition de déchéance faite par M. Jules Favre, et terminé en criant à tue-tête : «Vive l'Empereur ! vive l'impératrice ! vive le prince impérial ! » Tous les sénateurs avaient fait chorus. On avait ensuite discuté la question de savoir si on resterait en permanence, ou si on se réunirait à huit heures du soir. On finit par décider qu'on tiendrait séance le lendemain à l'ordinaire. Ce fut le dernier vote du Sénat. M. Baroche avait prouvé qu'il appréciait parfaitement la situation, en disant à ses collègues : « Si nous espérions que les forces populaires qui ont envahi le Corps législatif se dirigeraient sur nous, je voudrais que chacun restât sur son fauteuil pour attendre les envahisseurs. Mais malheureusement nous n'avons pas cet espoir. La révolution éclatera dans tout Paris et elle ne viendra pas nous chercher dans cette enceinte. » Dès la veille, M. Rouher, considérant la révolution comme inévitable, avait demandé un bataillon d'infanterie pour protéger le Sénat; le général Soumain lui avait donné quelques douaniers. Je le

répète, M. Glais-Bizoin n'alla pas au Sénat; mais il est vrai qu'il mit les scellés sur la porte de la salle du Corps législatif, ou du moins qu'il en fit le simulacre. Il s'y rendait pour s'assurer que les députés de la majorité ne songeaient pas, comme le bruit en avait couru à l'Hôtel de Ville, à constituer, de leur côté, un gouvernement pour l'opposer au nôtre. Il trouva la salle remplie de citoyens qui ne voulaient pas se retirer, parce qu'ils étaient persuadés qu'on tiendrait encore une séance. Ils buvaient, mangeaient, péroraient, et, ce qui était plus grave, ils fumaient. Les huissiers craignaient un incendie. M. Glais-Bizoin se fraya, non sans peine, un chemin jusqu'à la tribune, et annonça à cette foule stupéfaite qu'elle pouvait rester où elle était, mais qu'il allait mettre les scellés sur les portes. Ce fut pour tout le monde le signal du départ, car personne ne se souciait de passer la nuit au palais. M. Glais-Bizoin laissa passer la foule devant lui, et ferma ensuite les portes avec son cachet. Quand les députés se réunirent le soir pour recevoir la réponse qui leur fut portée par M. Jules Favre et par moi, ils tinrent séance dans la salle à manger du président. C'est là que nous les trouvâmes à huit heures du soir.

La séance était présidée par M. Thiers. On nous introduisit; nous primes place vis-à-vis de lui, et M. Jules Favre fit en ces termes la communication que nous étions chargés d'apporter :

« Nous venons vous remercier de la démarche que vos délégués ont faite auprès de nous. Nous en avons été vivement touchés. Nous avons compris qu'elle était

inspirée par un sentiment patriotique. Si, dans l'Assemblée, nous différons sur la politique, nous sommes certainement tous d'accord lorsqu'il s'agit de la défense du sol et de la liberté menacée.

» En ce moment, il y a des faits accomplis, un gouvernement issu de circonstances que nous n'avons pas pu prévoir, gouvernement dont nous sommes devenus les serviteurs. Nous y avons été enchaînés par un mouvement supérieur, qui a, je l'avoue, répondu au sentiment intime de notre âme. Je n'ai pas aujourd'hui à m'expliquer sur les fautes de l'Empire. Notre devoir est de défendre Paris et la France.

» Lorsqu'il s'agit d'un but aussi cher à atteindre, il n'est certes pas indifférent de se rencontrer dans les mêmes sentiments avec le Corps législatif. Du reste, nous ne pouvons rien changer à ce qui vient d'être fait. Si vous voulez bien y donner votre ratification, nous vous en serons reconnaissants. Si au contraire vous la refusez, nous respecterons les décisions de votre conscience, mais nous garderons la liberté entière de la nôtre.

» Voilà ce que je suis chargé de vous dire par le gouvernement provisoire de la République, dont la présidence a été offerte au général Trochu, qui l'a acceptée.

» Vous connaissez sans doute les autres noms. Notre illustre collègue qui vous préside n'en fait pas partie, parce qu'il n'a pas cru pouvoir accepter l'offre qu'on lui en a faite. Quant à nous, hommes d'ordre et de liberté, nous avons cru en acceptant accomplir une mission patriotique. »

M. Thiers répondit : « Le passé ne peut être équita-

blement apprécié par chacun de nous à l'heure qu'il est. C'est l'histoire seule qui pourra le faire.

» Quant au présent, je ne peux vous en parler que pour moi. Mes collègues ici présents ne m'ont pas donné la mission de vous dire s'ils accordent ou s'ils refusent leur ratification aux événements de la journée.

» Vous vous êtes chargés d'une responsabilité immense.

» Notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vos efforts réussissent dans la défense de Paris, des vœux ardents pour que nous n'ayons pas longtemps sous les yeux le spectacle navrant de la présence de l'ennemi.

» Ces vœux, nous les faisons tous par amour pour notre pays, parce que votre succès serait celui de notre patrie.»

Nous nous retirâmes alors, M. Jules Favre et moi. Quelques-uns des membres présents nous reconduisirent en nous donnant des marques d'amitié et de confiance. Nous nous rendîmes à l'Hôtel de Ville, où le gouvernement devait passer une partie de la nuit pour aviser au plus pressé et imposer à chacun sa tâche particulière. Paris avait un air de tranquillité qui nous charmait, et un air de fête qui contrastait péniblement avec les sentiments dont nous étions animés. Mon ami et moi, nous ne pensions qu'aux Prussiens.

Au Corps législatif, la séance se continua encore un peu après notre départ. J'extrais les détails qui vont suivre du compte rendu publié le surlendemain dans le *Journal des Débats*.

« M. Thiers. — Messieurs, nous n'avons plus que quelques instants à passer ensemble. Mon motif pour ne pas adresser de questions à MM. Jules Favre et Jules

Simon a été que, si je le faisais, ce serait reconnaître le gouvernement qui vient de naître des circonstances. Avant de le reconnaître, il faudrait discuter les questions de faits et de principes qu'il ne nous convient pas de traiter actuellement.

» Le combattre aujourd'hui, ce serait une œuvre antipatriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens contre l'ennemi.

» Nous faisons des vœux pour eux, et nous ne pouvons actuellement les entraver par une lutte intestine. Dieu veuille les assister! Ne nous jugeons pas les uns les autres. Le présent est rempli de trop amères douleurs.

» M. Buffet.—Ne devons-nous pas rédiger une protestation?

» M. Thiers. — De grâce, n'entrons pas dans cette voie. Nous sommes devant l'ennemi, et pour cela nous faisons tous un sacrifice aux dangers que court la France : ils sont immenses. Il faut nous taire, faire des vœux, et laisser à l'histoire le soin de juger.

» M. Pinard (du Nord).—Nous ne pouvons pas garder le silence devant la violence faite à la Chambre. Il faut la constater. »

C'était la seconde fois que M. Pinard protestait dans cette même journée, avec une fidélité qui l'honore ; car il est honorable de rester fidèle à son parti, surtout quand il est vaincu. A la séance du Corps législatif il avait protesté seul ; dans la réunion du soir, il eut M. Buffet avec lui. Si M. Pinard avait parlé ainsi devant nous, nous aurions pu mêler nos protestations à la sienne, car nous avions protesté et lutté constamment, et presque seuls contre l'envahissement. M. Thiers pensa, avec sa

haute raison, que puisqu'il était désormais impossible de rétablir l'Assemblée comme pouvoir délibérant, encore moins de lui conférer le pouvoir exécutif que nous lui avions si persévéramment offert, et qu'elle avait refusé avec tant d'aveuglement, il ne convenait pas d'affaiblir, par une protestation vaine, la seule autorité qui fût debout en ce moment pour lutter contre les ennemis de la société et de la patrie. Il ne dit pas expressément, mais il laissa comprendre que l'Empire n'avait jamais existé que par la violation du droit; qu'il n'était pas devenu plus légitime pour nous avoir opprimés pendant dix-huit ans, et ruinés à sa dernière heure ; et qu'enfin le Corps législatif, sorti des candidatures officielles, usurpait un titre qui ne lui appartenait pas, en se donnant pour la représentation légale du pays.

« Ne sentez-vous pas, dit-il, que, si vous opposez ce souvenir comme une protestation, il rappellera aussitôt celui de la violation d'une autre Assemblée ? Tous les faits de la journée ont-ils besoin d'une constatation ? »

Et comme M. Daru s'écriait que les scellés avaient été mis sur les portes de la Chambre, M. Thiers ajouta d'une voie émue : « Y a-t-il quelque chose de plus grave que les scellés sur les personnes ? N'ai-je pas été à Mazas ? Ne rentrons pas dans la voie des récriminations, cela nous mènerait trop loin.

» En présence de l'ennemi qui sera bientôt sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire : nous retirer avec dignité. »

FIN

TABLE

LIVRE PREMIER

LE 2 DÉCEMBRE 1851

LIVRE DEUXIÈME

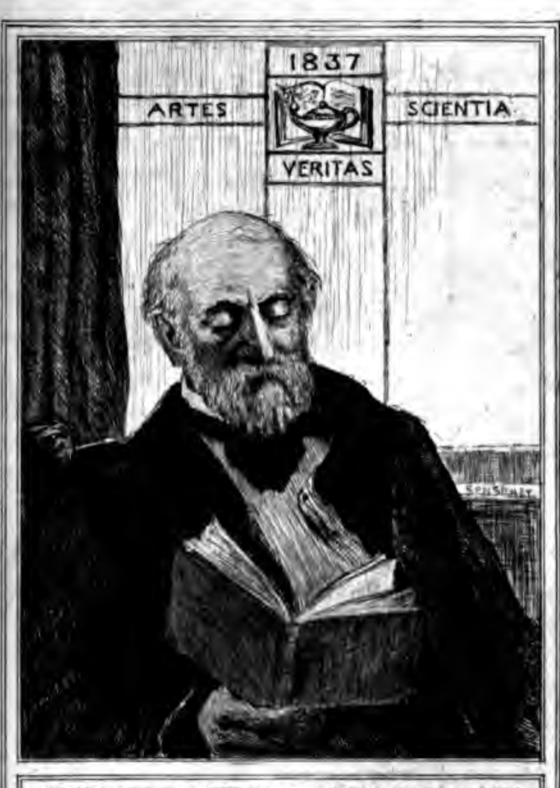
LA GUERRE DE 1870

LIVRE TROISIÈME

LE 4 SEPTEMBRE 1870

IMP. CENT. DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20.—6478-4.




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS